TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11 659 — SAMEDI 24 JUILLET 1982

Les nouveaux bombardements israéliens au Liban : une opération « limitée », selon Jérusalem

LIRE PAGE 5



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Laurens

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 25 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 80 pts. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 50 dr. ; Libye, 0,350 DL ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 L. ; Liban, 350 P. ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 5,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 50 esc. ; Sénégal, 298 F CFA ; Suède, 5,00 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 18

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

La crise euro-américaine

Le heurt de deux philosophies

Au-delà des conflits d'intérêts, des maladresses et des querelles de souveraineté, l'actuelle crise euro-américaine reflète surtout une grave différence de philosophie sur ce qui était pourtant la principale raison d'être de l'alliance atlantique : les relations avec l'U.R.S.S.

Autant en effet les conflits sur l'acier, le dollar, les produits agricoles sont anciens et pour ainsi dire « normaux » entre pays à économie de marché, autant les querelles sur le commerce avec l'Est sont nouvelles, du moins relativement, puisqu'elles ont réellement commencé à faire problème il y a environ deux ans, au moment des premières sanctions envisagées contre l'U.R.S.S.

L'affaire du gazoduc n'en est même pas l'élément principal, puisque Washington, pour n'avoir pas caché son hostilité à ce projet dès avant le sommet d'Ottawa en 1981, n'en a pas moins sensiblement varié dans ses arguments au fil des mois. Depuis fort longtemps, y compris lorsque leurs relations avec l'U.R.S.S. étaient plutôt bonnes, les Américains ont considéré les échanges économiques avec l'Est comme une arme politique. Washington en usait soit comme d'une carotte, pour inciter le Kremlin à un comportement modéré (telle était la doctrine de M. Kissinger au début des années 70), soit, comme c'est le cas aujourd'hui, comme d'un bâton, pour « punir » l'U.R.S.S.

Les Etats-Unis peuvent d'autant plus se le permettre qu'ils ne sont dépendants de Moscou ni pour leur approvisionnement énergétique, ni même pour l'importance de leurs créances, et qu'enfin ils ont commodément décidé, sauf pendant un bref intermède sous la présidence Carter, d'exclure des pressions l'instrument céréalier, le seul qui ait pour eux une réelle importance économique.

Depuis M. Reagan, la notion de sanctions a été encore durcie pour devenir, tout au moins dans l'esprit des plus « durs » de ses conseillers, l'instrument d'une pression stratégique à long terme. L'un de ces conseillers, M. Richard Pipes, a confié récemment à « Newsweek » que l'U.R.S.S. se trouve aujourd'hui dans une situation voisine de celle de 1921 ou de 1953. La famine et le mécontentement avaient alors profondément ébranlé le régime, jusqu'à imposer une nouvelle politique. Il conviendrait en somme, en conjuguant l'armement intensif avec un embargo économique et technologique rigoureux, de donner le coup de pouce décisif qui contraindra les dirigeants du Kremlin à changer de ligne.

Le calcul n'est pas forcément faux, mais les Européens se refusent à peu près unanimement à se joindre à cette croisade. Leur commerce avec l'Est, tout en restant limité, ne leur paraît plus tout aussi marginal depuis que la crise économique oblige précisément à jouer sur les marges pour maintenir l'emploi et un minimum de croissance. Si l'Allemagne a besoin de ce commerce pour sauvegarder les acquis de la détente avec l'Est, la France, qui a refroidi ses relations politiques avec l'U.R.S.S., se refuse aussi, comme l'a dit M. Mitterrand, à s'engager dans une « guerre économique » avec elle.

De toute manière, il n'est pas possible aux Européens de se rallier à une politique américaine qui change d'une présidence à l'autre et parfois sous un même président. Lorsque cette politique se transforme en « oukases » et heurte de front les intérêts des pays en cause, l'affrontement est inévitable.

• La Maison Blanche s'efforce de minimiser la tension avec Paris • M. Schmidt appuie la position française sur le gazoduc sibérien • Moscou se félicite de la « décision positive » de la France

La décision du gouvernement français d'honorer les contrats conclus avec l'U.R.S.S. pour la construction du gazoduc sibérien a évidemment irrité le gouvernement américain, qui avait décrété l'embargo le 18 juin dernier. Dans l'état actuel, la Maison Blanche cherche encore à minimiser la crise, alors que le département d'Etat critique beaucoup plus sévèrement la politique française.

Le chancelier Schmidt, qui se trouve aux Etats-Unis, a appuyé la décision de Paris. Il a déclaré que le gazoduc serait construit, et que les Européens respecteraient les accords conclus entre leurs firmes et les Soviétiques. Il estime que l'extension de la juridiction américaine aux firmes européennes travaillant sous brevet américain est « dommageable pour les accords futurs ».

Il n'y a pas encore eu de réaction officielle à Moscou. Officieusement, on se félicite de la « décision positive de la France ». De son côté, l'agence Tass écrit que les récentes déclarations de M. Cheysson à Antenne 2 témoignent de « l'approfondissement de la rupture entre les Etats-Unis et l'Europe occidentale ».

A Paris, M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de l'industrie, a estimé que l'attitude américaine dans cette affaire n'était « pas admissible entre pays alliés et amis ». Et M. Jobert, ministre du commerce extérieur, a affirmé : « Si les Etats-Unis veulent respecter leur embargo, qu'ils commencent par ne pas livrer 8 millions de tonnes de céréales, accord que l'on proroge d'ailleurs pour les années suivantes. »

Les entreprises françaises concernées, qui dépendent de licences américaines, inquiètes d'éventuelles mesures de représailles aux Etats-Unis, espèrent que Paris et Washington parviendront à un accord politique. « Ce n'est plus, disent-elles, une affaire commerciale. »

Washington résolu à faire appliquer l'embargo

Correspondance

Washington. — La décision du gouvernement français a pris de court les milieux officiels, qui affirment avoir été surpris et déconcertés par une initiative rompant avec éclat le front occidental et illustrant péniblement les divisions de l'Alliance.

Le geste français est d'autant plus regretté que le gouvernement américain avait souligné son intention de consulter les alliés européens avant de se prononcer sur le relâchement de la loi martiale à Varsovie et éventuellement d'y répondre par un assouplissement des sanctions.

Les premières réactions de la Maison-Blanche ont été inspirées par le souci de minimiser la crise franco-américaine et de ne pas envenimer les relations déjà passablement tendues entre les deux gouvernements.

Mais les paroles conciliantes sur les « *bonnes relations personnelles entre les présidents Reagan et Mitterrand* » ou l'évocation du « *langage commun* » des deux gouvernements sur les problèmes internationaux cachaient mal une certaine déception, voire de l'irritation devant le « mauvais exemple » donné par le gouvernement de Paris.

Les déclarations du chancelier Schmidt, qui fait un voyage semi-officiel aux Etats-Unis, ne pouvaient que confirmer les préoccupations officielles. « *Le gazoduc sera construit. Français, Britanniques, Allemands et les autres Européens observeront les accords que leurs firmes ont conclus avec les Soviétiques* », déclarait-il à la télévision américaine. Plus tard, il est vrai, le chancelier a apporté une note d'apaisement en parlant de simple « *querelle de famille* ».

Le porte-parole de la Maison Blanche a souligné l'intention du gouvernement de maintenir et de faire appliquer la décision du président Reagan du 18 juin, étendant l'embargo des compagnies étrangères fabriquant sous licence américaine du matériel destiné au gazoduc sibérien.

HENRI PIERRE.

(Lire la suite page 2.)

La relative vulnérabilité de l'U.R.S.S. aux sanctions économiques

Les Américains ne le cachent pas. Leur hostilité au gazoduc euro-sibérien n'est guère liée à la dépendance énergétique qui pourrait en résulter pour leurs alliés du Vieux Continent, non plus qu'au bénéfice immédiat en devises fortes - que les Soviétiques pourraient tirer de leurs ventes. Ils craignent plus profondément que la mise en valeur du gaz sibérien ne renforce le potentiel économique et donc militaire de l'U.R.S.S. (*le Monde* du 21 juillet).

En substance, pour les proches du secrétaire américain à la défense, M. Weinberger, l'Union soviétique connaît une crise économique et financière sans précédent ; mieux vaut selon eux l'y enfoncer que de l'aider à s'en sortir. Reste à savoir — quoi que l'on pense de ces prémices — si la guerre économique et commerciale a quelque chance d'être efficace.

BRUNO DETHOMAS.

(Lire la suite page 3.)

C'était trop beau...

par ANDRÉ FONTAINE

Les rapports franco-américains, il y a un an, étaient excellents. Les voici, de nouveau, exécrables. Mais de quoi faut-il s'étonner : de la détérioration ou du bon climat qui, presque par miracle, s'était établi au lendemain de l'élection de François Mitterrand ? Depuis que les Etats-Unis, en 1941, ont dû renoncer à leur isolationnisme traditionnel, on ne compte pas, dans leurs relations avec notre pays, les périodes de tension.

De Gaulle et Roosevelt ne pouvaient pas se supporter. La fin de la première guerre d'Indochine, l'enterrement de l'armée européenne, le raid de l'armée française sur Sakhiet-Sidi-Youssef en 1958, ont provoqué des crises de première grandeur entre la IVᵉ République et la Maison Blanche. Après son retour aux affaires, de Gaulle en a suscité bien d'autres en réclamant, dès 1958, une organisation tripartite du monde occidental, en s'opposant avec véhémence, en 1963-1964, à la force multilatérale, en reconnaissant en 1964 la Chine populaire, en retirant la France, en 1966, du commandement militaire intégré de l'OTAN, en se rendant la même année à Moscou, en conseillant, de Phnom-Penh, au président Johnson, encore en 1966, d'évacuer le Vietnam, en prenant le parti des Arabes contre Israël pendant la guerre de six jours.

L'arrivée de Nixon à la Maison Blanche, suivant mai 1968, l'invasion de la Tchécoslovaquie et l'ouverture des négociations pour la paix au Vietnam, allait amener une embellie. Le « rusé Richard » (« Tricky Dicky ») éprouvait pour le général une admiration que celui-ci lui rendait. Pompidou, lorsqu'il s'installa à son tour à l'Elysée, souhaitait entretenir les meilleures relations possibles avec les Etats-Unis — comme avec tout le monde. Moyennant quoi, son voyage outre-Atlantique en 1970 fut à deux doigts de mal finir, des manifestants pro-israéliens, à Chicago, s'en étant pris non seulement à lui, mais à son épouse. Après la guerre israélo-arabe d'octobre 1973, qui vit les Américains totalement ignorer leurs partenaires européens, c'est à nouveau la tension vive. Michel Jobert, devenu ministre des affaires étrangères, n'hésite pas à déclarer : « *On* (les Américains) *nous accuse de suivre une politique du chacun pour soi* (en matière de pétrole). *N'est-ce pas exactement ce que font les Etats-Unis ? Ils ne s'occupent que de défendre leurs intérêts. Le gouvernement Nixon n'a rien à nous offrir.* » (1)

La mort de Pompidou interrompt la détérioration en cours. Par tempérament, Valéry Giscard d'Estaing, même s'il lui est arrivé de dire à ses ministres : « *Je me fais une idée de la France plus haute — je dis bien plus haute — qu'aucun de mes prédécesseurs — je dis bien qu'aucun de mes prédécesseurs* » ne pouvait mettre à la défense de l'indépendance nationale ni la passion romantique d'un de Gaulle, ni l'âpreté paysanne d'un Pompidou.

(Lire la suite page 2.)

(1) Dans le *Sunday Times* du 17 mars 1974.



AU JOUR LE JOUR

Direction

Les contradictions internes du communisme s'exacerbent dans le conflit de la société que dirige, à Toulouse, M. Jean-Baptiste Doumeng, le célèbre P.-D.G., membre du P.C.F.

Un communiste licencie des cégétistes et des communistes ? Normal, répond M. Doumeng, puisque je n'embauchais que des communistes ou des cégétistes.

Au parti, où l'on ne recrute aussi que des communistes, on dit d'un militant chassé par la direction qu'il s'est « exclu de lui-même ». M. Doumeng n'ayant pas été sanctionné, on doit en conclure que ses employés communistes se sont licenciés d'eux-mêmes.

BRUNO FRAPPAT.

Le directeur adjoint de l'O.L.P. à Paris est assassiné

Le directeur adjoint du bureau de l'Organisation de libération de la Palestine à Paris a été victime, vendredi matin 23 juillet, d'un attentat. M. Fadl Dani est mort carbonisé après que trois inconnus eurent lancé un engin incendiaire dans son automobile. M. Ibrahim Souss, chef du bureau de l'O.L.P. à Paris a aussitôt accusé les Israéliens. L'ambassade d'Israël a « rejeté catégoriquement » ces accusations.

Il était environ 8 h. 20, ce vendredi 23 juillet, lorsque M. Fadl Dani avait quitté son petit appartement du 82, rue du Dessous-des-Berges, dans le treizième arrondissement, où il vivait avec sa femme, originaire de Bretagne, et leur bébé de quatre mois.

M. Fadl Dani venait de prendre place au volant de sa Fiat 131, rouge, immatriculée à Paris, qu'il avait garée face à l'immeuble où il résidait. C'est alors, selon les premiers témoignages recueillis par les policiers de la brigade criminelle, avec à leur tête leur « patron » le commissaire divisionnaire Jacques Genthial, que trois hommes, qui avaient pris place à bord d'une Talbot bleue, ont jeté à l'intérieur de la Fiat un engin explosif. Le véhicule du responsable palestinien a été immédiatement transformé en brasier.

Le corps entièrement carbonisé, de la victime a été dégagé de la voiture peu avant 10 heures par les pompiers. Une arme de poing a été trouvée à l'intérieur du véhicule.

MM. Jean-Claude Galibert et Maurice Fontaine, respectivement premier substitut et procureur adjoint du parquet de Paris, étaient présents sur les lieux.

Selon ses voisins, M. Fadl Dani qu'ils connaissaient sous le nom de « Darenn » avait bénéficié durant plusieurs, et jusqu'au printemps dernier, d'une protection policière, assurée de jour comme de nuit par des gardiens de la paix porteurs de gilets pare-balles et armés de pistolets-mitrailleurs. On confirme à la préfecture de police que M. Fadl Dani ne bénéficiait plus de protection rapprochée, mais que des rondes étaient organisées fréquemment devant son domicile.

Ses voisins décrivent M. Fadl Dani comme « *un homme tranquille, affable, toujours souriant et d'une grande politesse* », et comme un « *excellent mari et père de famille* », s'accordant à dire que sa présence dans l'immeuble et le quartier n'avait jamais causé quelque inconvénient que ce soit.

(Lire nos informations page 22.)

UN RAPPORT SUR LES SCIENCES DE L'HOMME

Propositions pour une sortie de crise

M. Maurice Godelier, anthropologue, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, vient de remettre à M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de l'industrie, un rapport sur l'état et le devenir des sciences de l'homme et de la société en France. L'analyse et les « *propositions pour une politique nouvelle* » dans ces disciplines diverses sont les fruits de la mission qui avait été confiée à M. Godelier à la fin du mois de janvier par celui qui était alors le ministre de la recherche et de la technologie.

Il appartient maintenant à M. Chevènement de dire — sans doute le fera-t-il au début du mois de septembre — ce qu'il entend retenir et concrétiser des vues et propositions de la mission Godelier. Quelques-unes de ces suggestions, comme le redécoupage des sections du comité national de la recherche scientifique du C.N.R.S., sont déjà entrées dans les faits (*le Monde* du 9 juillet).

Les vues exposées dans ce rapport sont d'une ampleur inédite. Elles ne pouvaient manquer d'être, ici ou là, partielles, compte tenu des délais et de la dispersion des données. Les interprétations contradictoires qui seront faites de certaines des descriptions et propositions du rapport alimenteront sans doute, d'ici là et au-delà même des prises de position ministérielles, des commentaires et des polémiques qui ne pourront que contribuer à leur tour à clarifier le présent et à enrichir — en dépit de possibles aspects corporatiste — l'avenir potentiel de nombre de disciplines des sciences de l'homme et de la société qu'examine le rapport de M. Godelier.

Quoi qu'il arrive — ou non — aux recherches historiques, littéraires, anthropologiques, sociologiques, linguistiques, démographiques, juridiques dont il est notamment question dans ce texte, les éléments de maints débats et de nombreuses propositions existent désormais à l'état de vision d'ensemble et non plus seulement de bribes disparates. Ces progrès pour les chercheurs, les institutions concernées, sont un espoir. Ce peut être pour certaines disciplines une chance.

MICHEL KAJMAN.

(Lire page 8, l'analyse du rapport.)

étranger

La crise euro-américaine

C'était trop beau...

(Suite de la première page.)

Et puis il parlait anglais, avait eu une éducation relativement cosmopolite, appartenait au *jet set*, à ce milieu fortuné où l'on n'hésite pas à prendre l'avion pour aller assister à San-Francisco ou à Rio au mariage de la petite Untel. Si l'on ajoute *qu'il avait adhéré au comité d'action* pour les Etats-Unis d'Europe de Jean Monnet, et qu'il allait prendre pour premier ministre des affaires étrangères, en la personne de Jean Sauvagnargues, un homme qui avait été jadis un ardent *défenseur* de l'armée européenne, tout paraissait indiquer que les Américains ne pourraient pas trouver à Paris interlocuteur mieux *disposé à leur égard.*

Moyennant quoi, il allait maintenir dans l'ensemble la ligne gaulliste, développant la *force* nationale de dissuasion, reprenant, pour ce qui concerne les rapports avec l'Est le fameux triptyque *« détente-entente-coopération »* cher au général et se faisant saluer, au lendemain de la fameuse rencontre de Varsovie, par l'ambassadeur d'U.R.S.S. du *titre de « véritable continuateur de de Gaulle ».* Il se cachera à peine plus que son ami Schmidt de ne *nourrir que peu* d'estime pour le vacillant Jimmy Carter. Il ne paraîtra pas se trouver beaucoup mieux de l'avènement de Ronald Reagan auquel il n'avait *pas* cru une seconde : celui-ci n'avait trouvé pour le recevoir lors d'une visite privée à Paris avant les élections qu'un secrétaire d'Etat.

Des antipodes idéologiques

Qui aurait imaginé que les relations franco-américaines allaient s'améliorer avec l'arrivée au pouvoir de la gauche ? Idéologiquement, Mitterrand et Reagan vivent aux antipodes. Le premier croit qu'il est du devoir de l'Etat de redistribuer les revenus au profit des moins favorisés et de contrôler les principaux moyens de production et de crédit, afin de stimuler la production industrielle, l'équipement et les échanges. Plus encore qu'un socialiste, c'est un colbertiste. Le second, qui veut systématiquement *réduire* les interventions de l'Etat, est en passe de recréer dans son pays un véritable prolétariat. C'est un adepte de ce que Jacques Ruffié appelle le « darwinisme social » : les plus forts dans la compétition méritent de gagner, et c'est leur prospérité qui, en faisant tâche d'huile, profitera au plus grand nombre.

Cette contradiction fondamentale se retrouve dans la vision que l'un et l'autre nourrissent de la politique internationale. Pour les Etats-Unis, tout ce qui s'oppose au libre jeu des lois du marché est, *a priori*, mauvais. Tout ce qui freine l'expansion de l'économie libérale est suspect. Tout irait d'ailleurs pour le *mieux dans le meilleur des mondes* si la subversion communiste n'était à l'œuvre, d'un pôle à l'autre, encougée par le pouvoir maléfique de l'Union soviétique qu'il importe de contrer partout et à tout instant. Pour la France d'après le 10 mai, c'est la misère et l'exploitation qui sont le fourrier du communisme. C'est seulement en s'attaquant tant aux énormes déséquilibres existant entre le monde des riches et le monde des pauvres qu'aux atteintes aux droits de l'homme, dont tant d'alliés du monde libre se rendent coupables que l'on peut préserver, voire étendre le royaume de la liberté.

Ronald Reagan a dit un jour en plaisantant que sa main droite ignorait ce que faisait sa main d'extrême droite ; aux yeux d'un conservateur aussi déclaré, le simple fait de se réclamer du socialisme constitue déjà une présomption d'hérésie. Que le socialiste que ces étranges Français ont mis à leur tête, nomme de surcroît des ministres communistes, il y avait là, *a priori*, de quoi le *faire s'étrangler.*

Mais il y avait des mais : le spectaculaire recul électoral des amis de M. Marchais, qui semblait faire d'eux les otages du P.S., alors qu'on avait si longtemps redouté l'inverse. Et surtout le soutien sans ambages donné par le nouveau président de la République à l'installation, réclamée avec insistance par Washington, des fameux euromissiles destinés à équilibrer la menace des SS-20. Pour toutes sortes de raisons, électorales et autres, Giscard d'Estaing, sur ce terrain, s'était montré d'une extrême prudence. Mitterrand, lui, s'engageait à fond, donnant ainsi un signalé service à Schmidt, aux prises avec ses pacifistes.

Le *charme et la maîtrise de soi* du *nouveau chef* de l'Etat firent le reste. Le vice-président Bush, qui lui avait rendu visite à Paris aussitôt après son élection, et Ronald Reagan lui-même lui adressèrent de fort belles lettres pour lui dire toute la confiance qu'ils mettaient en lui. Qu'il s'agisse de l'Afghanistan et bientôt de la Pologne, Mitterrand montrait *d'ailleurs fort peu de dispositions* à l'accommodement avec l'U.R.S.S. dont il s'abstenait soigneusement, contrairement à ses prédécesseurs, de rencontrer les dirigeants.

On pouvait, dans ce climat, se permettre de ne pas attacher trop d'attention à la présence à l'Elysée d'une bête noire des Américains en la personne de Régis Debray, aux thèses tiers-mondistes sur lesquelles revenait souvent François Mitterrand, notamment dans un discours prononcé l'an dernier à Mexico, à la *reconnaissance conjointement avec* le Mexique de deux fronts de libération au Salvador, et même à la livraison d'armes au gouvernement sandiniste du Nicaragua, que Paris n'arrivait pas à voir aussi rouge *temps où Washington* parlait d'appli- en fait, il y avait un seul véritable point de discorde : les taux d'intérêt.

C'était trop beau *pour* que cela *puisse durer.* Le contrat sur le gaz sibérien, signé peu de temps après le coup du général Jaruzelski, en un temps ou Washington parlait d'appliquer des sanctions économiques à l'U.R.S.S., devait porter un rude coup à cette euphorie. Mais ensuite il y eut Versailles, en quoi le gouvernement français avait mis naïvement beaucoup d'espoir. L'usage des « sommets » est qu'on n'y parle qu'à demi-mot, tout accord — on dirait mieux tout semblant d'accord — ne reposant en fin de compte que sur les assurances que chacun croit avoir obtenues de l'autre. Paris s'imaginait que Washington viendrait au secours du franc s'il était trop menacé : Washington interprétait le mot *prudence* qui figure à trois reprises dans *le communiqué comme signifiant que* les Européens tiendraient la dragée haute à l'U.R.S.S. quand celle-ci leur présenterait des demandes de crédits.

Des deux côtés, la déception a été *rapide.* Les Etats-Unis *n'ont* rien fait pour empêcher le dollar de grimper, après la dévaluation du franc, aux environ de *7 F*, alors que la Rue de Rivoli tablait sur un cours de 6,50 F. Paris et Bonn sont allés de l'avant dans la mise en chantier du gazoduc. Washington a donné du poing en interdisant aux firmes européennes de vendre à l'U.R.S.S. les matériels qu'elles produisent sous licence américaine. Paris a reçu le numéro un du Nicaragua et Washington a mis son veto à une résolution française sur le Liban.

La fureur de l'Europe

La nouveauté de la situation, ce n'est pas tant que la France ait envoyé promener les Etats-Unis à propos du gazoduc. C'est, qu'avant elle, l'Italie, la Grande-Bretagne *et l'Allemagne fédérale aient pris* la même décision et que le Japon soit tout disposé à fournir à l'U.R.S.S. la technologie que celle-ci devra renoncer à se procurer en Amérique. Jusqu'à présent, en effet, notre pays, dans ce genre de crises, faisait cavalier seul et Washington n'avait aucune peine à rameuter ses alliés contre lui. *Ce temps-là*, apparemment, est révolu. Les Européens sont furieux de l'attitude des Etats-Unis qui, comme le prouvent la guerre de l'acier et les livraisons de céréales à l'U.R.S.S., se soucient essentiellement de leurs propres intérêts — économiques et électoraux. Ils ont peur que Reagan et ses mousquetaires, à force de vouloir enfoncer les Soviétiques dans leurs difficultés économiques ne les conduisent à chercher à se venger à droite ou à gauche dans le Golfe, en Afrique orientale *ou* en Amérique centrale par exemple. Ils s'agacent de voir les Etats-Unis, auprès desquels ils ont perdu, avec le général Haig, leur meilleur avocat, tenir si peu compte de leurs avis. Jamais *sans doute le système Atlantique* n'avait vu ses deux « piliers » européen et américain diverger si vivement.

On comprend que les Soviétiques célèbrent les fissures qui s'ouvrent ainsi au grand jour et qu'après avoir, il n'y a pas quinze jours, vigoureusement dénoncé l'éventualité de la venue de soldats *français au Liban.* Ils se *mettent* à la juger tout à fait à leur goût. Ils doivent commencer à trouver du charme à Claude Cheysson, maintenant que celui-ci parle de *« divorce progressif »* entre Marianne et l'oncle Sam.

Il serait navrant que l'évidente discordance des intérêts commerciaux et des analyses politiques soit mise à profit, d'un côté ou de l'autre, à des fins de politique intérieure. Les Etats ne sont pas désintéressés ; ils ne l'ont jamais été. Il ne sert de rien de s'en indigner ; il faut les prendre tels qu'ils sont. Il n'empêche que la raison pour laquelle François Mitterrand avait tant insisté l'an dernier sur la nécessité de l'alliance atlantique et des euromissiles — le surarmement soviétique en Europe — n'a aucunement disparu. Moscou n'en est pas à une flatterie près lorsqu'il s'agit d'ébranler le front de ceux qui lui résistent. Ce n'est pas à un amoureux de la littérature comme le président de la République que l'on se permettra de conseiller la relecture de *l'Huître et les Plaideurs. Mais on ne jurerait* pas que Ronald Reagan soit aussi familier que lui de ce texte essentiel à l'intelligence de la politique réelle.

ANDRÉ FONTAINE.

LE GAZODUC SIBÉRIEN

Cinq milliards de francs de contrats pour les entreprises françaises

« Quelle que soit la décision que prendra le gouvernement, disait-on récemment chez Alsthom-Atlantique, *nous serons dans une situation difficile. » « Si l'on passe outre à l'embargo du président Reagan, nous risquons d'avoir des ennuis aux Etats-Unis ; si on le respecte nous ne vendrons plus jamais de turbines dans les pays qui craindront des mesures d'embargo. »*

Dans cette affaire, les entreprises françaises font le gros dos. Discrètes, elles renvoient tout interlocuteur vers les pouvoirs publics. *« Nous sommes entrés dans un engrenage qui nous dépasse. Il s'agit de politique, plus de commerce »*, précisait un dirigeant de Creusot-Loire après la décision du gouvernement français.

La France a reçu des commandes soviétiques pour environ 5 milliards de francs. Creusot-Loire doit fournir des stations de réfrigération (1,5 milliard de francs) et de compression (1,1 milliard). Thomson a été chargé de la télésurveillance du gazoduc (1,8 milliard), Alsthom-Atlantique des rotors de turbine *« de rechange »* (400 millions de francs) et Vallourec des tuyaux (400 millions de francs). Certaines sous-traitances relèvent aussi d'entreprises françaises : Dresser France (pour les compresseurs), Merlin-Gerin, CEM, Hispano-Suiza notamment. Il faut noter d'ailleurs que la société Dresser France, filiale à 100 % d'une entreprise américaine risque de connaître quelques difficultés pour obtempérer à l'injonction du gouvernement français.

Alors que les Français achètent aux Soviétiques presque autant de gaz que les Allemands de l'Ouest et autant que les Italiens, ils auront reçu moins de commandes. Il est vrai que la société Mannesmann dispose du monopole des tuyaux du diamètre requis et qu'elle s'est taillée la part du lion dans les contrats.

Plusieurs des entreprises françaises fabriquent du matériel sous licence américaine. C'est le cas notamment de Creusot-Loire et de Dresser pour les compresseurs, et d'Alsthom-Atlantique pour les rotors de turbine Cette dernière s'étant engagée en outre par les accords de licence, à respecter les décisions de l'administration américaine, ses dirigeants sont menacés de poursuites pénales qui peuvent aller jusqu'à des peines d'emprisonnement, et les amendes qui pourraient être infligées sont particulièrement élevées.

« Une solution politique à une affaire politique »

Les entreprises françaises pourraient aussi être mises sur une liste noire aux Etats-Unis Certes, Alshom n'a guère d'intérêts outre-Atlantique — si ce n'est une société de turboforages Nevfor — mais elle ne désespère pas de vendre aux Américains le T.G.V., voire le métro à certaines villes. En outre, sa maison mère, le groupe C.G.E., est l'un des premiers investisseurs français aux Etats-Unis, où il dispose d'une vingtaine de filiales.

On ne croit guère pourtant en France à une véritable guerre juridico-commerciale. Les Européens pourraient à leur tour — en représailles — menacer l'activité d'entreprises américaines, un jeu auquel nul n'aurait à gagner.

« Il y a peu de chances que nous assistions à une longue bataille juridique », estime-t-on dans une entreprise française concernée. *« A cette affaire politique, il faudra bien trouver une solution politique. »* — B. D.

Washington résolu à faire appliquer l'embargo

(Suite de la première page.)

« Certainement, a déclaré M. Speakes, *nous ferons observer la loi ».* Il se référait à l'Export Administration Act de 1979, définissant un certain nombre de règles assorties de sanctions contre les firmes qui ne les observeraient pas.

Néanmoins, les milieux officiels se sont refusés à spécifier quelles pourraient être ces pénalités. Celles-ci vont d'amendes d'un montant égal à cinq fois la valeur de l'exportation interdite, jusqu'à cinq ans de prison pour les particuliers en contravention ; sanctions évidemment théoriques, étant donnée l'impossibilité d'obtenir le paiement d'amendes de sociétés à l'étranger, encore moins d'arrêter les ressortissants étrangers.

Une sèche mise au point

En revanche, les sociétés « coupables » pourraient être privées de l'accès à la technologie américaine. En fait, les officiels exprimaient en privé leurs doutes sur l'efficacité de ces sanctions et, d'une manière générale, sur les moyens d'obliger une société étrangère à observer la loi américaine.

Après les déclarations relativement modérées de la Maison Blanche, le département d'Etat a réagi plus durement et sèchement à la décision française. Cette sévérité de ton s'expliquait dans une large mesure par une authentique déception, mais aussi par le souci de prévenir les critiques des éléments « durs » du Pentagone et de l'entourage présidentiel, toujours prêts à reprocher au département d'Etat de trop tenir compte des intérêts de l'étranger. Il est vrai que sous la direction de M. Haig, le département d'Etat s'est toujours fait, sans grand succès d'ailleurs, l'avocat des Européens auprès du président Reagan.

Dans ce contexte, les propos de M. Cheysson sont considérés comme ayant jeté de l'huile sur le feu. La mauvaise humeur américaine s'est exprimée dans la déclaration du porte-parole du département d'Etat : *« Nous regrettons beaucoup que M. Cheysson ait choisi d'évoquer en termes polémiques la tension actuelle entre les Etats-Unis et leurs partenaires européens. »* La ligne officielle est que, contrairement à ce qu'affirme M. Cheysson, les relations transatlantiques restent bonnes, y compris celles entre les Etats-Unis et la France. Bref, on cherche à minimiser l'affaire, à la considérer comme une crise passagère, qui n'annonce nullement le « divorce » évoqué par le ministre français des relations extérieures.

Pour certains, la décision française représente une diversion heureuse aux difficultés économiques et sociales rencontrées par le gouvernement de Paris. *« Quand les choses vont mal en France*, disait un diplomate, *une bonne dose d'anti-américanisme rassemblant tous les Français est salutaire. »*

Sur le fond, les milieux officiels rappellent une fois de plus que le président ne peut, vis-à-vis de l'opinion polonaise et des pays de l'Est, se déjuger et qu'il se doit de rester fidèle aux décisions prises en décembre.

Enfin, on se nourrit toujours ici de l'idée que l'application des sanctions retardera de deux ans la construction du gazoduc. Au ministère du commerce, on fait valoir que les sociétés européennes auraient perdu 750 millions de dollars en n'honorant pas leurs contrats concernant le gazoduc, alors que les firmes américaines de leur côté en perdront 1,2 milliard.

HENRI PIERRE.

La dégradation des relations franco-américaines depuis Versailles

● 3 JUIN. — A la veille du sommet de Versailles, M. Mitterrand déclare dans un toast en l'honneur de M. Reagan : *« Le monde se construit si on le pense et si on le veut. Nous aurons l'occasion de le démontrer au cours des trois prochains jours (...) pour avancer dans la bonne direction : la solidarité, la cohérence, la justice et la paix. Mais l'on ne peut garantir la paix si, à l'intérieur, nous nous livrons d'autres batailles. »* M. Haig, alors secrétaire d'Etat américain, qualifie d'*« exceptionnelles »* les relations franco-américaines, fondées sur *« l'intimité, la confiance mutuelle et la franchise de leurs échanges de vues »*.

● 6 JUIN. — La déclaration de Versailles engage les participants à *« gérer avec prudence les relations financières avec l'U.R.S.S. »*, notamment *« en limitant aussi les crédits à l'exportation »*. Des échanges d'information sont prévus *« sur tous les aspects des relations économiques, commerciales et financières avec l'U.R.S.S. et l'Europe orientale »*.

● 9 JUIN. — Dans sa conférence de presse de l'Elysée, M. Mitterrand se refuse à limiter les crédits à l'Union soviétique : *« Nous étions à 7,5 %* (de taux d'intérêt) dit-il, *nous sommes passés à près de 12 %, cela suffit. »*

● 10 JUIN. — Les Etats-Unis décident de taxer les importations d'acier en provenance de la C.E.E. M. Galbraith, ambassadeur des Etats-Unis en France, regrette, au cours d'une tournée à Lyon, que la France ne fasse *« pas toujours la différence entre exilés et terroristes »*. Le Quai d'Orsay exprime sa *« surprise »*.

● 12 JUIN. — M. Delors, ministre de l'économie et des finances, déclare à Bruxelles : *« Depuis quelque temps les Américains ont fait preuve d'un extraordinaire cynisme. Ils reviennent sur les accords qui ont été conclus et pratiquent des mesures qu'ils reprochent aux autres. »*

● 15 JUIN. — Le *Washington Post* publie des déclarations de M. Mitterrand, qui se refuse à livrer *« toute espèce de guerre à l'Union soviétique ». « Si un embargo économique est un premier acte de guerre, il risque d'être suivi d'un second »*, dit le président de la République. Le département d'Etat américain dément le même jour que les Etats-Unis aient l'intention de mener une guerre économique contre *l'Union soviétique, mais* ajoute : *« Il est financièrement et stratégiquement imprudent de la part de gouvernements occidentaux de subventionner leur commerce avec les Soviétiques en accordant des crédits publics au-dessous des taux du marché. »*

● 18 JUIN. — M. Reagan annonce qu'il étend l'embargo imposé en décembre sur les exportations de technologie à destination du gazoduc euro-sibérien à toutes les filiales étrangères des entreprises américaines et aux entreprises étrangères travaillant sous licence américaine.

● 22 JUIN. — M. Mitterrand met en garde, au cours d'un conseil des ministres *« en termes sévères les Etats-Unis contre une politique internationale qui tend de plus en plus à entraîner l'Europe dans l'aggravation de la crise. »*

● 26 JUIN. — L'entourage de M. Cheysson se dit *« très surpris »* du départ de M. Haig du département d'Etat. Le même jour, les Etats-Unis opposent leur veto à une résolution déposée par la France au Conseil de sécurité le Liban.

● 15 JUILLET. — Un responsable non nommément désigné du Pentagone fait état d'un *« accord secret »* conclu entre la France et l'U.R.S.S. en 1980, et qui limiterait la liberté d'action de Paris dans ses relations financières avec l'U.R.S.S.

● 16 JUILLET. — Le Quai d'Orsay dément l'existence d'un tel accord et juge *« affligeant qu'une personnalité requérant l'anonymat mais décrite comme responsable puisse répandre des allégations à ce point inexactes »*.

● 19 JUILLET. — M. Jobert, ministre du commerce extérieur, juge *« désinvolte et offensive »* l'attitude des Etats-Unis. Le même jour M. Galbraith dénonce vivement le projet de gazoduc sibérien comme *« stratégiquement dommageable »* pour les Etats-Unis. *« Je ne crois pas qu'Alsthom Atlantique passera outre à l'embargo,* déclare le diplomate américain, *car les amendes encourues sont très élevées et les dirigeants de l'entreprise risquent des poursuites pénales »*, le tout pouvant se transformer en *« cauchemar. »*

● 20 JUILLET. — Les Dix mettent en demeure les Etats-Unis de supendre dans les trois jours les droits compensateurs sur l'acier européen.

● 21 JUILLET. — M. Cheysson constate *« un divorce progressif »* avec les Etats-Unis *« qui semblent totalement indifférents à nos problèmes »* et avec qui *« on ne se parle plus »*.

● 22 JUILLET. — L'hôtel Matignon annonce que *« les contrats conclus par les sociétés françaises pour la construction du gazoduc d'Ourengoï doivent être honorés. (...) Le gouvernement ne peut accepter les mesures unilatérales prise, le 18 juin, par les Etats-Unis »*. Communiquant cette décision à M. Galbraith, M. Cheysson fait savoir qu'il a *« souligné à cette occasion le caractère surprenant et inopportun de déclarations récentes, qui ajoutent un élément polémique à l'examen des questions elles-mêmes »*.

Le département d'Etat fait savoir à Washington qu'il *« regrette »* la décision française : *« La loi sur les exportations prévoit diverses sanctions, et le département du commerce étudiera le problème dès qu'il aura tous les détails. Certainement nous appliquerons la loi »*, déclare le porte-parole qui ajoute : *« Nous regrettons beaucoup que M. Cheysson ait choisi d'évoquer en termes polémiques la tension actuelle. »*

● 23 JUILLET. — Dans un entretien à *Libération*, M. Cheysson accuse les Américains de *« ressortir de leurs tiroirs des mesures protectionnistes sous des prétextes fallacieux »*. Il qualifie de *« farce »* les négociations engagées sur les exportations d'acier européen et évoque *« sans gaieté de cœur »* la possibilité de *« représailles »* économiques des Dix.

La particulière abondance de l'actualité nous contraint aujourd'hui à supprimer la page « Idées ». Nos lecteurs la retrouveront comme à l'habitude dans notre numéro daté du 27 juillet, avec un ensemble d'articles consacrés à la réforme de l'audiovisuel.

États-Unis

M. WEIDENBAUM, PRINCIPAL CONSEILLER ÉCONOMIQUE DE M. REAGAN, DONNE SA DÉMISSION

Saint-Louis (Missouri) *(A.F.P., U.P.)*. — M. Murray Weidenbaum, principal conseiller économique de M. Reagan, a démissionné de son poste pour retrouver une chaire d'enseignement à l'université Washington de Saint-Louis, a annoncé, jeudi 22 juillet dans cette ville, le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes. Le président Reagan a accepté *« avec regret »* cette démission, qui *« n'est motivée par aucune divergence sur la politique économique du gouvernement »*, a précisé M. Speakes. M. Reagan se trouvait à Saint-Louis à l'occasion d'une réception offerte par le comité olympique américain.

Agé de cinquante-cinq ans, M. Weidenbaum présidait le comité des conseillers économiques de la Maison Blanche. Il avait été l'architecte de la politique de contrôle des prix et des salaires décidée par M. Nixon en tant que secrétaire au Trésor, adjoint de 1969 à 1971.

M. Weidenbaum s'était fait l'avocat des théories chères à M. Reagan selon lesquelles les pouvoirs publics entravent le développement des forces productives en multipliant à l'excès les textes réglementant la vie économique. Il est l'auteur d'un livre, paru en 1980, sous le titre *l'Avenir de la réglementation des affaires*, qui résume ces thèses ultra-libérales.

● NOUVEAU CONFLIT DU TRAVAIL DANS LES CHEMINS DE FER. — Le président Reagan a, jeudi 22 juillet, interdit une grève des quatre-vingt-cinq mille employés des trains de marchandises décidée par le Syndicat unifié des transports. L'ordre signé par M. Reagan interdit aux employés de faire grève pendant une période de soixante jours à partir du 23 juillet et met en place un conseil d'urgence dont la mission est d'enquêter et de faire des recommandations pour aboutir à une solution. C'est la deuxième fois ce mois-ci que le président Reagan invoque la procédure d'urgence pour bloquer un tel mouvement. Il avait signé un ordre semblable le 9 juillet dernier pour empêcher une grève des trente-cinq mille conducteurs de locomotives. — *(A.P.)*

et ses répercussions

La relative vulnérabilité de l'U.R.S.S. aux sanctions économiques

(Suite de la première page.)

Comme par hasard, le bureau des statistiques (qui dépend du département du commerce) vient de publier une étude de deux professeurs de l'université de Duke, MM. Kostinsky et Treml, sur la dépendance de l'économie soviétique à l'égard du commerce extérieur, qui appuie la thèse de M. Weinberger.

Au lieu d'estimer importations et exportations aux prix du marché international pour le commerce avec l'Ouest et les pays en développement, l'étude calcule la valeur des exportations et importations soviétiques aux prix soviétiques intérieurs. Elle en conclut que le montant des exportations est de 32 milliards de roubles, soit 5,2 % du produit national brut (P.N.B.), alors que la valeur des importations, avec 92 milliards de dollars, représenterait 15 % du P.N.B.

Cela permet à M. Chapman, directeur du bureau des statistiques, d'affirmer : « *Cette nouvelle analyse montre que l'Union soviétique est plus ouverte aux influences des forces du marché international que bien des personnes ne le pensaient. Cela suggère une vulnérabilité plus grande des Soviétiques aux sanctions économiques.* »

La Wharton Econometric, dont la réputation n'est plus à faire et qui suit l'économie soviétique depuis de nombreuses années, affirme cependant que les critères retenus par les universitaires de Duke sont « *les plus pauvres* » de ceux dont on dispose. La Wharton estime pour sa part les importations soviétiques à 4,1 % du P.N.B. en dollar et les exportations à 6 %.

En fait, le commerce entre l'Ouest et l'Union soviétique, même s'il s'est développé au cours des années 70, reste marginal. Pour la plupart des pays occidentaux, il représente moins de 2 % de leur P.N.B. et, hormis l'énergie, il ne porte jamais sur des biens essentiels.

Les exportations énergétiques

Les exportations soviétiques — y compris vers les pays de l'Est — ont été en majorité énergétiques en 1981. Pour la première fois en effet, la part des produits pétroliers et de l'électricité dépasse 50 %. Encore cette proportion serait-elle plus forte si l'U.R.S.S. vendait l'énergie à ses partenaires du CAEM (dit Comecon au prix du marché international.

Depuis 1978, les importations de biens d'équipements n'ont cessé de décliner. De 42 % du total en 1978, elles sont tombées à 30,2 % en 1981. En revanche, selon les statistiques publiées par la Wharton, les biens alimentaires ont vu leur part croître rapidement, passant de 19,2 % à 27,7 %.

Encore la Wharton souligne-t-elle la difficulté d'interprétation de ces statistiques en raison d'une méthodologie peu claire d'agrégation du commerce en dollar (convertible) et du commerce en rouble (non convertible).

Il faut noter aussi que les événements de Pologne n'ont guère affecté le commerce de l'Union soviétique avec l'Ouest. Selon les chiffres récemment publiés à Moscou (1), les échanges avec les pays capitalistes ont, au premier trimestre, nettement augmenté, passant de 8 048 millions de roubles à 9 431 millions (exportations + importations). Les échanges avec la R.F.A. se sont accrus par rapport à la même période de l'an passé (de 1 205 à 1 664 millions de roubles) ainsi que ceux avec le Japon (de 810 à 987 millions de roubles) et avec l'Italie (de 720 à 881 millions de roubles).

Enfin, alors que les échanges avec la France ont régressé (passant de 952 à 818 millions de roubles), ceux avec les Etats-Unis ont augmenté de 71 % (1 002 millions contre 584) du fait, pour une large part, de la reprise des exportations américaines de blé, ce qui justifie le propos de certaines chancelleries selon lesquelles si « *l'Europe equipe l'armée rouge, les Etats-Unis la nourrissent* ». Les céréales sont d'ailleurs les seuls biens essentiels achetés par l'Union soviétique dont l'économie est par ailleurs à même de fonctionner en autarcie.

Le caractère marginal du commerce soviéto-occidental ne le rend pas moins sensible en période de crise. Dans la récession actuelle, ce sont en effet les marges qui font la différence entre pays industriels. Aux Etats-Unis même, si l'on en croit la *Pravda*, un embargo total à l'égard de l'U.R.S.S signifierait une perte d'environ 33 milliards de dollars et la suppression de 220 000 emplois. Et, dans un Occident frappé par le chômage, près de deux millions de personnes, à en croire les Soviétiques, travailleraient pour le commerce avec l'Est (*le Monde* du 6 avril 1982). Voilà pourquoi la guerre économique n'aura sans doute pas lieu.

BRUNO DETHOMAS.

(1) Ces statistiques ont été publiées par *l'Humanité* du 21 juillet. 1 rouble = 9, 41 francs.

M. Schmidt : les gouvernements européens « observeront les accords que leurs firmes ont conclus avec les Soviétiques »

Le gazoduc sibérien sera construit et les gouvernements européens « *observeront les accords que leurs firmes ont conclus avec les Soviétiques avec leur consentement* », a déclaré M. Helmut Schmidt à la chaîne de télévision américaine C.B.S. jeudi 22 juillet.

M. Schmidt a déclaré que l'« *extension de la juridiction américaine au-delà de ses frontières était d'une certaine façon dommageable pour les accords futurs* ». Les firmes européennes travaillant sous brevet américain, a-t-il ajouté, « *ne savaient pas à l'avance que ces brevets seraient limités, ni que des conditions y étaient attachées* ».

Le chef du gouvernement ouest-allemand a également fait valoir que les sanctions américaines pour empêcher l'usage de ces brevets dans la construction du gazoduc sibérien augmenteraient le chômage dans son pays : le groupe ouest-allemand A.E.G. déjà en difficulté, serait obligé de licencier quelque deux mille ouvriers s'il devait résilier ses contrats avec l'Union soviétique

M. Schmidt, qui a exprimé le souhait que la décision du président Reagan resterait isolée et que « *cela n'arrivera plus* », juge nécessaire de « *limiter les dégâts* » qu'elle a causés aux relations américano-européennes.

« *Je fais confiance*, a-t-il poursuivi, *au secrétaire d'Etat George Shultz* (avec qui M. Schmidt devait s'entretenir à la fin de la semaine) *pour qu'il travaille avec tous ses moyens à combler les fossés qui se sont creusés* » entre l'Europe et les Etats-Unis depuis la visite « *très réussie* » du président Reagan sur le Vieux Continent au mois de juin.

A Bonn, d'autre part, le porte-parole du gouvernement, M. Ruehl, a dit jeudi : « *Les contrats conclus doivent être tenus et donc exécutés. Le gouvernement de la R.F.A. souhaite que tous les partenaires du projet tiennent leurs engagements contractuels. La décision du gouvernement français va dans cette direction.* »

De son côté, un porte-parole du ministère de l'économie a déclaré à l'A.F.P. que le gouvernement ouest-allemand « *ne pouvait pas donner d'ordres aux firmes privées de respecter l'embargo américain, qui porte atteinte à la souveraineté de l'Allemagne fédérale* ».

La firme A.E.G.-KANIS, qui a reçu commande de quarante-sept turbines destinées au gazoduc, reste cependant sur une prudente réserve et se refuse encore à préciser son attitude à l'égard de l'embargo américain. — *(A.F.P.)*

Le gouvernement américain rejette les propositions européennes sur les exportations d'acier

Le gouvernement américain a rejeté jeudi 22 juillet les propositions de réduction des exportations d'acier vers les Etats-Unis présentées par les pays de la C.E.E. Le secrétaire au commerce, M. Malcolm Baldrige, tout en soulignant que cette décision négative était prise « à regret » a expliqué que ces propositions « *de la dernière chance* » étaient « *insuffisantes* » pour éliminer, conformément à la loi américaine, le « *préjudice* » causé à la sidérurgie des Etats-Unis par certaines importations qui, selon Washington, bénéficient de subventions étatiques.

Le 11 juin dernier, le département du commerce avait affirmé que 3,9 millions de tonnes d'acier importées en 1981 avaient été ainsi «subventionnées», et il avait mis en route une procédure de taxation de ces importations (de 3 % à 40 %), qui deviendra effective le 24 août prochain, si un accord n'était pas trouvé le 24 juillet au plus tard.

In extremis, les pays de la C.E.E. avaient fait un effort supplémentaire, jeudi 22 juillet : la Belgique, la France, l'Italie et la Grande-Bretagne s'engageaient à réduire de 10 % leurs exportations d'acier vers les Etats-Unis, pendant les trois prochaines années, l'Allemagne de l'Ouest et les Pays-Bas se déclaraient prêts à ne pas dépasser le niveau de 1981 pendant le même laps de temps.

M. Baldridge a, néanmoins, laissé la porte ouverte à de nouvelles négociations, mais, techniquement et théoriquement, il ne restait plus à la C.E.E. et aux pays européens qu'un délai courant jusqu'au samedi 24 juillet à minuit pour formuler, éventuellement, d'autres propositions. A défaut, la taxation projetée par le gouvernement américain deviendra effective un mois après.

La décision américaine a provoqué une vive amertume à Bruxelles, où l'on déplore le durcissement de l'attitude de Washington.

DANS LA PRESSE PARISIENNE

Un front presque uni...

La plupart des quotidiens de la presse parisienne font droit aux arguments du gouvernement français dans la querelle ouverte avec les Etats-Unis « *Sur le fond, force est de constater que la France ne manque pas d'arguments pour justifier son comportement* », écrit Pierre Beylau dans *le Quotidien de Paris*. De la même façon, Gérard Dupuy, dans *Libération*, considère que « *Les Américains ont tiré les premiers* ». « *Est-il admissible*, demande Gérard Dupuy, *que les Etats-Unis utilisent les procédés-mêmes par lesquels le Kremlin tient en laisse ses pays frères ?* » Jacques Coubard, éditorialiste de *l'Humanité*, affirme à son tour que « *la France n'est pas une vulgaire république bananière et M. Reagan se trompe s'il pense pouvoir y faire la loi* ». Pour l'éditorialiste du *Matin*, les Européens ont d'autant moins de raisons d'accepter de s'aligner sur les positions de Washington qu'ils sont « *exclus pour l'essentiel de la définition des rapports Est-Ouest* » et que les Etats-Unis continuent de livrer des céréales à l'Union soviétique. Ces contrats « mérifiques » de livraison de céréales conduisent Jacques Jacquet-Francillon, dans *le Figaro*, à demander « *de quel droit l'Amérique de Reagan cherche-t-elle à s'opposer à la construction du gazoduc sibérien qui permettrait d'améliorer l'approvisionnement énergétique de ses alliés ?* »

Pour l'éditorialiste du *Figaro*, il s'agit en fait « *d'une méchante querelle de famille dans laquelle les torts sont largement partagés* ». Parmi ces torts, Thierry Desjardins relève, dans *France-Soir*, le fait que la France s'est dotée d'un régime de gauche « *avec des ministres communistes* » et qui « *préfère vendre de la technologie aux Soviétiques plutôt que de pratiquer la solidarité occidentale* ».

Pour sortir de cette situation, Jacques Jacquet-Francillon souhaite que « *la famille Atlantique, désunie par ses affaires de gros sous* », redécouvre « *les vertus de la véritable diplomatie : celles de l'honnête marchandage* ». Pierre Beylau rend hommage à « *un certain nombre de gens, notamment au sein des milieux d'affaires, qui estiment indispensable de maintenir des relations étroites* » avec les Etats-Unis, car à ses yeux le « *risque suprême* » est de voir « *Washington se désintéresser du Vieux Continent* ». Encore faut-il que les Etats-Unis soient convaincus de cette nécessité. Or rien n'est moins sûr : ainsi pour *le Matin*, cette affaire est la preuve que Ronald Reagan n'a pas su choisir entre « *d'une part la tentation d'une action unilatérale contre l'U.R.S.S. et, d'autre part une politique de coopération avec l'Europe* ».

« DIE WELT » : le but de Moscou.

« *Reagan pose aux Européens la question de savoir si l'Occident ne répond aux occupations soviétiques, comme en Afghanistan ou en Pologne, que par des démonstrations sans effet, autrement dit les accepte, ou s'il veut utiliser toutes ses possibilités, y compris économiques, pour donner à Moscou, pour l'avenir, la leçon demandée. (...)*

» *Economiquement, on pouvait, on peut, renoncer au contrat du gazoduc avec Moscou. C'est le produit d'une confusion typiquement européenne entre les rêves de la détente et l'esprit boutiquier. Abstraction faite de ses besoins économiques, l'Union soviétique n'a encore jamais fait une meilleure affaire politique. Son but a toujours été d'enfoncer un coin entre les Européens et les Américains. Ce coin est en place.* »

A travers le monde

Grande-Bretagne

● UN PORTE - PAROLE DE L'I.R.A. a fait savoir, dans une interview publiée jeudi 22 juillet par la revue républicaine irlandaise de Belfast *Republican New*, que son organisation serait en mesure d'organiser des nouveaux attentats en Grande-Bretagne. Exprimant les regrets de l'I.R.A pour la vingtaine de civils blessés par les deux explosions de mardi 20 juillet qui visaient, selon lui, seulement des militaires, le porte parole a déclaré « *L'ingérance* » britannique dans les affaires irlandaises « *rend inévitable l'irruption de la guerre sur le territoire anglais* ». Sur le plan de la propagande, a-t-il ajouté « *une bombe à Londres a davantage d'impact que cent bombes à Belfast* ». Le Parlement britannique a par ailleurs définitivement adopté dans la soirée de jeudi la loi de dévolution progressive des pouvoirs à l'Irlande du Nord (Loi Prior) prévoyant dans un premier temps l'élection d'une assemblée consultative siégeant à Belfast. (*le Monde* du 18-19 juillet). — *(A.P. - A.F.P.)*.

Nicaragua

● LES AUTORITES MILITAIRES DE MANAGUA affirment avoir déjoué un « plan contre-révolutionnaire » visant à prendre Puerto-Cabezas, sur le littoral atlantique du pays, « avec l'appui aérien et naval des Etats-Unis ». D'autre part, selon le commandant de la première région militaire, cinquante-deux soldats nicaraguayens ont été tués ce dernier mois au cours de nombreux incidents à la frontière avec le Honduras. — *(A.F.P., Reuter.)*

L'ENDETTEMENT CROISSANT DES ÉTATS COMMUNISTES

POUR SURMONTER LEURS DIFFICULTÉS DE TRÉSORERIE

Presque tous les pays de l'Est européen ont besoin de nouveaux crédits

Les réunions se multiplient entre d'une part les créanciers, occidentaux, trésors publics ou banques selon les cas, des pays de l'Europe de l'Est, et d'autre part les représentants de ces derniers. Les 19 et 20 juillet, le groupe de travail restreint des banques qui ont prêté à la Pologne s'est rendu à Varsovie après s'être réuni le dimanche à Vienne. Le 25 juillet, c'est la commission mixte franco-roumaine qui doit tenir une séance de travail (la France étant de loin le plus gros pays créancier de Bucarest) avant que ne soit en principe rendu public le 28 juillet l'accord sur le rééchelonnement des dettes roumaines assorties d'une garantie des Etats.

Les cas polonais et roumains sont les plus connus du fait que ces deux pays ont cessé d'honorer leurs échéances depuis plusieurs mois — *depuis mars 1981 en ce qui concerne le premier* cité et depuis novembre en ce qui concerne le second — et qu'ils en ont officiellement demandés le report.

Mais ce sont presque tous les pays de l'Est qui connaissent aujourd'hui des difficultés de trésorerie, ce qui les amène parfois à recourir à de véritables acrobaties financières. La Hongrie, qui vient d'adhérer au Fonds monétaire a dû puiser dans ses réserves de change pour faire face à ses engagements. Vers la fin de l'année, ce pourrait être le tour de la R.D.A. de poser de délicats problèmes. Ne sont en dehors de la course folle que la Tchécoslovaquie (parce que son terrible déclin industriel l'a mise pratiquement hors du circuit des échanges !) et la Bulgarie parce qu'elle ne fait qu'ouvrir 20 % de son commerce avec les pays capitalistes.

Examinons successivement la situation pour les quatre principaux pays débiteurs.

Ce vendredi à New-York, les représentants (groupe restreint) des banques créancières de la Pologne situées dans les pays de l'O.C.D.E. (elles sont plus de cinq cents dont les trois grandes banques nationales françaises) doivent reprendre leur discussion après avoir rencontré à Varsovie les négociateurs polonais. Au total, la Pologne doit, sur un endettement total estimé à quelque 26 milliards de dollars, rembourser cette année 7 milliards de dollars en principal et verser plus de 3 milliards d'intérêt. A l'égard des dix-sept pays capitalistes la dette venue à échéance se monte à quelque 5 milliards de dollars dont 2,7 milliards sont garantis par les Etats, et 2,3 milliards sont des dettes ordinaires dues pour leur presque totalité à des banques.

Voici, par ordre d'importance de leurs créances (actives ou non) respectives, la liste des principaux pays concernés : R.F.A., Etats-Unis, France (2,6 milliards dont 1,7 milliard assorti d'une garantie de la COFACE, soit une proportion de créances à caractère public plus *forte* que dans la plupart des autres pays), Autriche, Grande-Bretagne, Brésil, Italie, Japon, Canada, Suisse, Suède.

L'an dernier, les négociations avec les banques commerciales avaient été précédées de la conclusion d'un accord avec les Etats, mais cette procédure, conforme au schéma généralement suivi en matière de rééchelonnement des dettes, a été bloquée en 1982 par la décision prise par les pays membres de l'alliance atlantique de suspendre les discussions avec Varsovie aussi longtemps que serait maintenu l'état de guerre. Le gouvernement américain, censé être le plus « dur » de tous, a néanmoins résisté aux pressions exercées sur lui par certains membres du Congrès (et par le secrétaire à la défense, M. Weinberger) et visant à déclarer la Pologne officiellement en défaut, ce qu'elle est en réalité. Des échanges de vue « informels » ont *eu lieu entre* les Trésors *publics* concernés, ce qui rend vraisemblable le maintien de contacts officieux avec les autorités polonaises *compétentes*.

Les conditions consenties à la Pologne l'an dernier, tant par les gouvernements que par les banques, étaient assez généreuses puisqu'elles comportaient une « restructuration » de 95 % (90 % dans le cas des Etats) de la dette en principal, avec un large différé pour le paiement (sept ans et demi), les premiers remboursements ne devant intervenir qu'à la suite d'une période de grâce de quatre ans. En revanche, conformément à l'usage, les Polonais s'engageaient à verser la totalité des intérêts échus aux banques (alors que les Etats les avaient inclus dans l'accord). Leur situation ne s'étant pas améliorée depuis lors, ils ont demandé cette année aux banques de leur accorder les mêmes délais de paiement pour la totalité du principal et des intérêts.

Les créanciers n'ont guère le choix étant donnée l'insolvabilité notoire du débiteur dans les circonstances présentes (le redressement de la balance commerciale est encore très insuffisant pour rapporter les devises convertibles nécessaires). Ils ont toutefois refusé la demande qui leur était faite en ce qui concerne les intérêts, mais le compromis suivant serait envisagé : pour la sauvegarde formelle du principe les Polonais verseraient aux banques les intérêts dus ; mais satisfaction leur serait en bonne partie donnée dans les faits (la seule chose qui importe en l'occurrence) car une fraction pouvant aller jusqu'à la moitié des sommes correspondantes leur serait immédiatement rétrocédée sous forme *de crédits* à *court* terme destinés à financer, ont fait valoir les émissaires de Varsovie, des importations de pièces détachées *indispensables* aux industries d'importations. Tel est l'argument, typique de la part des débiteurs défaillants, inlassablement répété par les Polonais à leurs interlocuteurs : sans nouveaux crédits, notre redressement est impossible et donc vos chances d'être remboursés nulles. Les créanciers sont jusqu'à maintenant restés sur la réserve. Le général Jaruzelski espère sans doute que les demi-mesures de libération prises finiront par convaincre les gouvernements occidentaux de reprendre les négociations, ce qui ne manquerait pas de rendre plus souple l'attitude des banques.

Le dossier roumain

Le dossier roumain est beaucoup plus avancé puisqu'un accord avec les gouvernements occidentaux concernés (dont le français au premier chef) devrait être annoncé le 28 juillet. Il porterait sur 80 % de la dette garantie venant à échéance cette année pour un montant de 600 millions de dollars. C'est donc sur une somme de 480 millions que porterait l'accord de rééchelonnement étalant sur six ans et demi le remboursement avec un délai de carence de trois ans. Il ne s'agit que d'une petite fraction de la dette roumaine remboursable cette année, qui ne représente pas moins de la moitié de la dette totale arriéré de 1,4 milliard de dollards.

La moitié environ vient à expiration en 1982 si l'on tient compte comme il se doit d'un arriéré de 1,4 milliards de dollars. Aux seules banques occidentales, la Roumanie devrait rembourser cette année plus de 2 milliards de dollars. Les négociations à ce sujet sont déjà avancées, l'arrangement envisagé étant assez proche de celui qui est sur le point d'être conclu avec les Etats, à ceci près que ces derniers ont accepté de discuter chacun pour son compte le sort réservé aux intérêts échus, alors qu'en principe les banques, qui doivent déjà provisionner les créances roumaines, demandent le remboursement intégral des intérêts. Les banques françaises, y compris la Banque franco-roumaine contrôlée à 50 % par l'Etat roumain, figurent parmi les très gros créanciers. Dans leur ensemble, les banques occidentales sont soucieuses d'obtenir des autorités de Bucarest l'assurance qu'elles seront traitées sur un pied d'égalité avec les créanciers du Moyen-Orient et ceux du Comecon. Reste encore en suspens l'épineuse question du sort réservé aux fournisseurs industriels qui ont fait directement crédit à la Roumanie.

Ce pays peut compter sur des ressources financières fraîches puisque le Fonds monétaire, dont il est membre, vient de l'autoriser à tirer à nouveau, à concurrence de 500 millions de dollars sur le crédit stand-by (accord de confirmation) de 1,2 milliard de dollars que cette institution lui avait ouvert en 1981 pour trois ans, mais dont elle avait suspendu l'application en novembre dernier après que la Roumanie eut cessé de payer ses créanciers.

La théorie du parapluie

En attendant à son tour l'octroi d'un crédit pa rle F.M.I., la Hongrie continue à négocier, dans des conditions difficiles, l'obtention *de nouveaux crédits auprès de* banques et d'institutions officielles afin de surmonter la crise de trésorerie à laquelle elle est confrontée. Habiles, *trop habiles* banquiers magyars, qui ne sont pas les seuls, il faut en convenir, à se mordre les doigts aujourd'hui *pour avoir pratiqué sur une* échelle démesurée de périlleuses *opérations de transformation* (consistant à emprunter à court terme pour reprêter les fonds ainsi recueillis à long terme sur *le marché eurodevises. Le cas* hongrois illustre, s'il en était encore besoin après la mésaventure polonaise, l'inconsistance de la *théorie dite du parapluie soviétique* selon laquelle l'U.R.S.S. jouerait vis-à-vis de ses alliés le rôle de prêteur de dernier ressort, *offrant par la même occasion* (on n'a jamais expliqué pourquoi) une sorte de garantie aux pays créanciers occidentaux.

Il semble bien que au début de l'année, quand la Hongrie considérée jusqu'alors comme un bon risque, a commencé à inspirer quelques inquiétudes sur sa gestion, les Soviétiques, à peu près en même temps que les Arabes, ont retiré des fonds par eux déposés à Budapest. Les retraits se seraient élevés à quelque 1,2 *milliard* de dollars, que la Banque nationale de Hongrie (B.N.H.) a dû *fournir en* prélevant sur ses réserves qui ont cruellement accusé le coup (mais la B.N.H. comptabilise l'or à 35 D.T.S. l'once seulement).

Pour boucher les trous, la Hongrie a *procédé à une série d'em*prunts que son adhésion au F.M.I. et sa bonne réputation passée lui ont permis d'obtenir de justesse. De la Suisse, elle a *obtenu 100 mil*lions de dollars en *offrant* de l'or (effectivement transféré à Berne ?) en gage. La BRI lui a *octroyé, moyennant la garantie* de plusieurs banques centrales, un crédit de 210 millions de dollars à trois mois d'échéance renouvelable une fois. Un autre crédit à court terme de 300 millions de dollars est en cours de discussion à Bâle. *Il devrait être accordé à* l'automne, ce qui permettrait la conclusion définitive du prêt de 200 millions de dollars à trois ans d'échéance organisé par la banque new-yorkaise Manufacturers Hanover Trust avec, entre autres, la participation de la B.N.P. et de *la Société générale (chacune pour* 20 millions de dollars). Au total la dette hongroise s'élève à 7,7 milliards de dollars. Budapest *a besoin de se* procurer par l'emprunt environ 1,4 milliard de dollars en 1982.

La R.D.A. pour sa part doit rembourser en fin d'année une fraction très importante d'une dette extérieure estimée à quelque 13 milliards de dollars. C'est là un nouveau sujet de préoccupation pour les banques occidentales.

PAUL FABRA.

● *La dégradation de l'économie tchèque s'accentue* : Selon les chiffres publiés par la presse pragoise, pour le premier semestre de 1982, 27,9 % des entreprises industrielles n'ont pas exécuté leur plan (contre 26 % les trois premiers mois). *La* production industrielle globale dépasse néanmoins celle prévue par le plan de 1,2 %, ce qui est l'indice de disproportions. Parmi les branches les plus affectées figurent la production de charbon et de lait. Les problèmes de la production de *lait*, dus en bonne partie à la diminution draconienne des importations d'aliments pour bétail, ont pour effet une quasi-disparition des étals de la crème et des yoghourts. — *(A.F.P.)*

Yougoslavie

● CONDAMNATION DE NEUF INTELLECTUELS. — *Neuf* intellectuels d'ethnie albanaise de la province yougoslave du Kossovo accusés d'« *activités contre-révolutionnaires* », ont été condamnés, jeudi 22 juillet à Pristina, capitale de la province, à des peines de six *mois* à *onze* ans de prison, indique l'agence Tanyong. Depuis deux semaines, quatre procès de nationalistes albanais ont déjà *eu lieu* à Kossovo : une cinquantaine de personnes ont été condamnées à des peines allant jusqu'à quinze ans de prison. — *(A.F.P.)*





L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION AU LIBAN

APRÈS LES NOUVEAUX BOMBARDEMENTS ISRAÉLIENS

Pour la première fois depuis le 25 juin, Israël a lancé, le jeudi 23 juillet, des raids aériens contre Beyrouth-Ouest et attaqué les forces syriennes et palestiniennes dans la plaine centrale de la Bekaa. Toutefois, Jérusalem attribue un caractère « limité » à ces opérations de « répliques à de nombreuses violations du cessez-le-feu » qui, selon l'agence palestinienne Wafa, auraient fait cent quatre-vingt deux morts et blessés dont cent vingt dans la Bekaa. L'Egypte a qualifié les raids de « violation flagrante du droit international » qui « ne sert pas le processus de règlement au Proche-Orient ».

Tandis que la Maison Blanche exprimait l'espoir que les bombardements israéliens « ne poseraient pas de problèmes pour la poursuite des pourparlers de paix », M. Philip Habib arrivait à Damas, où l'émissaire américain doit rencontrer, ce vendredi, le président Assad. Washington a confié à M. Habib une nouvelle mission qui le conduira en Arabie Saoudite, en Egypte et en Israël.

● A JERUSALEM, M. Shamir, ministre israélien des affaires étrangères, est rentré mercredi soir en Israël après un bref voyage en Europe. Il semble qu'il se soit rendu en Suisse, mais les autorités israéliennes n'ont fourni aucune information sur le déroulement et les objectifs de ce déplacement.

● A BEYROUTH, le Liban a informé les Etats-Unis qu'il refuse le transfèrement, même provisoire, à Tripoli, dans le nord du pays, des combattants palestiniens au cas où ceux-ci quitteraient Beyrouth-Ouest dans le cadre d'un règlement ébauché par Washington.

● A NEW-YORK, le Conseil de Sécurité se réunit, ce vendredi, pour des consultations à huis clos sur la situation au Liban qui seront, selon l'A.F.P., consacrées à l'examen des suggestions égyptiennes et françaises.

BEYROUTH : La routine de la destruction...

De notre envoyé spécial

Beyrouth. — Triste Fitr ! Comme une fête muette, un festin de diète, une pâque qui ferait encore carême ! Beyrouth qui, d'ordinaire, célèbre dans la liesse la fin de son ramadan, s'est, cette fois, recroquevillée d'angoisse. Nul tir de joie pour célébrer Dieu et braver l'assaillant. L'ennemi tenait le ciel et y larguait ses bombes...

Pour la première fois depuis près d'un mois, les avions d'Israël ont bombardé la ville en quatre raids successifs. Comme chaque jour ou presque, les yeux se sont levés, suivant au loin les silhouettes blanches des Kfir et les flocons en grappe d'une D.C.A. aussi entêtée qu'impuissante. Comme d'habitude aussi, les avions ont piqué vers le sud, mais cette fois ce n'était plus simulacre ou menace. Leurs bombes ont soulevé de lourds panaches de fumée sombre. Cibles désormais routinières : des ruines d'Ouzai, sur les premières défenses des assiégés, à Fakhani, quartier général à demi-déserté des organisations palestiniennes, en longeant un bord de mer où ambassades, hôtels et immeubles cossus prennent de *blitz* en *blitz* des airs chaque jour plus délabrés.

Les Kfir sont partis et Beyrouth a marqué ce jeudi d'une pierre noire sur un agenda de siège d'évidence promis à suite et compléments. Le dernier *« cessez-le-feu »*, sixième du nom, est sans doute déjà trop lointain — douze jours — pour préserver même un semblant de paix. Le général Sharon avait menacé, il n'y a pas si longtemps, *« d'envoyer son aviation »*. C'est chose faite. Nouveau degré, dans une escalade dont nul ne connaît le terme ?

A l'heure même où ses quartiers sud étaient bombardés, Beyrouth, l'oreille aux transistors, apprenait par la Voix d'Israël que *« la mission de M. Philip Habib, émissaire américain au Proche-Orient, avait échoué et prendrait fin très prochainement »*. Il n'en fallait guère plus pour nourrir les spéculations les plus noires. Tout sombrait à nouveau dans la guerre. *« Begin,* disait-on, *fera tout pour court-circuiter les progrès enregistrés à Washington sur la voie d'un règlement, sur le fond, de la question palestinienne. Même s'il piétine depuis six semaines aux portes de Beyrouth, il ne renonce pas et ne veut pas se voir flouer des avantages acquis... »*

On comprit cependant bien vite que tout n'était pas si sombre et que le raid de cette fin d'après-midi était d'ampleur et de signification plus limitées. Israël assurait, en effet, avoir ainsi riposté à la guérilla d'usure menée par les *« terroristes »* tant sur le front que sur ses arrières. Les opérations menées conjointement à Beyrouth et surtout dans la Bekaa, où l'armée israélienne aurait, en quelques heures, détruit seize chars et huit pièces d'artillerie syriens, manifestent — croit-on ici — l'embarras d'un état-major qui voit ses troupes chaque jour plus menacées par les harcèlements de petits commandos.

Les ouvertures de l'O.L.P.

Tirs de katioucha sur la Haute-Galilée mardi soir 20 juillet. Six blessés à Tyr le lendemain et cinq morts dans la Bekaa... Les communiqués militaires des fedayin commencent à s'enfler d'orgueil. Mais, en même temps, l'agence palestinienne Wafa publie de longs commentaires pour souligner que l'O.L.P. est disposée à traiter sur le terrain politique et diplomatique. Elle expose les suggestions transmises à M. Reagan par les ministres syrien et saoudien des affaires étrangères : acceptation de la résolution 242 des Nations unies qui, modifiée pour affirmer le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à un Etat indépendant, impliquerait la reconnaissance par l'O.L.P. du droit d'Israël à vivre *« dans des frontières sûres et reconnues »*.

Cette ouverture, aujourd'hui répétée avec insistance, ne semble cependant pas encore faire l'unanimité dans les rangs de l'O.L.P. Ainsi, M. Georges Habbache, dirigeant du Front populaire de libération de la Palestine, s'est encore prononcé contre une reconnaissance mutuelle et la formation d'un gouvernement en exil, qui constitueraient, selon lui, une *« trahison des principes et des objectifs de la révolution palestinienne »*.

Les discussions sur le fond amorcées à Washington ne paraissent pas s'accompagner de progrès sensibles des tractations menées sur le terrain pour obtenir la levée du siège de Beyrouth. On fait certes état, çà et là, de plans et projets divers, d'origine arabe, mais rien ne laisse supposer qu'ils aient une chance de recevoir l'aval d'Israël.

Pour nous faire mieux comprendre le drame que traverse son pays, un jeune Libanais nous a lu, au matin d'une nuit d'insomnie, quelques versets de la Bible :

« Les messagers de la paix
[pleurent amèrement,
Les chaussées sont désolées,
Le passant a disparu sur les
[chemins (...)
La terre est dans le deuil, elle
[languit.
Le Liban est dans la confusion,
[il se tache de noir (...). »

Ainsi écrivait Isaïe, plus Cassandre que prophète.

DOMINIQUE POUCHIN.

JÉRUSALEM : Une opération « limitée » ayant valeur d'avertissement

De notre correspondant

Jérusalem. — Après les bombardements intensifs des positions de l'O.L.P. à Beyrouth et de celles de l'armée syrienne dans la Bekaa, les dirigeants de Jérusalem se sont aussitôt efforcés d'adopter un ton relativement rassurant en laissant entendre que cette opération militaire était « limitée » et ne signifiait pas qu'Israël avait renoncé à une solution politique de la crise. *« Nous épuiserons toutes les possibilités de la voie diplomatique tant qu'il y aura le moindre espoir de parvenir à un résultat »*, a déclaré jeudi soir le vice-ministre des affaires étrangères, M. Yehuda Ben Meir.

La presse israélienne de ce vendredi fait largement écho à des propos semblables enregistrés dans les milieux gouvernementaux où l'on cultive le paradoxe jusqu'à affirmer que cette action avait notamment pour but d'accélérer les pourparlers en cours, dans la mesure où il s'agissait d'un moyen de pression pour amener l'O.L.P. et le gouvernement syrien à composer, et pour faire comprendre qu'ils ne pouvaient se faire d'illusions sur l'étendue de leur marge de manœuvre.

Le cabinet de M. Begin s'était réuni en séance extraordinaire jeudi matin pour prendre la décision de cette offensive mais aussi pour entériner une promesse donnée aux Américains la veille par le premier ministre.

Au cours de son entretien avec l'ambassadeur des Etats-Unis en Israël qui venait le tenir informé des conversations qui avaient eu lieu le 20 juillet à Washington entre le président Reagan et les ministres syrien et saoudien des affaires étrangères (*le Monde* du 23 juillet), M. Begin a fait savoir à son interlocuteur qu'Israël, malgré son *« impatience »* était prêt à accorder un nouveau délai à la diplomatie américaine — à moins que ce soient les dirigeants de Washington qui lui aient demandé avec insistance d'avoir cette attitude...

En réalité M. Begin était alors déjà averti de la relance de la mission de M. Habib et savait que ce dernier allait entreprendre une tournée dans plusieurs capitales arabes et se rendre aussi en Israël. Mais la condition du *« geste de bonne volonté »* israélien semble avoir été l'acceptation par les Etats-Unis de l'opération militaire lancée jeudi.

Selon la plupart des commentateurs israéliens, les bombardements étaient destinés à montrer à l'O.L.P. et à la Syrie que le gouvernement de Jérusalem n'avait pas l'intention de céder. Cette offensive, dirigée personnellement sur le terrain par le ministre de la défense, M. Ariel Sharon, et le chef d'état-major, le général Rafaël Eytan, était conçue comme un nouvel *« avertissement »* pour prouver aux Syriens et surtout aux dirigeants de l'O.L.P. qu'Israël n'avait pas non plus définitivement renoncé à l'*« option militaire »*, au cas où les fedayin continueraient de refuser de se retirer de Beyrouth et les Syriens de quitter la Bekaa.

En échange du maintien syrien

Pour les stratèges israéliens, il convenait de préserver une certaine *« crédibilité »*. En outre, après la série d'incidents récents sur la ligne de cessez-le-feu, Israël voulait mener une *« action punitive »* en particulier après l'embuscade tendue dans la Bekaa le 21 juillet par des fedayin, au cours de laquelle cinq soldats israéliens ont trouvé la mort. Les Israéliens voudraient contraindre Damas à empêcher les commandos palestiniens d'agir à partir des positions de l'armée syrienne, de la même façon que le gouvernement syrien interdit depuis des années à l'O.L.P. de lancer des attaques contre Israël à partir du Golan.

A Jérusalem on affirme que les Palestiniens et les Syriens ont commis soixante-quinze violations du cessez-le-feu depuis que celui-ci est entré en vigueur pour la première fois le 11 juin. Au total depuis cette date dix soldats israéliens auraient été tués dans des opérations menées par les fedayin.

Le quotidien travailliste *Davar* a émis des doutes sur les chances de succès de la tactique employée par le gouvernement Begin. Le journal le critique vivement en soulignant qu'Israël risque fort de ne pas obtenir le départ de l'armée syrienne du Liban d'autant moins que le gouvernement de Damas serait en train de proposer aux diplomates américains le « marché » suivant : en échange du maintien de ses troupes sur la Bekaa et le nord du Liban le gouvernement syrien s'engagerait à empêcher les fedayin d'opérer à partir de la Bekaa, accédant ainsi à la demande israélienne.

Le renforcement des « Faucons »

La guerre au Liban aura déjà eu une conséquence très bénéfique pour M. Begin dans le domaine de la politique intérieure : au cours d'une réunion de ses instances dirigeantes jeudi soir, le parti d'extrême droite Tehiya (Renaissance) qui compte trois députés à la Knesset a décidé de se joindre à la coalition gouvernementale pour assurer à celle-ci la majorité des soixante-quatre sièges sur cent vingt.

Cet apport était très attendu par le Likoud dont la situation, lors de certains votes, était devenue très inconfortable depuis plusieurs mois, à la suite de quelques défections. Ce ralliement aura pour effet de renforcer encore la position des « faucons » de la coalition, car non seulement le parti Renaissance approuve totalement l'invasion du Liban — c'est la raison de sa décision — mais encore se fait le champion de la colonisation des territoires occupés. Il a toujours dénoncé comme « *dangereux* » les accords de Camp David et le projet d'autonomie. Il s'agit pour lui d'une concession inacceptable. Renaissance, pour prix de son ralliement exige immédiatement l'établissement d'un programme d'implantations, prévoyant en trois ans l'installation de dix mille colons israéliens en Cisjordanie et dans le territoire de Gaza.

Dans l'opposition, on espère que cette exigence ne sera pas satisfaite, car l'invasion du Liban pèse lourdement sur l'économie. Â Afin de financer le coût de la guerre, estimé à 1 milliard de dollars, le gouvernement a obtenu jeudi l'accord des syndicats et du patronat pour le lancement d'un emprunt obligatoire. La contribution à ce nouvel impôts déguisé s'élèvera à 4 % des revenus de la plupart des salariés. Mais d'autres mesures sont d'ores et déjà envisagées, car l'inflation, du fait de la guerre, a subitement augmenté : l'indice des prix pour le mois de juin s'est élevé au taux record de 6 %.

FRANCIS CORNU.

DIPLOMATIE

LES ÉTATS-UNIS NE SUBORDONNERAIENT PLUS UN RÈGLEMENT EN NAMIBIE AU RETRAIT DES TROUPES CUBAINES D'ANGOLA

Luanda *(A.F.P.)*. — Le retrait des troupes cubaines d'Angola est principalement l'affaire des gouvernements angolais et cubain, qui sont deux Etats souverains, a déclaré jeudi 22 juillet à Luanda le général Vernon Walters, l'ambassadeur itinérant américain, à l'issue de sa visite de deux jours en Angola.

Le général Walters a affirmé, avant son départ pour Lisbonne, qu'il n'y a *« pas de divergence »* au sein du *« groupe de contact »* occidental (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Canada, France et R.F.A.) sur le problème du retrait des troupes cubaines d'Angola (quinze mille à vingt mille hommes selon des sources occidentales).

L'ambassadeur américain a indiqué qu'il avait reçu *« un accueil chaleureux »* en Angola, et a estimé que ce voyage était *« un pas de plus dans la direction de la paix »*.

[Les déclarations du général Walters confirment l'évolution de la politique américaine à l'égard de Luanda. Washington semble désormais reconnaître officiellement qu'il n'exige plus comme une condition préalable au règlement de la question namibienne le retrait des troupes cubaines d'Angola. Pour leur part, les Angolais affirment que seule la menace sud-africaine à leur frontière sud exige le maintien des troupes cubaines. Dès avril 1981, dans une interview au « New York Times », M. Jorge, ministre angolais des affaires étrangères, avait déclaré : « Quand la Namibie sera indépendante et que l'agression sud-africaine sera terminée, nous dirons aux camarades cubains : « Merci beaucoup, vous pouvez maintenant rentrer chez vous. »

Le communiqué angolais-cubain du 4 février 1982 le réaffirmait officiellement : « Le retrait des forces cubaines stationnées en Angola sera effectué sur décision souveraine du gouvernement angolais, lorsque toutes les possibilités d'actes d'agression ou d'invasion armée cesseront d'exister. »]

● *Les ravisseurs du président de l'université américaine de Beyrouth, M. David Dodge*, ont été identifiés, a annoncé un porte-parole de l'O.L.P.

« *Nous les avons identifiés et nous savons qu'ils sont, mais nous n'avons rien d'autre à dire* », a déclaré M. Mahmoud Labadi.

Selon des sources libanaises, M. Dodge serait prisonnier d'une organisation chiite pro-iranienne issue d'une scission de la milice Amal. Le chef de cette milice, M. Nabih Berri, avait, quant à lui, démenti toute participation et condamné l'enlèvement.

L'O.L.P., qui a pris l'enquête en main, négocierait actuellement la libération de M. Dodge, enlevé lundi soir alors qu'il sortait de son bureau sur le campus de l'université. L'organisation chiite chercherait en fait à l'échanger contre le chargé d'affaires iranien, M. Mohsen Moussavi, disparu avec trois de ses collaborateurs le 4 juin. — *(A.P.)*

A L'OUVERTURE DU DÉLAI CONSTITUTIONNEL

M. Bechir Gemayel est le seul candidat déclaré à l'élection présidentielle

De notre correspondant

Beyrouth. — Le délai constitutionnel d'un mois, durant lequel la Chambre des députés doit être convoquée pour élire le prochain président de la République libanaise, s'est ouvert ce vendredi 23 juillet. Si, au terme prescrit, l'élection n'a pas eu lieu, le Parlement devra siéger de plein droit en tant que collège électoral à dater du 13 septembre et jusqu'à la désignation du chef de l'Etat. Si, à l'expiration du mandat de l'actuel président, M. Elias Sarkis, le 23 septembre, son successeur n'était toujours pas désigné, le conseil des ministres exercerait collégialement les fonctions du président.

On savait depuis longtemps que l'élection présidentielle de l'été 1982 serait cruciale pour l'avenir du pays, qu'elle pourrait préluder à son éclatement ou à sa régénérescence et se déroulerait, en toute hypothèse, dans des conditions complexes et incertaines. Nul ne pouvait imaginer toutefois qu'elle aurait lieu dans une situation aussi dramatique.

Le processus qui s'ouvre pourrait aboutir au maintien provisoire du chef de l'Etat sortant. Toutefois, M. Sarkis se dit décidé à n'accepter en aucun cas la prorogation de son mandat au-delà du 23 septembre. On peut également concevoir l'élection d'un « président de compromis » du style de M. Sarkis.

Toutefois, la question qui est désormais au centre du débat, concerne un « *candidat musclé* ». M. Bechir Gemayel — chef des « forces libanaises » (chrétiennes) — sera-t-il, à trente-cinq ans, le sixième chef d'Etat du Liban indépendant et le premier président d'une nouvelle république dont les structures et le style restent à définir ? L'hypothèse était saugrenue il y a deux ou trois ans ; c'était une vue de l'esprit, il y a deux ou trois mois ; elle est devenue, du fait des bouleversements en cours, une éventualité sérieuse pour une succession institutionnelle qui, selon qu'elle sera assurée ou non, témoignera de la survie du Liban ou de son naufrage.

L'enjeu est capital, même s'il paraît dérisoire à côté du drame que vit un pays dont le tiers du territoire est occupé par une armée étrangère et dont la capitale est encerclée. On s'accordait à estimer, avant l'invasion israélienne, que le Liban serait doté d'un nouveau président à l'échéance ou que, du moins, M. Sarkis finirait par accepter la prorogation de son mandat. La situation comporte aujourd'hui tant d'inconnues et de menaces — selon que les Israéliens auront donné l'assaut à Beyrouth-Ouest ou non, que l'O.L.P. aura ou non quitté le Liban avec armes et bagages — que l'on doit s'en tenir à quelques constatations.

La « seule solution »

Sur deux points vitaux, les Libanais ont fait durant la crise la démonstration d'une quasi-unanimité. Ils souhaitent, en effet, le désarmement des Palestiniens et leur départ en tant qu'organisation militaire ainsi que celui des Syriens et des Israéliens.

Par ailleurs, le pays tout entier ne veut plus des déchirements et affrontements internes. A cet égard, le consensus n'a pas cessé de s'élargir.

On pourrait, à partir de ces éléments, imaginer une expression de solidarité nationale qui se traduirait par un accord parlementaire sur la personne du nouveau président. Rien n'est cependant moins sûr.

Par rapport à tous les autres « présidentiables », M. Bechir Gemayel a en tout cas l'avantage d'être candidat. Il ne l'a pas proclamé personnellement, mais ses collaborateurs l'ont fait en son nom et ils affirment à la ronde que son accession au pouvoir constitue la « *seule solution salvatrice* » pour le Liban. Cela a au moins le mérite de la clarté dans un pays où les trois derniers présidents — MM. Charles Helou, Soleiman Frangié et Elias Sarkis — ont été « inventés » en dernière minute par des groupes de pression.

Autre atout de M. Gemayel : en dehors de sa personne, pour contestée qu'elle soit, il n'y a que le désert, du moins à l'échelle des personnalités maronites (car le président libanais est nécessairement maronite au terme d'une règle non écrite) dont les noms sont évoqués comme présidents possibles. Enfin, c'est un homme qui dit ce qu'il pense et qui fait ce qu'il dit. Dans l'état d'anarchie où a sombré le pays, cela n'est pas sans attraits pour la « majorité silencieuse ». Celle-ci, y compris dans sa composante musulmane, a progressivement été amenée à se laisser tenter par l'« hypothèse Bechir ».

Pourtant, pour M. Gemayel, il y a encore loin de la coupe aux lèvres. Cela pour deux raisons principales : son adhésion franche à l'invasion israélienne comme moyen de liquider les problème palestinien au Liban : la crainte latente des musulmans libanais de voir accéder à la présidence un maronite trop fort qui imposerait l'hégémonie de sa communauté.

Conscient de ce double obstacle, M. Gemayel s'est appliqué à ne pas « se laisser mouiller » par l'envahisseur, évitant de lancer ses hommes dans une bataille qu'il souhaitait pourtant depuis des années et dont il ne pensait pas, dans ses rêves les plus audacieux, qu'elle atteindrait une telle ampleur. On a pu, au demeurant, se demander si les Israéliens ne cherchaient pas à le compromettre par un soutien démesuré.

Tout en demeurant intraitable quant au sort des Palestiniens — « *Il faut que leurs combattants quittent tous tout le Liban* » — et des Syriens, M. Bechir Gemayel a multiplié les ouvertures en direction de l'islam libanais et, signe des temps, a reçu une délégation de la très musulmane ville de Saïda à présent occupée par Israël. Ayant finalement eu la semaine dernière une rencontre avec M. Wallid Joumblatt, il lui a proposé de faire « *main dans la main* » la « *tournée de l'entente nationale* », en l'occurrence maronites et druzes, dans la montagne libanaise. M. Joumblatt a esquivé l'offre.

M. Gemayel a, parallèlement, été à deux doigts d'obtenir la caution arabe qui aurait définitivement fait sauter le verrou musulman lorsqu'il a été convié le mois dernier à se rendre à Taef (Arabie Saoudite) par le Comité interarabe qui recherchait une issue pour les Palestiniens assiégés à Beyrouth. S'il avait contribué à trouver une telle solution, la présidence lui eût été acquise. Mais il se devait d'être conséquent avec lui-même concernant le départ des Palestiniens et des Syriens ; de plus la décision n'était finalement pas la sienne, mais celle d'Israël. Or il est loin de pouvoir influencer sérieusement ses interlocuteurs israéliens, même si ceux-ci se comportent en amis et alliés dans le secteur chrétien qu'il contrôle.

Si les Israéliens ne favorisent pas la candidature Gemayel, que diable cherchent-ils donc, dans ce domaine comme dans tous les autres ? Mais la question ne devrait-elle pas finalement être formulée autrement : quel Liban les Israéliens ont-ils l'intention de laisser au prochain président ? Ne peut-on imaginer qu'ils souhaitent voir M. Gemayel président d'une partie seulement du Liban ?

LUCIEN GEORGE.

● *Dans un message au président de la Chambre des députés libanaise*, M. Raymond Eddé, chef du Bloc national (chrétien), vivant à Paris, estime « *inadmissible et grave de conséquences, que cette fois encore, le président soit élu et prête le serment constitutionnel sous la protection de forces étrangères dont la présence serait incompatible avec la souveraineté nationale.* »

Le Monde

politique

LA MODIFICATION DE LA LOI «SÉCURITÉ ET LIBERTÉ» A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'institution de la peine de travail d'intérêt général

L'idée est séduisante. Elle repose sur un triple constat : la prison est un milieu criminogène, elle apporte de médiocres réponses à la réinsertion, elle coûte cher au contribuable. La peine de travail d'intérêt général, qui pourra être prononcée par un tribunal, supprime la première objection dans la mesure où elle évite au prévenu de pénétrer dans ce que l'on a appelé « l'école de la violence ». L'aspect formateur de la peine de substitution est, en revanche, plus hypothétique. On peut, en effet, imaginer que les travaux que l'on demandera aux délinquants concernés d'effectuer concerneront notamment des tâches ingrates. Les maires des communes rurales ont souvent les pires difficultés à trouver des candidats pour des travaux pénibles de voirie ou d'assainissement. Dès lors qu'on leur proposera des volontaires qu'ils n'auront pas, en outre, à rémunérer, l'idée peut les intéresser. Enfin, le contribuable y trouve son compte : chaque nouvelle place de prison coûte la somme de 400 000 francs.

Le contribuable oui ; le citoyen, c'est moins sûr. Car les réticences d'ordre psychologique seront difficilement réduites. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler la levée de boucliers que provoque en général l'installation, dans une commune, d'un centre de réadaptation pour jeunes délinquants ou pour toxicomanes. Le « citoyen » n'est pas « a priori » généreux, pour des raisons de tranquillité personnelle et de l'idée qu'il se fait de celle de sa femme, de ses parents, de ses enfants. Les maires qui feront le pari d'accueillir ce type de délinquant devront compter avec la force de la peur collective irraisonnée. A cet égard, la foi ne peut accomplir des miracles. La chancellerie, le gouvernement devront s'engager dans une vaste campagne de sensibilisation de l'opinion publique pour faire admettre à celle-ci une idée simple : la collectivité n'a pas à condamner une nouvelle fois un individu quand la justice s'est déjà prononcée. Vaste programme...

D'autres incertitudes demeurent : bien que, au nom de la « solidarité sociale », on puisse fort bien imaginer que le budget communal soit grevé — de toute façon modestement — par la prise en charge, l'entretien quotidien, de ce nouveau type de condamné, il semble acquis que les finances locales ne seront pas alourdies, dès lors que l'on fait sienne cette sorte de déviation intellectuelle selon laquelle le budget de l'Etat n'a pas grand-chose à voir avec le porte-monnaie de chacun ! Mais les maires voudront avoir des assurances. Et la loi, actuellement, est muette. Qui assurera l'encadrement des intéressés ? La police, la gendarmerie ? Qui sera responsable des actes, c'est-à-dire — par hypothèse — des éventuels délits, commis par ceux-ci dans l'accomplissement de leur peine de travail d'intérêt général ? Les maires, toujours eux, veulent, sur ce point, des certitudes. La loi répond par avance, d'autre part, à l'une de leurs appréhensions : les condamnés n'auront pas été les auteurs d'un crime. On imagine sans peine l'affolement que provoquerait l'installation dans une commune d'un condamné pour viols.

Il n'en reste pas moins que c'est une bonne idée. L'unanimité avec laquelle l'Assemblée nationale s'est prononcée sur l'institution de cette nouvelle peine tend à le prouver. Elle est même exemplaire si l'on se réfère à la manière dont le texte initial a été modifié. Voir, dans les couloirs du Palais-Bourbon, le garde des sceaux, MM. Aubert, Toubon, Foyer (R.P.R.), Madelin (U.D.F.) et Forni (P.S.), discuter, calmement, des retouches nécessaires et souhaitables à une proposition de la majorité, c'est, pour le moins, insolite. Que M. Foyer ait du mal à se faire à l'idée que la peine de travail d'intérêt général ne sera prononcée qu'avec l'accord du prévenu, est compréhensible : c'est une petite révolution que l'Assemblée nationale a engagée.

LAURENT ZECCHINI.

Jeudi 32 juillet, l'Assemblée nationale commence la discussion des articles du projet de loi portant abrogation et révision de certaines dispositions de la loi du 2 février 1981, dite loi « sécurité et liberté » (*le Monde* des 3 juin, 17 et 22 juillet).

L'article premier abroge les dispositions relatives à la récidive et aux circonstances atténuantes. Celles-ci prévoient notamment que les délinquants qui commettent dans les cinq ans deux infractions successives de violence sont considérés comme des récidivistes et, de ce fait, encourent une peine double. Ces infractions étaient les suivantes : violences à magistrat, coups et blessures ayant entraîné une incapacité de plus de huit jours, sévices à enfant, proxénétisme, trafic de stupéfiants, etc. L'abrogation concerne également les dispositions tendant à empêcher les magistrats d'accorder à certains auteurs de violences le bénéfice des circonstances atténuantes. La *conséquence de cette mesure* est de redonner aux tribunaux leur liberté traditionnelle dans ce domaine.

L'Assemblée repousse plusieurs amendements de l'opposition tendant à supprimer telle ou telle abrogation, et notamment, par trois cent vingt-cinq voix contre 156, un amendement du groupe U.D.F. visant à maintenir les dispositions sur la récidive en cas de trafic de stupéfiants et de proxénétisme.

Avec l'accord des prévenus

Avant l'article 2, l'Assemblée examine un amendement de la commission instituant, par un article additionnel, une nouvelle sanction, le travail d'intérêt général (*le Monde* daté 13-14 juin). Cet article est ainsi rédigé : « *Lorsqu'un délit est puni de l'emprisonnement, le tribunal peut également prescrire, à titre de peine principale, que le condamné accomplira, au profit d'une collectivité ou d'un établissement public ou d'une association, un travail d'intérêt général non rémunéré et d'une durée qui ne pourra être inférieure à quarante heures ni supérieure à cent vingt heures. Il fixe, dans la limite d'un an, le délai pendant lequel le travail doit être accompli. Le délai prend fin dès l'accomplissement de la totalité du travail d'intérêt général ; il est éventuellement prolongé d'une durée égale à celle pendant laquelle le prévenu subit une incapacité totale de travail. Les modalités d'exécution de l'obligation d'accomplir un travail d'intérêt général sont déterminées par le tribunal, ou, à défaut, par le juge de l'application des peines. Il ne peut être fait application du présent article qu'en présence et avec l'accord du prévenu. Au cours du délai prévu par le présent article, le prévenu doit satisfaire aux mesures de surveillances déterminées par un décret en Conseil d'Etat.* »

Les dispositions de cet article ne sont pas applicables aux mineurs de seize ans. D'autre part, un décret en Conseil d'Etat précisera notamment les conditions dans lesquelles le juge de l'application des peines établira, à l'intention du tribunal, la liste des travaux d'intérêt général susceptibles d'être accomplis dans son ressort.

M. Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire) souhaiterait que l'Etat prévoit un encadrement pour assurer la surveillance des prévenus. Si un maire est obligé de rémunérer sur les finances de sa commune ce personnel d'encadrement, souligne-t-il, l'intérêt de cette disposition est singulièrement réduit. L'ancien garde des sceaux s'inquiète, d'autre part, de l'instauration d'une pénalité « *qui présenterait cette particularité inouïe de devoir être acceptée par l'intéressé* ». M. Badinter, garde des sceaux, indique qu'en septembre prochain un inventaire des secteurs dans lesquels des travaux d'intérêt général pourraient être effectués, sera établi.

M. Aubert (R.P.R., Alpes-Maritimes) se déclare « *tout à fait d'accord sur le principe* », mais souhaite qu'une décision en la matière soit reportée à quelques mois, en raison de l'imprécision et de l'impréparation du texte proposé. M. Clément (U.D.F., Loire) propose de son côté un système visant à réunir ce type de *délinquants dans un centre pour*, éventuellement, vendre le produit de leur travail. Il s'inquiète des sanctions applicables au cas où les travaux ne seront pas accomplis.

M. Forni (P.S., Territoire de Belfort), président et rapporteur de la commission des lois, tout en reconnaissant que sa démonstration est « *un peu tirée par les cheveux* », indique que le fait de demander son accord à un prévenu pour une sanction n'est pas nouveau, puisque le code de procédure civile prévoit que tout condamné a la possibilité de refuser son admission à la libération conditionnelle.

L'Assemblée adopte un sous-amendement de M. Toubon (R.P.R., Paris) précisant que, pour bénéficier de la peine de substitution, le prévenu ne doit pas avoir été condamné « *au cours des cinq années précédant les faits, pour crime ou délit de droit commun, soit à une peine criminelle, soit à une peine d'emprisonnement sans sursis supérieure à quatre mois* ». A l'initiative du gouvernement, l'Assemblée précise que le travail d'intérêt général s'effectuera au profit d'une collectivité « *publique* ». Sur proposition de M. Toubon la durée maximale de travail est portée à 240 heures. MM. Aubert et Clément indiquent que le R.P.R. et l'U.D.F. voteront les dispositions modifiées de l'article *additionnel. Celui-ci est adopté* à l'unanimité.

L'article 2 supprime des dispositions de la loi « sécurité et liberté » apportant des restrictions à l'octroi du sursis. L'Assemblée adopte un amendement de la commission des lois qui autorise le tribunal à imposer, dans le cadre d'une condamnation prononcée avec sursis, une peine de travail d'intérêt général.

Les conditions d'application de cette mesure sont identiques à celles adoptées à l'article précédent.

La séance est levée, vendredi 23 juillet à 1 h. 10, la suite du débat étant renvoyée à 9 h 30.

M. ESTIER (P.S.) : il faut parler aux Français le langage de la franchise.

L'Unité, l'hebdomadaire du parti socialiste, suspend, comme chaque année, sa publication, qui reprendra le 10 septembre. Dans le numéro du 33 juillet, son directeur, M. Claude Estier, écrit « *Nous avons l'habitude (...) de parler franchement. Il n'y a donc pas à dissimuler qu'à la veille de la grande coupure du mois d'août plusieurs signes apparaissent d'une certaine incompréhension de l'opinion à l'égard du pouvoir.* »

M. Estier fonde notamment sa réflexion sur les résultats du premier tour de l'élection municipale partielle de Brest qui ont traduit une « *abstention massive de l'électorat de gauche* » (*le Monde* du 20 juillet. Cet avertissement, « *qu'il serait léger de ne pas retenir* », conduit le directeur de *l'Unité* à souligner : « *Il faut parler aux Français, en tous domaines, le langage de la franchise et de la vérité même quand il n'est pas agréable à entendre. Cela ne veut pas dire que nous découvrons aujourd'hui des difficultés que nous aurions ignorées ou sous-estimées. Mais c'est un fait que la crise internationale — en raison notamment de la politique américaine — s'est aggravée au cours des derniers mois et promet, non seulement à la France mais à toute l'Europe occidentale, des* « années terribles », *suivant l'expression de Lionel Jospin.* »

Plusieurs textes adoptés en nouvelle lecture

● **Libertés des travailleurs dans l'entreprise**

L'Assemblée nationale a adopté, jeudi 22 juillet, en deuxième lecture, le projet de loi, rejeté par le Sénat, relatif aux libertés des travailleurs dans l'entreprise (*le Monde* des 19, 20 et 21 mai).

Ce « projet Auroux », relatif aux droits des salariés, concerne notamment le règlement intérieur, le droit disciplinaire et le droit d'expression au sein de l'entreprise. Après l'échec de la commission mixte paritaire (C.M.P.), l'Assemblée, suivant la commission des affaires culturelles, apporte quelques modifications au texte que les députés avaient approuvé le 19 mai dernier. Ainsi, à l'article L. 122-35 du code du travail, elle précise que le règlement intérieur ne peut comporter de dispositions lésant les salariés en raison de leur situation familiale. A l'article L. 122-37, elle prévoit que l'inspecteur du travail et les représentants du personnel reçoivent copie des jugements des conseils de prud'hommes écartant l'application d'une clause prohibée par la loi et qui serait contenue dans le règlement intérieur.

A l'article L. 122-41, l'Assemblée précise qu'aucune sanction ne peut être infligée à un salarié sans que celui-ci soit, dans le même temps, informé par écrit des griefs retenus contre lui. Elle prévoit, en outre, que la sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc après le jour fixé pour l'entretien entre l'employeur et le salarié, « *ni plus d'un mois après ce jour* ». Adoptant un amendement du gouvernement, l'Assemblée explicite, à l'article L. 122-44, le principe qui fait peser la charge de la preuve sur l'employeur en cas de litige lorsque celui-ci saisit les prud'hommes. Si un doute subsiste, ajoute l'amendement présenté par M. Jean Auroux, ministre délégué aux affaires sociales, chargé du travail, « *il profite au salarié* ».

Enfin, l'Assemblée reporte à la date du 30 juin 1985 — et non au 31 décembre 1984 — la remise du rapport que le gouvernement adressera au Parlement et dans lequel seront examinées les modalités d'exercice du droit à l'expression directe et collective des salariés définies dans le règlement intérieur.

● **Statut particulier de la Corse**

L'Assemblée nationale a adopté, jeudi 22 juillet, en nouvelle lecture, le projet de loi portant statut particulier de la région de Corse : compétences. La commission mixte paritaire n'ayant pu aboutir à un accord, les députés sont revenus sur le texte qu'ils ont adopté en première lecture (*le Monde* du 21 juillet), modifié par plusieurs amendements de la commission des lois. A l'article 12, ils ont notamment précisé que le schéma d'aménagement de la Corse prend en compte les programmes de l'Etat, et « *harmonise* » (et non plus « *coordonne* ») ceux des collectivités locales. M. Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a souligné que cette substitution de terme ne peut en aucun cas imposer une tutelle d'une collectivité locale sur une autre. L'office de développement agricole et rural soumettra, d'autre part, son projet de budget à l'assemblée de Corse. Celle-ci dispose d'un délai d'un mois pour formuler, par avis motivé, ses éventuelles propositions de modification. Enfin, le gouvernement présentera au Parlement, avant le 1er juin 1983, un rapport analysant les modalités et les effets du régime fiscal particulier à la Corse. Ce régime sera notamment adopté en vue de favoriser l'investissement productif.

● **Carte orange**

L'Assemblée a également adopté, jeudi 22 juillet, en deuxième lecture, le projet de loi relatif à la participation des employeurs au financement des transports publics urbains (participation des employeurs au financement de la carte orange). Le Sénat ayant repoussé le projet, les députés sont revenus au texte qu'ils ont adopté en première lecture (*le Monde*, daté 27-28 juin).

● **Grands travaux**

L'Assemblée nationale a enfin adopté en seconde lecture le projet de loi modifié par le Sénat portant création d'un Fonds spécial de grands travaux (*le Monde* du 15 juillet).

Après l'échec de la commission mixte paritaire, les députés ont été amenés à se prononcer sur le texte qu'ils avaient adopté en première lecture. A la demande de la commission des finances, l'Assemblée a confirmé que le Fonds sera dirigé par un conseil d'administration dont le président est nommé par décret.

Les ultimes «navettes» au Sénat

Le Sénat a repoussé jeudi 22 juillet, en seconde lecture, le projet de loi relatif à la participation des employeurs au financement des transports urbains. Par 195 voix contre 105 (P.C., P.S., M.R.G.), il a, en effet, opposé la « question préalable » à ce texte qu'il avait démantelé la veille en première lecture. « *L'Assemblée nationale ayant repris à l'identique le texte qu'elle avait adopté en première lecture, nous ne pouvons*, a déclaré le rapporteur, M. Chauty (R.P.R., Loire-Atlantique), *que confirmer notre opposition à ce que les entreprises soient soumises à des charges nouvelles. Il nous paraît inutile, d'autre part, de procéder à nouveau à l'examen des articles que le Sénat a tous repoussés il y a quelques heures seulement.* »

Les sénateurs ont ensuite adopté en nouvelle lecture le projet de loi relatif aux compétences de la région Corse. La C.M.P n'ayant pu aboutir à un accord, ils ont repris une partie de leurs amendements votés en première lecture. Sur proposition du rapporteur, M. Girod (Gauche dém., Aisne), le Sénat a notamment supprimé l'Office de développement agricole et rural, dont le rôle a été jugé « *exorbitant* ». De *même a été supprimé l'article* affectant à la région Corse le produit de la vignette et des tabacs, tandis qu'était rétablie l'attribution à la région du compte spécial du Trésor « Fonds d'expansion économique de la Corse ». — A. G.

Le C.D.S. demande que les objectifs du prochain congrès de l'U.D.F. soient « clarifiés »

Le collège exécutif du C.D.S., qui rassemble autour du président, M. Pierre Méhaignerie, député d'Ille-et-Vilaine, M. André Diligent, secrétaire général du parti, MM. Jacques Barrot, député de la Haute-Loire, Bernard Stasi, député de la Marne, et René Monory, sénateur de la Vienne, s'est réuni pour la première fois le mercredi 21 juillet.

Après avoir estimé que « *le gouvernement est victime de ses promesses et de ses mensonges* » et qu'« *il n'existe pas de marge d'action possible avec un pouvoir qui méconnaît les réalités* », les membres du collège ont débattu de la préparation des élections municipales. Ils ont affirmé leur intention de ne pas voter le projet de loi qui sera soumis à l'Assemblée nationale la semaine prochaine en précisant toutefois qu'ils « *ne renient pas leur attachement à une certain système de proportionnelle* ».

Si les membres du collège exécutif ont réaffirmé la nécessité d'« *un renforcement de l'organisation du travail au sein de l'U.D.F.* » et de l'« *existence de deux familles distinctes, la famille démocrate-sociale et la famille libérale* », ils ont, en revanche, émis de très nettes réserves sur la tenue du congrès de l'U.D.F. les 9 et 10 octobre à Pontoise (Val-d'Oise). « *Des journées de l'U.D.F. sont nécessaires*, ont-ils souligné, *mais nous ne sommes pas prêts à nous engager dans un processus qui ferait de ce congrès la manifestation d'un choix, celui du futur présidentiable. Un choix que nous n'aurions pas préparé démocratiquement et que pour le moment, dans l'intérêt du pays, il n'est pas utile de faire.* »

En clair, le C.D.S. ne veut pas d'un congrès de l'U.D.F. qui serait la répétition du congrès du P.R. au cours duquel M. Giscard d'Estaing avait eu la vedette. Il souhaite que le congrès se tienne plus tard et que ses objectifs soient « *clarifiés* ».

Cette préoccupation a été réaffirmée lors de la réunion du bureau politique qui a suivi celle du collège exécutif à laquelle assistait M. Jean Lecanuet, président de l'U.D.F.

Le blocage des prix et des salaires

L'OPPOSITION SAISIT LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Le Conseil constitutionnel a été saisi par l'opposition d'un recours contre le projet de loi bloquant les prix et les revenus.

Signé par une soixantaine de députés R.P.R. et U.D.F., ce recours se fonde notamment sur le fait que, malgré les amendements apportés par le gouvernement en deuxième lecture, le projet de loi laisse « *la porte ouverte à l'application de sanctions pénales rétroactives* », tant en ce qui concerne le blocage des salaires que celui des dividendes. L'opposition conteste également le caractère législatif de certaines mesures de blocage des prix qui ressortissent, selon elle, du domaine réglementaire.

Le Conseil constitutionnel devrait se prononcer à la fin du mois.

M. MAUROY APPROUVE LA CRÉATION D'UNE CAISSE D'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES DOM

M. Pierre Mauroy a présidé, jeudi 22 juillet, à l'hôtel Matignon, un comité interministériel restreint consacré à l'examen des propositions du secrétaire d'Etat aux DOM-TOM visant à améliorer la situation économique dans les départements d'outre-mer (*le Monde* du 19 juin). Plusieurs décisions ont été prises, notamment :

● La création d'un fonds d'orientation et de soutien à l'économie agricole des DOM et d'un fonds d'orientation et d'intervention pour l'économie sucrière.

● La création d'une caisse réavestissements destinée à faciliter l'accès au crédit pour les entreprises désireuses de développer les activités productives et de créer des emplois dans les DOM. Cette décision s'accompagne d'un réaménagement du régime des primes d'équipement et d'emploi et de celui des incitations fiscales.

● Pour accélérer la mise en œuvre de la réforme foncière engagée en Guadeloupe, les terres agricoles détenues par la SAFER pourront être louées aux agriculteurs.

● Cinquante-cinq propositions seront débattues avec les élus et les dirigeants des organisations professionnelles de la Guyane pour assurer le développement de ce département dans le cadre du Plan intérimaire puis du IXe Plan.

● Le plan d'aménagement de la Côte-sous-le-Vent, en Guadeloupe, sera poursuivi jusqu'en 1985.

Les incidents de Nouvelle-Calédonie

TREIZE INTERPELLATIONS A NOUMÉA

A la suite des incidents survenus jeudi 22 juillet, à Nouméa, à l'occasion de la manifestation organisée par les opposants à la politique gouvernementale (*le Monde* du 23 juillet), la police a procédé à treize interpellations. Les heurts entre les forces de l'ordre et les manifestants ont fait dix-sept blessés parmi les gendarmes mobiles, indique-t-on de source officielle.

Commentant ces incidents, le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, M. Henri Emmanuelli, a déclaré, jeudi, à Paris : « *Nous n'avons pas l'intention de céder à la force, d'où qu'elle vienne, ni à l'intimidation. Le fonctionnement des institutions, sera assuré.* »

Pour sa part, la Ligue des droits de l'homme a dénoncé, jeudi, les « *groupes factieux qui continuent à sévir en Nouvelle-Calédonie* » et s'est étonnée « *qu'il n'ait pas été mis fin à l'activité des groupes d'extrême droite qui mettent gravement en danger la paix civile au bénéfice de quelques privilégiés, agissant ainsi au mépris des droits légitimes du peuple canaque et de l'intérêt de toutes les communautés du territoire.* »

UN ROMAN POLITIQUE DE PHILIPPE ALEXANDRE

Mais qui donc est Monsieur Le ?

Le pouvoir corrompt et le pouvoir absolu corrompt absolument, mais il lui arrive aussi de rendre fou absolument. Tel est le mystère de *la Vie secrète de Monsieur Le*.

Philippe Alexandre, éditorialiste politique à R.T.L., auteur de nombreux ouvrages sur le pouvoir, observateur méticuleux des successifs présidents de la Ve République, a choisi la fiction romanesque pour clamer son impertinence.

La Vie secrète de Monsieur Le, président de la République, qu'il nous révèle n'a pas pour modèle un personnage unique, bien que le lecteur sera souvent tenté de découvrir bien des traits transposés de l'avant-dernier président. C'est en réalité un patchwork qui emprunte à tous les chefs de l'Etat français depuis un quart de siècle.

Parodie irrévérencieuse et parfois loufoque de la vie d'un président, ce roman est souvent bien proche de la réalité. Une réalité rendue ici grinçante, exubérante, délirante. Monsieur Le n'élève pas de chiens, mais des volières entières d'oiseaux exotiques. Il n'établit pas lui-même ses menus mais invente mille recettes de cuisine, fonde à sa mort un « conservatoire national de la gastronomie », et ses ambassadeurs n'ont qu'une mission : lui envoyer des confitures. Il a la passion de l'Afrique au point d'y conduire une expédition militaire, mais surtout d'y recruter ses maîtresses nombreuses et superbes, à qui il fait admirer sa verge couverte d'or.

Il y a aussi le psychiatre de Monsieur Le, ses poèmes, son vieux père trafiquant en devises, son ordinateur Agénor, qui mesure sa popularité et finalement remplacera les élections. Il a enfin son conseiller en marketing, et son emblème fait de tulipes cramoisies.

Cet univers *présidentiel*, *pestilentiel*, drolatique et totalement farfelu, Philippe Alexandre le décrit sur le mode picaresque, en un style baroque, avec des inventions surprenantes, des cascades d'adjectifs et des redondances voulues.

Mais au-delà de l'irrespect et de l'insolence, c'est une leçon de morale politique qui se dégage, à la façon d'un conte voltairien ou d'une satire en forme de sotie. Monsieur Le, c'est-à-dire l'homme qui exerce le pouvoir suprême, cesse d'être un homme comme les autres. Enfermé dans sa solitude, ses phantasmes le conduisent vite à la paranoïa. « *Tout ce qui m'insulte salit l'Etat* », proclame Monsieur Le, qui a entendu ou lu ses modèles récents et bien réels. Mais qui, en définitive, est le plus fou ? Celui qui prétend imposer ses outrances bouffonnes et qui donne impunément libre cours à toutes ses aberrations ? Ou ceux qui acceptent et parfois applaudissent les dérèglements, les caprices et la volonté de puissance ?

ANDRÉ PASSERON.

★ Grasset, 69 francs.

Le Monde

société

LA FIN DE LA LOI «HOMOPHOBE»

Le dernier mot

La loi française doit désormais s'appliquer de la même manière aux homosexuels et aux hétérosexuels, l'Assemblée nationale ayant aboli, mercredi 21 juillet, l'article 331 deuxièmement du code pénal, où figurait le dernier « délit d'homosexualité » (« le Monde » du 23 juillet). Cette disposition pénale prévoyait des peines de six mois à trois ans d'emprisonnement et des amendes de 60 F à 20 000 F pour « quiconque aura commis un acte impudique ou contre nature avec un individu mineur du même sexe ».

Pour les hétérosexuels, les attentats à la pudeur sans violence sur des mineurs — en fait des relations sexuelles consenties — n'étaient et ne sont répréhensibles que si le mineur est âgé de moins de quinze ans, le droit français estimant que le consentement des plus jeunes ne peut être garanti.

Pour les homosexuels, ils étaient répréhensibles quel que fût l'âge du mineur depuis qu'une loi de Vichy, reprise par une ordonnance du 8 février 1945, avait fait apparaître des dispositions discriminatoires à l'article 331 du code pénal. Cela revenait à dire que l'âge de la majorité sexuelle était de quinze ans pour les hétérosexuels et de dix-huit ans seulement pour les homosexuels, coïncidant avec la majorité légale.

On était loin de l'esprit de 1791, lorsque l'Assemblée constitutionnelle avait aboli ces *« crimes imaginaires »* que pourchassaient les tribunaux de l'Ancien Régime, notamment celui de sodomie, supprimant tout délit d'homosexualité. Il aura fallu des années de lutte des homosexuels et quatre ans de tergiversations législatives pour en revenir à ce que le Comité d'urgence anti-répression homosexuel (CUARH) décrivait comme *« les conquêtes démocratiques de la Révolution de 1789 »*.

En 1978, lorsque le Parlement accepta d'examiner une proposition de loi visant à modifier la définition et la répression du viol et des attentats aux mœurs, on pensait pouvoir en finir avec une discrimination qui marquait, dans la loi, la persistance de préjugés portant atteinte à la liberté individuelle. Le Sénat, qui se montrait alors souvent plus soucieux des libertés que l'Assemblée nationale, adoptait, en première lecture, un amendement gouvernemental reprenant les dispositions d'une proposition de M. Henri Caillavet (non-inscrit, Lot-et-Garonne) prévoyant la suppression de la répression spécifique de l'homosexualité.

Mais le texte sur le viol ne venait à l'Assemblée nationale que deux ans plus tard, à un moment où le gouvernement ne songeait plus qu'à combattre les « laxismes » de tous ordres. L'Assemblée adoptait donc un amendement de M. Jean Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire), soutenu par le gouvernement, rétablissant les dispositions supprimées par le Sénat. M. Foyer se félicitait alors de voir reconnue *« la nécessité de maintenir certaines valeurs morales de notre société personnaliste et humaniste »*.

Après être revenu à son texte de 1978 en deuxième lecture, le Sénat devait finir, en octobre 1980, par s'aligner sur l'Assemblée dans ce que le CUARH appelait *« le vote homophobe unanime de la majorité en l'absence quasi totale des sénateurs du P.S. et du P.C. »* (*le Monde* daté 19-20 octobre 1980)

Et la loi de 1972 ?

L'élection de M. Mitterrand et celle d'une majorité de gauche à l'Assemblée nationale semblaient de nature à mettre un terme à un combat devenu lassant. M. Mitterrand s'y était engagé pendant sa campagne électorale. Pourtant, si en octobre 1981 une circulaire de la chancellerie demandait aux parquets de ne plus poursuivre sur la base du 331 deuxièmement du code pénal, la loi ne suivait pas.

Par deux fois on annonçait la suppression du délit d'homosexualité par l'Assemblée nationale, les 20 décembre 1981 et 24 juin 1982, en dépit des nouvelles croisades de M. Foyer (*le Monde* des 22 décembre 1981 et 26 juin 1982). Par deux fois, le Sénat refusait la proposition qui, selon le garde des sceaux, M. Robert Badinter, *« résultait de deux principes incontestables : la non-discrimination et le respect de l'intimité de la vie privée »*.

L'Assemblée nationale vient d'avoir le dernier mot. Le code pénal en revient au silence qu'il faisait à son origine sur les homosexuels. Un silence dont on peut douter qu'il permette le respect des principes rappelés par M. Badinter. Seule une mention des homosexuels dans la loi de 1972 contre les discriminations serait de nature à leur donner de réels moyens de défense. Mais la loi française, qui s'est enfin affranchie des mesures répressives réservées aux homosexuels, ne se montre pas encore disposée à garantir leurs droits.

JOSYANE SAVIGNEAU.

Première réunion du comité interministériel sur la jeunesse

Le comité interministériel de la jeunesse créé par décret le 30 avril 1982 pour *« examiner l'ensemble des problèmes intéressant la jeunesse et proposer au gouvernement les mesures propres à améliorer les conditions de vie des jeunes »*, s'est réuni pour la première fois jeudi 22 juillet.

Le premier ministre, qui présidait cette première séance à laquelle assistaient des représentants des vingt-deux ministères concernés, a donné les grandes lignes d'une nouvelle politique de la jeunesse. Celle-ci s'articulerait autour de quatre thèmes : revaloriser dans l'esprit des jeunes la notion d'éducation et de travail, notamment par la mise en valeur de l'enseignement technique et agricole ; aider les jeunes à percevoir le monde d'aujourd'hui, notamment par la vulgarisation des sciences et techniques ; aider les jeunes à trouver leurs propres expressions par la création d'équipements et de locaux polyvalents où les jeunes pourront s'exprimer ; les aider à démarrer une vie adulte en développant l'information notamment sur la recherche du premier emploi, la création d'une entreprise, etc. *« Les jeunes sont les principales victimes de la crise économique. Seule une action globale, menée vite et fort, au plus près de la réalité quotidienne des jeunes et prenant en compte leurs besoins vitaux et leurs aspirations, peut espérer modifier cette situation de « hors jeu économique et social »*, a déclaré M. Mauroy.

PUBLICATION JUDICIAIRE

Extrait d'un jugement rendu le 5 mai 1981 par la 1re chambre du tribunal de grande instance de Grasse dans le procès opposant :
— la société ROLLS ROYCE LTD,
— la société ROLLS ROYCE MOTORS LTD,
— la société ROLLS ROYCE MOTORS INTERNATIONAL,
à la société SODIALUX (NEW-YORK AUTOMOBILES) dont le siège social est à Cannes, 133, rue d'Antibes, a rendu le jugement dont voici le dispositif :

Dit et juge qu'en utilisant et en reproduisant sans autorisation les marques ROLLS ROYCE et RR, la S.A. SODIALUX s'est rendue coupable :
— de contrefaçon au préjudice de la société ROLLS ROYCE LIMITED,
— de concurrence déloyale au préjudice de la société ROLLS ROYCE MOTORS INTERNATIONAL et de la société ROLLS ROYCE MOTOR LIMITED ;

Valide la saisie-contrefaçon pratiquée le 16 octobre 1979 ;

Condamne la société SODIALUX à cesser de contrefaire et d'utiliser sous quelque forme que ce soit la marque ROLLS ROYCE et le monogramme RR et à payer :
— 5.000 F à la ROLLS ROYCE LIMITED,
— 5.000 F à la ROLLS ROYCE MOTORS INTERNATIONAL,
— 5.000 F à la ROLLS ROYCE MOTORS LIMITED ;

Ordonne la publication, par extrait du jugement aux frais de la S.A. SODIALUX, dans trois journaux au choix des sociétés requérantes sans que le coût de chaque insertion puisse dépasser la somme de 5.000 F.

Ordonne l'exécution provisoire

Condamne la S.A. SODIALUX aux entiers dépens.

DE L'ASALA A M. DEFFERRE

Interprétations contradictoires après l'attentat de la place Saint-Michel

Les sept militants d'origine arménienne qui avaient été interpellés dans la matinée du jeudi 22 juillet par les policiers de la brigade criminelle, chargée de l'enquête sur l'attentat de la place Saint-Michel (*le Monde* du 23 juillet) ont été remis en liberté dans l'après-midi. Aucun élément matériel n'a pu être retenu contre eux. Des vérifications, qui n'ont pas apporté plus de résultats, avaient en outre été opérées chez une dizaine de personnes considérées comme des « activistes » de la cause arménienne.

Les enquêteurs orientent d'ailleurs leurs recherches dans plusieurs directions à la suite d'échanges de renseignements entre les services français et les services de l'ambassade d'Israël en France. Ils n'excluent pas non plus l'hypothèse d'un acte non politique, dans la mesure où les gérants du café devant lequel a explosé l'engin de fabrication artisanale, avaient été récemment importunés par de jeunes inconnus.

« La thèse d'une provocation d'extrême-droite est une thèse à laquelle je réfléchis très sérieusement », a déclaré pour sa part M. Defferre, dans une interview publiée par *Libération*, vendredi 23 juillet. Pour le ministre de l'intérieur, *« les terroristes qui sont au Liban en ce moment ont d'autres choses à faire que de préparer des attentats »*, et, d'autre part, *« commettre des attentats seront provoquer des réactions d'hostilité de la population française vis-à-vis des Arméniens, et cela n'inciterait pas à la clémence »*.

Cependant dans une déclaration faite, jeudi 22 juillet, à Beyrouth, à Europe 1, un porte parole de l'armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie (ASALA) a confirmé la revendication faite par le groupe « Orly » de l'attentat. Selon lui, cette action était motivée par la détention en France de M. Vicken Tchakhutian, Irakien d'origine arménienne, dont les Etats-Unis ont demandé l'extradition (*le Monde* du 23 juillet). Le porte-parole de l'ASALA ajoute que son organisation avait contribué à la trêve décidée en janvier, trêve à laquelle avait consenti aussi le groupe « Orly ». « *Mais*, indique-t-il, *cela supposait que le gouvernement français n'arrêterait plus sur son territoire des Arméniens non français, qui n'avaient rien fait contre les lois françaises. Or cet accord a été rompu par l'arrestation de Vicken Tchakhutian.* »

[Cette déclaration de l'ASALA n'apparaît pas convaincante, car les Arméniens de France proches de l'ASALA n'ont jamais fait cause commune avec le groupe « Orly » à l'égard duquel ils ont toujours pris leurs distances. Elle est de surcroît en contradiction avec les réactions qu'a provoquées à Paris l'attentat de la place Saint-Michel dans les milieux arméniens les plus engagés.

Ainsi M. Ara Toranian, porte-parole du mouvement Libération arménienne, proche de l'ASALA, n'avait pas exclu la possibilité d'une provocation et Me Patrick Devedjian, avocat de la plupart des militants arméniens poursuivis, avait exprimé son étonnement devant un attentat *« qui n'est pas dans la tradition et la manière de l'ASALA ni dans celles des « Justiciers du génocide »*.]

SCIENCES

Deux rapports de mission présentés au ministre de la recherche et de l'industrie

Robotique + mécanique = « productique »

Deux missions d'études sur le développement futur de la mécanique et de la robotique avaient été confiées il y a plusieurs mois par M. Chevènement, alors ministre de la recherche et de la technologie, à deux industriels, MM. Jean Persuy et Maurice Petiteau. Les rapports de mission ont été récemment remis au ministre et ont été présentés à la presse le jeudi 22 juillet.

A la suite de ces présentations, M. Chevènement, s'exprimant maintenant comme ministre de la recherche et de l'industrie, a proposé le vocable nouveau de « productique » pour désigner la robotique et la mécanique avancées et, plus généralement, tout ce qui concerne les machines de conception avancée, les robots évolués, l'informatique industrielle, la conception et la fabrication assistées par ordinateur, l'ingénierie de systèmes ; globalement, un marché de 8 milliards de francs et vingt mille emplois.

La raison d'être de ce néologisme tient surtout à la mauvaise image que véhiculent les mots mécanique et robotique, le premier suggérant, souvent à tort, des technologies vieillottes, le second déclenchant un réflexe de crainte pour l'emploi. Pour les décisions... le ministre a donné rendez-vous à l'automne.

Le rapport de M. Persuy, après une légère réactualisation de l'étude très complète faite par l'Académie des sciences (*le Monde* daté 14-15 décembre 1980), propose une cinquantaine de propositions d'actions et de réformes et privilégie trois points :

1) *La formation des techniciens, ingénieurs et chercheurs.* — Le problème est ici plus qualitatif que quantitatif, contrairement à celui qu'on rencontre en électronique : l'enseignement est trop abstrait, le recyclage presque inexistant, alors qu'il devient nécessaire aux mécaniciens de connaître la micro-électronique ou l'informatique. Enfin, la mauvaise image des industries mécaniques — pourtant prospères — en détourne les meilleurs éléments. Le point le plus critique est la formation des enseignants.

2) *L'élévation du niveau technique général, spécialement des P.M.I.* — Un vaste transfert de technologie doit être organisé, par des transferts d'hommes — jeunes ingénieurs, chercheurs, — par un encouragement à *« la création d'entreprises par les détenteurs de compétences technologiques »*, par la création de *« réseaux de conseillers technologiques »*. Les centres techniques ont un rôle majeur à jouer et leur régionalisation doit être poursuivie.

3) *La recherche.* — Il faut viser un doublement de l'effort national de recherche en mécanique dans les cinq ans. Devraient être privilégiées les actions de recherche associative regroupant laboratoires publics, centres techniques et entreprises, sur des thèmes stratégiques. Par exemple, l'utilisation en mécanique du laser de puissance — General Motors en emploierait déjà deux cents, — les traitements de surface, la maîtrise par les petits bureaux d'études du comportement des matériaux et du calcul des structures, et tout ce qui concerne l'ouverture de l'industrie mécanique sur la micro-électronique, l'informatique, la robotique et l'automatisation.

Pour ces deux derniers points, le rapport de M. Petiteau, après une *« analyse de l'existant »*, fait l'*« exposé de nos espoirs »*, qu'il chiffre immédiatement à 2,4 milliards de francs sur trois ans. Des nombreuses propositions faites, la principale pourrait être la création de trois pôles de compétences : un à Besançon pour l'homologation et la qualification des constituants, appuyé sur la tradition de mécanique de précision propre à la région. Un autre à Toulouse, naturellement tourné vers le prédéveloppement de produits robotiques à forte dominante informatique. Un troisième pourrait être à Saint-Etienne, avec la formation comme axe principal.

La mission souhaite la création d'un comité interministériel de la robotique, et demande une étude particulière de l'impact économique et social de l'automatisation, menée en liaison avec les syndicats. — M. A.

JUSTICE

APRÈS MARSEILLE

L'affaire des fausses factures s'oriente vers Nice et la Côte d'Azur

De notre correspondant

Marseille. — Alors que sur le plan strictement judiciaire, le dossier dit « des fausses factures » ouvert à Marseille après la découverte de faux en écriture et corruption de fonctionnaires ayant entraîné l'inculpation de trente personnes, dont vingt et un fonctionnaires municipaux de la mairie de Marseille, est entré dans une phase de sommeil provisoire avec le départ en vacances du magistrat instructeur Mlle Marie-Chantal Coux, l'enquête policière s'est poursuivie en direction de Nice et de la Côte d'Azur. Il semble que ce soit dans cette région que se concentrent les investigations des policiers de la brigade financière du S.R.P.J.

Jusqu'à présent, pratiquement seul le nom de la Coopérative d'entreprises générales du Midi (C.E.G.M.) fondée en 1953 par M. Dominique Venturi et dont la quasi-totalité des administrateurs sont aujourd'hui inculpés et écroués, avait été prononcé. Une filière de sociétés « taxis » pour la plupart fictives soupçonnés d'établir des fausses factures vient d'être mise au jour par les enquêteurs.

Dès le début de l'enquête, les policiers du S.R.P.J. avaient arrêté M. Julien Zemour, domicilié à Nice où il exerçait la fonction d'inspecteur des impôts, et qui avait fondé plusieurs sociétés dont ses proches parents assuraient la gérance. En même temps que lui avait été interpellé M. Roger Salel, administrateur de la C.E.G.M., ayant de nombreuses activités dans la région niçoise. Les « entreprises » fondées par ces deux hommes avaient presque toutes le même siège social, chemin des Arnulphes à Drap, à quelques kilomètres de Nice, dans une zone industrielle.

La plupart de ces sociétés exerçaient leurs activités dans le domaine de la fourniture hospitalière, que ce soit la Société européenne de fournitures hospitalières, la Société de diffusion de matériel chirurgical Méta Inox ou la Société de matériel mobilier pour collectivités.

Les policiers semblent avoir établi que les deux chefs d'entreprise avaient conclu d'importants marchés aussi bien avec les villes de Nice et de Cannes qu'avec certains établissements hospitaliers.

D'autre part, toujours dans cette affaire des fausses factures, M. Dominique Venturi, inculpé à Marseille d'abus de biens sociaux, abus de confiance, faux et usage de faux, vient de se voir refuser sa mise en liberté provisoire demandée par son conseil, Me Henri Coupon, qui a fait appel de cette décision.

De leur côté, un groupe de personnes déclarant agir « au nom des contribuables marseillais » à la tête duquel se trouve M. Jean Commaret, responsable d'un bureau d'études et président du « Club de Rive-Neuve », a décidé de déposer plainte contre X avec constitution de partie civile auprès de M. François Ardiet, juge d'instruction, qui assure l'intérim de Mlle Coux. L'avocat du groupe, Me Henri Juramy, du barreau de Marseille, déclare *« vouloir prouver que les marchés et détournements n'ont pu être faits que par les actes du maire ou de ses adjoints »*.

Pour sa part, Mme Françoise Lucet, veuve de l'ancien directeur de la caisse primaire d'assurance maladie des Bouches-du-Rhône, a choisi les colonnes du « Méridional » pour exprimer son point de vue sur l'affaire des fausses factures dénonçant *« les ragots, les allégations diffamatoires et une évidente volonté de lui nuire »*.

Mme Lucet annonce son intention de demander réparation à l'hebdomadaire *le Canard enchaîné*, *« tête de file des bobards, qui s'est montré particulièrement imprudent et partisan dans ses révélations »*. Mme Lucet s'en prend également à M. Pascal Posado, porte-parole du groupe communiste au conseil municipal de Marseille, à qui elle reproche d'*« avoir sans preuves traité son mari de corrompu au cours de la séance publique du conseil municipal du 3 juillet »*.

D'autre part, Mme Lucet a indiqué que son mari a payé un million cinq cent mille francs pour la villa achetée en novembre 1979 à M. Dominique Venturi. *« Nous n'avons pas eu l'impression que l'on nous faisait un cadeau*, a-t-elle indiqué, *une affaire intéressante, sans plus. Si M. Venturi a cru bon de s'en défaire à ce prix, il conviendrait de lui demander personnellement pourquoi. »* Cette villa avait été estimée à près du double.

JEAN CONTRUCCI.

M. DEBIZET RÉPOND A LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LE SAC

Le secrétaire général du SAC, M. Pierre Debizet, a répondu à la commission d'enquête parlementaire sur les activités de son organisation, par une lettre adressée à son président, M. Alain Hautecœur (P.S.). M. Debizet accuse notamment la commission de s'appuyer sur des *« ragots »* pour accuser sans preuve des membres du SAC de crimes multiples.

« Par le jeu combiné de la volonté politique de la majorité de la commission parlementaire, écrit-il, *de l'absence de rigueur morale et intellectuelle du rapport et de l'immunité qui protège contre tout procès en diffamation les documents officiels diffusés par l'Assemblée nationale, il est ainsi répandu dans le pays avec une estampille officielle un réquisitoire instruit en l'absence de toute défense et insusceptible d'être poursuivi quelles que soient ses énormités. »*

Puisqu'il ne peut engager aucune instance judiciaire contre le rapport de la commission récemment publié (*le Monde du 25 juin*), M. Debizet, soucieux de ses *« devoirs »* envers les militants de son organisation, *« propose un procès »* au président de la commission en lui demandant de le poursuivre à propos de la lettre qu'il lui envoie.

● *M. Guy Vozzoler*, tenancier du bar « Baby » à Marseille, qui avait tué une jeune fille de seize ans (*le Monde* du 21 juillet) alors qu'il poursuivait des malfaiteurs, a été déféré mercredi au parquet de Marseille, inculpé d'homicide volontaire et écroué à la prison des Baumettes.

SCIENCES HUMAINES

Les propositions du rapport Godelier sur les sciences de l'homme et de la société :

● Mise en place de « fronts intersciences »

● Création d'une dizaine de nouveaux centres de recherche

Un paysage vaste et contrasté. Beaucoup de projets souvent ambitieux pour l'élargir et l'amender. Ainsi pourrait-on résumer la somme d'informations, de descriptions et de propositions *« pour une politique nouvelle des sciences de l'homme et de la société »* en France que constitue le rapport de la mission Godelier.

Du paysage, il faudrait presque dire qu'il est « après la bataille ». Succédant aux enthousiasmes créateurs d'après guerre et aux développements originaux des années suivantes (en histoire économique et sociale, linguistique, sociologie notamment) et après le regain de mai 1968 vint le temps, à partir de 1970 note la mission Godelier, de la *« neutralisation »* et de la *« réorientation »*.

Volonté de lutte contre les instruments supposés d'une possible subversion politique ou de la contestation sociale, commodité de restrictions budgétaires inaperçues du plus grand nombre ou jugées sans conséquences graves, bref mise au pas plus « gestion de crise » ont affaibli les infrastructures (laboratoires, centres, bibliothèques, publications...), et découragé le schercheurs, stérilisé aussi une partie de leur activité, ne laissant prospérer que ce qui allait dans le « bon sens » : la doctrine économique néo-classique par exemple.

Questions

Sur ce terrain, loin d'opposer *au passé sombre un présent rose*, idyllique, le rapport Godelier aborde sans complaisance les questions que peut appeler la situation nouvelle.

Forumlées de bonne foi ou non, des craintes s'expriment : les sciences humaines ne risquent-elles pas d'être sacrifiées aux sciences sociales ? Ces dernières, soumises aux demandes du pouvoir et réduites à des recherches finalisées à court terme ? Enfin, un *« dirigisme de gauche à courte vue et bassement utilitaire »* peut-il se substituer *« au dirigisme de droite qui régnait auparavant »* et ajouter *« ses effets néfastes à ceux qui avaient déjà contribué au démantèlement ou à la mutilation des sciences de l'homme et de la société en France »* ?

A ces interrogations, la mission Godelier répond :

— Que les recherches dites « finalisées » et les recherches dites « fondamentales », qu'elles obéissent à la logique interne d'une discipline ou qu'elles soient la réponse à une *« demande »* ou à une *« attente » sociale*, devraient se *« compléter dans une perspective critique »* et non s'opposer plus ou moins artificiellement.

— Qu'il est clair que les recherches en sciences sociales *« ne pourront jamais se transformer en une sorte d'ingénierie sociale apte à produire des interventions miracles sur les contradictions de la réalité » ;*

— Qu'un principe intangible doit être respecté : *« Seule la communauté scientifique est à même de traduire en objectifs de connaissances des réalités qui font problème et que la société dans toutes ses composantes, l'Etat, les entreprises privées, les partis... lui demandent d'analyser. »*

Un tel débat n'est jamais clos. Il était sain en tout cas de ne pas l'éviter. Des chercheurs maîtres en toutes circonstances de leurs hypothèses et de leurs méthodes ? Un pouvoir (ou des groupes de pression) leur distribuant (éventuellement) en pure perte conseils ou ostracismes ? La mission Godelier voit le paysage de la recherche en sciences de l'homme et de la société sous cette lumière.

Des disciplines en expansion

Qu'en est-il des diverses disciplines ? Un certain nombre d'entre elles *« se sentent assez sûres d'elles-mêmes »* et *« revendiquent*, ont estimé les rapporteurs, *des moyens pour faire la même chose, mais en plus grand » ;*

● L'ANTHROPOLOGIE et en particulier la paléonthropologie qui occupe l'*« une des toutes premières places dans le monde »*. La génétique des populations humaines, *« au carrefour de la démographie, de la génétique, de l'épidémiologie »*, est devenue l'*« une des branches les plus dynamiques de l'anthropologie physique »*.

● L'HISTOIRE : elle tient *« une place dominante dans la recherche internationale »* en dépit des points faibles (l'histoire contemporaine) et sous le feu d'une vive concurrence étrangère. On trouve aujourd'hui aux Etats-Unis, note le rapport, plus d'historiens spécialisés dans l'histoire du mouvement ouvrier et du travail en France qu'il n'en existe dans notre pays. Dans ces disciplines historiques, les débats méthodologiques souvent fructueux sont loin d'être épuisés.

● LA DEMOGRAPHIE : autre point fort, surtout dans sa partie historique.

● LA LINGUISTIQUE : *« En pleine expansion »*, y compris dans des domaines nouveaux : le rapport langage-société, l'analyse du langage ludique...

● LES SCIENCES ECONOMIQUES : affaiblies par la faveur sélective du précédent pouvoir, elles bénéficient cependant de l'abondance et de l'ancienneté des sollicitations de nombreux organismes publics. Des faiblesses aussi : *« Insuffisance ou inadéquation de la théorie des échanges internationaux inégaux, insuffisance de l'analyse de la répartition des revenus ou du financement. Par ailleurs, il n'y a pas assez d'économiste qui se consacrent à l'analyse de la place d'une entreprise particulière dans sa branche de production et dans sa région. »*

● SCIENCES POLITIQUES : en pleine expansion, aussi, maintenant qu'elles se sont dégagées de leur subordination aux sciences juridiques. Les faiblesses : pas de cadre conceptuel *« dans le domaine des relations internationales et des problèmes de stratégie »* ; effondrement de la philosophie politique à l'Université.

Le rapport distingue ensuite un ensemble de domaines *« qui connaissent des difficultés profondes et diverses :*

● SOCIOLOGIE discipline très (trop ?) ouverte mais surtout *« victime du choix fait par le précédent gouvernement d'intégrer massivement au C.N.R.S. les hors-statut et les orienter au sein du C.N.R.S. avant tout, vers la section « sociologie »*. Ce milieu est, selon le rapport, *« à restructurer »*. Il a été *« victime d'une certaine répression idéologique »*. Ses points forts : les sociologies de l'action, de la décision, des interactions et de la stratégies sociales, de l'éducation, de la culture. Les points faibles : les recherches sur la famille, la santé, les immigrés, l'absence d'une *« grande sociologie comparée »*.

● *L'histoire antique*, l'orientalisme, l'archéologie, la psychologie, la géographie, la spychanalyse, la philosophie, la littérature, sont justiciables, selon le rapport, du même type d'appréciation contrastées. « L'importation », dans cette énumération, d'une discipline non scientifique comme la philosophie ou d'une discipline au statut aussi complexe et incertain que la psychanalyse, ne pourra que susciter des appréciations divergentes.

Quant au domaine littéraire, s'il est exact que *« les recherches novatrices y restent isolées et ont du mal à pénétrer dans l'enseignement secondaire ou supérieur »*, on ne manquera pas de faire remarquer ici ou là que les réticences de la mission, l'appréciation d'état de crise qu'elle formule, traduisent peut-être aussi un malaise. Devant les formes écrites les plus variées, à la fois les plus universellement reconnues et les plus difficiles à approcher « scientifiquement », de production *de* sens, les rapporteurs n'ont-ils pas quelque raison de se sentir gênés, eux qui proclament d'autre part qu'*« en définitive, c'est toujours le problème de la production du sens que revêtent les choses de la nature et les rapports sociaux qui est le lieu des plus hautes difficultés de l'analyse scientifique »* ?

Mal structurées, parfois *« incertaines sur leurs méthodes et leurs objectifs »*, telles apparaissent d'autre part aux auteurs les sciences juridiques et les recherches sur les arts. Le rapport parle enfin de *« lacunes graves »* pour ce qui concerne les recherches sur les femmes et l'histoire des sciences et des techniques. Il dénonce d'autres carences : recherche fondamentale en architecture et en urbanisme, recherches sur l'image et le son, sciences de la religion...

Tel est le tableau que brossent les rapporteurs avant d'indiquer les huit conditions d'un *« dynamisme nouveau »* de la recherche en France (voir encadré) et de faire trois types de propositions concernant le développement des recherches et la réforme du cadre institutionnel de la recherche.

Des « fronts intersciences »

Un premier groupe de propositions préconise la création de *« fronts stables intersciences »*, autrement dit de *« coopérations organiques et stables qui prendront en compte pour longtemps la réalisation de recherches fondamentales jusqu'ici à peine reconnues »*. Les principaux « fronts » seraient : santé, maladie, société ; socialisation, éducation, formation ; travail, conditions de travail, mode de vie ; recherches sur les femmes et les études féministes ; tiers-monde, évolution, échange, développement ; histoire et épistémologie des sciences et des techniques ; recherches sur les arts et les pratiques plastiques ; architecture, urbanistique et cadre de vie ; image et son : techniques, usages, contexte, théorie ; expression, communication et civilisation de l'écrit.

La création des commissions interdisciplinaires *au C.N.R.S.*, la coordination d'universités et d'établissements de recherches diverses, sont requises pour préparer la constitution de ces *« fronts stables »*.

Un second groupe de propositions concerne les réformes structurelles du C.N.R.S. et de l'ORSTOM (Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer).

La commission Godelier recommande enfin la création de nouvelles institutions :

— Un institut national d'histoire de l'art ;

— Un centre « recherche et création artistique » ;

— Un institut national d'histoire et d'épistémologie des sciences et des techniques ;

— Un institut national du patrimoine naturel ;

— Un centre pour le développement des recherches psychanalytiques ;

— Un collège philosophique intersciences ;

— Un institut d'analyse des migrations dans les sociétés contemporaines ;

— Un centre de recherches pour une nouvelle économie appliquée ;

— Un centre de documentation et une bibliothèque publique consacrés à l'Afrique noire ;

— Enfin, la création d'un comité interministériel pour l'archéologie.

Suggestions nombreuses mais que la mission a trouvées *« justifiées »* et qui traduisent selon elle *« l'étendue des déficiences et de l'effort national à accomplir dans le domaine des sciences de l'homme et de la société. »*

MICHEL KAJMAN.

LES HUIT « CONDITIONS DU RENOUVEAU »

1) Reconstruire les infrastructures de la recherche et aller dans ces efforts au-delà de ce qui est prévu pour l'ensemble des sciences par la loi d'orientation et de programmation ;

2) Elargir et faire partager les responsabilités par toutes les catégories de personnes impliquées dans la recherche ;

3) Susciter l'innovation en élevant le niveau de la formation aux métiers de la recherche et en favorisant le mouvement des *chercheurs et des idées.*

4) Rendre plus simple, plus souple et plus rigoureuse la gestion administrative et financière des grands organismes de recherche ;

5) Prendre appui sur plusieurs *pôles de développement : les* divers organismes de recherche, la recherche universitaire, les ministères, les entreprises publiques *et privées*, la vie régionale et associative ;

6) Fonder la dynamique nouvelle non seulement sur l'augmentation nette des ressources mais sur une répartition différente des moyens en fonction d'une nouvelle évaluation des besoins ;

7) Confronter résolument la recherche française et les sciences de l'homme et de la société au niveau le plus élevé, sur le plan international, du développement des connaissances ;

8) Associer au-delà de la communauté scientifique tous les éléments du corps social au développement et au partage des connaissances scientifiques.

LES PERSONNALITÉS RASSEMBLÉES PAR M. GODELIER

Les principaux collaborateurs et spécialistes sollicités par M. Godelier pour remplir sa mission étaient : MM. Philippe Barret, alors chef du département des sciences de l'homme et de la société au ministère de la recherche et de la technologie ; Roger Brunet, alors conseiller technique au cabinet de M. Chevènement ; Armand Frémont, directeur scientifique adjoint pour les sciences sociales au C.N.R.S. ; Joseph Goy, conseiller spécial du directeur des enseignements supérieurs et du directeur de la recherche, chef de la mission scientifique au ministère de l'éducation nationale ; Jacques Barrau, professeur au Muséum national d'histoire naturelle ; François Bresson, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales ; Maurice Caveing, maître de recherches au C.N.R.S. ; Isac Chiva, directeur d'études à l'école des hautes études en sciences sociales ; Dominique Colas, professeur à l'université de Nancy-II ; Mme Blanche-Noëlle Grunig, professeur à l'université de Paris-VIII ; MM. Louis Hay, directeur de recherches au C.N.R.S. ; Michel Izard, maître de recherches au C.N.R.S. ; Mme Anne-Marie Lakota, technicienne au C.N.R.S. ; M. Hervé Le Bras, directeur de recherches à l'Institut national des études démographiques ; Mme Nicole Loraux, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales ; MM. Gérard Mendel, psychanalyste ; Jean-Claude Passeron, chargé d'enseignement à l'université de Paris-VIII ; Mmes Michèle Perrot, professeur à l'université de Paris-VII ; Françoise Renversez, professeur à l'université de Paris-X ; M. Michel Vovelle, professeur à l'université d'Aix-Marseille.

Le rapport constitue une synthèse des deux mille réponses (sur quelque six mille envois) à un questionnaire adressé à des spécialistes et chercheurs, des réponses à un second questionnaire destiné aux partenaires exprimant une partie de la demande sociale, des visites et des nombreux entretiens avec des chercheurs et représentants des partenaires sociaux. Le P.S. et le P.C., le R.P.R. et l'U.D.F. ont été sollicités. Seuls les partis de la majorité ont donné suite à ces démarches.

PRESSE

Un accord sur la « polyaptitude » aux « Dernières Nouvelles d'Alsace »

La direction des *Dernières Nouvelles d'Alsace* et la F.F.T.L.-C.G.T. (Fédération française des travailleurs du livre) ont signé un accord sur la *« polyaptitude »* des ouvriers du Livre, mettant ainsi fin à un conflit endémique suscité par les travaux de modernisation entrepris par le quotidien strasbourgeois et qui entrent, actuellement, dans leur phase terminale avec l'atelier de photocomposition. Cet accord devrait être suivi par la signature d'un contrat de solidarité dont sera saisi le comité d'entreprise avant la fin du mois.

L'accord sur la polyaptitude — qui permet au travailleur d'exercer de façon indifférenciée plusieurs postes de travail — touche environ cent cinquante personnes sur les quatre cents salariés du secteur technique. Il *prévoit leur formation* progressive dans les qualifications de la *« famille professionnelle »* : saisie, montage, correction, etc. *« L'expérience devrait se terminer au plus tôt le 31 décembre 1984 et au plus tard le 30 avril 1985*, nous a précisé M. Kielholz, président-directeur général - directeur de la rédaction des *« D.N.A. ». Dès le mois d'octobre, la formation commencera à raison de deux personnes par service. Lorsque l'ensemble du personnel sera « reconverti », il bénéficiera d'une grille de salaire unique à l'intérieur de cette « famille professionnelle »*. D'autre part, la F.F.T.L. a admis qu'un *cinquième de l'effectif* des clavistes puissent être embauchés *« hors de la profession »*, tout en prévoyant la possibilité d'acquérir un C.A.P. qui leur donnerait les avantage attachés à la profession.

Quant au contrat de solidarité qui fixerait probablement à cinquante-huit ans l'âge de la retraite, il sera soumis à l'avis du comité d'entreprise dans les jours prochains. Parmi les mille deux cent personnes employées par les *« D.N.A. »*, le nombre de salariés susceptibles d'être intéressés par cette « préretraite » n'est pas encore connu.

La F.F.T.L. se félicite de cette signature car, *« à l'occasion de la modernisation des entreprises de presse, il y a toujours un risque de voir les ouvriers évincés par du personnel « hors profession » et sous-payé. La polyaptitude évite la déqualification du travail »*.

DÉFENSE

● *Le premier missile Pershing-2* acquis par l'armée américaine a explosé jeudi 22 juillet, trente secondes après avoir été lancé du centre spatial Kennedy en Floride. Ce test était le premier d'une série de dix-huit prévus par le Pentagone avant de commencer la production en série. La fusée Pershing-2, d'une portée de 1 800 km, a été choisie par l'OTAN, en décembre 1979, pour être déployée à 108 exemplaires en R.F.A. à partir de la fin de 1983, en même temps que des missiles de croisière. — *(A.F.P.)*

● *Un essai nucléaire français*, le troisième en trois semaines, a eu lieu, selon les spécialistes du centre néo-zélandais de Rarotonga, le 21 juillet à 7 heures 13 (heure locale) à Mururoa.

ÉDUCATION

LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS

Des stages sur la presse à l'école seront organisés en novembre dans neuf académies

Le ministre de l'éducation nationale vient de demander à trois personnalités de préparer la création d'un conseil de perfectionnement auprès du centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information (CLEMI).

Destiné à favoriser l'introduction à l'école de la presse écrite et audio-visuelle, le CLEMI devrait commencer à fonctionner au début de l'année *scolaire 1982-1983 (le Monde* daté 18-19 avril).

Son conseil de perfectionnement sera composé pour un tiers de représentants des pouvoirs publics, pour un tiers de représentants des professionnels de l'information et de la communication et pour un tiers de représentants des enseignants et usagers. Les trois personnalités désignées par M. Alain Savary pour imaginer la composition de chacun des trois tiers sont respectivement M. Pierre Vandevoorde, inspecteur général de l'éducation nationale, co-auteur avec M. Jacques Gonnet du rapport préparatoire à la création du CLEMI, M. Louis Guéry, directeur du Centre de perfectionnement des journalistes (C.P.J.) et M. André de Peretti, auteur d'un rapport sur la formation des personnels de l'éducation nationale.

Dès novembre, des stages de quatre semaines seront organisés à l'intention d'une trentaine d'enseignants dans neuf académies (1). Ces stages auront lieu en liaison avec la presse régionale, puis à Paris ; ils se termineront par une semaine de travail en établissement scolaire. M. André de Peretti a exprimé son accord sur la méthode et les orientations choisies qui, a-t-il écrit, *« s'insèrent exactement dans le cadre des structures de formation continue, telles que le ministre les a décidées »*.

(1) Ces neuf académies ont été sélectionnées en tenant compte de l'implantation des écoles de journalisme, ainsi que du développement et des possibilités de coopération de la presse locale. Il s'agit d'Aix-Marseille, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille, Orléans-Tours, Paris, Rennes, Strasbourg et Toulouse.

Admissions aux grandes écoles

● Ecole centrale des arts et manufactures de Châtenay-Malabry, Ecole centrale de Lyon, Ecole supérieure d'électricité, Ecole supérieure d'optique (par ordre de mérite) :

OPTION M. — MM. Difrancesco, Cunin, Dauphin, Borri, Phalippou, Persoz, Joanblanq, Mathieu, Golinelli, Jumentier, Gagnaire, Coron, Laruelle, De Barbuat Duples Durand Delacre, Nadal, Torterotot, Riou, Brossier, Ouin, De Roeck, Bechet, *Moullade, Heuveline, Dhote, Maginot*, Duquenne, Chanay, Bonnafe, Chanut, Papoz, Le Calonnec, Philippe, Bleuse, Santory, Laurent, Bénichou, Poquillon, Planes, Cochevelou, Dalbera, Bresolin, Mercier, Roche, Maillet, Duflos, Hachicha, Papon, Houdebine, Renard (50e).

MM. Cantalloube, Saison, Rabault, Puerto, Khoury, Million Picaillon, Valentin, Samy, Dubois, Bernard, Vaxelaire, Goulaouic, Berthier, Welfert, Marc, Eisenmann, Liège, Moscovici, Boudier, Darrigade, Sechet, Lissajoux, Pernot, Flobert, Pichard, Kauffmann, Sainjon, Baudin, Falissard, *Hennequin, Dulac, Duchêne*, Devaux, Richard, Lubliner, Latare, Berenbach, Bianconi, Delbrel, Ombrouck, Le Ber, Ribon, Saada, Lorenzi, El Ghaoui, Becue, Brosse, Journeau, Lioure, Guérin (100e).

MM. Fournier, Mazan, Motyka, Pierre, Barray, Moreau, Bouchet, Pomet, Louistisserand, Barbant, Kauffmann, Dupont, Samilo, Richer, Jove, Tran, Brissart, Maneuf, Rebelz, Cogne, Delannoy, Lepetit, Laffineur, Cadiou, Bouy, Moly, Botek, Debuigne, Niec, Vermeulen, Conti, Naja, Zizi, Thibon, Hervé, Breton, Alvarez, Magnien, Damour, Lafon, Bernes, *Hadet, Roualx, Ginot*, Burg, Bézard, Hato, Friggit, Pierrot Deseilig, Gauchard (150e).

MM. Robin, Larère, Claver, Guichard, Miret, *Martel*, Lachaux, Fourchon, Luscan, Barriol, Nabet, Coulomb, Dalle, Clapot, Painchault, Cabrol, Burgun, Benquet, Mante, Allaire, Glénard, Guéguen, Chatenoud, Triceud, Humbert, Vermeulen, Saulière, Le Faucheur, Joab, Chignardet, Noetinger, Demigne, Rouge, Savelli, Coet, Fondanèche, Carmona, Ajarrista, Desportes, Bommelaer, Lacroix, Dalbin, Mercadal, Lacas, Dorier, Favreau, Gautier, Richard, Houard, Andreoli (200e).

MM. Gendre, Bertrand, Kabis de Saint-Chama, Giudicelli, Sirat, Challut, Desclaux Ezratty Barthes de Ruyter, Jacques.

OPTION P. — MM. Ruelle, Duquesnoy, Potteck, Saulière, Stransky, Jullemier, Smith, Benisty, Laroche, Carrier Guillomet, Rolley, Le Chaffotec, Mignotte, Doupiltzky, Joigneau, Picard, Bouchet, Aulagnon, Gutzwiller, Chevalier, Tonneau, Delache, Laurens, Delannoy, Bouard, Sabatier, Bradfer, Duval Destin, Meyer, Bouedec, Bodin, Frugier, Godiveau, Lepeintre, Clause, Feugier, André, Jeannerod, Roussel, Viry, Ruelle, Martin, Defour, Moitry, Muller, Lecerf, Hazard, Bernard, *Griffon*, Coupier (50e) ;

MM. Selles, Borio, Martin, Schoutteten, Savart, Mangez, Denis, Perrin, Roques, Nicot, Ledinot, Cuvelier, Grevet, Legris, Bajou, Flobert, Verge, *Monasterolo, Noir*, Payet *Burin*, Renault, Pavlovitch, Pichon, Berroir, Gilles, Vandecastele, Beghin, Vandermarlière, Larroumets, Guyomard, Trubert, Benoit, Torres, Drawin, Ransac, Astorg, Dugeal, Missana, Denet, Denier, Mondain Monval, Brun, Ravot, Frelot, Soubeyran, Gras, Fontvieille, Chollet, Rignot, Descubes (100e) ;

MM. Durand Smet, Guichon, De *Raffignac, Gasparini*, Haber.

OPTION T.A. — MM. Lagarde, Duval Dziura, Meyer, Moras, Quetier.

Admissions aux agrégations

● SCIENCES PHYSIQUES, option physique (par ordre alphabétique) :

Mmes et MM. Stéphane Alfaro (63e ex aequo), Préciada Amiel (55e e. a.), Jacques Ardissone (55e e. a.), Luc Belloni (15e), Anne-Marie Beninger (16e), Jean-Paul *Berthias* (48e), Jean Bonnet (57e e. a.), Jean Boudenot (43e e. a.), Paul Bourdet (6e), Marc Buonomo (43e e. a.), Brigitte Capelle Dhaze (63e e. a.), Fabienne Casoli (33e e. a.), Jean Cavailles (41e) Pascal Challande (71e e. a.), Jean-Louis Counil (62e), Jérôme Coup (26e e. a.), Claudine Crépin (25e), Denis Crête (32e), Jacques Curely (40e), Philippe Davy (14e), Gilles de Bouard (21e e. a.), Jean-Pierre *Desideri* (71e e.a.), Bernard Dieny (3e), Patricia Donnadieu (76e e. a.), Nicole d'Hose (37e), Anne Dugourd (35e e. a.), Pascale Fabre (33e e. a.), Gérard Ferrant (26e e. a.), Bernard Foing (30e), Christina Gaonach (68e).

Mmes et MM. Marie Gély (19e), Catherine Gourdon (53e e. a.), Jean-Jacques Greffet (24e), Patrick Guenoun (7e), *Gérard Hatab (60e)*, Jean-Paul Haudicot (70e), Francis Hennebois (20e), Pascale Herbeaux (73e), Dan André Klarsfeld (10e), Michel Kochoyan (74e), Eric Labrousse (53e e. a.), François Lacombe (78e), Patrick Le Guennec (38e), Roseline Leclerc (52e), Anne Lifermann (23e), Paul Loubeyre (75e), Jean-Marc Luck (1er e. a.), Denis Maheu (65e e. a.), Christian Marilière (57e e. a.), Thierry Marilière (65e e. a.), Sylvie Michaud (47e), Marc Michaud (42e), Michel Mons (35e e. a.), Jeanne Montagutelli (26e e. a.), Philippe Mutzig (4e), Stéphane Olivier (1er e. a.), Didier Paillard (5e), *Marie-Madeleine* Pascal (57e e. a.), Pascale Piquemal-Legagneux (31e), Thérèse Plasson (50e e. a.).

Mmes et MM. Christiane Pujolle Jaccoud (12e), Jean-Yves Raulin (17e), Jean-Marcel Rax (13e), Dominique Reffay (43e e. a.), Jean-Lou Reynier (8e), Michel Rieutord (39e), Guy Ropars (43e e. a.), Pascale Rougée (69e), Catherine Tayeb Mouren (49e), Alain Tiger (50e e. a.), Nadine Trabujo (21e e. a.), Jean-René Treussard (11e), Roger Valadie (79e), Jean-Yves Veuillen (18e), Monique Viala (65e e. a.), Jean-Marc Victor (29e), Florence Viot Martin (9e), Guy Vitrant (61e), Jean-Louis Zuber (78e e. a.).

● Anglais (par ordre alphabétique) :

Mmes et MM. Marc Amfreville (9e), Chantal Arlettaz (79e ex aequo), Cécile Auba (42e), Michel Aubeneau (43e e. a.), René Auffret (5e), Guy Bailliard (83e e. a.), Laure Balmes (24e e. a.), Christine Berthin (43e e. a.), Jean-Louis Bigot (107e e. a.), Michèle Bisière (73e e. a.), Jacques Blanc (33e e. a.), Catherine Bois (16e e. a.), Julie Boyer (93e e. a.), Jeanne Cabut (114e e. a.), Marie-France Cahart (88e e. a.), France Camus (93e e. a.), Jean-Pierre Cerecy (41e), Mary Chalot (46e e. a.), Catherine Chapel (83e e. a.), Jean-Marc Charrier (114e e. a.), Carmela Château (107e e. a.), Hélène Chanderlot (104e e. a.), Marc Chemali (70e e. a.), Bénédicte Chorier (22e), Helen Cole King (93e e. a.), Kersten Colombant (77e e. a.), Georgiana Colvile (1re), Christiane Condamin (13e e. a.), Françoise Cong The (52e), Sylvie Crinquand (46e e. a.).

Mmes et MM. Messad Dagron (53e e. a.), Heliane Daziron (70e e. a.), Véronique Deflaux (59e e. a.), Brigitte Delaporte (70e e. a.), Michèle *Delplanque (43e e. a.). Bernard Del*vallée (93e e. a.), Sandra Denby (73e e. a.), Véronique Depoutot (46e e. a.), Agnès Derail (18e e. a.), Colette Despois (37e), Françoise Dewasme (99e e. a.), Monique Doute (56e e. a.), Jean-François Dreyfus (91e e. a.), Patricia Durand (86e e. a.), Dominique Fabreguettes (13e e. a.), Christine Fau (114e e. a.), Nadine Fenouillat (62e e. a.), Marie-Christine *Fenwick (18e e. a.)*, Dominique Formarier (65e e. a.), Laurence Fournier (91e e. a.), Marie-Andrée Fourrier (77e e. a.), Pierre Fraisse (107e e. a.), Denis Gauer (39e e. a.), A.-M. Habib (104e e. a.), Martine Higonnet (18e e. a.), Fabrice Hugot (8e), Michel Imbert (30e e. a.), Elisabeth Jolivet (10e), Pascale Jouenne (62e e. a.), Martine Kervran (79e e.a.).

Mmes et MM. Géraldine Koff (79e ex aequo), Geneviève Lamontagne (11e e. a.), Eric Langumier (67e e. a.), Jean-Rémi Lapaire (33e e. a.), Jean-Marie Larchevêque (11e e. a.), Hélène Le Dantec (114e e. a.), Nathalie Leca (79e e. a.), *Catherine Lecroart* (38e), Diana Levamis (88e e. a.), Danielle Louey (114e e. a.), Brigitte Macadre (107e e. a.), Bruno Marchis Mouren (99e e. a.), Laurence Mardon (16e e. a.), Patrice Marimpouy (99e e. a.), Elisabeth Martin (29e), Christine Maury (104e e. a.), Ronald Mc Dougall (46e e. a.), Colette Melgnan (83e e. a.), Sylvie Michalowicz (39e e. a.), Chantal Miller (35e e. a.), François Mioche (4e), Marie-Joëlle Moll (2e), Mucca (46e e. a.), Souraya Muhidine (56e e. a.), Diep Nguyen Hoang Diep (114e e. a.), Michèle Oberto (107e e.a.), Nelly Paban (59e e.a.), *Claire Parfait (99e e.a.)*, Anne-Marie Pellet (56e e. a.), Françoise Pépin Lehalleur (27e).

Mmes et MM. Florence Perronin (7e), Patricia Picard (114e e. a.), Monique Pizzicoli (23e), *Solange Ravel* (28e), Brenda Rebufat (59e e. a.), Sylvie Regard (6e), Jane Riou (30e e. a.), Anne Roque (88e e. a.), Philippe Rostaing (62e e. a.), Wilfrid Rotge (24e e. a.), Jacqueline Rouvière (83e e. a.), Nancy Rovira (30e e. a.), Françoise Simon (107e e a.), Evlyne Smith (93e e. a), Michl Staub (67e e. a.) Simon Steven (46e e a.), Geneviève Sy (73e e a.), Claire Tabouret (15e), Francine Taffin (26e), Jean-Christophe Tainturier (53e e. a.), Geneviève Talbot (67e e. a.), Daniel Teyssier (21e), Francis Tirtaine (99e e. a.), Peter Tosney (35e e. a.), Luc Truong (73e e. a.), Karen Venturi (80e e. a.), Marie-Hélène Vardell (53e e. a.), Christine Veyriras (65e e. a.), Paul Volsik (3e), Christine Zaratsian (107e e. a.).

les totems d'un chef de village

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

DIX CHAMPIONS DU "TEMPS LIBRE"

Quels sont ces personnages qui organisent nos moments de liberté ? La semaine passée, nous avons fait le portrait d'un fameux cuisinier ; aujourd'hui : la vie agitée d'un animateur de club de vacances.



★ Dessin de GABRIEL GARCIA.

Les totems d'un chef de village

CELIBATAIRES, viveurs, cinglés, que n'a-t-on reproché aux G.O. (gentils organisateurs) des villages de vacances du Club Méditerranée ? Toujours à moitié nus, sourire permanent bien avant 14 heures, séance de minuit tous les soirs, un micro dans la main droite et un verre de whisky dans la main gauche, au garde-à-vous, vous les gentils membres, prêts à tout, avec vous ou malgré vous. Déjà là, au petit déjeuner, ils ne vous quitteront plus, même à la nuit tombée où, dit-on, ils se glissent quelquefois dans les draps des autres...

Quelle drôle d'invention que ces G.O. de Gilbert Trigano ! Toujours imités, jamais égalés : visages tannés, des muscles gros comme ça, un cœur énorme posé sur la main, une énergie à revendre, un sommeil qui n'excédera pas quatre heures, bref, une disponibilité absolue, infinie.

Le cheveu frisé, en bataille, à l'aplomb d'un regard clair et d'une bouche immense, deux solides épaules, la taille fine prise dans un paréo, Stanley Gorsse, trente-six ans, fait partie, au Club, de la « race des seigneurs » ; chef de village depuis 1973, après cinq brèves années d'animation, il s'est taillé une solide réputation en lançant ou en relançant des villages difficiles, tel celui de Malabata, près de Tanger, au Maroc, ou celui des Restanques, à l'arrière de Port-Grimaud, dans le golfe de Saint-Tropez.

La case et ses vertus

C'est là que nous l'avons retrouvé, il y a quelques jours, au début de cet été caniculaire, à la tête d'un village de « cases » — murs blancs, lits de camp, toit de bambous tressés — éparpillées dans quatorze hectares de pinède, à trois kilomètres de la mer.

« Un village authentique, explique Stanley Gorsse, *où l'on se sent plus proche des autres, où les petites histoires, toutes les réactions, sont facilement perceptibles, un village plus conforme aux origines, à la vocation du Club, qui veut que le G.M. — gentil membre — soit le complément du G.O. »*

Stanley préfère décidément la rusticité des installations des Restanques au luxe relatif et un peu impersonnel des villages de bungalows ou des hôtels. Les vacances à la dure, alors ?

L'histoire de ce chef de village explique peut-être ce choix. Né en 1945 à Paris, d'un père infirmier et d'une mère secrétaire, Claude Gorsse — à ce moment-là il ne s'appelle pas encore Stanley — va très vite s'affirmer, il le dit lui-même, comme *« un petit galopin »*. Sales notes à l'école, toujours le dernier de sa classe — la valeur n'attend pas le nombre des années — il n'accepte pas *« les engrenages de la scolarité »* et ne s'intéresse pas aux études.

De ces moments, deux anecdotes resteront très présentes dans sa mémoire. D'abord, un premier combat qu'il se livre à lui-même : *prouver qu'il n'est pas un idiot.* Dernier au premier trimestre de sa quatrième, il décide qu'il finira parmi les meilleurs le trimestre suivant. Cela ne rate pas, il est alors troisième. Pour régler ses comptes avec l'école.

La seconde anecdote, moins ordinaire et plus touchante, lui vaudra de changer d'identité. Et pas seulement sur ses papiers. Alors qu'il a cinq ans, ses parents se séparent. Claude-Stanley raconte : *« Ma mère tombe sur un légionnaire allemand et... baron, Guy von Dorpp, qui a servi quatorze ans dans la légion, y compris contre les nazis. C'est un homme bon mais très dur : il parle cinq langues et a certainement beaucoup de classe. Sa condition lui vaut de ne trouver aucun travail — plus tard, il montera sa propre affaire : le premier élevage de chinchillas en France — et nous vivons alors dans de très mauvaises conditions.*

» Mais mon beau-père a gardé toute sa noblesse, qu'il m'enseigne et qui contraste avec l'éducation de mon père, un titi parisien d'origine auvergnate très modeste. Dès mon plus jeune âge, je suis habillé dans le plus strict style anglo-saxon : costume croisé et cravates club — déjà ! — de chez Nicoll, rue Tronchet.

» En classe de sixième, alors que mon professeur d'anglais nous raconte l'histoire de Livingstone et les difficiles recherches du journaliste Stanley, je chahute au fond de la classe. Le professeur m'interpelle du nom du journaliste. De ce jour, je conserve donc un prénom dont je ne me suis plus départi. »

De son père, Stanley gardera toujours, il l'a décidé, la bonté qu'il lui a enseignée. De son beau-père, le courage et le goût de l'effort qui lui vaudront de travailler très jeune, après un bac dont il ne passera, brillamment, que l'épreuve de français.

Mécano, laveur de voitures, magasinier, il déchargera aussi les camions aux Halles de Baltard. Le milieu des années 60 arrive sans que Stanley n'ait décidé d'un métier, un vrai. Vient le jour de partir au service militaire. *« J'ai dix-huit ans passés et suis vexé de faire le malheur de mes parents qui m'ont payé des études sans résultat. Je veux leur prouver que je suis capable de faire quelque chose et m'engage donc pour trois ans afin d'apprendre un métier. »*

Un bar, une bière et puis une autre, trois copains, sans savoir très bien et comment et pourquoi, Stanley se retrouve dans un stage de commando parachutiste. Un stage à Nîmes, base 276 — *« quand tu apprends à obéir, tu sais après commander »* — puis deux ans et demi à Aix-en-Provence. La réforme du règlement militaire — *« le sous-officier devient le tampon entre les hommes de troupe et les officiers, une position impossible »* — pousse Stanley à ne pas renouveler son contrat.

Un beau jour du printemps de 1968, suivant les conseils de ses parents déjà conquis par le Club Méditerranée, il part pour la place de la Bourse afin d'acheter un séjour. Il tombe alors sur deux copains de lycée devenus G.O. Une heure plus tard, il quitte les bureaux du Club avec un billet de train pour Cefalu en Sicile, en tant que... G.O.

Ses premières vacances n'en seront pas. Premier voyage, premier travail. Le fils d'Auvergnat élevé par un baron et durci à l'école des paras se retrouve barman. Un tempérament de feu, on s'en doute, qui trouve là une ambiance qui lui plaît mais dont l'énergie désordonnée mésied au chef de village. Trois semaines plus tard, il est renvoyé à Paris. *« J'étais un vrai fou, prêt à travailler douze à quatorze heures d'affilée, je pouvais dormir trois heures et me taper trois filles dans la même journée. »* Une force de la nature ? *« Un sacré petit loubard. »*

Une « locomotive » avec le sourire

De juillet 1968 à mai 1969, il lance un petit restaurant dans le dix-septième arrondissement avec un voisin de palier rencontré par hasard. L'été revenu, il décide de tenter une nouvelle chance au Club. Même énergie, même échec. Le loubard ne trouve pas sa mesure. Après trois semaines à Céfalu, Stanley se retrouve à Paris mais refuse cette fois son éviction.

Franche explication avec le responsable de l'animation, prise de bec virile, il refuse d'avoir tous les torts. *« On vous écrira »*, reçoit-il pour toute réponse. Le soir du même jour, on le nomme responsable des moniteurs de ski du club de Saint-Moritz.

C'est la révélation : *« Pour la première fois, les types me reconnaissent comme un homme, un vrai. J'arrive et j'explose tout. Le chef du village me dit valable, courageux et motivé. »*

Un peu plus tard, Stanley rencontre Jean-Pierre Batard : *« C'est lui mon papa du club, mon formateur qui m'apprend mon métier de A à Z. Je me suis imprégné du « savoir-club » de cet ancien commando de marine. Devant lui, pour la première fois, je me suis complètement déshabillé pour tout apprendre. »*

Et Stanley observe alors ce qui fait les qualités d'un grand chef de village. Colères, humour, joie de vivre, bonté et grandes qualités de cœur. *« Un chef de village,* explique-t-il, *c'est une locomotive où, plutôt, une voiture sans carrosserie qu'on observe à tous les instants. Les G.M. s'aperçoivent à coup sûr de la moindre fuite d'huile, mais peuvent aussi se rendre compte que les pistons marchent bien. »* Stanley n'a pas été mécano pour rien.

Quatre mois pour souder une équipe

En 1973, il devient à son tour chef du village de Malabata. Son premier coup est un coup de maître : il fait rouvrir à Tanger le théâtre Cervantès, effaçant d'un seul coup la querelle hispano-marocaine, pour y donner un spectacle monté par lui et ses G.O. dans le cadre du festival d'été de la ville. Une assistance nombreuse, la présence des autorités marocaines, celle du fils de Gilbert Trigano, un triomphe qui vaudra en partie à Tanger d'être primée comme la ville la plus animée du Maroc cette année-là. Et Stanley d'entrer dans la légende.

Il s'y entend à merveille pour diriger ses villages et ses G.O. Un œil sur l'intendance, l'autre sur l'animation, les deux pieds bien campés sur la terre, la tête dans le soleil : il n'est que de le voir donner une âme au village des Restanques peuplé par neuf cents vacanciers qui attendent tout de lui, agité par une grève inopinée du personnel de service, écrasé par la chaleur d'un été quasi tropical, pour constater que Stanley Gorsse est habité d'une fameuse passion.

« Ici, c'est un laboratoire de la vie, explique-t-il, *un labo d'expression — un chef de village se doit d'être un bon, sinon un très bon acteur sur la scène qu'il habite tous les soirs — de contacts — il doit en permanence satisfaire aux requêtes de centaines d'estivants — de couleur — c'est lui qui donne au village, somme toute assez banal, sa personnalité d'un été — Nous n'avons ni ne discernons de diplômes. Nous sommes vraiment les derniers aventuriers du monde du tourisme. »*

En quatre mois de saison, été comme hiver, Stanley se doit de souder son équipe. Il s'entoure pour cela de G.O. de confiance, comme Polo, son talentueux responsable de l'animation cette année aux Restanques, ou Loïc, son chef des sports, rond et très présent, auxquels s'adjoignent des G.O. expérimentés comme débutants. Français ou étrangers qu'il faut rassembler, et vite, dans un même enthousiasme. Tous s'efforcent alors de donner vie au village, en tenant compte des disparités de chacun, de la météo, et de l'environnement du moment.

Et puis, il faut « faire face ». Aux accidents, aux voisins, quelquefois mécontents de la proximité d'un Club bien encombrant, aux élus locaux, aux commerçants, etc. Tour à tour comédien, chef scout, diplomate, psychologue, copain, chef du personnel, *le chef de village se doit* aussi d'être lui-même.

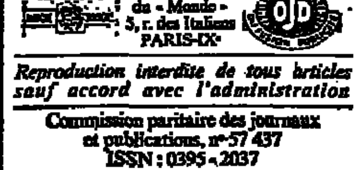
Stanley, pendant les trois mois que dure l'intersaison, s'occupe un peu de lui. Les affaires ? Il est l'associé des patrons de deux restaurants parisiens. Et l'amour ? *« Jusqu'à présent, le mariage aurait été une entrave. Mais, ce n'est pas tout de réussir dans la vie, il faut aussi réussir sa vie. Je mène une aventure fabuleuse avec une fille qui est un phénomène comme moi. Elle n'est pas au club, mais toujours dans ma tête et je sais que je ferai ma vie avec elle. »*

Sa plus belle récompense : quand un G.O. vient lui demander conseil sur son avenir ou quand un G.M. vient le féliciter en montrant qu'il a compris que son équipe et lui font un certain travail et d'une certaine façon.

Demain, Stanley Gorsse voudrait contribuer à la formation de nouveaux animateurs, au cœur des villages, afin de faire partager son expérience et que les nouveaux G.O. ne refassent pas les mêmes erreurs que lui. Il voudrait qu'à travers son exemple les jeunes, les gens un peu perdus aient envie de tenter quelque chose, au club ou ailleurs, et trouvent un peu d'espoir. Alors, célibataires, viveurs, cinglés, les G.O. du Club Méditerranée ? *« Mon cœur bat »*, rétorque Stanley Gorsse.

OLIVIER SCHMITT.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

UN CENTRE RÉGIONAL POUR LES MÉTIERS DU TOURISME

Apprendre les Alpes dans les Alpes

« *VIVRE et travailler au pays* » : à l'heure de la décentralisation, cette aspiration est aujourd'hui celle de toutes les régions françaises. Par divers moyens et au prix de beaucoup d'efforts conjugués à ceux de l'Etat, les Alpes du Sud ont tenté, depuis plusieurs années déjà, de la transformer en réalité. Un exemple de leur volonté : la création en 1977, à l'initiative de la chambre régionale de commerce et d'industrie (C.R.C.I.) Provence-Côte d'Azur-Corse, du Centre régional des enseignements touristiques (CRET), qui a son siège à Briançon (Hautes-Alpes). Un établissement tout à fait original par ses activités et sa pédagogie, dont l'objectif est de former des jeunes de plus de dix-huit ans aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration, de la montagne, de l'artisanat et de l'équitation.

Partir sur le littoral ou ailleurs, pour apprendre les nouveaux métiers liés au développement touristique ou végéter sur place dans des emplois subalternes : telle était, il y a peu, l'alternative qui s'offrait à nombre de jeunes — ou d'adultes obligés de se reconvertir — des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes ou du haut pays des Alpes-Maritimes. Une étude avait mis en évidence cette inadaptation aux besoins locaux des structures de formation professionnelle. D'où l'idée d'un établissement présentant un éventail très ouvert d'enseignements sous forme de stages pratiques — généralement rémunérés — de trois semaines à six mois, conçus en liaison étroite avec les professionnels, les associations et les administrations concernées.

« *Nous avons défini des filières de formation qui correspondaient le plus possible au marché de l'emploi* », explique le directeur du CRET, M. Jean-Marc Fillieule, un « ancien » Sup de co, venant de Saint-Dié. L'établissement a tout naturellement fait porter ses efforts sur les activités, en constant essor, de la neige et de la montagne, avec huit stages différents préparant aux examens de moniteurs de ski premier degré (alpin et nordique), d'accompagnateurs en montagne, d'aspirants guides, de pisteurs secouristes régionaux et, depuis décembre 1981, d'entraîneurs de compétition. Le service hôtellerie-restauration tend à satisfaire les besoins spécifiques de la petite hôtellerie de montagne en étant allié, sur le plan pédagogique, à l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), qui délivre les diplômes de fin de stage. Dans le domaine de l'artisanat, le mérite du CRET est d'avoir tenté de réhabiliter une profession, celle des tourneurs sur bois, dont la formation est devenue inexistante ou extrêmement limitée. C'est à juste titre, enfin, que les responsables du CRET soulignent l'originalité des stages d'accompagnateurs équestres (premier et second cycle) et de guides équestres, puisqu'il s'agit de la seule formation reconnue par l'ensemble des fédérations et associations intéressées.

Les stagiaires, qui doivent avoir dix-huit ans révolus, sont recrutés sur dossier par la direction de l'établissement aidée par un jury de professionnels, avec une priorité aux candidats originaires des Alpes du Sud. Niveau moyen : seconde ou première de l'enseignement du second degré. Dans l'immense majorité des non-bacheliers, dont neuf sur dix sont demandeurs d'emploi. « *L'entretien que nous avons avec chacun d'eux*, précise M. Fillieule, *est très important, car il nous sert à vérifier leurs motivations et à éliminer les fumistes.* »

Le CRET, il est vrai, ne veut pas faire de « gardiennage », mais réellement donner une chance à tous de réussir leur insertion ou leur réinsertion dans la vie active. « *Les métiers auxquels nous préparons sont durs*, témoigne pour sa part M. Denys Pinatel, responsable du service montagne. *Huit heures par jour sur les skis par tous les temps, c'est long. Les dilettantes n'ont pas leur place chez nous.* »

Un minimum de théorie, un maximum de pratique

Plus que dans d'autres établissements de formation comparables, les programmes pédagogiques du CRET *sont étroitement fonction des réalités professionnelles.* Le minimum de théorie, le maximum de pratique « *En ski de fond,* indique Denys Pinatel, *les stagiaires font en moyenne 40 à 50 kilomètres par jour. En slalom, ils « mangent » huit cents piquets. Nous avons réintroduit aussi les pratiques coutumières des corvées villageoises : couper du bois, nettoyer les écuries, curer les canaux d'irrigation...* » Pour mettre en œuvre cette pédagogie active et souple, le CRET a fait appel à un corps de professeurs intégralement composé de professionnels vacataires, parmi lesquels figure notamment l'alpiniste briançonnais — chef-moniteur — Raymond Renaud, vainqueur de plusieurs sommets himalayens.

Les résultats sont à la clé, puisque le CRET peut se targuer des meilleurs pourcentages de réussite dans les examens nationaux auxquels se présentent ses stagiaires : 50 à 60 % pour le très difficile concours d'aspirant-guide, 75 % *jusqu'à l'an dernier pour le monitorat de ski,* alors que le taux national n'était que de 25 %, 80 % pour les accompagnateurs en montagne et équestres, 90 % pour l'hôtellerie... Moins de cinq ans après son démarrage, l'établissement s'est ainsi taillé une excellente réputation et a pu assurer le placement de la plupart des stagiaires formés *dans ses murs, dont certains, dans* l'hôtellerie, l'artisanat ou l'équitation, ont même pu créer leur propre *entreprise et embaucher ensuite* d'autres jeunes sortant du CRET.

Le CRET doit aussi veiller à ne *pas se laisser envahir par les* « étrangers ». « *Pas question de remplir les stages avec le seizième arrondissement de Paris.* » Sur l'ensemble des 2 400 stagiaires passés par l'établissement de 1977 à 1981, 305, soit 12,8 % étaient originaires des Alpes-de-Haute-Provence, 1 240 (52,1 %) des Hautes-Alpes, 193 (8,1 %) des Alpes-Maritimes et 641 (26,9 %) d'autres départements de la région ou d'autres régions de France. Tranche d'âge la plus représentée : *celle des vingt/vingt-quatre ans* (plus de 50 %), avec une très faible minorité, sur le plan socioprofes*sionnel, des agriculteurs salariés* agricoles (à peine plus de 3 %).

GUY PORTE.

Des Ardennes à Saint-Jacques-de-Compostelle

Un pèlerin sans la foi

CE n'est pas un touriste comme les autres qui a pris, à la fin du mois de juin, la route de Saint-Jacques-de-Compostelle. D'abord, parce que ce Belge de cinquante-sept ans, Fernand J. Kreusch, a choisi de s'y rendre à pied. Ensuite, parce que sa longue marche solitaire part de Givet, dans les Ardennes. Enfin, parce que c'est la deuxième fois en cinq ans qu'il se saisit du bâton et du baluchon : de 1977 à 1979 il avait « erré » durant quelque 4 000 kilomètres, jusqu'à Saint-Jacques et même Gibraltar, au rythme de ses pas. Et en respirant si profond qu'il n'a pu résister au souvenir de cet enivrement.

Fort de son expérience, Fernand Kreusch a bouclé un sac « plume » de 10 à 12 kilos. Une cantine le précède par le train et, pour commencer, l'attend à Amboise. Chaussures montantes en cuir avec semelles de caoutchouc. Pas de tente, mais l'hospitalité des fermes et des petits hôtels, car « *le soir, une fois qu'on a planté la tente, fait la cuisine, écrit, on se retrouve seul. Ni bonjour, ni buenas tardes. Il faut pourtant se réalimenter auprès de ses semblables...* » Et, comme il emporte un maigre pécule, il demande l'hospitalité en échange de ses dessins au trait où il enferme pierres et futaies de rencontre. « *Je ne me sens pas capable de faire la manche* ».

Son rythme ? 23 kilomètres par jour, mais surtout sans cadencer le pas, car « *je ne vois plus rien* ». Son ennemi ? La sueur, qui rend le chaud comme le froid insupportables. Des compagnons d'armes ? Ses pieds, qu'il enduit de mercurochrome et panse à l'aide d'un baume réparateur.

Au juste, pourquoi part-on sur les routes, seul et si longtemps ? En bon publicitaire, Fernand Kreusch était toujours resté sur la réserve à l'égard de la société de consommation. Ayant pris goût à un certain ascétisme — plus de voiture — et à une solitude certaine — pas de femme — il décida, un beau jour, « *d'y aller* ». « *J'ai su rompre les racines factices que m'avait greffées au cul la société, tout quitter, bazarder chaises, amours et cravates pour les troquer contre mon air à respirer et devenir la parcelle mouvante du paysage.* »

De surcroît, il gagne le temps. Dix minutes font une éternité. La durée devient compte-gouttes ; l'œil détaille les trois barreaux de la fenêtre et chaque tuile du toit ; chaque molécule de vie peut se savourer à n'en plus finir.

Saint-Jacques-de-Compostelle pour prétexte, car l'Espagne seule lui disait quelque chose. Pas religieux pour deux sous, il décida de piquer vers l'ouest et vers le Finistère espagnol lorsqu'il apprit que la fête de Jacques le Majeur tombait, le 25 juillet, jour de son propre anniversaire. Va pour Santiago ! Mais pour but de son deuxième « pèlerinage » n'aurait-il pu choisir Tombouctou ou Death Valley ? « *Non, mes racines sont européennes, et je ne suis pas porté à l'exotisme* »

Les rencontres ne manquent pas. Déception du côté des randonneurs qui ne saluent même pas. En revanche, il savoure la fraternité du pied et du muscle trouvée chez les podologues et les kinésithérapeutes qui refusèrent toujours de lui faire payer leurs services. Du côté des paysans, on le considérait plutôt comme le *chemineau, le bon-à-rien.* Exception faite de cet éleveur de Confolens qui lui expliquait longuement qu'il avait lu quelque part que le maréchal de Lattre aimait les beaux hommes et que, lui, « *c'était pareil avec les vaches* ».

Pas sûr d'aller jusqu'au bout

« *Les réactions à mon égard sont caractéristiques. Je suis un type insolite, mais tout le monde ne m'appréhende pas de la même façon. Les hommes s'inquiètent des aventures et des accidents qui ont pu survenir. Les femmes s'exclament : « Mais vous faites ça tout seul ? » L'homme est nomade, pas la femme.* »

Que de sensations doivent apporter les détours du chemin, les panorames découverts et le vent qui accourt de l'horizon ! « *La marche solitaire n'est qu'observation et réflexion. Je dirais même qu'il s'agit d'une rumination.* » Rumination propice à l'interprétation des hasards : « *Jimena-de-la-Frontera, pueblo blanco de la montagne andalouse. Deux bonnes heures à tuer avant que les femmes ne servent le repas collectif. Et si je grimpais jusqu'à ce château dont les ruines ont aimanté ma lente ascension ? J'y découvre une forteresse maure et une tour castillane. Depuis le chemin de ronde, je surplombe d'un côté une vallée de verdures maraîchères et, à l'opposé, un monde nu et cuivré de blocs amoncelés. Deux univers. Au même instant, le soleil se couche parmi les roches, et une pleine lune énorme et laiteuse s'élève au-dessus des champs. Je me trouve à la croisée de ces mondes et de ces événements. Ce ne peut être un hasard. Je me sens gigantesque et rien. Grâce au rythme lent de mes pas, j'ai obtenu le privilège de participer aux communions élémentaires. Il n'existe plus d'intermédiaire. Tout me traverse.* »

Au retour de sa première marche, il n'est pas arrivé à reprendre le rythme et les conventions de la société. Alors, il repart pour rencontrer, à nouveau, ce hasard qu'il a baptisé « *le petit-saint-des-errants* ».

S'il le pouvait, le voyage durerait *ad vitam aeternum*, mais puisqu'il faut bien des jalons, il passera au large de Reims, d'Orléans, d'Amboise, de Poitiers, de Limoges, de Pau, dans le Val-d'Aran, puis — peut-être — Alicante, Cordoue et sûrement Saint-Jacques-de-Compostelle.

Il n'est pas sûr d'aller jusqu'au bout. Il se souvient des ampoules et des épaules douloureuses, et il sait ce que monter veut dire. « *Lorsque, à Bruxelles ou à Paris, je me trouve au bas d'une rue en pente, je me rappelle un col de 22 kilomètres de lacets. Et j'ai peur.* »

ALAIN FAUJAS.

★ Pour toute correspondance ou toute proposition d'hébergement, s'adresser à Fernand Kreusch, c/o Oprinta, 18, avenue de Berchem, Sainte-Agathe, 1080 Bruxelles.



Hippisme

Un ministre en piste

DEVOIRS de vacances, chez les chevaux et les hommes.

Chez les chevaux, ce sont *Grease*, gagnante du prix Chloé, et *What A Guest*, lauréat du prix Eugène Adam, qui, cette semaine, ont remis les meilleures copies. Excellente composition également de *Bon Sang* qui, après huit mois d'absence, ne s'est incliné, devant *What A Guest*, que d'une virgule.

Chez les hommes, on guette du coin de l'œil l'élève André Cellard. Celui-ci — secrétaire d'Etat à l'agriculture — a réuni, voilà quelques jours, les journalistes hippiques pour commenter ou annoncer quatre décisions :

1) *La disparition du corps des officiers des Haras, en tant que tel.*

2) *La nomination, à la direction du service des haras nationaux, de M. Jean-Pierre Launay.*

3) *L'octroi aux sociétés de courses, en mauvaise posture financière, d'un ballon d'oxygène de 70 millions de francs, pour leur permettre de boucler l'exercice 1982.*

4) *Une importante réforme de toute l'organisation des courses, par voie réglementaire, l'automne prochain.*

Voyons ces quatre chapitres.

Le corps des officiers des Haras, créé par Colbert et refondu par Napoléon, avait, historiquement, pour mission essentielle de veiller à ce que l'élevage français fût toujours en mesure d'approvisionner l'armée en bons chevaux de guerre. Certes, d'autres missions avaient peu à peu remplacé celle-ci. Mais elles ne justifiaient pas un corps de fonctionnaires autonome. Déjà, en 1965, on avait décidé de ne plus recruter de nouveaux officiers des Haras *stricto sensu* et d'affecter aux postes qui deviendraient vacants des ingénieurs du génie rural s'étant astreints à une formation spécialisée complémentaire.

On atteint aujourd'hui au terme de l'évolution. Il ne restait plus que vingt-sept officiers des Haras, relevant du recrutement d'avant 1965. Ils se sont réveillés, le lendemain du conseil des ministres de la semaine passée, ingénieurs du génie rural, à leur entière satisfaction, leur assimilation à un corps plus large favorisant les avancements et conférant des avantages de retraite. Une nostalgie pourtant : celle du bel et rigoureux uniforme noir à passementerie rouge ou argent (selon les grades) ; ses feuilles de chêne risquent fort d'être emportées dans la tourmente.

En même temps qu'ils perdent leur spécificité, les ex-officiers des Haras changent de patron. Henry Blanc, qui dirigeait leur service depuis douze ans, avec une efficacité que chacun loue, est remplacé par Jean-Pierre Launay. Probablement ne pouvait-on pas demander à un homme issu du giron d'être le fossoyeur de son corps, même si cet enterrement-là fait à peu près l'unanimité. Aussi bien est-ce — et pour la *première* fois depuis Colbert — un homme étranger aux Haras qui va diriger ceux-ci. Jean-Pierre Launay, trente-neuf ans, *polytechnicien, est un économiste.* Homme de courses cependant. Habitant Lamorlaye, *il n'a pu faire autrement, entre deux études de prospective sociale* (sa spécialité), que taquiner le pur-sang. Il a deux ou trois chevaux à l'entraînement chez Blancone. L'un — la jument *Proustille*, d'assez modeste origine *(c'est une fille d'Armos)* — s'est hissé au niveau classique, surtout sur les longues distances.

« De l'eau dans les épinards », avions-nous titré, voilà quelques semaines, une chronique dans laquelle nous annoncions que le gouvernement était prêt à réduire de 70 millions de francs (sur 340) la contribution 1982 des sociétés de courses au fonds d'adduction d'eau.

Définir une politique des courses

M. Cellard a confirmé cet allégement : « *Nous avons accordé l'argent, avant de discuter avec les sociétés de courses de leur avenir, afin qu'on ne nous reproche pas de faire peser sur les négociations des menaces financières.* »

Quel statut pour l'avenir ? Le secrétaire d'Etat a rendu public, au cours de sa conférence de presse, un rapport de synthèse demandé à M. Pierre Murret-Labarthe, ancien directeur du service de la production et des échanges au ministère de l'agriculture.

D'évidence, c'est ce rapport qui servira de base aux discussions que le secrétaire d'Etat veut ouvrir, dès les prochains jours, avec toutes les parties intéressées, de ces messieurs du Jockey-Club aux lads.

M. Murret-Labarthe reproche d'abord, en filigrane, à l'Etat de n'avoir jamais défini une politique à l'égard des courses et du jeu en général. L'Etat reconnaît que les courses sont une activité largement utilisatrice de main-d'œuvre mais, dans le même temps, privilégie le Loto, qui, lui, n'emploie que des boules ; alors, les courses étant en difficulté, il autorise des tiercés supplémentaires (en protestant que le pays devient « un tripot ») et, finalement, il doit faire remise aux sociétés de 70 millions de francs. Bref, l'incohérence.

Deuxième idée force : les courses, qui ont été longtemps une affaire de propriétaires à laquelle le public était admis à s'intéresser par l'intermédiaire des tickets de P.M.U., sont devenues l'affaire du public, lequel finance la survie des écuries. Première conséquence : les courses ne devraient plus être dirigées par les seuls propriétaires se cooptant mutuellement dans les différents comités mais par des représentants de toutes les catégories de participants : propriétaires et éleveurs toujours cooptés (15 sièges sur 30) mais aussi entraîneurs, jockeys (3 sièges), lads (2 sièges), voire, à la limite, joueurs.

Seconde conséquence : le fer de lance étant maintenant le jeu et non plus les écuries de mécènes, le P.M.U. devrait être le coordonnateur et l'inspirateur des sociétés de courses, au lieu de leur simple exécutant. Exemple : ce devrait être le P.M.U. qui décide, en fonction de son expérience d'organisateur de paris, qu'il convient de proposer un tiercé tel jour plutôt que tel autre : non telle société.

Cette inversion des initiatives, des rôles et des responsabilités va beaucoup plus loin que ne peut le suggérer une brève analyse. Elle débouche, à son tour, sur l'idée d'une nécessaire unicité des politiques du jeu en France, unicité dans laquelle — n'en doutons pas — il conviendra, un jour ou l'autre, d'inclure les paris sur le football.

Nous reparlerons, bien sûr, du rapport Murret-Labarthe, qui n'a pas fini d'occuper la piste.

Mais puisque nous venons d'évoquer d'éventuels paris sur le football — à notre avis, inscrits, à coup sûr, dans un proche avenir après le brillant « Mundial » de l'équipe de France, — une remarque. Les sociétés de courses vont consacrer, en quatre ans, 240 millions de francs à équiper en terminaux d'ordinateurs 4 000 bureaux de P.M.U. Peut-on espérer que leur opposition viscérale à des paris sur le football ne les a pas incités à choisir un matériel qui serait impropre à traiter ce genre d'enjeux ? Si, demain, prévalent une politique et une coordination des jeux, leur chance sera peut-être cette infrastructure, qui leur permettra d'approcher le football en alliées et en partenaires, plutôt qu'en adversaires en évident état d'infériorité.

LOUIS DÉNIEL.

Plaisirs de la table

Les trois Suisses

LE tourisme suisse est en progression, l'hôtellerie genevoise aussi. Sans doute, le change élevé rebute les Français — et l'ont dit, même, quelques Allemands, — mais tout va bien du côté du Léman. Il est vrai que cette hôtellerie fait d'étonnants efforts. Je viens de visiter trois hôtels genevois ayant le vent en poupe, les « perles du lac », en quelque sorte.

Au *Rhône* (quai Turrettini ; tél. : 31-98-31), où le fonctionnel est personnalisé et n'empêche pas l'aimable de l'accueil, on termine la réfection du dernier étage à moderniser (en passant, notons qu'un étage est réservé aux non-fumeurs !). Le bar, le restaurant et le gril sont pourvus d'une terrasse sur le Rhône, qui est la plus belle de Genève. La cuisine du chef Gilloz évolue avec sagesse. Enfin, l'on prépare les R.G.I. (cette fois consacrées à la cuisine marocaine de la Mamounia (Marrakech), qui proposera trois galas exceptionnels.

Aux *Bergues* (33, quai des Bergues ; tél. : 31-50-50), où l'on achève la réfection complète, effaçant le vétuste et gardant l'élégance d'autrefois, un nouveau chef, Albert Felli, triomphe à l'Amphitryon, avec une carte où, entre quelques recettes basses calories, j'ai retrouvé avec plaisir un plat signé Nignon (filets de sole), avant des ailes de pigeon aux poireaux confits, arrosés d'un vin des Grisons (Schlossalenegg 1978) original.

Enfin au *Hilton* (19, quai du Mont-Blanc ; tél. : 31-98-11), le jeune Gilles Dupont, télécommandé depuis La Rochelle par J. Le Divellec, démontre ses qualités personnelles en un menu et une carte d'où l'on voudrait tout choisir. Et quelle bonne idée de proposer certains plats en « dégustation » et à moindre prix, ce qui évite les ridicules menus « à la chinoise » du snobisme gourmand ! Très beau service. Et le restaurant de Mme Régine va être supprimé !

Hôtellerie genevoise encore : André Hauri, directeur du *Lausanne Palace* prendra, en novembre, la direction du *Métropole*, réouvert. Paul Bougenaux (ex-*Plaza de Paris*) a pris, lui, celle du *Bristol* (10, rue du Mont-Blanc ; tél. : 32-44-00), qu'il est en train de faire rénover.

Las ! les plateaux de la Swissair, indigeants, semblent ne pas s'améliorer. Il y avait un petit carré de... camembert suisse ! On sait bien que l'appellation « camembert » n'est pas garantie, mais tout de même, au pays du gruyère, de l'appenzell, de l'emmental, de la tête-de-moine, du vacherin, des fromages à raclette valaisans, la farce est un peu saumâtre !

LA REYNIÈRE.

FRAICHEUR POUR AOUTIENS

C'EST le temps où l'on cherche les terrasses, les patios, les jardins, la fraîcheur en un mot. Heureux sont les hôtels qui ont un patio, un jardin (George V, Plaza Athénée, Ritz, *et, bientôt, le restaurant d'été du* Bristol). *On se réjouit aussi de retrouver le petit jardin du* Flora Danica *(aux Champs-Elysées), la terrasse suspendue de* l'Aquitaine *(54, rue de Dantzig) et celle, plus haute encore, de Yan (*le Toit de Passy, *94, avenue Paul-Doumer).*

Les terrasses ont leur charme et leurs amateurs (encore qu'elles soient souvent des chaudières) : du Récamier *(dans la rue piétonne du même nom) à celle élyséenne du* Fouquet's *(d'où l'on voit « champzéliser » tout Paris), de celle d'*Edgard *investissant la rue Marbeuf à celle timide du* Restaurant du Marché *(59, rue de Dantzig). Il ne faut pas oublier la* Closerie des Lilas *non plus que l'inégalable jardin de* Laurent, *et, depuis quelques jours, le patio-galerie de* Prunier-Elysée *(26, avenue des Champs-Elysées) dont je parlerai la semaine prochaine.*

Il y a enfin les salles fraîches, soit naturellement, soit climatisées, et que pour ma part j'apprécie mieux encore. Il fait bon à l'Ambassade d'Auvergne *(rue du Grenier-Saint-Lazare) et l'on s'y régale. Bonne climatisation aussi à l'aimable* Vieux Berlin *(avenue George-V) où, notons-le en passant, le service est parfait, le café des meilleurs et les cigares soignés par Moira parfaitement au point (même l'humidificateur souvent mal utilisé n'y suffit point, hélas !).*

L.R.

MIETTES

● *Joseph Donon, président de la Fondation Escoffier est,* on le sait, mort récemment. Il vient d'être remplacé par M. Raymond Armissen. Mme J. Neyrat-Thalamas, directrice de la fondation de Villeneuve-Loubet, devenant secrétaire générale et M. Joseph Rameaux, conservateur du musée Escoffier.

● *Jacques Kother (directeur du* Guide des connaisseurs, *la grande revue gastronomique bruxelloise)* vient de découvrir un ouvrage inestimable et inconnu, l'*Ouverture de cuisine*, par Lancelot de Casteau, cuisinier des princes de Liège, paru, en 1604. Passionnant ouvrage. Au port de Bruges-Damme arrivaient déjà sucre brut et cumin du Maroc, miel, huile, figues et raisins du Portugal, beurre de Norvège, fromages d'Angleterre et d'Ecosse, vin de Gascogne et de La Rochelle... Et un menu de 1557 proposait une poule d'Inde bouillie avec huîtres et cardes, cygne rôti à la sauce de Crémone et... « caflade d'esturgeon ». Mais oui, le caviar était déjà des grands repas !

CANULAR

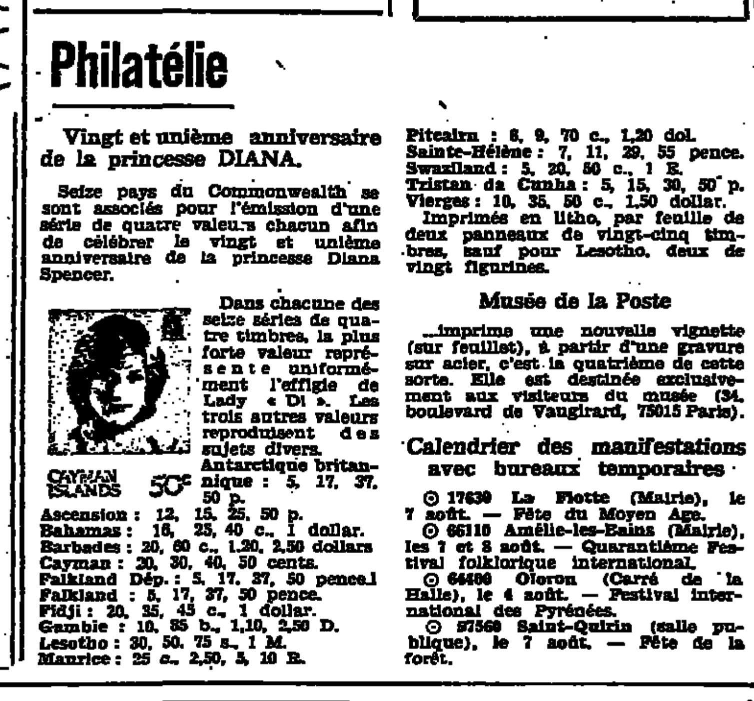
JE ne sais trop qui l'a lancé mais, depuis plusieurs mois revient périodiquement le bruit que Laurent est à vendre. Successivement plusieurs personnes ou groupes ont été alertés et se sont renseignés auprès d'Edmond Ehrlich, son animateur, qui les a éclairés. Ce n'a pas été le cas de M. Lenôtre, qui se voyait déjà chez Laurent devenu jardin d'hiver. Il avait même pris contact, pour son architecte, avec celui de la Ville de Paris dont dépendraient les transformations. Voilà un canular qui a bien marché !

Pour se consoler sans doute, Lenôtre, qui veut aller apprendre aux Suisses à faire du chocolat en installant une boutique à Genève, va s'installer également rue du Bac, voisin de son ancien ouvrier Christian Constant, le merveilleux pâtissier-traiteur que l'on sait et dont je rappelle ici l'adresse : 26, rue du Bac, tél. 265-53-53. Faut-il rappeler les thés sélectionnés, les confitures, les chocolats et, pour Noël, les incomparables marrons glacés de Constant ? — L.R.

Philatélie

Vingt et unième anniversaire de la princesse DIANA.

Seize pays du Commonwealth se sont associés pour l'émission d'une série de quatre valeurs chacun afin de célébrer le vingt et unième anniversaire de la princesse Diana Spencer.



Dans chacune des seize séries de quatre timbres, la plus forte valeur représente uniformément l'effigie de Lady « Di ». Les trois autres valeurs reproduisent des sujets divers.

Antarctique britannique : 5, 17, 37, 50 p.
Ascension : 12, 15, 25, 50 p.
Bahamas : 16, 25, 40 c., 1 dollar.
Barbades : 20, 60 c., 1,20, 2,50 dollars
Cayman : 20, 30, 40, 50 cents.
Falkland Dép. : 5, 17, 37, 50 pence.
Falkland : 5, 17, 37, 50 pence.
Fidji : 20, 35, 45 c., 1 dollar.
Gambie : 10, 85 b., 1,10, 2,50 D.
Lesotho : 30, 50, 75 s., 1 M.
Maurice : 25 c., 2,50, 5, 10 R.
Pitcairn : 6, 9, 70 c., 1,20 dol.
Sainte-Hélène : 7, 11, 29, 55 pence.
Swaziland : 5, 20, 50 c., 1 E.
Tristan da Cunha : 5, 15, 30, 50 p.
Vierges : 10, 35, 50 c., 1,50 dollar.

Imprimés en litho, par feuille de deux panneaux de vingt-cinq timbres, sauf pour Lesotho, deux de vingt figurines.

Musée de la Poste

...imprime une nouvelle vignette (sur feuillet), à partir d'une gravure sur acier, c'est la quatrième de cette sorte. Elle est destinée exclusivement aux visiteurs du musée (34, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris).

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 17630 La Flotte (Mairie), le 7 août. — Fête du Moyen Age.

⊙ 66110 Amélie-les-Bains (Mairie), les 7 et 8 août. — Quarantième Festival folklorique international.

⊙ 64400 Oloron (Carré de la Halle), le 4 août. — Festival international des Pyrénées.

⊙ 97560 Saint-Quirin (salle publique), le 7 août. — Fête de la forêt.

N° 1749

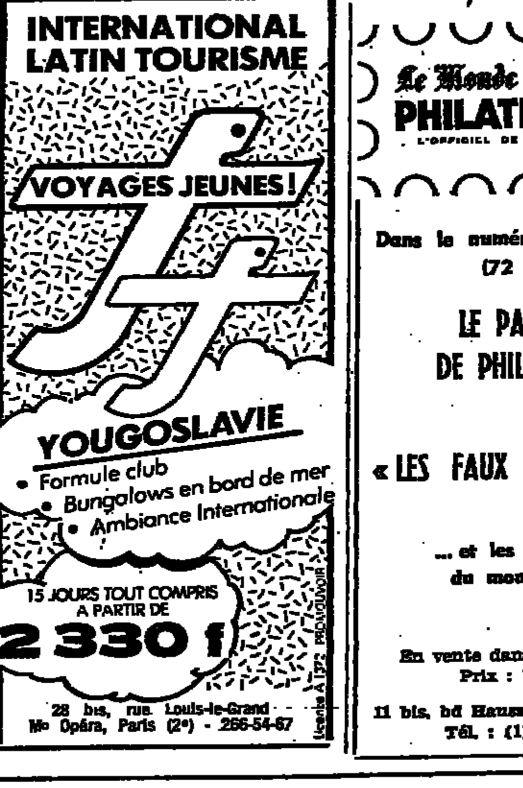
En bref...

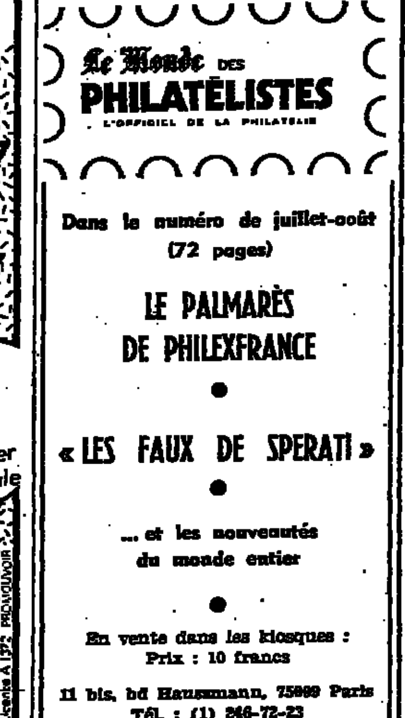
● MADAGASCAR. — En l'honneur de l'actrice et chanteuse malgache, Mme Jeannette. 30 Fmg. Maquette par Veret-Lemarinier. Offset. S.N. Cartor.

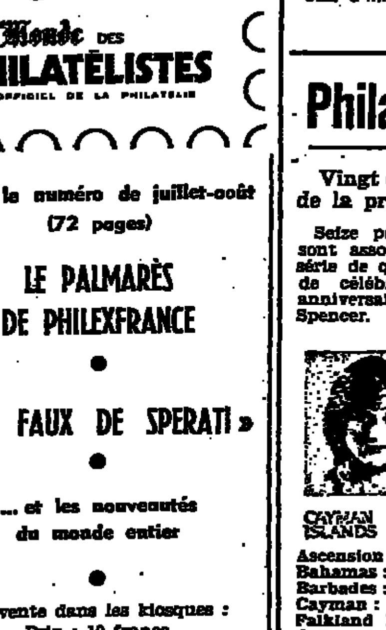
● WALLIS-ET-FUTUNA. — Série de « Coquillages-Porcelaines », six valeurs. (famille de « Cypraea »). 10 F, Talpa ; 15 F, Vittellus ; 25 F, Argus ; 27 F, Carneola ; 40 F, Mapa ; 50 F, Tigris. Offset par Edila. d'après photos.

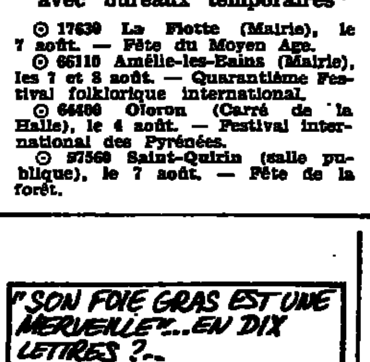
— Reproduction du timbre Baden-Powell que nous avons annoncé la semaine dernière.

ADALBERT VITALYOS.



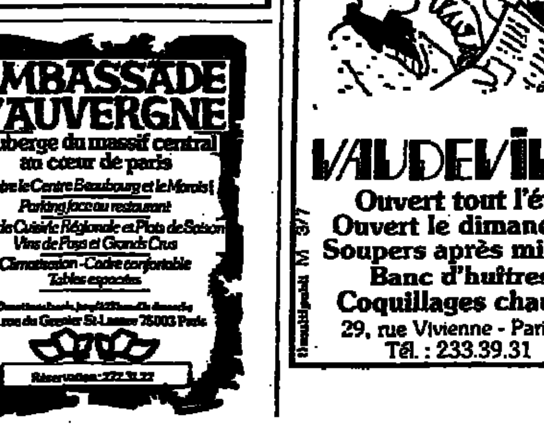






















Jeux

échecs N° 979

SUPÉRIORITÉ DE LA PAIRE DE FOUS

(Championnat de Hongrie 1982)
Blancs : PORTISCH
Noirs : GROSSPETER
Partie anglaise.

1. ç4	é5	28. Td1	Rf7	55. Fé5+	Ré7
2. Cç3	Cf6 (a)	29. Fç2	b6	56. Ff4!	Cç4
3. g3	d5	30. ç×b6	ç×b6	57. Fg5+	Rf8
4. ç×d5	C×d5	31. Cf3	b5	58. é7+ (o)	Ré8
5. Fg2	Cb6 (b)	32. Cé1	Fç4	59. Fh7	Cd6
6. Cf3	Cç6	33. T×d8	C×d8	60. Ré5	Rd7
7. d3 (ç)	Fé7	34. Cç2	Cd-ç6	61. Rf6	Fb3
8. a3! (d)	Fé6	35. Cb4	C×b4	62. Rg7	Ré8
9. b4	a5 (é)	36. a×b4! (j)	Cd5	63. Rf6	Rd7
10. 0-0	0-0	37. Fd2	f5	64. Fg6	Cé8+
11. Cé4	f6	38. f3!	Cb6	65. Ré5	Fd1
12. Dç2	Dé8 (f)	39. é4	f×é4	66. Ff5+	Rç6
13. Tb1	Td8	40. f×é4	Fé6	67. Fé3! (p)	Ff3
14 Cç5	Fç8	41. Rf2	Cç4	68. Fç5	Fé2 (q)
15. Fd2	F×ç5	42. Fç3	g6	69. Rf4	Fç4
16. D×ç5	é4 (g)	43. Rf3 (k)	g5	70. Fg6	Rd7
17. d×é4	D×é4	44. Ré2!	Fd7	71. Rg5! (r)	abandon.
18. Fé3 (h)	Dg4	45. Rd3	Ré6		
19. Ff4!	D×ç5	46. h4! (l)	g×h4		
20. b×ç5	Cd5	47. g×h4	Rd6		
21. Fd2 (i)	Tf-é8	48. Rd4	Fg4		
22. Tf-é1	Té4	49. Fé1!	h5		
23. é3	Tç4	50. é5+!	Ré6 (m)		
24. Tb-ç1	T×ç1	51. Fd5+	Rf5		
25. T×ç1	Ff5	52. Fg3!	Cd2		
26. Ch4	Fd3	53. Fg8! (n)	Fd1		
27. Fé1	Cd-é7	54. é6	Rf6		

NOTES

a) Ou bien 2..., Fb4 ; 3. Cd5, Fa5 ; 4. b4, ç6 ; 5. b×a5, ç×d5 ; 6. ç×d5, D×a5 ; 7. Db3, Cf6 ; 8. Cf3 ou 8. Dg3 ou 2..., d6 ; 3. Cf3, f5 ; 4. d4, é4 ; 5. Cg5, Fé7 ; 6. Ch3, Cf6 ou encore 2..., Cç6 ; 3. g3.

b) La suite 5..., Fé6 ; 6. Cf3, Cç6 ; 7. 0-0, Fé7 ; 8. d4 est plutôt favorable aux Blancs.

ç) Une autre idée est 7. 0-0, Fé7 ; 8. a3 ou 8. é4 ou 8. b3.

d) Ce plan d'expansion sur l'aile - D a valu à Botwinnik plusieurs victoires célèbres.

e) A envisager est aussi 9..., f5 (si 10. b5, Cd4 ; 11 C×é5, Ff6).

f) 12..., Dd7 semble plus précis : par exemple, 13. Tb1, Tb8 ; 14. Fé3, Cd5 ; 15. Fç5, Fd8 ; 16. Tf-d1, b6 ; 17. F×d8, ç×d8 ; 18. d4, Cç-é7 ; 19 d×é5, d×é5 ; 20. Tb-ç1, Tf-ç8 avec égalité (Christiansen-Kavalek, U.S.A., 1981).

g) Contre un grand maître comme Portisch, la simplification risque d'aboutir à la nullité.

h) Menace 19. Cd4.

i) Portisch n'a obtenu dans la phase initiale que peu de chose apparemment, la paire de F.

j) Tous ces échanges ont amené une position simplifiée dans laquelle le grand maître hongrois voit poindre un léger avantage en fin de partie : l'aile - D est bloquée : la majorité de pions sur l'autre aile, soutenue par la paire de F, permettra aux Blancs de se créer un pion passé.

k) Menaçant 44. Rf4.

l) A noter maintenant que les échanges augmentent la valeur de la paire de F.

m) Si 50..., C×é5 ? ; 51. Fg3.

n) La phase finale est extrêmement instructive.

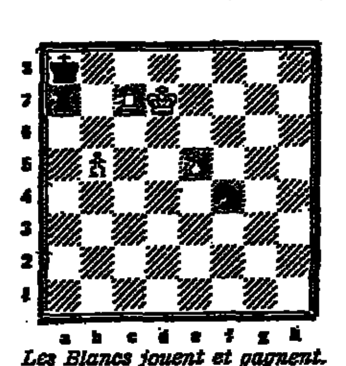
o) En quelques coups le pion passé est devenu dangereux.

p) La victoire apparaît : le Fé3 soutiendra le pion é7 en ç5 pendant que le R et le Ff5 gagneront le pion h5.

q) Si 68..., a5 ; 69 Fg6.

r) Une démonstration exemplaire.

Étude : I. Fritz (1950)



Les Blancs jouent et gagnent.

BLANCS (4) : Rd7, Tç7, Pb5 et é5.
NOIRS (3) : Ra8, Ta7, Cf4.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 978
L.A. MITROFANOV (1977)

(Blancs : Ra7, Tg6, Ff8, Pa6. Noirs : Rd7, Cd5, Pa2, d3, h3.)
1. Tg1, h2 ; 2. Th1 !, d2 ; 3. Rb8 !, Cç3 ; 4. a7, d1=D ; 5. T×d1, C×d1 ; 6. a8=D, a1=D! ; 7. Dd5+!!, Ré8 ; 8. Dg8!!, Da6! ; 9. Fa3+, Rd7 ; 10. Df7+, Rç6 ; 11. Dç6+!, Rb5 ; 12. Dd3+ et les Blancs gagnent : a) 12..., Rb6 ; 13. Dd6+, Rb5 ; 14. Dç5+, Ra4 ; 15. Db4 mat. b) 12..., Ra5 ; 13. Dd2+, Rb5 ; 14. Db4+, Rç6 ; 15. Dd6+, Rb5 ; 16. Dç5+ suivi du mat. ç) 12..., Ra4 ; 13. D×a6+.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 976

LE CONTROLE DES ATOUTS

Comment battre atout tout en gardant le contrôle des atouts ? Le déclarant danois a trouvé la meilleure solution dans cette donne contre l'Angleterre.

Nord : ♠ R D 3 / ♥ D 9 7 2 / ♦ R 9 7 6 / ♣ 9 5
Ouest : ♠ V 5 4 2 / ♥ 6 5 / ♦ A D V 8 2 / ♣ 8 7
Est : ♠ 10 8 7 / ♥ R 8 4 / ♦ 10 5 4 3 / ♣ A R 10
Sud : ♠ A 9 6 / ♥ A V 10 3 / ♦ -- / ♣ D V 6 4 3 2

Ann. : N. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Rodrigue	Schaltz	Priday	Boesg
—	passe	passe	1 ♥
2 ♦	3♥	4 ♦	4♥

Ouest a entamé le 8 de Trèfle pris par le Roi d'Est qui a contre-attaqué le 3 de Carreau. Sud a coupé avec le 3 de Cœur, puis le déclarant est monté au mort grâce à la Dame de Pique pour rejouer le 9 de Trèfle. Est a mis l'As et il a continué Carreau que Sud a coupé. *Comment Boesgaard, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Réponse :

Les Trèfles sont maintenant affranchis et Sud a la reprise de l'As de Pique. Il faut donc éliminer les atouts adverses, mais il n'est pas possible de tirer l'As de Cœur, puis le Valet de Cœur car l'adversaire prendrait avec le Roi de Cœur et continuerait Carreau que Sud ne serait plus en mesure de couper. Le déclarant a cependant trouvé le moyen de battre atout sans courir ce danger : il a jouer *le Valet de Cœur !*

— Premier cas : *Si l'adversaire prend* avec le Roi de Cœur et continue Carreau, Sud coupera avec l'As de Cœur, remontera au mort à Pique et tirera Dame 9 de Cœur en espérant que les atouts ne seront pas 4-1. Il reprendra la main grâce à l'As de Pique pour utiliser un Trèfle maître...

— Deuxième cas : *Si l'adversaire laisse passer*, Sud tirera l'As de Cœur et, si le Roi de Cœur ne tombe pas, il jouera ses Trèfles maîtres sur lesquels il défaussera les deux derniers Carreaux du mort en espérant que la main qui aura le Roi de Cœur ne pourra couper qu'au quatrième tour parce qu'elle a trois Trèfles.

En fait, Est prit le Valet de Cœur avec le Roi et rejoua Pique. Le déclarant fit la levée avec le Roi de Pique (pour conserver la reprise de l'As de Pique), puis il tira l'As de Cœur et *revint au mort en coupant un Trèfle* avec le 9 de Cœur. Enfin, il tira la Dame de Cœur et joua son dernier Pique pour l'As de Sud...

La bataille de Deauville

Chaque année, dans la dernière semaine de juillet, un Festival est organisé au Casino de Deauville avec des tournois Open l'après-midi et des matches le soir entre des équipes internationales.

Voici une donne jouée au cours de la finale remportée par les Français au Festival de 1979.

Nord : ♠ V 6 / ♥ --- / ♦ 10 9 7 5 3 2 / ♣ A R 6 4 3
Ouest : ♠ D 9 2 / ♥ R D 10 9 8 / ♦ D 6 / ♣ D 8 2
Est : ♠ 10 5 3 / ♥ 7 6 4 / ♦ R V 8 / ♣ V 9 7 5
Sud : ♠ A R 8 7 4 / ♥ A V 5 3 2 / ♦ A 4 / ♣ 10

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Au rams les enchères ont été les suivantes :

Ouest	Nord	Est	Sud
Kreyns	Perron	Vergoed	Mari
passe	passe	passe	1 ♠
passe	2 SA	passe	3 SA
passe	4 ♠	passe	passe...

Ouest ayant entamé le Roi de Cœur, comment Mari, en Sud, a-t-il gagné QUATRE PIQUES contre toute défense, et *quelle est l'entame qui peut faire chuter ce contrat ?*

Note sur les enchères :

Après avoir passé d'entrée, le *saut à « 2 SA » (non vulnerable)* était conventionnel. Il indiquait... un bicolore de mineures. Avec sa main puissante, Nord décida d'essayer quand même « 3 SA », mais, à cause de la chicane à Cœur, Sud estima que « 4 Piques » serait un meilleur contrat.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble® N° 142

FRUITÉS ET FRUCTUEUX

P.L.M. Saint-Jacques, 17, boulevard Saint-Jacques, Paris-14e, 15 juin 1982. Tournois mardi, 21 heures, lundi, jeudi et samedi, 15 heures.

Le dictionnaire en vigueur est le P.L.I. (Petit Larousse illustré) de l'année. Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois *un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.*

	TIRAGE	SOLUTION	REF	POINTS
1	Z E P L A T O			
2	L + A O I S R E	TOPAZE	H 8	54
3	A A R I V N T	SOLAIRE	14 H	86
4	L L I N E O ?	RAVINAIT (a)	L 8	76
5	D D R I E A N	O (U) ILLENT (b)	8 A	74
6	R R S Y U O E	ANDROIDE (c)	A 4	61
7	K E M S I E G	SURLOYER	E 5	118
8	— A I M S L U E	KERMES (d)	8 J	48
9	U I I D E B L	MUSELAIS	O 1	80
10	B I L + M T E E	DUBIEZ	12 C	32
11	V A N N B E T	BLEMITES	3 H	74
12	V N N T + E U ?	ABBE	H 1	27
13	C O N F A U E	EN (C) UVANT	1 C	61
14	O C + H A P R T	FINAUDE	C 7	32
15	O + J E S U I G	ECHARPAIT	11 E	41
16	G U I + X S O Q	JOIES	L 1	40
17	G I S Q O + C W	EUX	N 8	32
18	G I S W + H T F	COQ	B 13	28
19		WHIST	O 11	71
20				
				1 035

Puisque c'est la saison, nous vous convions à la cueillette des fruits les plus juteux, sinon au goût, du moins pour votre score. Il faut d'abord noter que, mise à part l'humble PASTÈQUE, ces fruits ne poussent guère sous nos latitudes. Citons, par rang de taille : l'énorme JAQUE, fruit du JA(C)QUIER, cultivé dans les Indes orientales et occidentales, voisin de l'arbre à pain ; la PAPAYE, fruit du PAPAYER, de l'Amérique tropicale ; la JAMBOSE, indienne, de la grosseur d'une pomme ; la GOYAVE (cf. VOYAGE), issue du GOYAVIER, américaine, tout comme l'ICAQUE (cf. CAIQUE), de la grosseur d'une prune et portée par l'ICAQUIER. Le CAJOU (invariable) est une noix (ou un AKÈNE) et la TONKA, sud-américaine, une fève. Le LYCHEE (ou LITCHI ou LETCHI), originaire de Chine, est de la taille d'une mirabelle. Espagnole, l'AZÉROLE est plus aigrelette que la cerise. Moins exotique, mais tout aussi chère, est la SILIQUE, fruit du chou et de la giroflée.

NOTES

(a) VARIANTE, 13 A, perd 2 points.

(b) REMPLISSENT (jusqu'à l'œil).

(c) automate humain.

(d) puceron autrefois utilisé dans la préparation du *carmin* (même étymologie) ; SKIER, 12 A, 42.

Résultats. — 1. Duguet, 1 035 (100 % !) ; 2. Labbé, 1 026 ; 3. Lahmi, 998.

MICHEL CHARLEMAGNE.

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

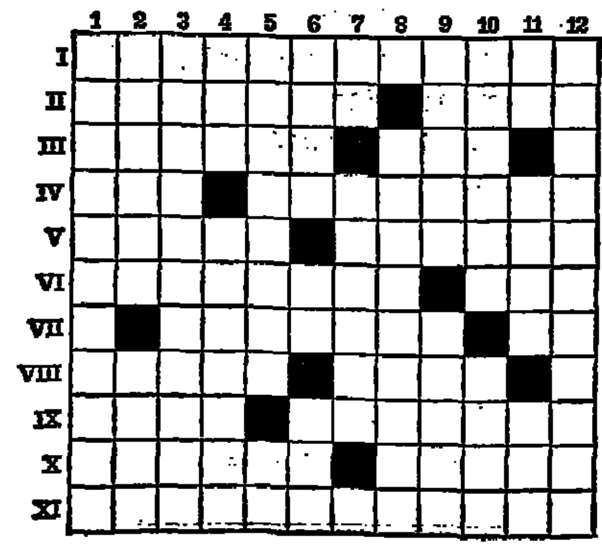
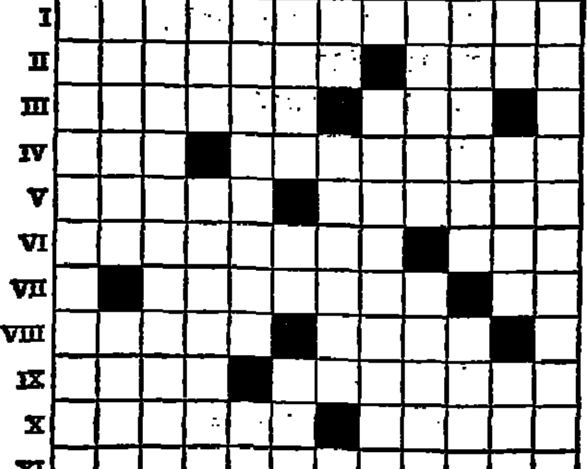
N° 207

Horizontalement

I. On l'intéresse bien qu'il soit, en principe, désintéressé. — II. Sur les meubles de cuisine. Pour Maurice. — III. Pour le courant. Pour l'œil. — IV. Dans l'archipel. Elle désole en principe M. Badinter. — V. Une mine de bonshommes de neige. Pistolet. — VI. Induisent en tentation. Très terre à terre. — VII. Platinés. Note. — VIII. A la dent. Théâtre d'ombre. — IX. C'est la même chose. Balance. — X. Chausson, entre autres. Pour Drouot. — XI. L'éclat, c'est lui.

Verticalement

1. Marche à la voile ou au moteur. — 2. Enfin peut être. Cendrier. — 3. Reçoit une correction à force d'en manquer. — 4. Ce n'est pas le sel de la terre. Suffisamment calée. — 5. Ses affinités sont plus asiatiques qu'américaines. Halte, police ! — 6. Eut son bâton de maréchal. Pour échapper à la répétition. Service public. — 7. Personnel. Serre de près. — 8. Pour le café. — 9. Vient du froid. Parents. — 10. Champs d'écueils. Dans le Titicaca. — 11. Un peu plus, c'était rien. Un peu d'Indochine. Pour la peau. — 12. Changèrent, mais on ne s'en plaint pas.

Solution du n° 206

Horizontalement

I. Saint-Etienne. — II. Pigeon. Acier. — III. Ennemis. Réva. — IV. C.E.A. Avocates. — V. Mairies. S.M. — VI. Liesse. Nés. — VII. As. Comateuse. — VIII. Tagines. Sien. — IX. Eutat. Nec. Vin. — X. Urgent. Reine. — XI. Ressuscitées.

Verticalement

1. Spéculateur. — 2. Aîné. Isaure. — 3. Igname. Gags. — 4. Née. Ascites. — 5. Tomaison. Nu. — 6. Enivrements. — 7. Soi. Ase. — 8. Ia. Cent. Cri. — 9. Écrasées. Et. — 10. Niet. Suivie. — 11. Névés. Seine. — 12. Erasmiennes.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS®

N° 207

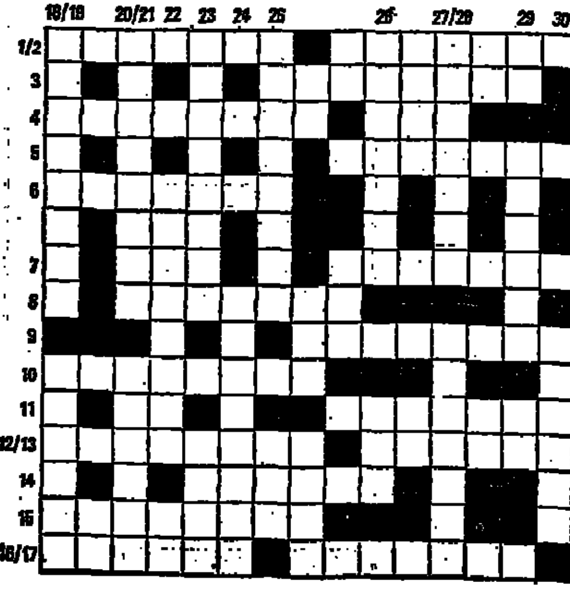
Horizontalement

1. DEEIIST. — 2. AEFILMN. 3. EILNOUUV. — 4. AEGIORRV. — 5. EEFNSTU (+ 1). — 6. AEILOPS (+ 2). — 7. AEFOSTY (+ 1). — 8. ADEIILN. — 9. AEINSTTV. — 10. AAEFPRRU. — 11. ACEOOPP. — 12. EEEINRTT (+ 4). — 13. AEINRU (+ 1). — 14. ADILRS (+ 1). — 15. AEGILNRY. — 16. AEENSS (+ 2). — 17. AERSSTT (+ 2).

Verticalement

18. BINORTTU. — 19. AAIPRY. — 20. ABEEILNV. — 21. AAINRS (+ 1). — 22. AIILNNOT. — 23. AGIIINNU. — 24. AAEIMSTU. — 25. AEIJRSTU (+ 1). — 26. CE LOSTU (+ 1). — 27. EELMSTU. — 28. ACELOUV. — 29. ENORTY. — 30. EENSTW.

Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré (les noms propres ne sont pas admis).



Solution du n° 206

Horizontalement

1. PALOURDE (POULARDE). — 2. BAROUF. — 3. ERECTION. — 4. TANDEM (DAMENT). — 5. OBSOLETE. — 6. BARATIN. — 7. CSARDAS. — 8. CNEMIDE (MEDECIN). — 9. ISCHEMIE, arrêt de la circulation. — 10. NEOTTIE (NETTOIE). — 11. SHAKER (KASHER). — 12. GOBERGER. — 13. TAPECUL (CAPULET PECULAT PULTACE). — 14. TEMERITE (EMIETTER). — 15. PECARI (CREPAI PERCAI). — 16. LUPANAR. — 17. GAMELAN.

Verticalement

18. PETONCLE. — 19. SANTAL (NATALS SALANT). — 20. ARABISE (BAIERAS BAISERA BASERAI EBRASAI). — 21. AGERATUM (MAUGREAT). — 22. OCTOBRE. — 23. NEPHRON, unité sécrétrice du rein. — 24. RIVERAIN (VERNIRAI). — 25. DOUTASSE (SOUDATES). — 26. COAGULE (CAGOULE CLOUAGE COULAGE). — 27. ICHTYOL, huile sulfureuse. — 28. BATONNET (BETONNAT OBTENANT). — 29. EMINENTE. — 30. RAUCHE, remet à section une mine écrasée. — 31. ORDALIE (IODLERA), épreuve judiciaire au Moyen Age. — 32. DEPORTA (ADOPTER). — 33. FAMINE (INFAME). — 34. PARISIEN (ASPIRINE).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.

ANA-CHRONIQUE. — N° 201, 5 : ENTRISMES... REMISSENT. Colette Barraux, Vincennes et Marc Potemski, Marmoutier.

CARNET

Mariage

— Jean-Pierre COMBES
et
Ulla NIELSEN
sont heureux de faire part de leur mariage, célébré le 10 juillet 1982 à Copenhague.
6, montée Giloux-Roucas-Blanc,
13007 Marseille.

Décès

— Mme Charles Crozat,
M. et Mme Philippe Crozat, et leurs enfants,
M. et Mme Michel Crozat et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Crozat,
M. et Mme Philippe Jullien et leurs enfants,
Mme Frantz Lambert,
M. et Mme Gaston Bonnet et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles CROZAT,
professeur honoraire
à la faculté de droit d'Istanbul,
magistrat honoraire,
ancien membre du Conseil supérieur des Français de l'étranger,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
des Palmes académiques,
ancien combattant de 1914-1918,

leur époux, père, grand-père, arrière-grand-père, beau-frère et oncle, survenu à Paris le 22 juillet 1982, dans sa quatre-vingt-sixième année.
Les obsèques religieuses seront célébrées le lundi 26 juillet 1982, à 16 h. 30, en l'église de Turenne (Corrèze), suivies de l'inhumation dans le caveau de famille.

17, avenue Niel,
75017 Paris.

[M. Charles Crozat, né le 7 mai 1897 à Turenne (Corrèze), docteur en droit, magistrat honoraire, exerca l'essentiel de sa carrière à Istanbul où il fut, notamment, professeur à l'université d'Istanboul, membre du Conseil supérieur des Francais de l'étranger pour la Turquie (1950-1972) et codirecteur des « Annales de la faculté de droit d'Istanbul » (1950-1970). Il était l'auteur de divers ouvrages de droit.]

— Mme Geneviève Dary,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Eugène DARY,

officier de la Légion d'honneur,
avocat à la cour d'appel de Paris,
ancien président
de la section sociale
du Conseil économique,
ancien vice-président de l'UNAF,
président honoraire
de l'Institut
national de la consommation,
président honoraire du COFACE
à Bruxelles,
survenu à Paris le 2 juillet 1982.
La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 26 juillet, à 14 h. 15, en l'église de Montfort-l'Amaury, dans l'intimité.
Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris.

— Georges Elbaz, ses enfants, petits-enfants, parents et amis, ont le regret de faire part du décès de

Simone ELBAZ,
linguiste, docteur ès-lettres,
8, square H.-Delormel,
75014 Paris.

— Les familles Amado, Haguenauer, Boucotran et Bloch,
Les enfants, petits-enfants et frères,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme René HAGUENAUER,
née Alice BLOCH,

survenu le 17 juillet 1982, à Paris.
Les obsèques et la cérémonie religieuse ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— Mme Charley Krief, son épouse,
Denis, Pierre-Ugo, Bruno, ses fils,
Mme Elie Krief, sa mère,
Mme Hugues Cittanova, sa belle-mère.
Les familles parentes et alliées,
ont la très grande peine de faire part du décès de
M. Charley KRIEF.
Ses obsèques ont lieu ce 23 juillet.
Cet avis tient lieu de faire-part.
39, avenue de Versailles,
75016 Paris.

— Jean Lazerges, son mari,
Patricia Lazerges, Anne et Pierre Bertoin, ses enfants,
Georges Frebault, son père,
Guy Frebault, Monique Mejean, ses frère et sœur, et leurs enfants,
Et toute la famille, en France et en Suisse,
ont la douleur extrême de faire part du décès de
Madeleine LAZERGES,
née FREBAULT,
arrachée à leur affection, le 18 juillet 1982, à Marseille, à l'âge de cinquante-cinq ans.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale, le 21 juillet 1982, à Auzat (Ariège).
Cet avis tient lieu de faire-part.
564, avenue du Prado,
13008 Marseille.

— Le président Gaston Monnerville et Mme,
M. Francis Verdavoine-Bourget et Mme née Yvette Charlis-François,
le professeur Malik Sangaret et Mme née Yvette Charles-François,
Mme Nelly Charles-François et ses enfants Guy, Monique, Nicole.
M. Félix Dadié et Mme, née Linda Sangaret,
Les familles Monnerville, Charles-François, Sangaret, Dadié, Orville, et alliées,
ont la profonde douleur de faire part du décès survenu à Abidjan, le samedi 17 juillet 1982, de

Yvonne MONNERVILLE,
épouse Yvanès CHARLES-FRANÇOIS.
1892-1982
leur sœur, mère, belle-mère, grand-mère, tante et grand-tante,

La levée du corps a eu lieu au domicile familial à Abidjan.
La cérémonie religieuse sera célébrée à Paris (16e), le mardi 27 juillet, à 14 heures, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, où l'on se réunira.

— Fraize, Paris.
Mme Geneviève Schneider,
M. Pierre Schneider,
M. et Mme Bernard Schneider et leur fils,
M. et Mme Camille Rousselot,
Mme Hélène Mathis,
Le docteur et Mme Mahmoud Hammami et leurs enfants,
M. Georges Mathis,
Toute la famille,
ont la profonde douleur de faire part du décès de
M. Emile SCHNEIDER,
ingénieur général des mines,
survenu le 22 juillet à l'âge de soixante-treize ans.
Les obsèques seront célébrées le samedi 24 juillet 1982, à 14 heures, en l'église de Fraize (Vosges).
22, rue de la Libération,
88230 Fraize.

— Montpellier,
M. et Mme Jean Thouzellier et leurs enfants,
M. et Mme Robert Saumade,
Mme André de Cambiaire et ses enfants,
M. et Mme Léon Thouzellier et leurs enfants,
M. et Mme Etienne Thouzellier et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Thouzellier et leurs enfants,
Toute sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de
Christine THOUZELLIER,
chevalier de la Légion d'honneur,
directeur de l'Ecole pratique
des hautes études,
survenu le 20 juillet 1982.
La cérémonie religieuse a été célébrée le 22 juillet, à 9 heures, en l'glise Notre-Dame-des-Tables de Montpellier.
48, rue Estelle,
34000 Montpellier.

[Mlle Thouzellier, connue pour ses travaux sur le catharisme, avait fait paraître, entre autres, un tableau général sur le catharisme :–Cathares. « Encyclopaedia generalis », tome 3., pp. 1359-1063.
La troisième édition de sa thèse : Catharisme et valdisme en Languedoc à la fin du dix-septième et au début du dix-huitième siècle, va paraître en octobre.]

— André Traonmilin,
Ses enfants, petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 20 juillet, de
Mme Jacqueline TRAONMILIN,
née MOURIES,
son épouse, leur mère et leur grand-mère.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité au cimetière marin de l'Herbaudière, à Noirmoutier-en-l'Ile.

— Mme Marcel Zuber, son épouse,
M. et Mme Jean Fonkenell,
Isabelle, Guillaume et Edouard,
M. et Mme François Zuber,
Laurence et Corinne,
M. et Mme Denis Blech,
Renaud et Caroline, ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, le 21 juillet 1982, dans sa soixante-treizième année, de

M. Marcel ZUBER,
ingénieur E.C.P.,

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 28 juillet, à 8 h. 30, en l'église réformée de l'Annonciation, 19, rue de Cortembert, Paris-16e.
L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale à Rixheim (Haut-Rhin).

« L'Eternel est mon rocher, ma forteresse, mon libérateur. »
(II Samuel, chapitre 22).

Ni fleurs, ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

— Mme François Faure,
Et la famille de
M. François FAURE
remercient tous ceux qui se sont associés à leur deuil.

— Henry Merlin,
Ses filles, Mme Denise Merlin et Bob Lewy,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
profondément touchés des présences et marques de sympathie lors du décès de
Mme Henri Martial MERLIN,
le 24 juin,
remercient de tout cœur tous ceux qui se sont associés à eux.

Anniversaire

— A tous ceux qui les ont estimés et aimés, nous rappelons le souvenir de
Octave MERLIER,
helléniste,
ancien combattant 1914-1918,
médaille militaire
et
croix de guerre avec palmes,
représentant secret
du général de Gaulle en Grèce
1940-1941,
déporté à Aurillac (Cantal)
sur l'ordre de l'amiral Darlan,
« Laurent » dans la Résistance
du Cantal (1943-1945),
ancien directeur
de l'Institut français d'Athènes,
professeur honoraire
de l'université d'Aix-Marseille,
membre correspondant
de l'Académie d'Athènes,

Son épouse,
Melpo MERLIER-LOGOTHETI,
fondatrice
du Centre d'études d'Asie mineure

Notre sœur,
Augustine MERLIER,
docteur en médecine,
externe des hôpitaux de Paris,
sociétaire
du Salon des indépendants,
Mlle Octavie Merlier, professeur honoraire,
4, rue Corvisart,
75013 Paris.

— Le 23 juillet 1975 disparaissait tragiquement à Charenton l'inspecteur
Jacques POTTIER.
Que ceux qui l'ont connu et apprécié aient une pensée pour lui.

SPORTS

ESCRIME

LES CHAMPIONNATS DU MONDE DE ROME

Recettes hongroises pour sabreurs francais

La Hongrie a conservé son titre de champion du monde au sabre par équipes, en battant, jeudi 22 juillet, l'Italie par neuf victoires à cinq. C'est la vingt-sixième médaille d'or mondiale ou olympique gagnée par une formation magyare dans cette spécialité. L'U.R.S.S. a pris la troisième place devant la Pologne, la Roumanie et la France, au comportement encourageant.

De notre envoyé spécial

Rome. — Il y a tout juste quinze ans qu'une équipe française de sabre n'est plus montée sur un podium seniors. A titre individuel, la dernière médaille est plus ancienne encore : jusqu'elle a été gagnée en 1964 par le Niçois Claude Arabo, deuxième aux Jeux olympiques de Tokyo. La situation n'a ensuite cessé de se détériorer.

Afin de sortir la spécialité de la médiocrité, la Fédération française d'escrime (F.F.E.) envisagea plusieurs solutions. Toutefois les échanges de maîtres d'arme avec la Hongrie tardan à porter leurs fruits. M. Jean-Michel Oprendek, directeur technique national, décida, pour accélérer le processus de redressement, de faire appel à un spécialiste permanent de renom.

En dépit de l'opposition des maîtres d'arme français, un peu trop imbus de leur science, un Hongrois, Laszlo Szepesi, 34 ans, prit ses nouvelles fonctions le 10 mai dernier. Il n'est pas sûr qu'en signant un contrat de trois ans ce maître d'arme réputé, jusqu'alors entraîneur du Honved de Budapest, ait mesuré avec précision les difficultés qui l'attendaient. Le bilan qu'il dressa lui donna des frissons dans le dos : une élite réduite à Jean-François Lamour ; un nombre insuffisant de pratiquants (5 000 sur les 30 000 licenciés) ; une absence de compétition relevée dans l'Hexagone.

Toutes les conditions étaient réunies pour que l'arme de taille reste moribonde. Laszlo Szepesi commença néanmoins à imposer à l'équipe nationale plus de rigueur à l'entraînement et à insister sur des principes techniques différents comme les changements de rythme. Certes, faute de temps, il ne pouvait espérer que cette prise de contact suffirait aux sabreurs français pour jouer un grand rôle aux championnats du monde de Rome. Très motivés, Jean-François Lamour, Hervé Granger-Veyron, Franck Leclerc et Pascal Gaudet ont tout de même accédé au tableau d'élimination directe de l'épreuve individuelle. Progression d'ensemble et bonnes dispositions psychologiques confirmées par la sixième place conquise au terme de la compétition par équipes.

Le renouveau du sabre français n'est pas assuré, mais l'espoir est revenu.

JEAN-MARIE SAFRA.

OMNISPORTS. — *M. Pierre Mauroy a adressé, le 19 juillet, une lettre à l'ensemble des entreprises nationalisees afin qu'elles examinent avec les services du ministre délégué à la jeunesse et aux sports les possibilités de conclure des conventions qui permettraient aux athlètes de haut niveau de combiner entraînement et activité professionnelle. Cinq conventions de ce type ont d'ores et déjà été signées avec les P.T.T., la SNIAS, la R.A.T.P., l'E.D.F.-G.D.F et la S.N.C.F., et concernent 102 sportifs.* « Ce qui doit dominer [*dans chaque accord*] c'est le souci de donner au sport la place qui doit lui revenir dans notre pays et d'y parvenir par une coopération franche et efficace », *écrit notamment M. Mauroy.*

CYCLISME

LA 18e ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE

La distribution des prix

Le Tour de France dispense de temps à autre de spectaculaires échappées individuelles qui creusent des écarts importants. Ainsi le Néerlandais Arie Van Houwelingen a-t-il remporté, jeudi 21 juillet, la dix-huitième étape Morzine-Saint-Priest avec 10 minutes 31 secondes d'avance sur le peloton. Mais le héros du jour a profité d'une certaine liberté d'action en raison de son retard au classement général : une heure sur Bernard Hinault.

De notre envoyé spécial

Saint-Priest. — Mme Edwige Avice, ministre délégué à la jeunesse et aux sports, a nettement pris position, on le sait, contre les excès de la publicité qui transforme le Tour de France en un spectacle de foire. Elle estime que l'aspect commercial ne doit pas supplanter l'aspect sportif, mais il faut bien admettre que ce principe essentiel n'est pas toujours respecté. On assiste depuis quelques années à une prolifération des prix annexes, manifestation évidente de l'inflation publicitaire.

A l'origine, le Tour ne comportait qu'un classement individuel. En 1930, Henri Desgranges, innovant avec la formule des sélections nationales, créa le challenge par équipes. Puis ce furent le trophée du meilleur grimpeur à partir de 1934 et, en 1957, le classement par points qui donne droit au maillot vert.

Sur le plan sportif, on aurait dû s'en tenir à cet ensemble pour préserver la véritable signification et la qualité de la course. Mais, depuis lors, le classement par points des équipes, les « rushes » intermédiaires, le maillot blanc des jeunes et la prime de la combativité sont venus s'ajouter aux prix traditionnels. On a même inventé un prix de l'accélération, attribué au premier coureur passant sous la flamme rouge à un kilomètre de l'arrivée.

Tous ces trophées et challenges n'introduisent pas seulement la confusion. Ils contribuent à disperser les ambitions au lieu de les concentrer sur une course dont les principaux rôles sont systématiquement distribués.

Bien entendu, M. Jacques Goddet, codirecteur du Tour, plaide en faveur de la polyvalence des prix, qui suppose la multiplication des patronages financiers. « *Il ne serait plus acceptable, en cette époque qui doit répartir le profit, que, au bout de vingt-quatre jours de compétition, un seul ait droit aux honneurs et aux récompenses* », a-t-il écrit (*l'Equipe* du 22 juillet).

Mais peut-on véritablement parler de répartition des profits à propos du Tour de France ? Au terme de la quatorzième étape, les gains de l'équipe Raleigh s'élevaient à 150 000 francs, alors que ceux de l'équipe Inoxpran n'atteignaient pas 10 000 francs.

JACQUES AUGENDRE.

CLASSEMENTS

Dix-huitième étape, Morzine-Saint-Priest (233 km) : 1. A Van Houwelingen (Pays-Bas), 6 h 32 min. 51 sec ; 2. Kelly (Irl.), à 10 min. 31 sec. ; 3 Van Vliet (Pas-Bas) ; 4. Mutter (Suisse) ; 5. McKenzie (N.-Z.) ; 6. Van de Velde (Pays-Bas) ; 7. Peeters (Belg.) ; 8. De Wolf (Belg.) ; 9. Van der Poel (Pays-Bas) ; 10. Wijnants (Belg.), et le peloton dans le même temps que Kelly.

Classement général : 1. Hinault (Fr.), 81 h 39 min. 49 sec. ; 2. Zoetemelk (Pays-Bas), à 5 min. 27 sec. ; 3. Winnen (Pays-Bas), à 7 min. 13 sec. ; 4. Van de Velde (Pays-Bas), à 8 min. 6 sec. ; 5. Breu (Suisse), à 9 min. 5 sec. ; 6 Anderson (Austr.), à 10 min. 1 sec ; 7. Alban (Fr.), à 12 min. 25 sec. ; 8. Martin (Fr.), à 12 min. 39 sec. ; 9. Kuiper (Pays-Bas), à 14 min. 18 sec. ; 10. Fernandez (Esp.), à 15 min. 18 sec. ; etc.

Le Monde

culture

FESTIVALS

AVIGNON : UNE NUIT DE L'AIDA

Nous pensons beaucoup à vous, Vaclav Havel

C'est la nuit. Le feu soutenu des projecteurs surveille les murailles du château. Serrée entre les arbres au pied de la forteresse, la multitude se tait. Le ciel est noir d'encre, vide d'étoiles, plafond bas. Respirer est difficile.

L'estrade, quelques planches sur des appuis, a été dressée dans le dos du château. Le prisonnier, entravé des épaules aux genoux, aveuglé par un feutre trop grand enfoncé jusqu'au bas du cou, a été assis sur un tabouret.

Le prisonnier a été extrait pour être montré à la multitude. La multitude s'inquiète du sort des innocents. La liberté est, pour la multitude, un rêve, un pain, un nord, une satisfaction, un besoin.

L'ordonnateur du spectacle a pris place dans la multitude. Elancé, musclé, l'œil aigu, voix d'acier, vêtu d'une tunique de cuir vert, il crie ses ordres.

Il n'est pas content. Le peuple n'aura pas son content. Le regard, les mains, l'angoisse du prisonnier, ne sont pas assez perceptibles, la posture d'ensemble du corps pourrait être plus douloureuse. L'ordonnateur, peu à peu, sculpte le spectacle du prisonnier, par l'entremise d'une assistante qui desserre les liens, ôte le chapeau, aplatit de force les doigts recroquevillés.

L'ordonnateur, à plusieurs reprises, a redemandé du feu car son petit cigare s'éteint. Mais il lui semble que le spectacle de l'emprisonnement est à présent assez clair. Il boutonne sa gabardine. Il va partir vers d'autres murs, d'autres estrades, laissant le détenu et ses spectateurs face à face, ensemble.

Il était, ce face-à-face, la nuit du 21 juillet, à Avignon, l'œuvre de Samuel Beckett. Pierre Arditi était le prisonnier, Gérard Desarthe l'ordonnateur, Stéphanie Loïk l'assistante. Ce fut l'un des moments forts de la Nuit pour Vaclav Havel, organisée par l'Association internationale de défense des artistes victimes de la répression dans le monde (AIDA).

Autre moment fort, la participation d'Arthur Miller. L'écrivain se trouve chez lui, à New-York, assis devant sa machine à écrire. L'une des lettres du courrier ce matin lui demande de signer une pétition pour la libération de Vaclav Havel.

Ces pétitions, l'écrivain en a signé des centaines pour la défense des animaux, pour la sauvegarde des arbres de Central Park. *L'écrivain dit* tout bas à Vaclav Havel, par-dessus les océans : *« Je pense beaucoup à vous. »*

L'écrivain pense à Vaclav Havel et il pense aussi à l'un de ses amis américains, un poète, qui avait beaucoup de mal à vivre, sans un sou, dans une taule sordide, entre ses plaquettes de poèmes et ses boîtes de conserve.

Et un jour, ce poète a cédé à la force des choses de la vie : il est entré au service d'une grande firme industrielle, il a rédigé pour elle des slogans publicitaires.

L'écrivain l'a rencontré récemment. L'ancien poète avait bonne mine, habitait un bel appartement, était bien nourri. Et l'écrivain, par la voix d'Arthur Miller, a ces mots terribles : *« Je n'ai pas pu m'empêcher d'être heureux en le voyant comme ça en bonne santé. »*

« Toi, Vaclav Havel, dit l'écrivain, *là-bas, chez toi, tu as refusé de leur faire de la pub. Havel, je pense beaucoup à toi. »* L'écrivain était interprété par Pierre Tabard.

Ce qui a été convenable dans cette Nuit pour Vaclav Havel, organisée par l'AIDA, c'est que la multitude du Festival d'Avignon a pensé, une nuit, à Vaclav Havel, sans y mettre un excès d'inconscience ou d'irresponsabilité. Ces deux témoignages de Beckett et de Miller expriment l'utilité et les limites du soutien qui peut être apporté d'ici à Vaclav Havel, qui n'a pas le droit d'être ici parmi nous, ni chez lui parmi les siens.

Vaclav Havel est peut-être l'écrivain prisonnier politique aujourd'hui le plus exemplaire. Il est incarcéré *dans la prison de Pilsen. Il n'a pas le* droit d'écrire. Il a refusé d'être libéré, lui, Havel, tant que les autres femmes et hommes de son pays subiraient l'oppression. Il est le prisonnier combattant qui maintient seul *la garde pour tous. Dans* l'ensemble de notre monde, chaque liberté d'écrire, de penser, passe en un sens par le souffle, par le battement du cœur de Vaclav Havel.

Et tout rassemblement, toute manifestation d'appui, sont susceptibles d'abréger la détention de Vaclav Havel et de ses frères, de ses semblables. Mais n'allons pas trop loin. Nous allons et venons dans les rues d'Avignon. Tels d'entre nous font de la pub. Vaclav Havel est en prison à Pilsen.

Nous pensons beaucoup à vous, Vaclav Havel.

MICHEL COURNOT.

Désordres

Beaucoup de cris et quelques coups ont précédé le 22 juillet la première représentation de l'Éléphant d'or *au cloître des Carmes dans la mise en scène de Bernard Sobel. Trop de billets pour le nombre de places, plus l'exaspération de l'attente : les spectateurs refoulés forcent les portes, les placeurs veulent les retenir. Bernard Sobel intervient, joue la carte de la concertation, promet une représentation supplémentaire. « Les gens qui peuvent revenir doivent céder leur place à ceux qui restent dehors », propose une spectatrice. « Cela supposerait un profond changement dans la société », répond Bernard Sobel. Et le spectacle commence enfin.*

A la sortie, M. Bernard Faivre d'Arcier, directeur du Festival, explique que la veille, on a dû supprimer des gradins pour respecter l'espace scénique. Quoi qu'il en soit, la même histoire s'est renouvelée à plusieurs reprises. Si l'afflux du public dépasse largement les prévisions (ce qui est réjouissant), le système de location et de vente est totalement inadapté et les représentations en souffrent. — C. G.

« La mort en ce théâtre », ou les raisons d'un malaise

Une pièce d'Anne Cornu et Christian Benedetti, *la Mort en ce théâtre,* présentée salle Benoît XII à Avignon le mardi 20 juillet, a suscité une tempête de huées, applaudissements, sifflets : explosion et détente, après soixante-dix minutes de tension inhabituelle.

Pourtant ce spectacle, court on le voit, est assez calme. Une demi-douzaine de femmes et hommes en robes du soir et smokings, debout sur une pelouse près d'un court de tennis, buvant un peu de champagne, se tenant plutôt bien, évoquent les derniers mots, les derniers instants d'être connus : écrivains, hommes politiques, acteurs.

La réalisation, dans son ensemble, est faite avec talent et soin. Costumes et décor de Mme Claude Lemaire, qui sait créer l'esprit d'un lieu. Ici, vert sec du sol, bleu transparent du ciel, plan cru du grillage du court de tennis, équilibre des espaces. Tout cela franc, net, décolle d'une perception plate, fait jouer une danse d'optique pure et de mirage, suscite une classe de privilèges, de désinvolture de conduite, un domaine réservé.

L'interprétation réunit quelques-uns des excellents acteurs de leur génération, ceux de trente ans et un peu moins, les Alain Lenglet, François Clavier, Dominique Valadié, Mourad Mansouri, Yveline Hamon, et les autres, comédiens intelligents, conscients, curieux, naturellement doués, ayant une jeunesse et déjà une belle pratique.

Leur camarade, le metteur en scène-auteur de la chose, Christian Benedetti, sorti du Conservatoire lui aussi il y a peu, est un homme attachant, l'un de ceux qui a montré, par ses mises en scène et le style de son jeu, l'une des sensibilités les plus singulières de son art.

Or l'accueil de *la Mort en ce théâtre* n'a pas été bon, notamment chez les gens de théâtre, alors que cette soirée, à tout prendre, ne démérite pas tellement plus que tant d'autres qui passent comme lettre à la poste, ou même qui font un tabac.

La raison de cela, à première vue, pourrait être que Benedetti a pris trop de risques en installant en porte à faux, par un humour noir inversé, le trop grand et trop beau et trop sempiternel sujet-bateau qu'est la mort. En marquant les distanciations, en décalant les tons, il fait rire d'un propos dit « grave », ou bien il désamorce, il brouille, la suisie habituelle de ce propos, et il s'emploie à n'émouvoir jamais. Ce ne serait pas là une entreprise difficile, exaltante, et cela a déplu.

Mais le vrai projet de Benedetti a été peut-être plus pervers. La mort, dans cette œuvre, n'est pas directement en jeu, on pourrait même dire qu'il n'en est jamais question que par un biais plus fondamental, plus constant, que l'on pourrait définir : la « courroie parolante », ou la « parole perdue », ou la « parole pour rien ».

Et il s'agit alors d'un phénomène, plus profond, beaucoup plus évité, et il n'est pas surprenant que Christian Benedetti, qui semble avoir un grain de folie, s'y soit mesuré.

Ce phénomène de la « parole perdue », nous pouvons le saisir au vol, *quelquefois, dans la rue, dans un* train, bref « dans la vie » comme l'on dit. Deux, ou trois, ou plusieurs personnes, parlent, parlent... avec feu, avec passion, ou au moins avec une énergie de certitude. Et tout ce qu'elles disent n'est rien, n'est que de l'ouï-dire ou de l'ouï-lire sans substance. Et surtout, avant tout, tout ce qu'elles disent ne les concerne pas, ne les touche pas. La machine parolante tourne à vide.

Or, à les écouter, à les regarder, il est évident que ces personnes, dans ces moments d'absence d'elles-mêmes, de rabâchage à vide, se sentent justement vivre, brûler, plus que d'habitude. C'est cela, la « courroie parolante », cet instinct très étrange de faire tourner la parole pour rien, comme si c'était seulement la parole inutile, sa courroie, qui embrayerait à fond la vie, la rotative vivante. Et ce serait peut-être dans ces instants d'embrayage réel-irréel que le couple éternel vie-mort respirerait du même souffle, bien à fond. Ce qui peut agacer quelquefois les gens de théâtre, c'est que presque chaque soir la pièce de théâtre, *le dialogue de théâtre,* ne sont que l'imitation, à peine décalée, de cette « parole perdue », et cela machinalement, comme si cette imitation était une loi inconsciente du genre. Mais, presque chaque soir, cette imitation est mort-née. L'un des secrets de Tchekhov est qu'il a, lui, palpé, ausculté, diagnostiqué, très finement, ce symptôme de la courroie.

Et avec *la Mort en ce théâtre,* Christian Benedetti a poussé la perversité jusqu'à banaliser entièrement la courroie parolante de la vie et de la mort et cela sans gentillesse, contrairement à Tchekhov, sans douceur. Grossièrement. Froidement. Et il a observé les moments de courroie dans la vie des couples, et aussi chez une femme qui attend un enfant. Il a appuyé une heure durant sur un point sensible, un point peu identifié. Un malaise s'est installé, dans la salle. Provoquant des rires à côté, des difficultés de respiration. Voilà pourquoi le spectacle a paru bancal et même ni fait ni à faire. Ainsi va le théâtre quand il joue un autre jeu.

M. C.

★ Jusqu'au 24 juillet à 21 heures, salle Benoît XII.

JAZZ A NICE

Le grand Gaillard

On ne décrit pas un géant tel que le Festival de Nice de la même manière qu'un concert, voire une série de concerts. L'existence de trois scènes, simultanément animées, rend déjà la tâche du chroniqueur difficile. Le problème de la triplication de l'écoute considéré une fois pour toutes comme insoluble, reste celui de choisir parmi les sept heures quotidiennes, les bonnes heures qui feront les bons podiums. Mais, à supposer qu'on ait eu de la chance dans ses paris, la volonté de citer, un à un, avec chaque fois le complément approprié, les musiciens qui ont fait cette saison le succès de Nice conduirait à écrire un texte illisible.

Contentons-nous de nous remémorer quelques jalons de ces onze jours : le Modern Jazz Quartet (reconstitué), le jeune orchestre de Hampton (trente ans de moyenne d'âge), le Jazztet Reunion (avec Art Farmer, Curtis Fuller, Benny Golson), le Septet de Clark Terry (avec Frank Foster), le jeune orchestre encore, de Mulligan, l'ensemble boppisant de Jay McShann (avec Benny Bailey et Leroy Vinnegar), le groupe Great Guitar (Herb Ellis, Barney Kessel, Charlie Byrd, Joe Byrd, Chuck Reed), les Jazz Masters (Bob Berg, Bill Hardman, Cedar Walton, Buster Williams, Louis Hayer), le quartette de Marie-Ange Martin (où quasiment tous les noms sont des prénoms), le « big band » de Toshiko Akiyoshi, l'octet d'Eric Gale ainsi que les formations diverses, nous ne dirons pas qui, afin de nous tenir définitivement à distance de la nomenclature, c'est-à-dire du piège, vers lequel, on le voit, tout nous incite à glisser.

Un mot, tout de même, pour ceux qui furent les révélations de ce festival et qui ont valeur d'exemple. Les benjamins des Messengers : Blanchard et Harrison, trompette et saxophone alto, viennent, comme les Marsalis Brothers, de La Nouvelle-Orléans. Ils jouent un bop légèrement modifié. Ils ont fait l'impasse sur toute la musique rock. Ils n'ont d'oreille que pour les chefs historiques : Armstrong, Hawkins, Lester, Parker, Dizzy, Miles. Et que font-ils après minuit, quand les loupiotes de Cimiez sont éteintes ? Ils vont s'affronter au Valentino, près de la plage. Ils y rencontrent d'anciens musiciens de Basie, qui n'ont pas, à *leur gré, soufflé suffisamment,* là-haut, dans le parc. C'est cela le jazz : la passion du dialogue et, dans l'échange, le goût de l'exploit.

Ce plaisir de la performance, on l'a également découvert, soit dit en *passant, chez l'extraordinaire chanteur* Bobby McFerrin, de la lignée des Eddie Jefferson, King Pleasure, John Hendricks. C'est un « scateur » époustouflant, qui « passe les accords » comme les saxophonistes et qui semble toujours se tenir prêt à rivaliser avec eux. On reparlera, soyez-en sûr, de Bobby.

Pour le dernier week-end, on attendait Slim Gaillard. A vrai dire, il ne s'est pas passé d'année, depuis le libération, sans qu'on attende, périodiquement, Slim Gaillard. Extravagant jongleur en langue américaine, destructeur et créateur de mots, celui que Boris Vian a comparé à l'auteur d'*Alice au pays des merveilles* et dont Jack Kerouac, fasciné, a *tracé un impérissable portrait,* Slim Gaillard avait, à la fin de la décennie 50, quitté la scène, abandonné le métier, sans s'être jamais rendu en Europe. On croyait savoir qu'il vivait en Californie. On annonçait sa réincarnation, ici et là, puis sa nouvelle et prolongée disparition. Il prenait pour nous, plus allait le temps, la consistance d'un songe.

Un amuseur sans pareil

Pourquoi, chez l'amateur chevronné, cette amitié indestructible à l'égard d'un artiste à la discographie assez mince et, tout compte fait, à l'envergure musicale assez modeste ? Parce qu'il y a des qualités que porte la musique de jazz mais qui, de beaucoup, la dépassent et qui sont, plus largement, des qualités d'existence, chez certains, très sensibles dans le geste, dans la parole. Ainsi chez Fats Waller, chez Dizzy Gillespie, chez Slim Gaillard, les trois plus grands « showmen » de l'aventure jazzique.

Avec Slam Stewart, le bassiste fredonnant, il avait fondé le duo Slim and Slam avant guerre. Le bop venu, il fit, sur la côte ouest, lorsque y séjournèrent Diz et Bird, une « séance » où il bavarde, jacasse, présente ses invités avec une volubile nonchalance, séance qui restera peut-être le modèle, en tout cas la plus saisissante illustration de l'esprit de jam session. Pour Gaillard, un tas de choses sont « *vouty* » et « *roony* », deux vocables dont il est l'inventeur et qu'il met à toutes les sauces. *Maître du pastiche ou,* plus exactement, de la parodie, il brocarde ses confrères quand il cesse d'imiter, les pliant à son rythme, l'aboiement du chien ou le cri du poulet. Le cinéma a tiré parti, souvent, de cet amuseur sans pareil qui traverse *Hellzapoppin, Star Splanged Rhythm, Almost Married, Go Man Go, Sweetheart of Sigma Chi.*

Samedi, donc, on espérait voir enfin Slim Gaillard sur les planches sans pourtant se laisser aller à trop d'optimisme. *Sur le tréteau des* arènes un sextette franco-américain jouait *There is no greater.* Maurice Vander, Pierre Michelot, Philippe Combelle traitaient d'égal à égal avec Joe Newman, James Moody, *Kai Winding : musique splendide.* C'était à l'endroit même où, en principe, Slim Gaillard devait s'extraire de sa légende. A dix-huit heures quinze, un machiniste déposa sur le plateau un « ampli » de guitare. Premier signe que le héros était bien là.

Quelques instants plus tard, le voici, en effet. Du moins on devine que c'est Slim Gaillard, cet homme qui, sorti du côté droit des coulisses, s'avance avec un grand corps svelte et une gueule de loup de mer, de pêcheur de baleines. Le doute cède complètement quand le boucanier saisit le micro : oui, c'est la voix, la voix sombre, grave, de *Slim's Jam* et de l'*Opera in Vout* qui salue la foule avec élégance et malice. Le sextette n'a pas répété avec cet hôte du jour. Il l'accompagnera de chic. Au demeurant, Slim Gaillard s'est emparé de la scène et va distribuer les rôles à sa fantaisie. Il parle d'abondance. Il joue du piano, du bongo. Il chante en grattant sèchement les cordes de sa bonne guitare. Ça défile prestement : *Flat Floot Floogie* (qu'il appelle sa « pièce historique »), *Cement Mixer, C'est si boni, Down by the Station, Gomeno Scikle, Sukiyaky Chacha, Latino Vouty.* Ça ne dure guère plus d'une demi-heure, mais c'est irrésistiblement drôle et parfaitement accordé à l'atmosphère de la petite colline où s'élèvent les fumées des grils à saucisses et des fours à chi-chis ou à socca. Il faut savoir que c'est cela *aussi* le jazz : l'ironie, le non-sérieux, et, dans la désinvolture, la classe à l'état pur du fameux Gaillard.

LUCIEN MALSON.

La compagnie Martha Graham à Châteauvallon

La grandeur d'un moment d'histoire

Face aux manifestations proliférantes des festivals à Aix-*en-Provence, Arles ou Montpellier,* éclatés dans l'horizontalité d'espaces urbains noyés sous le soleil, Châteauvallon se distingue par son caractère excentré et la verticalité du lieu dissimulé dans la pinède au-dessus de la mer.

Depuis plusieurs années son directeur, Gérard Paquet, s'emploie, avec une obstination tranquille, à en faire une sorte de colline inspirée où soufflerait l'esprit de la danse, celle d'aujourd'hui qu'inventent les jeunes chorégraphes, celle de toujours aux racines multiples.

C'est ce désir, un peu fou pour notre époque, d'harmoniser le Festival et le paysage qui l'a incité à inviter Martha Graham et sa compagnie. Et il est vrai que voir les mythes grecs réinterprétés par la prêtresse de la danse américaine, projetés soudain dans la lumière séculaire de Châteauvallon, provoque un choc. Il y a là un moment de beauté, de grandeur, unique.

Assis dans la nuit chaude sur la pierre de l'amphithéâtre, on voit surgir la fresque de princesses légendaires, tendues comme des arcs de désir ou crispées sur leur frustation amoureuse, et ces guerriers barbares affirmant leur virilité dans une écriture gestuelle anguleuse, cunéiforme, tandis que le corps de ballet, témoin impuissant de leurs affrontements, s'agite spasmodiquement et bourdonne comme un essaim d'abeilles. *Judith, Hérodiade, Jocaste, Médée,* développent une action théâtrale au cheminement inexorable, dans une sorte de rituel à mi-chemin entre le nô japonais et la tragédie grecque, grâce à une danse forte d'un style homogène, d'une simplicité efficace.

Parfois le ton s'adoucit, comme dans *Appalachian Spring,* ravissant chromo de la vie des pionniers américains, tandis que dans une pièce comme *Hérodiade* la chorégraphe parvient à suggérer par le seul mouvement toutes les phases d'une réflexion intérieure chez une jeune femme.

Il n'y a pas, chez Graham, de virtuosité gratuite, de lecture au second degré ; tout est évident, comme si les sentiments sourdaient du plus profond de l'être et trouvaient d'emblée leur expression la plus intense, et cela grâce à un langage du corps reposant sur une technique entièrement inventée et maîtrisée.

Le Festival de Châteauvallon a pris le risque de programmer la Graham Company pendant quinze jours dans un échantillon de répertoire allant des années 1945-1950 — époque de pleine créativité — aux productions actuelles qui témoignent d'une belle vitalité chez cette dame de quatre-vingt-sept ans. Un ballet comme *Judith* (1980) est tout vibrant de couleurs sauvages, *Frescos* (1978) ravit par son évocation d'une Égypte antique revue par Hollywood, *Lamentation d'Andromaque,* œuvre toute fraîche (1982), possède une simplicité racinienne, *Dances of the Golden Hall* (1982) est, au contraire, surchargée et kitsch ; c'est une amusante référence à l'école du Denishawn où Martha Graham s'initia à la danse dans les années 20.

A travers ces ballets s'inscrit un demi-siècle de l'histoire de la danse américaine, depuis la naissance de la modern dance jusqu'à sa consécration. L'œuvre de Graham est désormais « classique », mais elle a la *chance de bénéficier de l'énergie* et du magnétisme de sa créatrice, qui l'empêchent, pour un temps encore, de se figer. C'est pourquoi il faut de dépêcher de la voir. Il n'est pas sûr, d'ailleurs, que Martha Graham, fatiguée, puisse venir à Châteauvallon, comme il était prévu, la dernière semaine.

MARCELLE MICHEL.

★ Châteauvallon, les 23, 24, 27, 28, 29, 30 juillet, à 22 heures.

★ La revue *l'Avant-Scène* consacre un dossier à Martha Graham, avec de nombreux repères historiques, esthétiques, techniques, un entretien avec la chorégraphe, des témoignages et une abondante iconographie. Le numéro est divisé en quatre chapitres : « Châteauvallon 1982 », « Naissance de la modern dance », « La grande dame », « L'héritage ». *L'Avant-scène (ballet, danse),* nº 9, 97 pages, 48 F.

AIX-EN-PROVENCE

Pas de spectacle Béjart au Centre Acanthes

Maurice Béjart, qui anime depuis le 12 juillet un stage de danse au Centre Acanthes, à Aix-en-Provence, a annoncé que *« tout en s'estimant heureux des résultats positifs obtenus »,* il renonçait à la partie dansée du spectacle final prévu le 25 juillet au parc Jourdan et intitulé *l'Art sans la barre.* La partie musicale est en revanche maintenue. Maurice Béjart renonce également à la soirée le vendredi 23, consacrée à des improvisations des stagiaires sur une musique de Pierre Henry, compositeur associé à cette approche de la création contemporaine.

Cette décision est le résultat d'un malentendu qui s'est développé depuis le début entre les organisateurs et le chorégraphe. Maurice Béjart, *qui n'a peut-être pas* trouvé des élèves d'un niveau suffisant pour monter si rapidement un spectacle, a d'abord songé à le remplacer par un « non-stop », de 15 à 23 heures, où il pourrait montrer le travail pédagogique effectué par son équipe, en le coupant de séquences musicales de Pierre Henry, de Silvio Gualda, des percussionnistes du Centre et de Mudra Afrique : une formule de remplacement qui ne correspondait nullement à la publicité outrancière donnant à croire qu'il s'agissait d'une création de Béjart, son seul nom suffisant à mobiliser les foules.

« J'estime déplacé, dit-il, *que l'on fasse payer une telle somme (70 francs) pour voir des danseurs qui ont eux-mêmes payé pour participer à ce stage. A partir du moment où j'ai renoncé à présenter le spectacle, ils ont été soulagés ; ils ont mieux travaillé. »*.

Claude Samuel, directeur du Centre Acanthes, rétorque que Maurice Béjart était dès le début d'accord avec ce projet et qu'il y a renoncé au dernier moment, parce qu'il ne s'est pas trouvé en mesure de monter à temps une soirée cohérente. Financièrement, c'est un coup dur pour Acanthes. Reste que le stage aura été fort enrichissant pour les cent cinquante élèves qui ont pu en bénéficier. — **M. M.**

PETITES NOUVELLES

■ **Le cinéaste italien Giampaolo Rosmino est mort le 19 juillet. Il était âgé de quatre-vingt-quatorze ans. Acteur de théâtre, il s'était lancé à partir de 1911 dans la mise en scène. Il a ainsi tourné, produit et interprété plus de trente films muets. Il fut aussi l'inventeur de plusieurs techniques de prise de vues.**

■ **L'association de presse France-Japon (14, rue Cimarosa, 75116 Paris) organise la projection de deux films japonais inédits sur les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, le lundi 26 juillet à 10 heures, au studio Saint-Séverin. Entrée gratuite. La projection sera suivie d'une conférence de presse animée par Robert Guillain.**

■ **Yves Montand sera de nouveau à l'Olympia du 26 juillet au 14 août. Puis il partira en tournée en Amérique latine, au Japon et aux Etats-Unis, où il se produira sur la scène du Metropolitan Opera de New-York.**

SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h 30 : Dom Juan.
Centre Pompidou (277-12-33), 19 h : Collection du M.N.A.M.

Les autres salles

Astelle-Théâtre (202-34-31), 20 h 30 : les Bonnes.
Bouffes Parisiens (296-97-03), 21 h : Diable d'homme.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée
Comédie de Paris (281-00-11), 22 h : les Amours de Jacques le Fataliste.
Espace Gaîté (327-95-94), 20 h 30 : Pas de quartier pour Malvina.
Espace Marais (271-10-19), 20 h 30 : la Mouette : 22 h 30 : la Tour mystérieuse ; le Philosophe soi-disant.
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : Si jamais je te pince, j'invite le colonel.
Gaîté Montparnasse (322-16-18), 20 h 15 : l'Île de Tulipatan.
Huchette (326-38-99), 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon; 22 h 30 : Okame.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir, 20 h 15 : Sylvie Joly ; 22 h 15 : le Cratère de Chicago ; le Sang des fleurs. — Théâtre Rouge, 18 h 30 : Eon ; 20 h 30 : Tchoufa ; 22 h 15 : Gustave Parking. — Petite salle, 18 h 30 : Parlons français ; 21 h : le Fétichiste ; 22 h 15 : Dialogues de sourdes.
Madeleine (265-07-09), 20 h 45 : l'Alouette.
Mathurins (265-90-00), 21 h : Emballage perdu.
Montparnasse (320-89-90), 21 h : la Cagnotte.
Nouveautés (770-52-76), 20 h 30 : Folle Amanda.
Potinière (261-44-16), 20 h 30 : Une fille drôlement gonflée.
TAI — Théâtre d'Essai (278-10-79), 20 h 30 : l'Écume des jours.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous, on fait où on nous dit de faire.
Théâtre des 400-Coups, (633-01-21), 20 h 30 : les Pantins.
Théâtre du Rex (245-28-12), 20 h 30 : Jean Harlow contre Billy the Kid.
Tristan-Bernard (522-08-40), 20 h 45 : le Troisième Témoin.
Variétés (233-09-92), 20 h 30 : Lorsque l'enfant paraît.

Les cafés-théâtres

Au bec fin (296-29-35) 20 h 30 : Tohu Bahut ; 22 h : le Président ; 23 h 30 : Vous descendez à la prochaine ?
Blancs - Manteaux (887-15-84), I., 20 h 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier ; II., 20 h 15 : Pas une pour rattraper l'autre ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Comment ça va Zanni ?

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 23 juillet

Café d'Edgar (322-11-02), I., 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes. — II., 20 h 30 : Chantons sous la psy ; 21 h 45 : L'amour, c'est comme un bateau blanc.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h 30 : Camaïeu d'amour.
Fanal (233-91-17), 21 h 15 : les Grandes Sartreuses.
La Gageure (367-62-45), 21 h : la Garçonne ; 22 h 30 : Un cœur sous une soutane.
Le Petit Casino (278-36-50), 21 h : Douby... be good ; 22 h 30 : les Bas de Hurlevent.
Point Virgule (278-67-03), 20 h 15 : le Petit Prince ; 21 h 30 : Tranches de vie.
Le Tintamarre (887-33-82), 18 h 30 : W. Anice ; 20 h 30 : Phèdre ; 22 h : l'Apprenti fou.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h 30 : le Pain de ménage ; le Défunt ; 21 h 30 : Jean-Claude Annoux ; 22 h 30 : Cerise.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h : Achetez François.

Le music-hall

Comédie de Paris (281-29-36), 20 h 30 : Brel, je persiste et signe.

La danse

Mairie annexe du IVe (278-60-56), 21 h : les Ballets historiques du Marais.

Les concerts

Église Saint-Julien-le-Pauvre 19 h et 21 h : Ars Antiqua de Paris (musique élizabéthaine).

Jazz, rock, pop, folk

Casino de Paris (271-14-66), 20 h 30 : Zaka Percussion.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h 30 : J.-P. Sasson, Quintet.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 21 h : Ipomen.
Cloître des Lombards (233-54-09), 22 h 30 : Los Salseros.
L'Écume (542-71-16), 20 h 30 : T. Graal ; 22 h : P. Prim, J.-P. Voidrot.
Espace Gaîté (327-95-94), 22 h : Whooper Makers, D. Belard.
Gibus (700-78-88), 22 h : Clair Obscur.
New Morning (523-51-41), 21 h : M. Brecker, E. Gomez, Don Grolnick, P. Erskine, M. Mainieri.
Petit Journal (326-28-59), 21 h 30 : New Farners.
Petit Opportun (236-01-36), 20 h 30 : Betina
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h 30 : Varik.

Les festivals

FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS (225-22-55)

Station Auber, 16 h 30 : Quatuor de clarinettes Lutèce (Albinoni, Haendel...).
Église Saint-Germain-des-Prés, 20 h 30 : M. Lagace (Sweelinck, Grigny, Bach...).

JUILLET MUSICAL DE L'ESCALIER D'OR (523-15-10)

19 h : B. Eidi (Chopin, Schumann, Sacre, Debussy) ; 21 h : G. Fumet, P. Lecorre (Bach, Mozart, Schubert, Fauré).

RENCONTRE DU CARREAU DU TEMPLE (274-46-42)

Square du Temple, 18 h 30 : Le Sicilien ; 20 h : Arlequin poli par l'amour. (Compagnie du Fond de cour.)

FESTIVAL DE SCEAUX (660-07-79)

Orangerie, 21 h : Hae Sun Kang, Young Shin An (Beethoven, Ravel).

MUSIQUE A LA DÉFENSE (979-08-15)

Fontaine Agam, 22 h : l'Oiseau de feu (ballet d'eau).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : l'Entraîneuse, de A. Valentin ; 19 h et 21 h : 30e anniversaire de « Positif » (19 h : la Gueule ouverte, de M. Pialat ; 21 h : Alice n'est plus ici, de M. Scorsese).

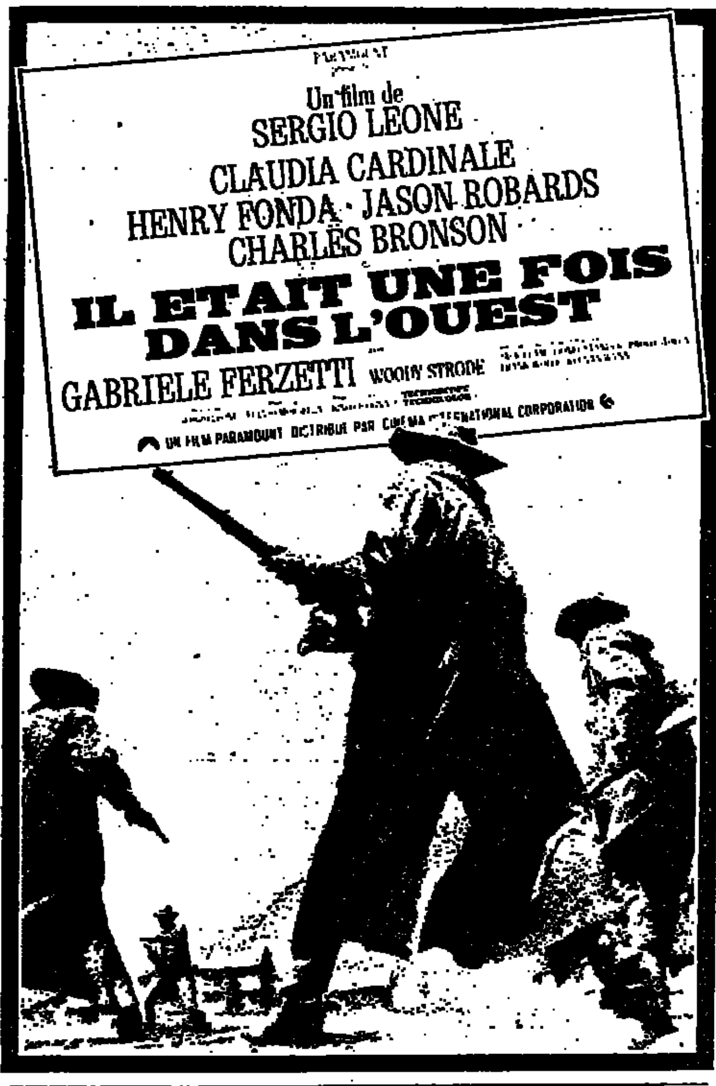
BEAUBOURG (278-35-57)

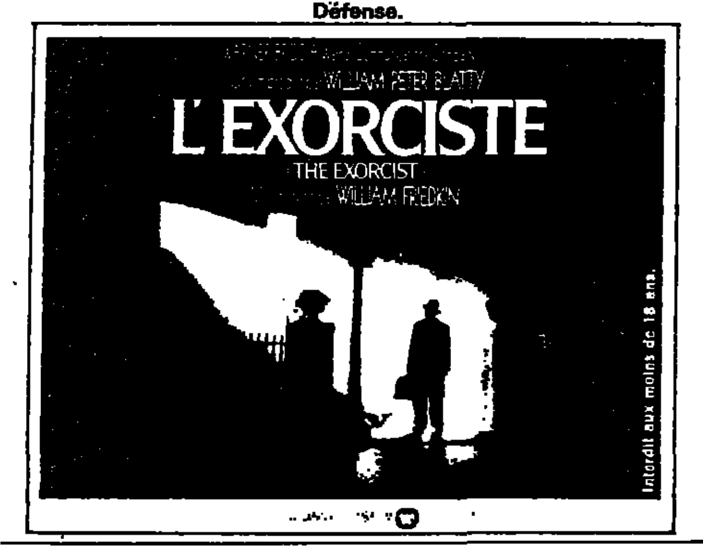
15 h : Films d'auteurs et films rares : les Trois Lumières, de F. Lang ; 17 h : Hommage à B. Barnet : Miss Mend.

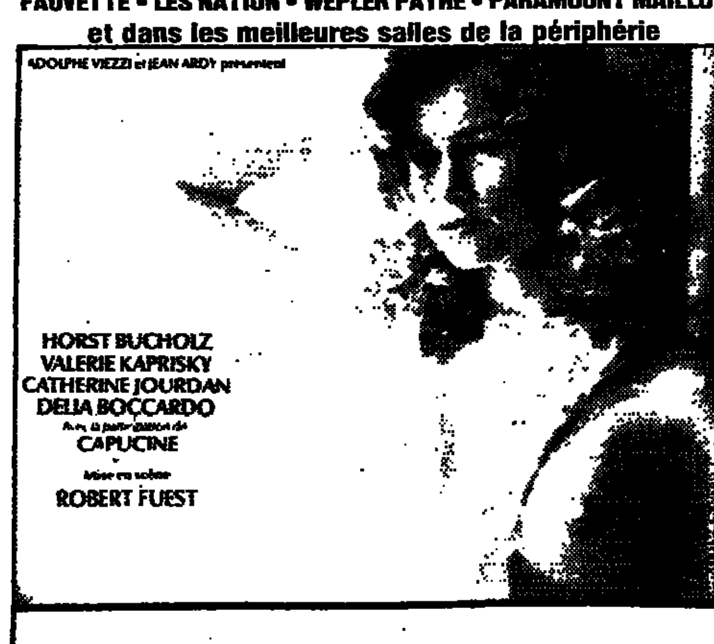
Les exclusivités

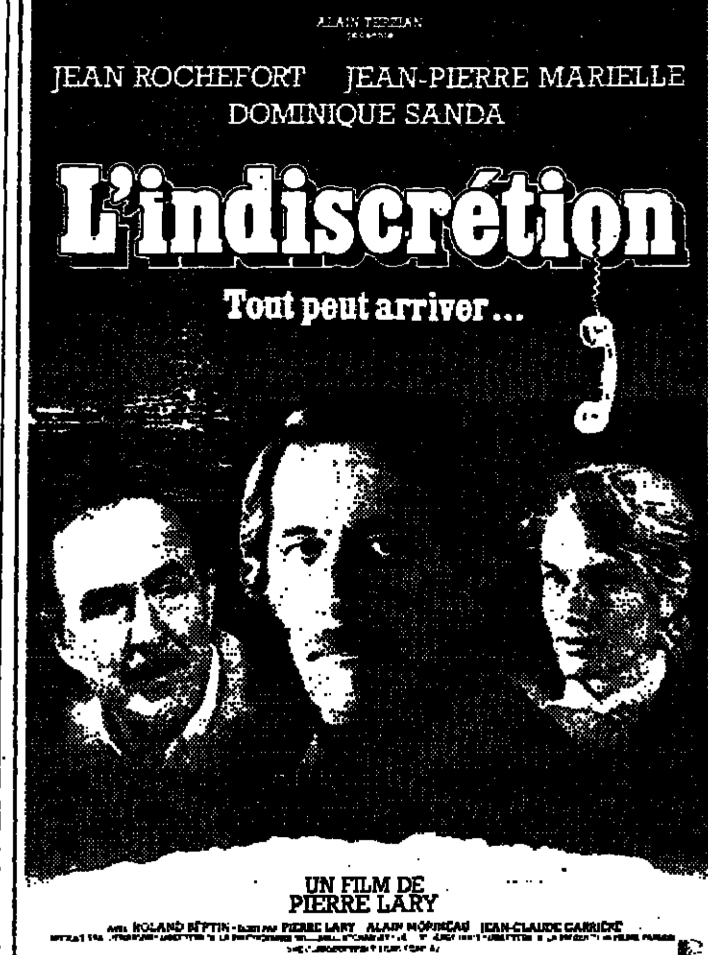
AMERICAN TOUR OF THE ROLLING STONES 1981 (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
L'ANTI GANG (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18e (606-99-75).
APHRODITE (Fr.-A., v.o.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) : Quintette, 5e (633-79-38) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01).
AU-DELA DE CETTE LIMITE, VOTRE TICKET N'EST PAS VALABLE (Fr.-Can., v.f.) (*) : Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55) ; Athéna, 12e (343-00-65).
BANDITS, BANDITS... (Ang., v.o.) : Cluny-Écoles, 5e (354-20-12).
LE BEAU MARIAGE (Fr) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
BREL (Fr.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).
LA CHÈVRE (Fr.) : Français, 9e (770-33-88).
LE CHOC (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
CINQ ET LA PEAU (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 5e (326-80-25).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

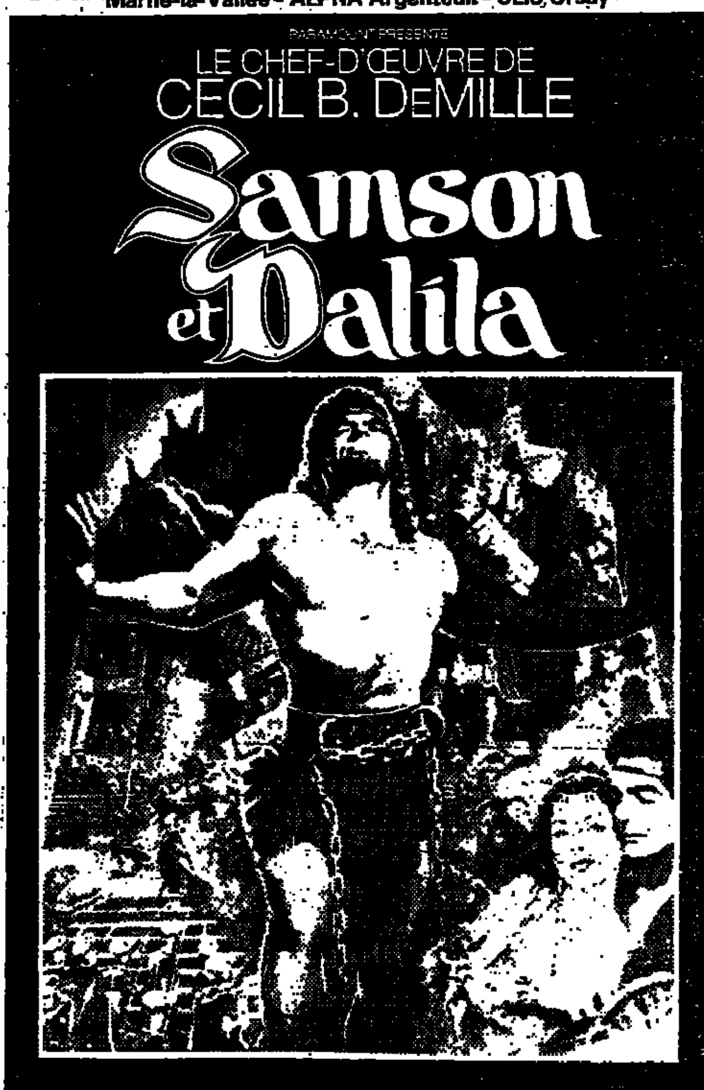












SPECTACLES

LA DERNIÈRE VAGUE (Austr., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

DIVA (Fr.) Movies, 1er (260-43-99) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

DRESSÉ POUR TUER (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23). V.f. : Paramount Opéra, 3e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

L'ÉTAT DE BONHEUR PERMANENT (Fr.) : J.-Cocteau, 5e (354-47-62). H. Sp.

LES FANTOMES DE MILBURN (A., v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).

LES FANTOMES DU CHAPELIER (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

FITZCARRALDO (All. v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

GEORGIA (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Marbeuf 8e (225-18-45).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

HAMMETT (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

L'INCROYABLE ALLIGATOR (*) (A., v.f.) : Berlitz 2e (742-60-33).

INVITATION AU VOYAGE (Fr.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic.14e (542-67-42).

LA MAISON DU LAC (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).

LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

LA MÉMOIRE FERTILE (Palest.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

MISSING (PORTÉ DISPARU) (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 2e (246-66-44) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

MOURIR A 30 ANS (Fr.) : 14 Juillet-Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA NUIT DE VARENNES (It.-Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Calypso, 17e (380-30-11)

ON S'EN FOUT, NOUS ON S'AIME (Fr.) : Français 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 19e (320-12-06).

PARSIFAL (All., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).

LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount-Bastille 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

PASSION (Fr) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).

PINK FLOYD, THE WALL (All., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

PIXOTE, LA LOI DU PLUS FAIBLE (*) (Brés., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

POUR CENT BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : U.G.C. Opéra, 6e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

QU'EST-CE QUI FAIT COURIR DAVID (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

QU'EST-CE QUI FAIT CRAQUER LES FILLES ? (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

REDS (A., v.f.) : George-V, 8e (562-41-46).

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES RISQUES DE L'AVENTURE (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

ROX ET ROUKY (A. v.f.) : Napoléon (380-41-46).

LE SECRET DE VERONIKA VOSS (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

LE SOLDAT (*) (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71). – V.f. : Rex, 12e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 12e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LES SOUS-DOUES EN VACANCES (Fr.) : Richelieu, 8e (233-56-70).

TAXI ZUM KLO (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

THE FRENCH (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

THE MAFU CAGE (A., v.o.) (*) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LE TOMBEUR, LE FRIMEUR ET L'EMMERDEUSE (*) (Fr., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

LE TROUPEAU (*) (Turc., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-56-00).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97).

L'USURE DU TEMPS (SHOOT THE MOON) (A., V.O.) : Cluny-Palace (354-07-76).

VALENTINA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

LA VALLÉE DE LA MORT (*) (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

Y A-T-IL UN FRANÇAIS DANS LA SALLE ? (*) (Fr.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

Les grandes reprises

AGUIRRE LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97). H. Sp.

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

LA BANDE A DONALD (A., v.f.) : Royale, 8e (265-82-66).

BANANAS (A., v.o.) : Cinoche, 6e (633-10-82).

LA BANQUIÈRE (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

BEN HUR (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).

LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (It.-Esp.) (V. ang.) V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).

CABARET (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Action-Christine, 6e (325-47-46) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA CARAPATE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

CRIA CUERVOS (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).

EMMANUELLE (F.) (**) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

L'EMPIRE DES SENS (Jap. v.o.) (**) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (246-49-07).

LES ENFANTS DU PARADIS (F.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

EXCALIBUR (Angl., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

L'EXORCISTE (A., v.o.) (**) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LE FANFARON (It., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23). V.f. : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

FRENZY (A., v.o.) (*) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount City, 8e (562-45-76). V.f. : Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82).

LE GUÉPARD (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44). H. Sp.

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36).

LA HONTE DE LA JUNGLE (F., Belg.) (**), Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; George V, 8e (562-41-46). Lumière, 9e (246-49-07) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

HOTEL DES AMÉRIQUES (F.), Forum, 1er (297-53-74).

L'IDIOT (Jap., v.o.), Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.o.), Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

L'IMPORTANT, C'EST D'AIMER (F.), Cinéma Baubourg, 3e (271-52-36) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic, 14e (542-67-42).

LES MISFITS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Action République, 11e (805-51-33) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81). H. Sp.

LA MORT AUX TROUSSES (A., v.o.) : Olympic Halles, 1er (278-34-15) ; Action Écoles, 5e (325-72-07) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (633-63-20).

OPÉRATION TONNERRE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

PAPILLON (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

SAMSON ET DALIDA (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76). V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14-Juil- let-Parnasse, 6e (326-58-00).

Z (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Noctambules, 5e (354-42-34) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Lumière, 9e (246-49-07).

LES FILMS NOUVEAUX

BUDAPEST BALLADE, Film hongrois de Andras Jele, v.o. : Olympic-Luxembourg, 6e (733-97-77).

CALIGULA ET MESSALINE (**), Film italien d'Antony Pass, v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71)) ; V.F. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

ÇA VA FAIRE MAL, Film français de Jean-François Davy : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

L'INDISCRÉTION, Film français de Pierre Larry : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 23 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Variétés : Eddy Mitchell à l'Olympia.

21 h 30 Téléfilm : Crime et châtiment.
Réal. M. Darlous, avec J. Hart, C. West, M. Tierney... (deuxième épisode)
Raskolnikow, soulagé après le double meurtre, est convoqué à la police pour une formalité. Il s'évanouit. Habilement mis en scène et bien joué, ce téléfilm se regarde comme un policier.

22 h 30 Les grandes expositions : Georges Braque dans les collections européennes.
Pour le centenaire de Georges Braque, Beaubourg lui consacre une exposition.

23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Téléfilm : Le Christ s'est arrêté à Eboli.
D'après le roman de Carlo Levi, réal. Francesco Rosi, avec G.-M. Volonte, P. Bonacelli, L. Massari, I. Papas, A. Cuny ...
Carlo Levi s'est complètement intégré au village. Médecin et peintre, il fixe sur la toile les figures sombres des paysans, assiste les malades : réalisme surnaturel.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. L'Italie, ses princes, ses hommes.
Avec L. Cloulas (« Laurent le Magnifique »). M. Gallo (« l'Italie de Mussolini : vingt ans d'ère fasciste » ; « Garibaldi ») ; U. Eco (« le Nom de la rose ») et H. Banciotti (pour « Ville, j'écoute ton cœur », d'A. Savinio).

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club (cinéma d'été, cinéma d'auteurs) : Soleil des hyènes.
Film hollando-tunisien de R. Behi (1977), avec L. Doghmi, M. Morsi, Habachi, A. Snoussi, H. Catzarms (v.o. sous titrée).
Un groupe financier européen transforme un village de pêcheurs tunisien en centre touristique, avec le concours des notables de l'endroit. Un homme seul entame une lutte vaine contre les affairistes.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Le nouveau vendredi : Les enfants de Kim Il Sung.
Kim Il Sung, grand leader respecté et bien-aimé de dix-huit millions de Coréens du Nord. A l'occasion du soixante-dixième anniversaire d'un « grand timonier », une équipe de télévision occidentale a filmé pendant deux semaines la vie quotidienne en démocratie populaire de Corée.

21 h 35 Musiques en feu.
Une émission de C. Labourcade.
La musique se fait femme et farouchement électronique : avec Laurie Anderson, Lindsey Cooper, Ayala Fournier, etc, un voyage mélodique dans une ville géométrique.

22 h 25 Journal.

22 h 55 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe (redif.)
No 15 : Dada, surréalisme en cinéma.

23 h 25 Prélude à la nuit.
Autour d'Erik Satie : Daniel Vasano.

FRANCE-CULTURE

20 h, **Michel Deon ou l'exil enraciné**, par M. Cassan.
21 h 30, **Black and blue** : Nouveautés du blues.
22 h 30, **Nuits magnétiques** : La condition des voix (en direct d'Avignon).

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, **Concert** (cycle d'échanges franco-allemands) : « Kammerkonzert », de Berg. « Symphonie no 14 », de Chostakovitch, par l'Orchestre symphonique du Sud-Westfunk, dir. K. Kord. Avec M. Beroff, piano, U. Hoelscher, violon, S. Woytowicz, soprano, N. Ghiuselev, basse.
22 h 15, **L'événement vu d'Aix.**
22 h 30, **Jazz**, en direct de Juan-les-Pins.
0 h, **Musiques traditionnelles** : Indonésie.

Samedi 24 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 30 Feuilleton : Corsaires et flibustiers.
13 h Journal.
13 h 35 Série : L'escadron volant.
14 h 20 Accordéon, accordéons.
14 h 45 Cuisine : Les recettes de mon village.
Dordogne : magret d'oie.
15 h 10 Documentaire : Les grandes aventures de l'Himalaya.
Les voies les plus dures, de M. Herzog et D. Costelle.
16 h 10 Croque-vacances.
Dessins animés, bricolage, variétés, feuilleton.
17 h 35 Magazine auto-moto.
18 h 05 S.O.S. animaux abandonnés.
18 h 25 Série : La dame de Monsoreau.
No 6 - Les fougères de Méridor (Redif.)
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 Tour de France cycliste.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Starsky et Hutch.
Une croisière mouvementée, Réalisation : R. Friedman, avec P-M. Glaser, D. Soul, A. Fargas.
Starsky et Hutch à la rencontre du fabuleux Joey Fortune autrefois « roi du syndicat du crime ».
21 h 35 Variétés : Formule 1 + 1.
Avec Ghislaine Thesmar, Jeanne Moreau, la cantatrice Barbara Hendricks, Al Jareau, Carole Laure et Lewis Furey, etc, etc.
22 h 30 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
Au sommaire : la télévision des autres : le Mexique ; Le grand témoin de la semaine : André Laurens, directeur du « Monde » ; des reportages sur le Cambodge et sur les Black Panthers.
23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h 15 Spécial Tour de France.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Wonder Woman.
14 h 25 Les carnets de l'aventure.
15 h 20 Les jeux du stade.
Tennis : Coupe de Galéa à Vichy ; Cyclisme : Tour de France ; Hippisme.
18 h Récré A 2.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 Dessin animé.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : les Rebelles.
D'après le roman de J.-P. Chabrol. Réal. P. Badel. Avec J. Weber, S. Clément... No 3 : La Gueuse.
L'affaire Stavisky éclate et éclabousse les milieux politiques. La République est menacée par les émeutiers de février 1934.
22 h Variétés : Elle court, elle court l'opérette.
Des extraits de « Chaste Suzanne », de « Véronique », d'A. Messager, d'« Azor », de « Hello Dolly », etc.
22 h 45 Sports : Catch à quatre.
A. Verneuil-sur-Seine.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
19 h 55 Dessin animé
Il était une fois l'homme.
20 h Les jeux de l'été.
20 h 35 On sort ce soir : Festival de Vaison-la-Romaine.
Un récital de Barbara Hendricks accompagnée par un pianiste ; chansons de Brenda Wooton (Cornouailles). Yvan Chiffoleau et Pierre Reach représentent le cycle des jeunes solistes français ; en deuxième partie, un récital de Gilbert Bécaud.
22 h 25 Journal.
22 h 55 Prélude à la nuit.
Concerto pour deux trompettes, de Vivaldi, par l'Ensemble La Follia.

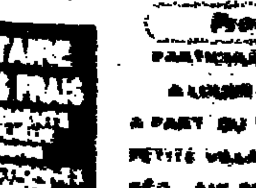
FRANCE-CULTURE

11 h 2, **La musique prend la parole** : « Parsifal » 1882-1982.
12 h 5, **Le pont des Arts.**
14 h, **Sons.**
14 h 5, **En direct d'Avignon** : La condition des voix.
16 h 20, **Le livre d'or** : Boston Museum Trio (Couperin, Leclair, Marais) au Festival estival de Paris 1980.
17 h 30, **Entretien avec...** Jacques Darcanges.
18 h, **Sans raison apparente**, par D. Viarouge-Créis.
19 h 25, **Jazz à l'ancienne.**
19 h 30, **Radio-Canada présente** : Dixième rencontre internationale des écrivains (Ecrire l'an 2000).
20 h, **Nouveau répertoire dramatique** : « Même les oiseaux ne peuvent pas toujours planer », de L. Atlan (1re partie. Rediff.).
21 h 42, **Musique enregistrée.**
22 h 5, **La fugue du samedi.**

FRANCE-MUSIQUE

12 h, **Concert** (en direct du cloître de Saint-Sauveur), maîtrise Gabriel-Fauré, œuvres de Palestrina, Gallus, Monteverdi, Roland-Manuel, Mozart, Verdi, Schubert, Caplet, Calmel, Tomasi.
13 h 5, **Jazz.**
14 h, **Atelier de musique** : Où il est question de Mozart.
15 h 40, **Club de la presse.**
16 h, **Concert** (en direct) de la cathédrale Saint-Sauveur ; l'Orchestre Cannes-Provence-Côte d'Azur, œuvres de Cimarosa, Tchaïkowski, Lutoslawski, Mozart.
17 h 30, **D'une oreille l'autre** (et à 19 h).
18 h, **Une heure avec...** : Marilyn Smiege, mezzo-soprano et D. Sulzen, pianoforte, œuvres de Wolf, Debussy, Poulenc, Berlioz.
19 h 30, **Concert** (en direct de la cathédrale Saint-Sauveur) : Orchestre Cannes-Provence-Côte d'Azur, œuvres de Leclair, Beethoven, Haydn.
21 h **Concert Musiques traditionnelles d'Indonésie** (enregistré au cours du concert donné le 18 juillet à Aix-en-Provence).
23 h 30, **Jazz Club** : En direct du Hot Brass à Celony, avec G. Lafitte, saxo ténor, L. Bennett, orgue, C. Anderson, batterie.





Paris aura dix-huit radios privées

Liberté, conviviabilité, hardiesse. Retrouvera-t-on, parmi les dix-huit radios approuvées, jeudi 22 juillet, par la commission Holleaux quelques traces de ces grandes aspirations du mouvement des radios libres d'antan ? Peut-être, bien que d'autres impératifs aient davantage guidé dans leur choix les vingt et un membres d'une commission arbitre, juge et parfois — hélas ! — partie.

Des impératifs techniques : malgré la fréquence supplémentaire libérée à la dernière minute par T.D.F., le nombre de places était infime comparé à la multitude des demandes, et la commission souhaiterait que les projets de Radio-France, pour lesquels quelques places ont été réservées dans la région parisienne, puissent être installés sur la bande 104 et 108 MHz, qui appartient pour l'instant à l'armée.

Des impératifs politiques aussi : le ministre de la communication n'avouait-il pas, mardi dernier devant quelques journalistes, que Radio-Soleil-Tour Eiffel, la radio de la municipalité de Paris, était de celles que l'on « chérissait » le plus ?

Des impératifs « moraux » : aucun critère n'avait été officiellement fixé à l'origine par la commission, sinon celui du pluralisme. Mais le président Holleaux a toujours insisté sur les besoins objectifs des immigrés et de certaines minorités. Les premiers se voient attribuer trois fréquences : les homosexuels retrouveront Fréquence-Gaie qu'ils ont failli perdre ; la seconde génération des migrants ont Radio-Beur alliée à Gilda, et de nombreux groupes longtemps « exclus » sont partie prenante dans la plupart des stations.

Des impératifs... « diplomatiques » : la presse écrite, les grandes associations d'éducation populaire, la communauté juive, l'archevêché et les fédérations de radios : autant de « lobbies » qui, parfois représentés au sein de la commission, ont pesé de tout leur poids. Si elles défendaient chacune une conception de la radio libre, les fédérations ont défendu avant tout leurs troupes, et chacune, hier, faisait son bilan.

Enfin, il fallait compter avec les radios « historiques », celles qui, témoin d'une époque, que l'on souhaite révolue, où tout un arsenal répressif s'évertuait à faire taire les pirates : Verte, Ivre, Gilda, Génération-2000...

Mais pas Ici et Maintenant. Inscrite par deux fois sur la liste proposée par le président Holleaux, elle en a été retirée par l'amendement de deux fédérations voulant lui substituer une autre station. Le coup fatal était donné. La liste connaissait « sa » bavure. Dommage.

Alors, cette liste, en dehors de sa prudence, ses regroupements hâtifs (explosifs ?), ces concessions ? Convenable, et même un peu plus. Le tact du secrétariat permanent de la commission, sa parfaite connaissance des dossiers, ont constitué un apport fondamental aux travaux des « vingt et un » et ont souvent joué un rôle de soutien, voire de défenseurs de radio.

La balle est dans le camp du ministère.

Liste des stations ayant reçu l'avis favorable de la commission Holleaux

Voici la liste des dix-huit radios approuvées par la commission Holleaux, le 22 juillet, et classées selon leur portée d'émission. Une liste d'attente vient s'y ajouter.

Huit stations avaient déjà reçu l'agrément de la commission « le Monde » du 23 juillet). Nous indiquons, aujourd'hui, les regroupements qui leur sont conseillés.

1) Sept stations de 10 à 15 km de portée (émetteurs d'au moins 500 watts).

● *Cité 96*, regroupant *Espace 1901, Computer, Cheap*, et invitée à réaliser un programme anglophone avec *Radio KLOD* et/ou *Big Ben*.

● *Fréquence Immigrés Maghreb Afrique*, regroupement à réaliser autour de *Radio Afrique FM*, des deux *Radio Soleil*, ainsi que de *Radio Pili-Pili* et de *Radio Univers*.

● *Radio Nova* et *Radio Ivre*, en association avec *Radio Biennale de Paris* et *Radio Jazz-land*.

● *Radio NRJ*, regroupée avec *Radio verte* et *Radio Métropolis*.

● *Paris Fréquence Montparnasse*, qui regroupe *Paris FM, Paris Sport et Musique, France Lecture, Radio médico sociale* et *Radio Psy* et qui est invitée à rencontrer *Radio Paris* en vue d'un accord.

● *Fréquence Presse*, projet en cours de réalisation avec les associations *Bayard FM, Radio Capitale, Radio Huma, Poste Parisien* et *Radio Unité*, et qui est invitée à rencontrer *Radio Express* en vue d'un accord.

● *Radio T.S.F.*, regroupée avec *Ampli 99* et qui est invitée à rencontrer *Mercure 104* et *Métropole FM*, de même que *Radio Tomate*, en vue d'un accord.

2) Neuf stations de 5 à 8 km de portée (émetteurs de 100 watts).

● *Radio des Communautés juives*, regroupant *Radio Communautés, Radio J, Judaïques FM* et *Radio Shalom*.

● *Fréquence DOM-TOM*, regroupement à réaliser autour de *Tropic FM*.

● *Radio des Communautés chrétiennes*, regroupement réalisé par *Radio Notre-Dame, la Fédération protestante de France* et *le Comité interépiscopal orthodoxe de France*, et invitée à traduire, au mieux, tous les idées et courants spirituels.

● *Fréquence gaie*, invitée à regrouper *Carol FM* et *Radio Radio*.

● *Fréquence libre*, qui regroupe *Canaille FM, le Temps des cerises, les Nanas radioteuses, Radio Solidarnösc* et *Cap Sud*.

● *Radio libre Paris*, qui regroupe *Radio Forum* et *Radio Rencontre*.

● *Gilda la Radiopolitaine*, en association avec *Radio Beur, Radio Ados/Enfants J'écoute* et *Radio Tchatch*.

● *Génération 2 000*, avec *Mégapuce, Pariferic, Tension FM* et *Thélème*.

● *Radio Soleil-Tour Eiffel*, regroupant *Radio Musique n°1* et *Radio Vocation*.

3) Deux stations de quartier (émetteurs de 30 watts environ).

● *Fréquence Montmartre* est invitée à accueillir *Radio Montmartre*.

● *Radio Vingt-Vingt* est invitée à accueillir *Radio Aligre* en attendant qu'une fréquence de faible puissance soit trouvée pour cette dernière.

4) Liste complémentaire (ou d'attente) par ordre décroissant d'importance.

● *Ici et Maintenant, Pluriel FM* et *Gulliver*.

● *Boulevard du rock, Grand Angle* et *Oblique FM*.

● *Carol FM* et *Mégal'O*.

● *Radio Tomate*.

● *Arts et Spectacles* avec ses deux composantes : *Arlequin FM, Odyssée, la Voix du lézard* d'une part et *I.D FM* et *Scène FM* d'autre part.

● *Métropole FM*.

● *Radio classique*.

La commission estime aussi que, si une possibilité se présentait, une fréquence devrait être donnée à *Radio libertaire* et *Radio Solidarité*.

5) Plus de cinquante radios situées dans un rayon de 40 kilomètres de Paris ont, d'autre part, reçu un avis favorable de la commission, portant à plus de soixante-dix le nombre des fréquences attribuées dans l'ensemble de la région parisienne.

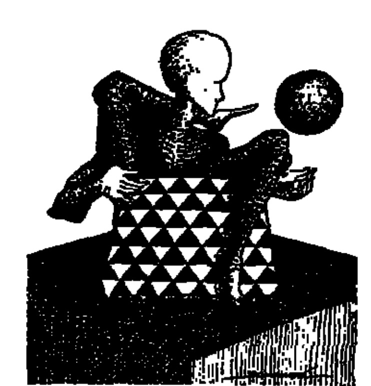
Revendications des exclus

A peine la liste définitve des radions était-elle donnée que les stations exclues manifestaient leur mécontentement par des actions plus ou moins spectaculaires. Tandis que les deux responsables d'Ici et Maintenant, MM. Didier de Plaige et Guy Skornick, poursuivent la grève de la faim qu'ils ont commencée le 21 juillet, les forces de l'ordre ont dû détacher jeudi un petit groupe de personnes appartenant à Génération 2000, Pariféric et Tension FM, qui s'étaient enchaînés place de la Concorde. Une dizaine de membres du comité Riposte (groupement de radios créé à la suite de la publication d'une première liste) ont tenté d'escalader, à plusieurs reprises dans la journée du 22 juillet, la tour Eiffel. Peu avant minuit, l'un d'entre eux qui avait heurté de la tête un montant métallique, a dû être secouru par les pompiers et emmené à l'hôpital. Les autres ont été interpellés.

● RECTIFICATIF. — Les Patates, film de Claude Autant-Lara (1969) diffusé par FR 3 le 14 juillet, n'est pas adapté d'un récit de Marcel Aymé, comme nous l'avons écrit par erreur (*le Monde* du 8 juillet), mais d'un roman de Jacques Vaucherot, publié aux éditions Flammarion en 1963.

INFORMATIONS « SERVICES »

UN COIN POUR *JOUER*



Jeu n° 5

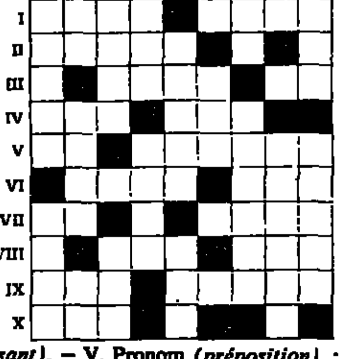
Mots croisés anacyclo-palindromiques

Anacyclique est le nom donné à un mot (nom, verbe, adjectif...) qui, lu lettre à lettre de gauche à droite ou de droite à gauche, fournit *DEUX* mots. Par exemple : Eloi/*iole*, Léon/*Noël*, etc. Le palindrome, lui, est un mot tel que, lu lettre à lettre de droite à gauche, on retrouve ce même mot. Ainsi : Noyon, *Laval*, *R.E.R.*, rotor, non...

la grille de ce problème est donc composée de palindromes et d'anacycliques. Ces mots peuvent être lus de gauche à droite et de haut en bas, comme dans les mots croisés courants, mais de plus, en les déchiffrant de droite à gauche ou de bas en haut, nos lecteurs trouveront, répondant aux définitions en italique, un autre mot (dans le cas de l'anacyclique) ou le même mot (dans le cas du palindrome).

Horizontalement

I. Son lit est installé en Union soviétique *(café populaire)* ; entre deux branches *(a cours en Sibérie)*. — II. Cité en Belgique *(marque)*. — III. Ville d'Espagne *(faire eau en arrivant aux pores)* ; agrément du Midi *(symbole chimique)*. — IV. Bois américain *(rebelle qui domine le chef)* ; démonstratif *(cassant)*. — V. Pronom *(préposition)* ; antique enquêteur *(enlevez les chefs !)*. — VI. Attacher *(donna son nom à des rubans)* ; divinités joyeuses *(titre qui est une sorte de « don »)*. — VII. Cours peu long du nord de la France *(symbole usité en pharmacie)* ; se rendras *(vêtement oriental)*. — VIII. Détermine un canal *(moitié d'une bête de somme)* ; tranche de temps *(époque)*. — IX. Grand jet d'eau *(successeur de Pierre)* ; homme politique suisse *(écrivain français adepte du vers libre)*. — X. Habite le Sud-Est africain *(cousin d'un Prophète)*.



Verticalement

1. Contrôles un texte *(haute plante)* ; est tout feu tout flamme *(genre de légumineuses d'Amérique)*. — 2. Dans le vent *(conjonction)* ; dépouilla une duchesse ou une mandarine *(ancienne capitale arabe)* ; pronom *(sorte d'étalon chinois)*. — 3. Selon des conteurs, met des lardons dans tous ses repas *(amorce une conclusion)* ; roi d'Israël *(blonde qui ne tourne pas la tête)*. — 4. N'est pas reconnaissant *(premier en Allemagne)* ; être suprême *(ville du Moyen-Orient)*. — 5. Aspirer *(marques de reconnaissance)* ; pronom *(terme de tennis)*. — 6. Peut être constitué d'une suite de revers *(possessif)*. — 7. Symbole *(adverbe)* ; mathématicien français qui s'intéressa aux groupes de Galois *(certaines sont incultes, d'autres cultivées)*. — 8. Gros bonnets blancs *(existerait)*. — 9. Champ des cygnes *(résultat de frottements)* ; calibrer un fil de fer *(grand panier)*.

JEAN-PIERRE COLIGNON.

JEU N° 4

Le sablier bi-rhombique

RÉPONSE :

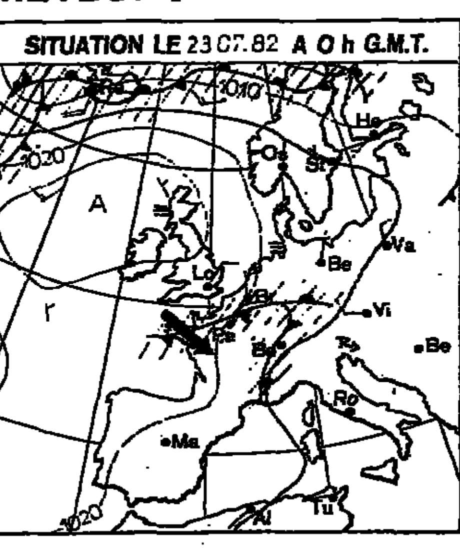
1. O. — 2. To (ancienne unité japonaise de mesure de capacité, qui équivalait à 18 litres). — 3. Lot. — 4. Lote (les deux graphies *lote* et *lotte* sont licites). — 5. Tôles. — 6. Ilotes (peut aussi s'écrire *hilotes*). — 7. Étoiles. — 8. Étiolées. — 9. Pétiolées (portées par un pétiole, dont le nom vient du latin *petiolus*, « petit pied »). — 10. *Lépiotes*. — 11. Pistole. — 12. Piolet. — 13. Polie. — 14. Poil (« être de bon poil » : être de bonne humeur). — 15. Loi. — 16. Li. — 17. I. — 18. — Ri (ancienne mesure linéaire japonaise, qui valait 3 927 mètres). — 19. Ria (partie encaissée d'une vallée). — 20. Aire (*pèlerin* est le nom donné au faucon commun). — 21. Tarie. — 22. Tiares. — 23. Satires. — 24. Astéries (étoiles de mer). — 25. Ratissées. — 26. Esterais (*ester* : se présenter devant un tribunal soit comme demandeur, soit comme défendeur ; ce verbe est certes seulement usité à l'infinitif [*ester en justice*], mais cela ne justifie nullement le rejet d'une conjugaison correctement construite). — 27. Trissée. 28. Étiers. — 29. Tiers (cf. le César de Pagnol, qui remplissait un verre avec « quatre tiers »). — 30. Tire (en argot, a le sens de *voiture* depuis 1930 environ ; sans doute à partir de l'idée de « véhicule tiré » par un moteur). — 31. Tir. — 32. Ti. — 33. T.

J.-P. C.



MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 23.07.82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 24.7.82 DÉBUT DE MATINÉE

A
Br
Bo
Brouillard ~ Verglas dans la région

Évolution probable du temps en France entre le vendredi 23 juillet à 0 heure et le samedi 24 juillet à 24 heures :

L'anticyclone centré à l'ouest des îles Britanniques reste stationnaire, et des masses d'air frais et stable sont advectées par le Nord sur la France, tandis qu'une petite dépression se creusera au voisinage de l'Italie accentuant le flux de Nord-Est *instable sur les régions* de l'Est.

Samedi, un temps frais et très nuageux à couvert prédominera sur le pays, avec cependant des précipitations modérées à assez fortes sur le Jura, le Nord des Alpes et du Massif Central et le Lyonnais.

Dans la journée, les périodes ensoleillées prédomineront sur l'Aquitaine, tandis que les passages nuageux seront toujours fréquents sur le Nord-Ouest et le Nord de la France. Le temps restera très médiocre du Jura au Nord des Alpes avec apparition de foyers orageux toujours possible.

Près des côtes méditerranéennes, le *beau temps ensoleillé et sec persistera*, et un mistral modéré soufflera en soirée. Les températures maximales avoisineront 18 à 22 degrés sur les régions du nord de la Loire, 23 à 26 degrés sur le Sud-Ouest, 25 à 28 degrés près de la Méditerranée.

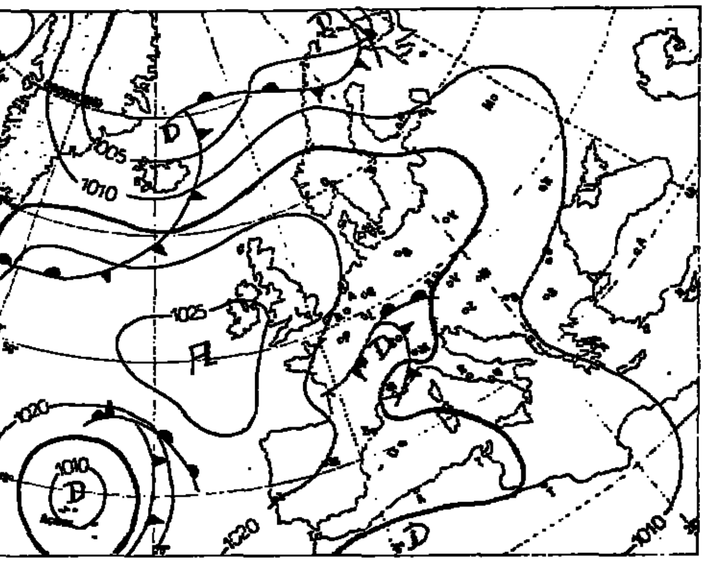
Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 21 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 21 au 22 juillet) ; Ajaccio, 30 et 20 degrés ; Biarritz, 23 et 18 ; Bordeaux, 25 et 16 ; Bourges, 26 et 14; Brest, 17 et 14 ; Caen, 17 et 14 ; Cherbourg, 16 et 14 ; Clermont-Ferrand, 24 et 13 ; Dijon, 25 et 15 ; Grenoble, 30 et 17 ; Lille, 21 et 14 ; Lyon, 25 et 15 ; Marseille-Marignane, 34 et 21 ; Nancy, 25 et 16 ; Nantes, 25 et 16 ; Nice-Côte d'Azur, 28 et 22 ; Paris-Le Bourget, 22 et 16 ; Pau, 24 et 17 ; Perpignan, 29 et 21 ; Rennes, 22 et 17 ; Strasbourg, 22 et 16 ; Tours, 25 et 15 ; Toulouse, *26 et 17 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 27*.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 35 et 26 ; Amsterdam, 21 et 15 ; Athènes, 34 et 25 ; Berlin, 26 et 15 ; Bonn, 22 et 13 ; Bruxelles, 20 et 14 ; îles Canaries, 26 et 20 ; Copenhague, 24 et 12 ; Dakar, 31 et 26 ; Djerba, 38 et 28 ; Genève, 26 et 16 ; Jérusalem, 28 et 21 ; Lisbonne, 27 et 15 ; Londres, 22 et 13 ; Luxembourg, 20 et 14 ; Madrid, 31 et 13 ; Moscou, 19 et 10 ; Nairobi, 23 et 17 ; New-York, 29 et 20 ; Palma-de-Majorque, 32 et 22 ; Rome, 31 et 21 ; Stockholm, 22 et 14 ; Tozeur, 42 et 35 ; Tunis, 37 et 24.

EVOLUTION POUR LE DIMANCHE 25 JUILLET

Amélioration par le Nord avec l'établissement d'un courant frais et nuageux.

PRÉVISIONS POUR LE 24 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)



Temps encore instable sur l'est du pays avec des températures en légère baisse ; de rares averses sur les Alpes du nord. Sur le Midi méditerranéen, soleil et un peu de mistral, de 25 à 27 degrés. Partout ailleurs, temps frais et nuageux le matin, ensoleillé l'après-midi. Il fera plus frais au nord de la Loire. Les maximums seront de 18 degrés à 23 degrés en général, 25 degrés dans le Midi. Quelques foyers orageux seront donc possibles sur le relief en fin de journée.

Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer à *Paris le 23 juillet* à 8 heures : 1 014,5 millibars soit 760,9 millimètres de mercure.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde des loisirs tourisme » page 12.



TIRAGE N° 29
DU 21 JUILLET 1982

4 — 11 — 24 — 26 — 40 — 49

NUMÉRO COMPLEMENTAIRE 15

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	20	542 914,60 F
5 BONS NUMEROS + numéro complementaire	52	104 406,60 F
5 BONS NUMEROS	2 976	5 472,90 F
4 BONS NUMEROS	159 349	102,20 F
3 BONS NUMEROS	2 598 164	9,00 F

PROCHAIN TIRAGE LE 28 JUILLET 1982

VALIDATION JUSQU'AU 27 JUILLET 1982 APRES-MIDI

LA MAISON

La pompe à chaleur

On parle beaucoup, actuellement, des pompes à chaleur. Leur apparition remonte cependant à *plus de cinquante ans*, la première d'entre elles ayant été installée en 1927 en Ecosse, pays où l'on sait apprécier les économies.

Schématiquement, elles prennent des calories dans un milieu froid *(air ou eau à l'extérieur)* pour réchauffer un milieu chaud, la maison. Une pompe à chaleur fonctionne sur le principe d'un réfrigérateur ; elle se compose d'un compresseur, d'un évaporateur (situé à l'extérieur, côté source froide) et d'un condenseur, installé dans la maison.

En tant que fournisseur d'énergie, E.D.F. s'intéresse au développement des pompes à chaleur dans les foyers domestiques. Cependant, comme le coût de l'électricité ne rendrait guère raisonnable l'utilisation d'une pompe à chaleur assez puissante pour chauffer, seule, toute une habitation, E.D.F. a mis au point une technique de chauffage bi-énergie. Lancée en 1981 sous le nom de « Perche i » (pompe à chaleur en relève de chaudière *existante dans l'habitat individuel*), cette opération s'applique aux maisons déjà équipées d'un chauffage central au fuel ou au propane. Les pompes à chaleur retenues sont du type air-eau, ou *eau-eau si la source est suffisante*. Elles puisent leurs calories dans l'*air extérieur* (ou une *nappe phréatique*) et les utilisent pour chauffer l'eau du circuit de chauffage central. Leur coefficient de *performance* (C.O.P.) est *de 2,5*, c'est-à-dire qu'elles fournissent deux fois et demie plus d'énergie qu'elles n'en consomment.

L'économie de fuel ou de propane réalisable résulte du relais entre *la* pompe *et la* chaudière, selon la température extérieure. Au-dessus de 5 °C, seule la pompe fonctionne ; entre 5 °C et 0 °C, pompe et chaudière marchent ensemble, avec priorité à la pompe ; au-dessous de 0 °C, seule la chaudière fonctionne. Un label « Perche i », délivré par Promotelec, s'applique à l'installation complète : la pompe à chaleur, *ses raccordements, la régulation*, la production d'eau chaude sanitaire indépendante. E.D.F. accorde une aide de 3 000 F pour une installation ayant reçu ce label Promotelec, et si elle est mise en service avant le 31 décembre 1982. Une déduction fiscale, pour économie d'énergie, est possible à concurrence de 8 000 F, plus 1 000 F par personne à *charge*.

Pour activer le démarrage des pompes à chaleur, une nouvelle opération de promotion a débuté en juin 1982, à la demande du ministère de l'industrie, sous le nom de « Perche i garantie tout installée (G.T.I.) ». Elargissant la clientèle potentielle, cette action concerne les installations de chauffage central en maison individuelle dont la consommation annuelle — avant mise en place d'une pompe à chaleur — est de 2 500 à 8 000 litres de fuel. L'opération « Perche i G.T.I. » propose la fourniture d'une pompe, son installation par le réseau de professionnels Qualipac et une garantie de cinq ans, pour *un prix forfaitaire. Pour une* consommation annuelle de moins de 3 000 litres et une pompe de moins de 2 kW, 18 000 F T.T.C. ; entre 3 000 et 8 000 litres et une pompe de 2,5 kW, 25 000 F T.T.C. ; plus de 8 000 litres et une pompe de plus de 3 kW, 32 000 F T.T.C. Outre la déduction fiscale pour économie d'énergie, une aide de 1 000 F est accordée par E.D.F. à partir de 1983, ainsi que l'extension à tout le territoire du tarif « effacement jour de pointe » (E.J.P.) permettant de bénéficier du tarif de nuit vingt-quatre heures sur vingt-quatre (ou d'une prime compensatoire de 1 000 F s'il ne peut, techniquement, être appliqué).

Dès à présent, six constructeurs participent à cette promotion « G.T.I. » : *Airwell, C.I.A.T.*, De Dietrich, Leroy-Somer, Saunier-Duval et la Société générale de fonderie par ses quatre filiales (Chappée, Francia, Idéal-Standard et Technibel). Parmi les pompes air-eau proposées, on note la *nouvelle* gamme « Minorque » Chappée ; les « Monopac » Francia ; les « Palmyre 60, 75 et 120 » Leroy-Somer ; trois appareils *monoblocs Technibel* ; les modèles TLI 23 et 35 de C.I.A.T.

JANY AUJAME.

★ Promotelec, 52 bd Malesherbes, 75008 Paris, 522-87-70.
Airwell, 24 bd de la République, 78400 Chatou, 071-92-55.
C.I.A.T., 01350 Culoz, (79) 81-11-11.
De Dietrich, 67110 Niederbronn-les-Bains, (88) 09.00.03.
Leroy-Somer, 16015 Angoulême, (45) 95-11-22.
Saunier-Duval, 6, rue Lavoisier, 93107 Montreuil, 859-11-40.
Chappée (S.G.F.) 8, place Iéna, 75116 Paris, 505-13-37.
Francia, BP 238, 76304 Sotteville-lès-Rouen Cedex, (35) 65-81-22.
Idéal-Standard, 149 bd Haussmann, 75008 Paris, 563-01-80.
Technibel, BP 262, 01600 Trevoux, (74) 00-16-03.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 23 juillet 1982 :

UNE LOI

● Modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales.

DES DÉCRETS

● Fixant les modalités d'application pour les fonctionnaires de l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel ;

● Modifiant le décret n° 80-552 du 15 juillet 1980 relatif à la protection sociale des agents non titulaires de l'Etat ;

● Modifiant le décret n° 49-1239 du 13 septembre 1949 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'Etat.

● Portant application, dans le régime général de la sécurité sociale, de l'ordonnance n° 82-270 du 26 mars 1982 relative à l'abaisement de l'âge de la retraite des assurés du régime général et du régime des assurances sociales agricoles et du titre premier de l'ordonnance n° 82-29° du 30 mars 1982 relative à la limitation des possibilités de cumuls entre pensions de retraite et revenus d'activités.

UNE CIRCULAIRE

● Relative aux nouvelles conditions d'exercice du contrôle de légalité des actes administratifs des autorités communales, départementales et régionales ;

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 25 JUILLET

« Naissance de Paris », entrée de la crypte de Notre-Dame, M. Guillier.

« Château de Maisons-Laffite », 14 h 30 et 15 h 45, entrée, hall gauche, Mlle Oswald.

« Le Marais », 15 heures, 6, place des Vosges, M. Guillier.

« De la place des Victoires à la place Vendôme », 15 heures, statue place des Victoires, M. Lépany.

« Hôtel de la duchesse de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mme Legrégeois.

« Le Marais », 16 h 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Legrégeois.

« Le Marais illuminé », 21 h 30, 62, *rue Saint-Antoine, Mlle Brossais* (Caisse nationale des monuments historiques).

« Hôtel de Madame de Miramion », 15 h 15, 47, quai de la Tournelle, Mme Barbier.

« Port-Royal de Paris », 15 h 30, 125, boulevard de Port-Royal, Mme Camus.

« Services secrets 1931-1945 », 15 heures, métro Invalides, M. Czarny.

« *Mouffetard* », *10 h 30*, métro Monge (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Sénat-Palais du Luxembourg », 15 heures, 26, rue de Vaugirard, Mme Ferrand.

« L'Académie française », 15 heures, 23, quai Conti, Mme Hauller.

« Le Paris des Trois Mousquetaires », 15 heures, métro Saint-Sulpice (Histoire et archéologie).

« *Basilique de Saint-Denis* », *14 h 30*, parvis (Lutèce-Visites).

« Le Pont Neuf », 14 h 30, angle place Saint-Michel, quai des Grands-Augustins (Paris autrefois).

« La Comédie-Française », 10 h 30, entrée place Colette (Paris et son histoire).

« Quartier de la Tour de Nesle », 15 heures, métro Pont-Neuf (Résurrection du passé).

« Le Palais-Royal », 15 heures, grille du Conseil d'Etat (Tourisme culturel).

« Synagogues de la rue des Rosiers », 16 heures, 9, rue Malher (Le Vieux Paris).

LUNDI 26 JUILLET

« La villa La Roche de Le Corbusier », 14 h 15, métro Jasmin, M. Guillier.

« L'Oratoire », 15 heures, angle rue de Rivoli, rue de l'Oratoire, Mme Bachelier.

« Hôtel de Soubise », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois, Mlle Brossais.

« La Tour Eiffel », 15 heures, pilier nord, Mme Colin.

« La Sorbonne », 15 heures, 47, rue des Ecoles, Mme Garnier-Ahlberg.

« La Défense », 18 h 30, R.E.R. Défense, devant le tabac, Mlle Oswald (Caisse nationale des monuments historiques).

« Hôtel de Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou (Approche de l'art).

« La Cité », 15 heures, métro Cité (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Sur les pas des Templiers », 15 heures, 55, rue des Francs-Bourgeois, Mme Hauller.

« Les arènes de Lutèce », 15 heures, métro Jussieu (Histoire et archéologie).

« La Seine », 21 heures, devant le théâtre du Châtelet (Paris autrefois).

« Salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 30, sortie métro, côté place Lobau (Paris et son histoire).

« *Le Marais* », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Crypte de Notre-Dame », 15 h 30, parvis (Tourisme culturel).

« Place des Vosges », 14 h 30, 1, place des Vosges, Mme Romann.

« Saint-Germain-des-Prés », 14 h 30, 2, rue Mabillon (le Vieux Paris).

Le Monde

économie

LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES NATIONALISÉES

M. Chevènement : un effort très supérieur à celui des actionnaires dans le passé

Au ministère de la recherche et de l'industrie, on a été quelque peu surpris de la publication par M. Gandois de sa lettre de démission adressée le 29 juin à M. Pierre Dreyfus. Aussi, M. Jean-Pierre Chevènement a-t-il tenu à faire part à la presse, jeudi 22 juillet, à l'occasion de la présentation de son cabinet, des « réflexions » *que lui inspirait une affaire qu'il considère désormais comme* « terminée ».

Le nouveau ministre de la recherche et de l'industrie s'est étonné du revirement de M. Gandois. « *Voilà un homme qui non seulement a accepté, mais souhaitait rester administrateur général de Rhône-Poulenc. Quatre mois après, il démissionne. Que s'est-il passé pendant ces quatre mois ?* » s'interroge le ministre pour qui la lettre de démission n'apporte pas de réponse.

« *Ce sont des divergences d'opinion* » qui expliquent en fait, pour M. Chevènement, le départ de M. Gandois. Divergences « *parfaitement légitimes d'ailleurs, M. Gandois ayant le droit d'avoir ses opinions politiques. Mais s'il considère que ses opinions, n'étant pas celles du gouvernement, l'empêchent de jouer son rôle à la tête de Rhône-Poulenc, il fallait qu'il en tire plus tôt les conséquences.* »

Elargissant son propos, le ministre a précisé que certaines firmes étaient, lorsqu'elles ont été nationalisées « *quasiment en faillite* ». La sidérurgie, bien sûr, mais aussi Rhôbe-Poulenc et Pechiney-Ugine-Kuhlman. « *Qui a géré ces groupes... que seraient-ils devenus si on ne les avait pas nationalisés ?* ». Sans doute certains – comme Rhône-Poulenc – se seraient-ils vendus, « *par appartements* », à des sociétés étrangères.

Et le ministre de rappeler que « *Rhône-Poulenc a subi des pertes très importantes ces deux dernières années et que beaucoup de produits ont plus de vingt ans d'âge* ».

En sept ans, de 1975 à 1981, les sept groupes industriels aujourd'hui nationalisés (1) n'ont reçu de leurs actionnaires que 1,615 milliard de francs. En une année – 1982 – l'Etat vient d'apporter à ces mêmes groupes près de 7 milliards de francs. « *Qui fait son métier d'actionnaire en France ?* »

Les entreprises nationalisées « *doivent gagner de l'argent* », a confirmé M. Chevènement, mais elles doivent aussi « *intégrer dans leur stratégie les exigences de la solidarité nationale* ».

Dans une lettre qu'il vient d'adresser aux administrateurs généraux des groupes nationalisés, le ministre de la recherche et de l'industrie écrit : « *Tout en respectant dans votre gestion le cadre des contraintes qu'impose le développement du caractère concurrentiel et largement international de vos activités, vous veillerez à ce que ces dernières prennent en compte les quatre priorités suivantes : soutien de l'emploi, rétablissement de la balance commerciale, développement de la recherche et de la technologie, amélioration du dialogue social et des conditions de travail dans l'entreprise* ». Le ministre poursuit en demandant que les apports financiers que l'Etat va faire à ces groupes « *servent l'effort de relance* » des investissements. Il « *attend* » également « *des sociétés nationales qu'elles appliquent de manière exemplaire les mesures de blocage des prix et des salaires* ».

(1) P.U.K., C.G.E., Thomson, Rhône-Poulenc, Saint-Gobain, C.I.I.-H.B., Roussel-Uclaf.

AGRICULTURE

Le conflit de la Sica-vins en voie de règlement

M. Doumeng : « les gars ont fait un peu d'affabulation »

Le conflit qui oppose les salariés de la Sica-vins à la direction depuis l'annonce, le 16 juillet, du licenciement de 14 personnes (sur un total de 63), parmi lesquelles trois élus de la C.G.T., semble devoir se normaliser. Le P.-D.G. de la société, M. Jean-Baptiste Doumeng, que nous avons interrogé, est, en tout cas, très optimiste quant à son issue, estimant que le travail devrait reprendre dès lundi 26 juillet. Les locaux de la Sica-vins étaient cependant toujours occupés vendredi 23 juillet, les grévistes attendant, pour libérer les lieux comme ils s'y sont engagés (*le Monde* du 23 juillet) que le juge du tribunal des référés de Toulouse, saisi, rende son ordonnance et nomme un médiateur.

« *Nous sommes coincés. On m'oblige à payer une taxe de 2 000 F l'hecto sur le coupage, avec du vin que je vais chercher dans l'Aude, parce qu'il n'y en a pas assez ici. Je suis victime des conséquences de la politique européenne. Je ne vais tout de même pas mélanger avec du vin d'Italie, vous comprenez bien pourquoi... A ce prix-là, je ne peux pas vendre sur le marché français, alors je liquide...* »

Le conflit de la Sica-vins de Toulouse, né de la suppression du service des petites livraisons et du vrac, laisse particulièrement serein le P.-D.G. Jean-Baptiste Doumeng : « *Les gars ont fait un peu d'affabulation. C'est sans grand risque quand on sait que le patron réglera le problème.*

– *Oui, mais vous licenciez.*

– *Dès le premier jour, j'ai dit que j'en réembauchais 7 sur 13. On essaye de m'opposer à la C.G.T., cela me fait un peu rire. Les gars, je les ai pris parce qu'ils étaient délégués syndicaux ou communistes. Il n'y a pas de discrimination à la rentrée, pas de discrimination non plus à la sortie. En tout cas, les flics n'iront pas les sortir, les paysans non plus. Allez, lundi, ils reprennent le boulot.* »

Un conflit du travail banal a tenu la vedette par la personnalité même du propriétaire de l'entreprise, homme d'affaires et communiste influent à Paris et à Moscou. Ce n'est pas la première fois que des entreprises où la direction est officiellement communiste procèdent à des licenciements. Quand, invoquant les restructurations nécessaires, les lois du marché capitaliste, les « barons » de l'industrie licencient, le parti communiste français et la C.G.T. crient au bradage, invoquent une autre logique, avancent que d'autres solutions sont possibles.

M. Doumeng n'est pas un « baron », c'est un « seigneur » du négoce. Les lois du capitalisme, il s'en sert et, jusqu'alors, cela lui réussit fort bien. « *Oui, je suis communiste, mais je profite des failles du système* », nous avait-il déjà confié. Les « gars » de la Sica-vins n'ont pas autant que M. Doumeng l'art de manier la dialectique. Mais enfin, puisque le patron est rentré, l'ordre va revenir ! – J. G.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –	
$ E.-U.	6,7200	6,7225	+ 130	+ 150	+ 190	+ 240	+ 280	+ 380
$ can.	5,3537	5,3570	– 96	– 63	– 134	– 77	– 362	– 249
Yen (100)	2,6810	2,6831	+ 184	+ 197	+ 355	+ 381	+ 999	+1053
DM	2,7830	2,7851	+ 132	+ 146	+ 265	+ 292	+ 780	+ 835
Florin	2,5202	2,5216	+ 115	+ 132	+ 233	+ 262	+ 697	+ 746
F.B. (100)	14,5881	14,5983	– 2	+ 103	– 1	+ 172	– 120	+ 253
F.S.	3,2869	3,2985	+ 317	+ 340	+ 638	+ 678	+1603	+1693
L (1 000)	4,9472	4,9508	– 212	– 171	– 428	– 357	–1369	–1231
£	11,8158	11,8249	+ 228	+ 290	+ 490	+ 611	+1585	+1797

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	8 5/8	8 3/4	8 5/8	8 3/4	8 11/16	8 13/16	8 15/16	9
$ E.-U.	11 1/4	11 3/8	11 3/8	12	12 1/2	12 5/8	14 13/16	13 15/16
Florin	8 5/8	8 7/8	8 3/8	9	8 1/2	9 1/8	9 1/8	9 1/2
F.B. (100)	14	16	13 5/8	14 3/8	13 7/8	14 1/2	14 1/2	14 7/8
F.S.	3/4	1 1/4	2 13/16	2 15/16	3	3 1/8	4 7/8	5
L (1 000)	17	19	18 3/4	19 1/2	18 7/8	19 1/2	20 1/2	21
£	12 1/4	12 3/4	12 3/16	12 5/16	12 1/6	12 3/16	12 1/16	12 3/6
F. français	14 1/2	14 3/4	14 1/2	14 3/4	14 5/8	14 7/8	16 5/8	16 7/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Dix milliards d'économies à la Sécurité sociale

Les syndicats : le plan Bérégovoy pénalise les plus défavorisés

« Le plan d'économie de la Sécurité sociale pour 1982 » adopté au conseil des ministres du 21 juillet a été présenté à la presse le 22 juin à Paris par M. Pierre Bérégovoy, ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale. Dix milliards de francs seront ainsi économisés.

La rigueur et l'austérité sont de circonstance, même si M. Bérégovoy a tenu à souligner que son plan ne contenait aucune atteinte à la protection sociale des Français. Ces principes seront tout autant en vigueur pour 1983, année qui s'annonce difficile pour la Sécurité sociale. Le ministre a évalué à environ trente milliards de francs le déficit prévisionnel. De nouvelles mesures seront arrêtées dès le mois de septembre. « *Il faudra là aussi faire des économies* », a insisté M. Bérégovoy. Aucune piste n'est à priori écartée, a-t-il déclaré, qu'il s'agisse d'une fiscalisation de certaines dépenses ou de la réduction des coûts hospitaliers, l'objectif en cette matière étant de revenir à une croissance annuelle des dépenses hospitalières de 18 % contre 21 % actuellement.

Les mesures d'économie immédiates ne préjugent en rien de la réforme en profondeur de la Sécurité sociale toujours envisagée par le gouvernement. Mais elles semblent pénaliser d'abord les plus démunis, si l'on en croit les réactions des organisations syndicales et des associations familiales à l'annonce du plan.

Absence de concertation, mesures tardives pesant sur les plus défavorisés, tels sont en substance les principaux griefs exprimés sur un ton qui demeure cependant mesuré. La C.G.T. « *ne peut approuver* » ces mesures dont certaines « *vont affecter le pouvoir d'achat des assurés sociaux les plus défavorisés* » et reproche au gouvernement de ne pas avoir accompli « *en temps voulu les réformes nécessaires* ». Force ouvrière « *redoute* » plus particulièrement « *que l'application des mesures envisagées conduisent dans de nombreux établissements hospitaliers à des difficultés graves de fonctionnement* ». La C.F.D.T. pour sa part « *déplore ces mesures ponctuelles* » qui « *non seulement ne corrigent pas les inégalités, mais les aggravent* » et réclame une « *refonte complète de la Sécurité sociale dans ses structures et son financement* ». Pour la C.F.T.C., « *certaines des mesures annoncées vont réduire encore le budget familial des plus défavorisés* » : les reports d'augmentations de prestations devraient être abandonnés. L'Union nationale des associations familiales réclame « *un effort immédiat* » pour les familles à revenus modestes. La Fédération nationale de la mutualité française de son côté se déclare « *résolument hostile à toute mesure qui tend à transférer sur le budget des ménages les charges qui relèvent de la solidarité* » et se refuse à favoriser « *la prise de relais par les sociétés mutualistes des dépenses de la Sécurité sociale* ».

Au Syndicat national de l'industrie pharmaceutique, le mécontentement est très vifs. La suppression du remboursement de certains médicaments « *est un non-sens social et une atteinte au droit à la santé pour touts les malades* », estime dans un communiqué ce syndicat qui s'insurge enfin contre la taxe sur la publicité pharmaceutique et sur la modulation du prix des médicaments en fonction des ventes.

Les mesures

Le plan de mesures d'économie comporte quatre volets, dont nous avons donné l'essentiel dans *le Monde* du 22 juillet. Les économies sont obtenues grâce à un report d'amélioration de prestations, à une limitation de l'augmentation des allocations familiales et de l'allocation logement, et à des limitations de dépenses dans les professions de santé, les hôpitaux et l'industrie pharmaceutique. Ainsi différentes mesures d'économie sont demandées à la pharmacie (280 millions), de la régularisation des circuits de distribution à une taxe (dont l'assiette et le taux seront à négocier avec les industriels) sur les dépenses de publicité des industries pharmaceutiques en passant par une modulation (à négocier) des prix des médicaments suivant l'évolution des prix réels de vente en fonction des prévisions. Le pharmacien d'officine devra acquitter une remise conventionnelle de 4 % sur les revenus 1981 (200 millions escomptés).

Pour les hôpitaux publics, le taux annuel de progression des dépenses hospitalières devra être ramené de 21 % à 18 % (un suivi mensuel des dépenses sera assuré). Les avances des caisses de la Sécurité sociale consenties aux hôpitaux devront être progressivement résorbées d'ici à la fin de l'année (1). Les indemnités journalières de plus de trois mois ne seront pas revalorisées (220 millions d'économie). Des économies de gestion sont demandées à la Sécurité sociale par le report de certaines dépenses (50 millions).

D'autre part, les médicaments dits de « confort » (comme par exemple les laxatifs et les calmants), selon une liste qui reste à établir, seront moins remboursés. Certains médicaments ne seront plus remboursés, d'autres continueront de l'être à 70 %, soit une économie de 200 millions. Les prestations familiales seront désormais versées avec un mois de délai (200 millions d'économie). Enfin, les assurés du régime général devront affranchir leurs lettres aux caisses de Sécurité sociale. Mais l'affranchissement sera le même quel que soit le poids du courrier expédié. Pour la Sécurité sociale, qui, par le biais de l'ACOSS, payait aux P.T.T. un forfait annuel de 1,7 milliard (le courrier des assurés étant estimé à 40 %), l'économie escomptée est de 300 millions.

(1) La Sécurité sociale devrait récupérer, en 1982, 500 millions (sur un total de 700 millions) des avances consenties aux hôpitaux.

La rigueur en attendant la réforme...

« *Mais c'est du Farge !* », s'est exclamé un responsable syndical, en faisant référence à l'ancien secrétaire d'Etat de M. Barrot sous le gouvernement Barre connu alors pour sa rigueur, lorsqu'il a découvert les grandes lignes du plan Bérégovoy sur la Sécurité sociale. En prenant le risque de mécontenter les syndicats, les professions de santé et les cadres hospitaliers – sans se mettre à dos les entreprises non touchées, – le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale a d'abord montré que s'il ne répugnait pas, lui, à être le « *ministre des comptes* » il n'hésitait pas à s'engager dans la voie de l'effort et de la rigueur. Le pragmatisme ainsi manifesté dans sa volonté de maîtriser les dépenses de Sécurité sociale est conforme à la nouvelle orientation gouvernementale sur la modération des coûts sociaux.

Avec le plan Bérégovoy, la politique gouvernementale gagne donc en cohérence. mais on ne peut s'empêcher de voir dans ce dispositif sévère la sanction de l'imprévoyance, certes généreuse, du plan de Mme Questiaux du 10 novembre 1981, puisque près de la moitié des 10 milliards d'économies sont obtenus en reportant des améliorations de prestations annoncées il y a huit mois. Gouverner c'est aussi prévoir, surtout pour les dépenses sociales. S'il a évidemment évité d'augmenter les cotisations des salariés, M. Bérégovoy a recouru à la solution – tant dénoncée par la gauche – de la diminution des prestations existantes. Sans doute est-ce un moyen de responsabiliser davantage les assurés sociaux, mais le risque d'impopularité est réel alors que ces diminutions frapperont les assurés, sans distinction de revenus, à un moment où ils s'attendent à terminer 1982 avec une baisse de leur pouvoir d'achat.

La ministre, en s'engageant résolument dans la voie de la rigueur, a utilisé ainsi des recettes que n'ont pas dédaignées ses prédécesseurs du gouvernement Barre. Le refus d'accorder des rallonges budgétaires aux hôpitaux publics, le blocage des honoraires médicaux, l'instauration d'une taxe sur les dépenses de publicité de l'industrie pharmaceutique sont ainsi autant de mesures dont M. Barrot avait déjà testé l'efficacité en juillet 1979 lorsqu'il lui avait fallu alors trouver près de 24 milliards pour renflouer la Sécurité sociale. Ce parallélisme est-il aujourd'hui si étonnant alors que, comme l'ancien ministre de la santé de M. Barre, M. Rocard estimait dans *le Monde* du 15 juillet qu'« *il faut donc parvenir autant qu'il est possible, à un rythme de progression de la dépense sociale proche de celui du produit intérieur brut* » ? « *C'est dans le domaine des dépenses de santé qu'un tel objectif doit être recherché en priorité* », ajoutait le ministre du plan.

M. Bérégovoy ne va pas encore jusque-là, mais en serrant résolument, et avec un certain courage, les boulons, il inaugure une nouvelle politique par rapport à celle de Mme Questiaux. Les hôpitaux vont être parmi les premiers à en connaître les rigueurs. Depuis le début de 1982, les frais de séjour hospitalier dans le secteur public ont évolué, en rythme annuel, de 20,3 % (janvier) à 22,2 % (mai). Pour le ministre, qui entend ainsi faire acte d'autorité, le rythme de progression devra se solder pour 1982 à 18 %, soit le niveau qui avait été atteint il y a environ un an. Un pari impossible ? On s'interroge au ministère sur des dérapages « *inexplicables* » de l'ordre de 3 points par rapport aux budgets primitifs des hôpitaux qui ne sont pas dus aux fréquentes sous-évaluations des prévisions d'activité hospitalière. En refusant tout budget additionnel on court le risque de voir certains hôpitaux reporter leurs déficits sur 1983. Mais on espère, par la persuation – et la surveillance accrue – responsabiliser les hôpitaux – et peu à peu les collectivités locales – pour aboutir progressivement à la négociation de véritables contrats d'objectifs de dépenses hospitalières. Une voie où on va retrouver le budget global, cher en son temps à Mme Veil, en attendant de s'attaquer au système actuel du prix de journée. Une telle réforme, indispensable, sera préparée en 1983 lorsque M. Bérégovoy mènera à bien l'étape suivante de sa politique, celle d'une véritable et profonde réforme du financement de la Sécurité sociale. Pour y parvenir, il lui faudra emprunter un chemin très piégé...

MICHEL NOBLECOURT.

SELON UN SONDAGE DE L'IFOP

L'effectif des travailleurs temporaires a diminué d'au moins 25 %

Une enquête réalisée par l'IFOP à la demande du Promatt, le plus important syndicat des professionnels du travail temporaire, montre que l'ordonnance du 5 février, améliorant le statut des salariés intérimaires, a provoqué un choc dissuasif dans ce secteur d'activité.

Selon cette enquête, menée entre le 1er et le 15 juin auprès d'un échantillon représentatif de 206 entreprises utilisatrices, 51 % des employeurs recouraient encore au travail temporaire dans les semaines qui ont suivi le 1er mars – date de l'entrée en vigueur de l'ordonnance, – 23 % beaucoup moins, 21 % un peu moins et seulement 5 % davantage. Fin mai, ces chiffres passaient respectivement à 46 %, 23 %, 22 % et 9 %.

Les raisons invoquées par les 45 % d'employeurs qui font moins (ou un peu moins) appel à cette forme de travail portent en premier lieu sur « *les réglementations rigides et les contraintes administratives* » (18 %), sur « *la diminution d'activité de l'entreprise* » en cette période (17 %) et sur le « *coût élevé* » du travail temporaire (14 %). Parallèlement, la baisse de l'effectif des travailleurs temporaires en mission dans les entreprises se situe entre 25 % et 30 %. La durée de ces missions s'est maintenue dans 43 % des cas, mais elle a diminué fortement pour 30 % et légèrement pour 19 % des entreprises concernées.

Commentant ces données, le mardi 20 juillet, M. Bernard Bacquet, vice-président délégué du Promatt, a rappelé que l'effectif des travailleurs temporaires atteignait précédemment, selon lui, le chiffre de 200 000 personnes en France. Il a estimé que la diminution globale du recours au travail temporaire correspondait à la suppression de 50 000 emplois, le secteur le plus touché étant celui du bâtiment.

Par ailleurs, un recensement effectué à partir du fichier de 3 700 agences, dépendant de 1 500 entreprises de travail temporaire, montre que, depuis le 1er janvier 1982, 568 établissements (dont 378 entreprises) ont disparu en cinq mois, de janvier à mai.

Il n'en demeure pas moins que le travail temporaire conserve un seuil-plancher d'utilisation : 82 % des entreprises estiment qu'il leur est indispensable en cas de surcroît d'activité ou pour des postes qu'elles ne peuvent laisser inoccupés plus de quelques jours. D'après le Promatt, il existe toujours un grand nombre d'emplois temporaires non pourvus, malgré le chômage.

En conclusion, le syndicat national demande que des dispositions réellement efficaces soient prises pour permettre aux chômeurs de recouvrer instantanément leurs droits lors de la fin d'une mission de travail temporaire.

● RECTIFICATIF. - Dans le papier titré : « La C.E.E. met en demeure les États-Unis de suspendre leurs droits sur les aciers importés », paru dans notre édition datée 22 juillet, il fallait lire à propos des subventions dont bénéficient les entreprises américaines à l'exportation : « *Au cours de la période 1979-1981, ces aides se sont chiffrées en moyenne à 400 millions de dollars par an pour les seules ventes destinéesau Marché commun.* »

SELON SES STATISTIQUES ÉLECTORALES

F.O. a progressé en quatorze ans de 9,48 points la C.G.T. en perdant 15,83

A moins de cinq mois des prochaines élections prud'homales, M. André Bergeron a présenté le 21 juillet à la presse, une statistique nationale d'élections professionnelles pour la période juillet 1981-juillet 1982. Il ne s'agit que d'élections dans des administrations ou entreprises où Force ouvrière est représentée – ce qui limite la portée de la statistique. Les inscrits recensés – qu'ils soient favorables ou non à la centrale de M. Bergeron – sont salariés dans des entreprises industrielles, commerciales, agricoles ou nationalisées, ainsi que dans la fonction publique.

La statistique 1981-1982 porte sur 2 700 000 inscrits et 2 051 072 suffrages exprimés, comptabilisant un nombre de salariés qu'elle n'avait approché qu'en 1977-1978. La C.G.T. arrive en tête avec 32,47 %, devant F.O. 27,88 %, la C.F.D.T. 20,34 %, la C.F.T.C. 5,47 %, les autonomes 5,33 %, la C.G.C. (minorée dans cette statistique de l'avis même de M. Bergeron) 4,40 %, les indépendants (C.S.L.) 1,72 %, les listes communes et diverses 2,39 %. Sur un an, d'après F.O., la C.G.T. recule de 4,45 points, la C.F.D.T. de 0,52 et la C.S.L. de 0,74, tandis que Force ouvrière gagne 1,33 point, la C.F.T.C 1,91, la C.G.C. 0,74 et les autonomes 2,34 points.

Etablissant sa comparaison sur 14 ans – sa statistique étant élaborée sans discontinuité depuis 1968 –, Force ouvrière estime que la C.G.T. a perdu, de 1968 à 1982, 15,83 points, tandis que F.O. a progressé de 9,48 points, la C.F.D.T. de 3,74, la C.G.C. de 1,40 et que la C.F.T.C. s'est maintenue autour de 5,4 %.

De tels résultats permettent à la centrale de M. Bergeron de revendiquer la seconde place sur l'échiquier syndical, devant la C.F.D.T. S'ils doivent être accueillis avec prudence, indépendamment du sérieux de l'enquête, car ils ne concernent qu'un sixième de salariés, ces chiffres n'en font pas moins apparaître des évolutions à méditer.

M. N.

Le Monde

équipement

TRANSPORTS

Douze pays signent un accord sur les tarifs aériens transatlantiques

Le commencement de la sagesse

L'entente sur les tarifs aériens nord-atlantiques, conclue au printemps dernier entre les États-Unis et dix pays européens (1) entrera en vigueur, pour une période de six mois renouvelable, le 1er août. D'ici là la France doit se joindre aux signataires de l'accord après l'issue positive des négociations menées au début du mois entre des représentants d'Air France et de compagnies américaines.

A partir du 1er août, les compagnies des pays concernés, qui assurent une part très significative du trafic entre l'Europe et les États-Unis, substitueront à la multitude de prix (parfois fantaisistes) proposée jusqu'ici, une gamme de cinq tarifs ne pouvant varier que dans une « fourchette » bien déterminée. Ces cinq « zones tarifaires » concernent la première classe, la classe affaires, la classe économique, les tarifs réduits, leur indexation se faisant à partir d'un niveau tarifaire de référence convenu pour chacune des routes transatlantiques. Ainsi, sur la plupart des axes, la « zone tarifaire » de la classe économique devra se situer entre 80 et 120 % du niveau tarifaire de référence ; le plancher de la « zone » de tarifs réduits évoluera entre 60 et 70 % de ce niveau ; celui de la « zone » des tarifs très réduits entre 50 et 60 %.

En échange de cette discipline, les autorités aéronautiques des pays membres de l'entente donneront automatiquement leur approbation aux tarifs proposés par les compagnies. Elles s'engagent, de plus, à n'empêcher aucun transporteur à participer à une coordination tarifaire multilatérale pendant la durée d'application de l'arrangement. Les autorités de Washington renoncent donc à appliquer l'« ordonnance de justification » *(show cause order)* par laquelle elles entendaient interdire toute entente sur les prix entre transporteurs américains et étrangers.

Si la France a tardé à apporter sa caution à l'accord, c'est qu'elle voulait obtenir quelques assurances concernant les intentions américaines. Elle craignait notamment que la « souplesse » tarifaire exigée de Washington en échange de la mise en sommeil de l'« ordonnance de justification » ne prélude à une déréglementation plus ou moins camouflée des tarifs, et donc à un retour plus ou moins rapide à l'anarchie. Les Américains ont, sur ce point, calmé les appréhensions françaises en acceptant de soumettre à l'accord préalable des États concernés toute entorse au nouveau schéma tarifaire.

Si les compagnies des douze pays signataires de l'entente jouent le jeu, on va donc assister à une amorce de remise en ordre d'une industrie qui vit depuis quelques années dans la crise et l'incohérence. Autre signe réconfortant : les 26 et 27 juillet, les membres de l'Association du transport aérien international (I.A.T.A.) se réunissent à Genève pour parler de leurs problèmes financiers et des « pratiques illicites », terme pudique qui désigne la vente sur une grande échelle de billets à des prix complètement disproportionnés aux coûts. Il n'est que temps, pour les entreprises de transport aérien, de redécouvrir les chemins de la sagesse. Certaines d'entre elles — et pas toujours des moindres — n'en auront même pas eu le loisir. Les plus chanceuses auront payé leur survie de ventes d'avions et d'autres actifs, de dizaines de milliers de licenciements, ou de subventions gouvernementales massives.

Dans le rouge

Et le bout du tunnel est loin d'être atteint. L'optimisme de certains « experts », principalement américains, qui annonçaient un redressement à partir de cette année, a fait long feu. Aujourd'hui, on n'ose plus guère croire à une reprise avant l'automne 1983, voire plus tard. En attendant, les dettes vont continuer de s'accumuler. En 1981, malgré une augmentation de trafic de 3 %, le transport aérien international a perdu 1 660 millions de dollars. Cette année, le chiffre atteindra certainement deux milliards, et le rouge demeurera de mise (avec des pertes variant de 1 à 2 milliards de dollars par an) jusqu'en 1984, selon les analyses de l'I.A.T.A.

La gestion des entreprises devient, dans ces conditions, de plus en plus hasardeuse. Selon l'I.A.T.A., le ratio entre leurs dettes et leurs capitaux propres, qui n'était déjà plus que de 75-25 en 1981, pourrait tomber à 90-10 cette année, et atteindre 100-0 en 1984. Perspective inquiétante, alors que, pour atteindre de meilleures conditions d'exploitation, les entreprises devraient, en toute logique, acheter massivement des avions de nouvelle génération (Airbus-310, Boeing-757 et Boeing-767), plus performants et plus économes que leurs prédécesseurs. Mais comment avoir le cœur à investir quand on a de la peine à assurer ses fins de mois... et que les banquiers commencent à froncer le sourcil ? Aussi les constructeurs voient-ils affluer dans leurs bureaux des clients pourtant fidèles et jadis prospères qui sollicitent des délais de livraison et, à l'occasion, essaient d'annuler des commandes signées dans un passé euphorique.

La crise économique qui les a brutalement plongés dans une situation de surproduction, mais aussi leur propre inconséquence, ont ainsi entraîné les transporteurs aériens dans une spirale suicidaire dont ils tentent tardivement de sortir. Et il est vrai que *faire l'économie* des quelque 700 millions de dollars engloutis annuellement dans l'Atlantique nord représenteraient pour eux davantage qu'un îlot d'équilibre dans un océan de pertes.

J. S.

(1) Belgique, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Portugal, R.F.A., Royaume-Uni, Suisse, Yougoslavie.

ENVIRONNEMENT

DEUX SITES CLASSÉS EN ALSACE ET DANS LE JURA

Deux sites exceptionnels viennent de bénéficier d'une protection de la part du ministère de l'environnement. Le premier est le Ballon d'Alsace, célèbre haut-lieu touristique au sommet des Vosges. Par un décret du *16 juillet, le faîte, les* versants boisés et les trois hautes vallées qui y aboutissent, soit 2 800 hectares, ont été classés au titre des sites.

En outre, la partie la plus fréquentée a été achetée par un syndicat mixte interdépartemental et va faire l'objet de travaux de réhabilitation *: suppression* de constructions disgracieuses, plantations, réorganisation du stationnement.

Le second site est celui de Girard, dans le Jura, où par un décret du 18 juillet, a été créée, sur 95 hectares, une réserve naturelle. Il s'agit d'une zone humide plantée de saules et de peupliers située entre l'ancien lit du Doubs et son nouveau lit canalisé. L'endroit, sur les communes de Molay et de Parcey, est un lieu privilégié de nidification pour de nombreux oiseaux. Chasse, pêche, cueillette, circulation automobile, camping, travaux publics et activités industrielles sont désormais interdites sur ce territoire.

M. PÉROL VA « OCCUPER DE HAUTES FONCTIONS » AUX RELATIONS EXTÉRIEURES

Après son départ de la direction générale d'Air France, M. Gilbert Pérol va être appelé « *très prochainement à de hautes fonctions dans son corps d'origine, au ministère des relations extérieures* ». C'est ce qu'a annoncé le 22 juillet au conseil d'administration de la compagnie le représentant du ministre des transports, M. Daniel Tenenbaum *(nos dernières éditions du 23 juillet)*. M. Pérol est remplacé par M. Henri Sauvan, précédemment secrétaire général, poste auquel lui succède M. Marc Maugars, directeur général adjoint chargé des affaires juridiques et financières.

[Né le 17 avril 1928 à Paris, ancien élève de l'ENA, M. Marc Maugars est nommé inspecteur des finances en 1954. En 1960-1961, il est conseiller technique au cabinet du ministre des armées. Il entre ensuite à la Société centrale d'équipement du territoire (S.C.E.T.) comme directeur financier, puis comme directeur général adjoint. En 1968, il devient président de la Société pour l'équipement touristique de la Corse (SETCO) et, l'année suivante, de la SCET-Internationale. Il entre à Air France le 1er mars 1975 comme directeur général adjoint.

LE COUT DU TÉLÉPHONE

II. — *Le tarif unique dans vingt ans*

par JAMES SARAZIN

Le rapide développement du téléphone en France a fait apparaître l'inadéquation croissante de la tarification aux réalités du service offert aux abonnés qui se traduit par nombre d'incohérences et d'inégalités (*le Monde* du 23 juillet). Une profonde réforme va tenter d'y remédier.

Les recherches menées en France pour moderniser le système de tarification téléphonique ne sauraient se dissocier des efforts identiques menés dans la plupart des grands pays du monde, à commencer par nos voisins européens. Au prix des mêmes tâtonnements, les diverses administrations européennes des télécommunications ont d'ailleurs dégagé quelques grandes tendances convergentes qui font déjà l'objet de recommandations de la part de la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (C.E.P.T.) touchant à cinq préoccupations :

— La taxation des communications locales à la durée, un principe qui gagne du terrain puisqu'il est appliqué ou adopté, entre autres, au Japon, en Grande-Bretagne, en Allemagne fédérale, en Suède, au Danemark, en Norvège, en Suisse, en Espagne et même par certaines *compagnies des Etats-Unis qui* renoncent ainsi à leur système du forfait local (*flat rate*) ;

— La modulation horaire des tarifs, généralisée en Europe (à l'exception de la Suède et du Luxembourg). Si la France n'offre que deux plages horaires, certains pays, comme l'Italie, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Canada, en proposent déjà trois, voire quatre ;

— La simplification de la taxation de « voisinage » (entre le local et l'interurbain), accompagnée d'une recherche de palliatifs aux discontinuités tarifaires qu'engendre le découpage territorial en zones ;

Enquête nationale

— L'atténuation de l'effet de la distance sur la coût des communications. A notre époque, les télécommunications doivent « vendre » moins de la distance que du temps. Dans tous les pays téléphoniquement développés, on constate que des communications urbaines peuvent mettre en jeu un matériel plus considérable que des communications interurbaines à longue distance, tandis que le poids de la distance dans la transmission, déjà en réduction constante, risque de devenir tout à fait négligeable avec le développement des liaisons régionales par satellites qui aboliront à peu près complètement cette dimension. En attendant, certains nouveaux services — en France Transpac (système de transmission de données en « paquets » par voie téléphonique) — font déjà appel à une tarification temporelle. Et l'usager n'accepte-t-il pas que l'affranchissement du courrier soit dissocié de la distance ?

— Enfin, diversification des tarifs en *fonction des « produits »*. L'ouverture des réseaux à d'autres applications que le téléphone, notamment aux divers services offerts par la télématique, suppose, reconnaît-on, un peu partout, que soit définie une grille tarifaire tenant compte des particularités de ces multiples usages.

Les conclusions et recommandations de la C.E.P.T. ne pouvaient qu'encourager ceux qui, en France, voulaient adapter la tarification téléphonique aux réalités de l'époque. Mais le travail confié par la direction générale des télécommunications à M. Charles Pautrat, à la tête du groupe de travail sur la « modernisation » de la tarification, n'en justifiait pas moins une grande prudence. Toute atteinte à notre lourd édifice tarifaire risquait d'entraîner des réactions, à commencer par celles — évidemment défavorables — des usagers privilégiés par le système actuel. Un transfert de recettes, même faible, en valeur absolue, peut, s'il est concentré sur certaines catégories d'usagers, devenir très vite insupportable.

Pour connaître avec précision la nature des flux de trafic, le groupe de travail a lancé une enquête nationale prenant pour base les recettes de l'administration en fonction des paliers de taxe. On a pu ainsi, région par région, déterminer les habitudes téléphoniques moyennes des abonnés et faire apparaître les différences de comportement. Par exemple, si en région parisienne 26,8 % des recettes proviennent du trafic local et 56,1 % de l'interurbain, à Bordeaux, ces chiffres deviennent respectivement 14,7 % et 67,2 %. Cette approche, qui fournit une notion précise des diverses péréquations auxquelles donne lieu la tarification, permet d'évaluer l'influence « objective » de toute refonte des prix. Elle a été complétée par une étude de simulation sur les réactions prévisibles des usagers aux variations de la politique tarifaire (taxation systématique à la durée, augmentation du nombre de plages tarifaires, etc.). A cette meilleure connaissance du client dont on comptait quelque peu bousculer les habitudes s'ajoutait le souci de ne pas présenter la réforme comme le paravent d'une hausse des tarifs.

Ces précautions prises, le groupe de travail de M. Pautrat a pu aborder les questions fondamentales que pose une réforme de cette importance. Et d'abord, peut-on refondre le découpage géographique du territoire, qui a prévalu jusqu'à présent, et comment ? Il s'agit de savoir si, *pour les communications locales et* de voisinage, l'on doit conserver le système des circonscriptions fixes aux frontières intangibles, ou — comme les Allemands, et, dans une certaine mesure, les Britanniques — adopter le principe de « zones glissantes » permettant, à partir de n'importe laquelle de ces zones, d'appeler sous un régime tarifaire unique toutes les zones limitrophes. De savoir aussi quelles dimensions géographiques et démographiques doivent prendre ces zones, et si leurs frontières doivent tenir compte du découpage administratif du pays ou n'obéir qu'à une réalité géométrique. La détermination du nombre des zones est un facteur important de *l'éventuelle simplification des tarifs*.

A l'allemande

En l'occurrence, le découpage à l'allemande, séduisant dans son principe, mais qui transformerait nos quatre cent quatre-vingts circonscriptions de taxes actuelles en dix mille zones élémentaires, n'apparaît certainement pas comme le modèle à suivre. En gros, le groupe de travail préconise plutôt quelques retouches, qui sans bouleversement de la carte actuelle (notamment en Ile-de-France où un nouveau découpage est d'ailleurs suggéré depuis cinq ans), mais avec introduction des « zones glissantes ».

Pour les moyennes et longues distances, les travaux sont moins avancés. Les hésitations sur le seuil d'application du tarif interurbain sont d'ailleurs partagées par d'autres pays européens : il est fixé pour l'instant à 100 kilomètres en France, mais à 56 kilomètres en Grande-Bretagne et à 400 kilomètres en Espagne. Pour savoir si le seuil doit passer à 50 ou 200 kilomètres, ou demeurer ce qu'il est, le groupe de travail a entrepris une étude sur la perception par les usagers de la notion de distance dans leurs appels. En attendant, le groupe prescrit l'adoption d'un critère de distance unique, entre chefs-lieux de circonscription, l'abandon de la référence au chef-lieu départemental permettant d'éliminer quelques criantes aberrations.

Le groupe de travail s'est encore attaché à *mieux connaître la* « consommation téléphonique » des usagers afin de déterminer les services éventuellement différenciés à mettre en œuvre pour satisfaire chacune des catégories de clientèle. Ainsi, est-il bon de savoir qui sont ces 4 % d'usagers qui réalisent à eux seuls plus de la moitié du chiffre d'affaires des télécommunications, de s'interroger sur la nature de leur trafic, et sur sa destination, afin de pouvoir, à l'occasion, leur proposer des tarifs optionnels spécifiques. A l'autre extrémité de la gamme, les petits consommateurs peuvent préfigurer le profil des futurs bénéficiaires de « tarifs sociaux ». Une meilleure connaissance des consom*mations des diverses catégories* d'usagers pourrait aussi déboucher un jour sur un tarif d'abonnement différencié pour les particuliers et les « professionnels ».

Mais c'est la taxation des communications locales à la durée (T.C.L.D.) qui a représenté le cœur des travaux du groupe d'étude, le*quel s'y déclare, en conclusion*, favorable. Elle constitue, pour les experts, « *l'élément clef de la réforme d'ensemble de la tarification* ».

Tarif de nuit à 19 heures

L'adoption de la T.C.L.D. permettrait à la France de s'aligner sur *ses voisins, elle résoudrait le pro*blème de la tarification des usages extra-téléphoniques du réseau, et elle autoriserait l'extension au trafic local de la modulation horaire. Mais au-delà, elle dégagerait des recettes supplémentaires — une taxation par périodes de cinq minutes augmenterait mécaniquement la facture de l'usager moyen de 4 %, mais seulement de 2 %, voire 1 % si l'on tient compte de l'élasticité de la consommation aux tarifs, — recettes qui pourraient compenser une extension de la zone d'appel local et une révision en baisse de la tarification « de voisinage » et interurbaine. Une telle « révolution » devrait être mise en œuvre en deux phases, la pre*mière lente pour permettre l'adapta*tion technique et psychologique au nouveau régime, la seconde plus rapide afin que le « bénéfice » financier de l'opération puisse être mis à profit.

Partant de ces analyses, le groupe de travail propose de forger le nouvel outil tarifaire en trois étapes.

La première, entamée au demeurant depuis quelques mois, comporte quatre volets :

1) La mise en application, « *le plus vite possible* », de la taxation des communications locales à la durée avec une « *cadence lente* » (une taxe toutes les dix à trente minutes) au fur et à mesure des possibilités techniques, car les commutateurs doivent *subir* quelques *modifica*tions. Dans un premier temps, on le sait, les cabines téléphoniques seront seules concernées avant que les postes privés le deviennent à leur tour. De cette première phase, on pourrait attendre un accroissement modeste des recettes (0,5 %) mais surtout une « préparation psychologique » du public à la nouvelle politique tarifaire, et accessoirement une réduction de 5 à 10 % de l'encombrement des équipements ;

2) L'extension des plages à tarifs réduits, c'est dans ce cadre que l'heure d'application du tarif de nuit a été avancée de 20 heures à *19 h. 30. Cette mesure, favorable* au développement du trafic résidentiel, entraînera l'étalement de la pointe de 20 heures et réduira son amplitude d'environ 12 % ;

3) Prise en compte d'un critère unique de distance, qui sera donc la distance entre chefs-lieux de circonscription de taxe ;

4) *Annonce publique d'un plan* global, ce qui fut fait par M. Louis Mexandeau le 26 novembre dernier.

« Postalisation »

La deuxième étape proposée par le groupe de travail couvrira la période de deux à cinq ans (selon les possibilités budgéraires) nécessaire à la modifiacation des centraux électromécaniques pour les convertir aux nouvelles bases de tarification. Les experts recommandent, pendant cette « *période transitoire difficile* », de « *pousser les feux* » afin de généraliser rapidement la taxation locale à la durée à l'ensemble des abonnés dans le même temps où la cadence de taxation s'accélérera, passant à quinze, voire dix minutes, ce qui apportera un supplément de recettes de 1 à 2 %. A ce stade devrait également apparaître une plus large gamme de plages tarifaires (et son application aux appels locaux), avec l'introduction d'un barème à trois ou quatre prix et du tarif de *nuit à partir de 19 heures*. Pour sa part, l'administration devrait choisir cette deuxième phase pour établir et publier « *la politique tarifaire, et donc la politique tout court* » qu'elle entend mener quant à la situation des divers produits les uns par rapport aux autres (liaisons spécialisées, réseau terrestre numérique, satellites, etc.).

Enfin, l'ultime étape verrait la mise en œuvre de la réforme globale de la taxation — que le groupe de travail ose, au passage, espérer alors plus fiable, donc moins contestée, qu'aujourd'hui. En vertu de quoi, les cadences de la taxation locale à la durée seraient encore resserrées, le différentiel entre tarifs locaux et longue distance réduit, la modulation horaire raffinée et la tarification adaptée aussi bien aux usages vocaux que non vocaux (télématique, bureautique). Mais surtout, on introduirait à ce moment la nouvelle assise géographique caractérisée par une extension de la zone locale et une simplification territoriale de la *tarification : le principe retenu se*rait celui des « zones glissantes » permettant à un abonné, en quelque point du territoire qu'il soit, d'appeler au tarif local les abonnés de sa circonscription et des circonscriptions limitrophes. On aurait alors, estime le rapport du groupe de travail, « *entamé le processus qui conduira à la « postalisation » du téléphone* ».

Est-ce à dire que, comme pour l'affranchissement des lettres, nous connaîtrons, sinon demain, du moins après-demain, un tarif unique pour toutes les communications passées dans l'Hexagone ? Le rapport Pautrat ne l'exclut pas pour la fin du siècle et il nous décrit à cette époque un pays où « *il ne subsiste plus qu'une circonscription, c'est la France* ». Son auteur avait même calculé l'an passé le prix de la communication à tarif unique national : 50 centimes toutes les cinquante à quatre-vingt-dix secondes...

FIN

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

22 juillet

Tassement
Baisse

La liquidation mensuelle a eu lieu jeudi à la Bourse. Lourdement perdante à fin juin (près de 10 %), elle a cette fois été légèrement gagnante (+ 2 %). De ce fait quelques ventes bénéficiaires se sont produites, et, en raison des faibles courants d'échanges, elles n'ont pu être entièrement absorbées. Au mouvement de reprise enregistré la veille a donc succédé un tassement, et, à la clôture, l'indicateur instantané enregistrait une baisse légère de 0,3 % environ.

Autour de la corbeille, le sentiment était mitigé. L'on attend toujours les mesures promises pour relancer l'épargne à risque. Surtout, beaucoup s'interrogent sur les nouveaux instruments qui seront mis en place pour remplacer l'avoir fiscal et les Sicav Monory.

La détente des taux d'intérêt continuait d'alimenter toutes les conversations. Quelques-uns craignaient que, en suivant l'exemple donné par les Etats-Unis, l'Europe ne prenne le risque de maintenir des écarts élevés sur le loyer de l'argent des deux côté de l'Atlantique, dont le premier bénéficiaire serait le dollar.

Ce qui ne semble pas être le cas dans l'immédiat, la devise américaine ayant poursuivi son repli sur les différentes places internationales. Il reste que la devise-titre est toujours chère, cotant entre 8,85 F et 8,90 F (contre 8,82 F et 8,89 F), témoignant aussi de l'intérêt que continuent de susciter les emprunts en eurodollars.

Après sa très brutale reprise de la veille, l'or a baissé. A Londres, son prix a été fixé à 358,25 F dollars l'once (– 8,25 dollars). A Paris le lingot a reperdu 2050 F à 77 050 F et le napoléon 6 F à 599 F.

Le volume des transactions s'est assez sensiblement contracté, revenant de 24,5 à 16,3 millions de F.

NEW-YORK

Très irrégulier

Wall Street s'est derechef montré très nerveux jeudi. Après s'être alourdi à l'ouverture, le marché s'est ensuite redressé pour s'affaiblir de nouveau en fin de séance si bien qu'à la clôture l'indice des industrielles s'inscrivait à 832, soit à 0,19 point en dessous de son niveau précédent

Une fois encore, cependant, le nombre de hausses (757) a été supérieur à celui des baisses (641).

Résistance, indécision, hésitation ? L'on ne saurait trop dire. Un fait est certain : les milieux boursiers sont de moins en moins convaincus que la détente des taux d'intérêt sera durable. La reprise enregistrée durant la séance a été essentiellement due à des rumeurs selon lesquelles M. Henry Kaufman, le fameux « gourou » de Wall Street, aurait corrigé ses prévisions haussières sur l'évolution du loyer de l'argent. Un peu plus tard, la firme Salomon Brothers, où M. Kaufman travaille comme économiste, faisait savoir que ses pronostics n'avaient guère changé sur le fond et que les changements apportés étaient mineurs. Il n'en a pas fallu davantage pour renforcer les doutes qui étreignent les opérateurs, mais aussi les craintes que beaucoup ressentent autour du « Big Board » sur les risques d'un nouveau dérapage économique.

L'activité, toutefois, s'est ralentie et 53,87 millions de titres seulement ont changé de mains contre 66,77 millions la veille.

VALEURS	Cours du 21 juillet	Cours du 22 juillet
Alcoa	23 3/4	24
A.T.T.	53 5/8	53 7/8
Boeing	17 5/8	17 1/2
Chase Manhattan Bank	38 3/8	38 3/8
Du Pont de Nemours	30 5/8	30 1/2
Eastman Kodak	77 1/2	77
Exxon	26 1/2	27
Ford	24 1/4	24
General Electric	68	67 3/4
General Foods	37 5/8	37 3/4
General Motors	46 1/8	45 3/8
Goodyear	24 3/4	23 3/4
I.B.M.	67 1/2	68 1/2
I.T.T.	22 1/2	23 1/4
Mobil Oil	22 1/2	21 3/4
Pfizer	60 3/4	61
Schlumberger	36 3/4	37 3/4
Texaco	27 7/8	27 3/4
U.A.L. Inc.	18 7/8	18 3/4
Union Carbide	43	42 5/8
U.S. Steel	18 3/8	18 1/4
Westinghouse	28 7/8	28 5/8
Xerox Corp.	32 5/8	31 3/4

LA VIE DES SOCIÉTÉS

GENERAL MINING. – Après de nombreux groupes concurrents, General Mining annonce une augmentation des résultats de ses mines d'or, dont le total atteint, pour le second trimestre, 89,13 millions de rands (+ 22,9 %). Le meilleur score a été réalisé par Buffelsfontein, avec un bénéfice net presque doublé d'un trimestre à l'autre (23,28 millions de rands contre 12,79 millions).

EASTMAN KODAK. – Le bénéfice net du premier semestre baisse de 19,5 % à 429,6 millions de dollars.

LE SECOURS S.A. – Pour l'exercice clos le 30 juin dernier, le bénéfice net marque un léger recul, à 11 millions de francs, contre 11,85 millions. Le précédent, il est vrai, incluait 2,25 millions de plus-values et de reprise de provisions. En réalité, le résultat est en augmentation de 14,6 %. Le dividende global est fixé à 37,67 F (+ 8 %).

EXXON. – Baisse de 51,6 % du bénéfice net pour le second trimestre, dont le montant revient de 1,83 milliard de dollars à 885 millions. Le groupe attribue cette chute à la récession mondiale et aux coûts occasionnés par l'arrêt du projet d'exploitation de schistes bitumeux. Pour le premier semestre, le résultat net du groupe est de 2,13 milliards de dollars contre 3,43 milliards.

SCHLUMBERGER. – Bénéfice net du premier semestre : 711 millions de dollars (+ 25 %), pour un chiffre d'affaires accru de 12 %, à 3,26 milliards de dollars.

ANGLO-AMERICAN. – Le groupe sud-africain est le seul jusqu'ici à annoncer un quasi-équilibre des bénéfices nets de ses mines d'or, d'un trimestre à l'autre.

Leur montant atteint globalement 232,65 millions de rands contre 229,73 millions pour les trois premiers mois. Ces chiffres, toutefois, masquent des situations inégales. De fait, les résultats nets des mines d'or situées au Transvaal ont fortement augmenté : 135,65 millions de rands contre 108,73 millions. En revanche, ceux des mines situées dans l'Etat libre d'Orange ont baissé : 97 millions de rands contre 121 millions.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	20 juillet	21 juillet
Valeurs françaises	100,6	101,8
Valeurs étrangères	114,1	116 1

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	21 juillet	22 juillet
Indice général	99,4	99,6

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 23 juillet .... 15 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	22 juillet	23 juillet
1 dollar (en yens)	252,90	251,10

BOURSE DE PARIS Comptant 22 JUILLET

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	23 80	2 425
5 %	36 60	2 356
3 % amort. 45-54	71	2 926
4 1/4 % 1963	101 50	3 839
Emp. N. Eq. 6 % 67	110	0 655
Emp. 7 % 1973	6835	..
Emp. 8,80 % 77	95 95	1 471
Emp. 9,80 % 78	80	0 295
9,80 % 78/93	....	..
8,80 % 78/86	81 40	5 376
10,80 % 79/94	81 50	9 528
13,25 % 80/90	92 70	1 815
13,80 % 80/87	96 10	10 586
13,80 % 81/99	96 10	7 146
16,75 % 81/87	103 40	14 501
16,20 % 82/90	100 40	8 477
16 % juin 82	100	1 929
E.D.F. 7,8 % 61	129 80	7 601
E.D.F. 14,5 % 80-92	95	1 966
Ch. France 3 %	219	..
CNB Bques janv. 82	102 89	0 958
CNB Paribas	102 70	0 958
CNB Suez	102 90	0 958
CNI janv. 82	102 85	0 956

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	167	....
Aciers Peugeot	59	59
Actibail	129	129
Agence Havas	....	....
A.G.F. (St Cent.)	364	358
A.G.P. Vie	2950	2950
Agr. Inc. Madag.	36	38 d
Air-Industrie	12 30	11 80
Alfred Herlicq	51	53
Allobroge	337	335
André Roudière	71	70 20
Applic. Hydraul.	226	226
Arbel	74	74 20
A. Thiery-Sigrand	18 10	....
Artois	280 20	282
At. Ch. Loire	31 50	31 80
Aussedat-Rey	20 50	....
Bain C. Monaco	84 70	84 70
Banania	372	375
Banque Hypoth. Eur.	238	238
B.N.P. Intercontin.	72	73 50
Bénédictine	750	748
Bon-Marché	71 30	74 20
Boria	300	300
Bras. Glac. Int.	441	442
Bretagne (Fin.)	76	....
Cambodge	145 50	143
C.A.M.E.	101	....
Campenon Bern.	246	245 50
Caout. Padang	191	....
Carbone-Lorraine	38 05	38
Carnaud S.A.	48 30	....
Caves Roquefort	575	572
C.E.G.Frig.	110 70	110 20
Centen. Blanzy	609	474
Centrest (Ny)	128	127 50
Cerabati	93	98
C.F.F. Ferrailles	109	109
C.F.S.	628	629
C.G.I.B.	....	....
C.G.Maritime	12 30	12 10
C.G.V.	91 40	95 d
Chambon (M.)	285	285
Chambourcy (M.)	865	825 d
Champex (Ny)	112 50	112 50
Chim. Gde Paroisse	58	60
C.I. Maritime	260	255
Ciments Vicat	210	210
CIPEL	94 20	88 o
Citram (B)	118	121
Clause	308	306
Cl. MA (Fr.-Bail)	295	....
CMM-Mar Madag.	18 40	20 75
Cochery	67	71 80 d
Cofradel (Ly)	455	470 d
Cogifi	137 50	137 50
Comindus	330	321
Comiphos	139 70	136
Comp. Lyon-Alem.	131	132
Concorde (La)	256	250
C.M.P.	29 80	6 o
Conte S.A. (Li)	24 90	22
Crédit (C.F.B.)	135	140 40 d
Créd. Gén. Ind.	200	200

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Crédit Univers.	300	305
Créditel	93 40	93 40
C. Sabl. Seine	117 50	....
Darblay S.A.	75 40	....
De Dietrich	295 50	300
Degremont	89 80	87
Delalande S.A.	140	135 20
Delmas-Vieljeux	455	455
Dév. Rég. P.d.C (Li)	115	....
Didot-Bottin	280	280
Dist. Indochine	340	....
Drag. Trav. Pub.	186 80	194
Duc-Lamothe	221 30	244
Dunlop	4 80	4 65
Eaux Bass. Vichy	1200	1248
Eaux Vittel	586	610 d
Ecco	909	909
Economats Centre	477	482
Electro-Banque	153 80	149
Electro-Financ.	306	310
Elf-Antargaz	195	185
E.L.M. Leblanc	331	335
Entrepôts Paris	163	....
Epargne (B)	1300	1300
Epargne de France	270	269
Epeda-BF	690	690
Escaut-Meuse	214	210
Europ. Accumul.	27 65	26 55
Eternit	270 20	269 80
Félix Potin	970	999
Ferm. Vichy (Ly)	179	175
Files-Fourmies	3 80	3 55 o
Finalens	71	71 50
FIPP	128	....
Fnac	252	266
Focep (Chât. eau)	1515	1515
Foncière (Cie)	141	138
Fonc. Agache-W.	342	83 o
Fonc. Lyonnaise	1030	....
Foncina	102 70	102 60
Forges Gueugnon	15 30	14 50
Forges Strasbourg	125 20	125
Fougerolle	129 50	130
France I.A.R.D.	80 20	80 20
France (La)	410	426
Frankel	174	176 10
Fromageries Bel	248	....
From. P.-Renard	188 60	138 70
GAN	665	660
Gaumont	392	401
Gaz et Eaux	703	701
Genvrain	170	170
Gér. Arm. Hold.	29 95	29 50
Gerland (Ly)	340	380 d
Gévelot	36 20	37 60 d
Gr. Fin. Constr.	122 30	120
Gds Moul. Corbeil	115	....
Gds Moul. Paris	260	260
Goulet S.A.	296	296
Groupe Victoire	267 30	269 30
G. Transp. Ind.	100 30	100 30
Huard-U.C.F.	54 90	53
Hutchinson	15 50	15
Hydro-Energie	42 60	....
Hydroc. St-Denis	71 70	75
Immindo S.A.	122 10	124 50
Imminvest	89	90
Immobail	174 50	172
Immobanque	240	240
Immob. Marseille	1052	1094 d
Immofice	233 50	233 20
Imp. G.-Lang	2 20	2 10 o
Industrielle Cie	416	418
Interbail	188	188
Jaeger	84 10	81
Jaz S.A.	39 20	39 20
Kinta S.A.	338	345
Lafitte-Bail	151	155
Lambert Frères	48 50	48 10
Lampes	174	....
La Brosse-Dupont	64 10	65
Lebon Cie	332	332
Lille-Bonnières	220 40	229 50
Locabail Immob.	282	293
Loca-Expansion	112	112 10
Locafinancière	134	134 50
Locatel	362	348 50 o
Lordex (Ny)	103	....
Louvre	212 20	220
Luchaire S.A.	86	87 50
Magasins Uniprix	69	66 20
Magnant S.A.	49	....
Maritimes Part.	96	97
Marocaine Cie	19 50	....

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1695	4,5 % 1973	1748	1749	1750	1749
3085	C.N.E. 3 %	3282	3250	3246	3250
....	Agence Havas	316	312	312	308
555	Facom	554	560	562	560
1100	Fichet-bauche	950	962	950	960
143	Finextel	158	158 80	158 80	158 80
121	Paris-France	132	130 10	130	131
285	Paris-Réescomp	248	252	259	250 10
100	Pechelbronn	94 30	96 30	96 30	96 30
45	Goldfields	61 20	60 70	60 80	60 70
53	Harmony	79 90	75 50	75 50	75 60
21	Hitachi	19 75	19 50	19 45	19 90
350	Hoechst Akt.	397	396	397	394
177	West Hold.	232 80	232 20	229 50	232
280	Xerox Corp.	280 50	276 80	279	275 60
1 62	Zambia Corp.	2 19	2 05	2 09	2 01

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent (SICAV)

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 22/7	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 793	6 780	6 560	6 810
Allemagne (100 DM)	278 340	278 380	270	284
Belgique (100 F)	14 658	14 602	13	14 100
Pays Bas (100 fl.)	251 870	252	245	257
Danemark (100 krd)	80 500	80 470	77	83
Norvège (100 k)	108 050	107 900	106	112
Grande-Bretagne (£ 1)	11 837	11 840	11 560	12 250
Grèce (100 drachmes)	9 877	9 875	9 500	11 250
Italie (1 000 lires)	4 963	4 959	4 800	5 200
Suisse (100 fr.)	326 800	327 600	317	336
Suède (100 krs)	111 880	111 960	108	116
Autriche (100 sch)	39 550	39 540	38 500	40 200
Espagne (100 pes.)	6 126	6 117	0 595	6 400
Portugal (100 esc.)	8 140	8 130	7 800	9 200
Canada ($ can 1)	5 411	5 388	5 280	5 540
Japon (100 yens)	2 681	2 682	2 580	2 720

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/7
Or fin (kilo en barre)	79200	77000
Or fin (en lingot)	79100	77050
Pièce française (20 fr)	605	599
Pièce française (10 fr)	440	.....
Pièce suisse (20 fr)	527	530
Pièce latine (20 fr)	502	491
Souverain	625	625
Pièce de 20 dollars	2720	2670
Pièce de 10 dollars	1360	1347 50
Pièce de 5 dollars	750	751 25
Pièce de 50 pesos	3300	3300
Pièce de 10 florins	505	515

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 23 juillet 1982 a été tiré à 489 955 exemplaires.

A B C D E F G

L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION EN POLOGNE

Le gouvernement français accueille avec réserve les mesures d'assouplissement de l'état de guerre

Les quelques mesures d'assouplissement de l'état de guerre (instauré en Pologne il y a plus de sept mois), annoncées le mercredi 21 juillet par le général Jaruzelski devant la Diète, ont été accueillies avec réserve et scepticisme par divers pays occidentaux qui en soulignent l'aspect limité. Ainsi, le gouvernement français se borne-t-il à *« prendre note »* de ces mesures, a indiqué jeudi le porte parole du Quai d'Orsay. Il a ajouté que *« tout comme ses partenaires de la C.E.E. et de l'alliance atlantique, la France examinera ces mesures à la lumière de la position adoptée en décembre 1981 et de l'appel lancé le 4 janvier 1982 »*. (Ces textes demandaient la levée de la loi martiale en Pologne, la libération de tous les internés et la reprise du dialogue entre le gouvernement, l'Eglise et Solidarité). Le conseil de l'Atlantique nord se réunira *« pour se livrer à un examen approfondi »* de ces décisions.

Pour sa part, le chancelier Kreisky a dénoncé vivement jeudi à Vienne la politique des Etats-Unis vis-à-vis de la Pologne et de l'Europe de l'Est et suggéré que les trente-cinq Etats signataires de l'Acte final de la conférence d'Helsinki mettent au point un plan d'aide à long terme à l'économie polonaise. *« Il est absurde de croire qu'on peut négocier une réduction des armements,* a ajouté M. Kreisky, *alors qu'on a recours à des armes économiques contre l'U.R.S.S., la Pologne et d'autres pays de l'Est. »*

Les syndicats pour leur part s'expriment plus crûment. Ainsi, à Bruxelles, la Confédération internationale des syndicats libres salue les libérations de certains détenus, mais affirme que la C.I.S.L. *« ne saurait se satisfaire de changements de façade sans garantie pour ce qui touche aux droits de base des syndicats »*. A Paris, la C.F.D.T. constate que la libération de détenus emprisonnés depuis le 13 décembre dernier est une mesure *« heureuse pour les libérés »* mais qui *« ne change rien présentement pour le peuple polonais »*. La C.F.D.T. s'élève *« avec indignation »* contre les pressions intolérables qui sont exercées sur les libérés pour les contraindre à quitter *« volontairement »* leur pays.

Une quarantaine de ces internés viennent d'arriver en France et plus de quatre cents autres sont attendus dans les prochains jours. La C.F.D.T. indique qu'elle prend en charge ces exilés avec *« le Comité de coordination de Solidarnosc en France et diverses associations »*.

A Varsovie, la célébration de la fête nationale, le jeudi 22 juillet, a donné lieu à une manifestation silencieuse sur la place de la Victoire. Dès avant la fin de la cérémonie officielle devant le tombeau du soldat inconnu, plusieurs centaines de personnes se sont assemblées au milieu de cette grande place pour reconstituer la croix de fleurs (enlevée par les autorités) qui marque l'endroit où avaient eu lieu l'an dernier les obsèques du cardinal Wyszynski.

Tout l'après-midi, quelque trois cents personnes sont restées sur les lieux en chantant des hymnes patriotiques et religieux, alors que la croix de fleurs était progressivement reconstituée. Puis une nappe blanche a été étalée, sur laquelle on a placé neuf crucifix et un morceau de charbon, pour les mineurs de la mine Wujek, tués par les forces de l'ordre le 16 décembre dernier.

Des bougies et des lumignons ont été allumés tout autour. Quelqu'un a apporté une photographie du cardinal Wyszynski en compagnie du pape Jean-Paul II. Un autre a placé parmi les fleurs un portrait de M. Lech Walesa, un troisième une banderole blanche sur laquelle était écrit en rouge le mot « Solidarnosc ».

Petit à petit, le sanctuaire improvisé est redevenu le lieu de manifestation en faveur de Solidarité qu'il représente depuis la proclamation de l'état de guerre, alors qu'en principe tout rassemblement public est interdit. La police a procédé à quelques interpellations, dont celle d'une équipe de la télévision japonaise, mais aucun incident n'a été signalé.

Mgr Glemp, primat de Pologne, qui était à Rome depuis le 5 juillet, a regagné Varsovie jeudi. A son arrivée, il a annoncé que les principales cérémonies du six centième anniversaire du sanctuaire de Jasna-Gora, à Czestochowa, qui abrite l'image de la Vierge noire, patronne des Polonais, seront reportées jusqu'à la venue du pape Jean-Paul II.

L'épiscopat polonais a décidé de proclamer une année entière de célébrations, du 26 août 1982 au 26 août 1983, pour commémorer l'arrivée en Pologne en 1382 de la Vierge noire à laquelle Jean-Paul II porte une profonde vénération.

Mgr Glemp, qui, à l'aéroport de Rome, a déclaré que le voyage du Saint Père dans son pays natal aurait probablement lieu *« entre mai et septembre 1983 »*, s'est borné à indiquer en arrivant dans la capitale polonaise qu'il serait *« bientôt »* en mesure d'en annoncer la date.

Quant à la direction clandestine de Solidarité elle n'a pas encore fait connaître son point de vue sur les mesures prises par le général Jaruzelski.

● *Quatre Polonais se réfugient en Autriche.* — Après deux heures et dix minutes de vol et en dépit d'orages très violents, un pilote (chargé de travaux agricoles) a fait atterrir son appareil dans un champ situé dans la banlieue de la capitale autrichienne. Il s'était enfui de la région de Rzeszow (Pologne) en compagnie de sa femme et de deux autres hommes. — *(A.P.)*

LA GUERRE DU GOLFE

Bagdad assure avoir lancé une grande contre-offensive près de Bassorah

Onze jours après le début de leurs opérations sur le sol irakien, les troupes iraniennes ont lancé, dans la nuit du mercredi 22 au jeudi 23 juillet, une nouvelle et importante attaque que Bagdad affirme avoir aussitôt repoussée.

Dans les premières heures de la matinée de jeudi, Téhéran a annoncé qu'un assaut avait été lancé dans le secteur de Bassorah, *« à l'ouest du théâtre des opérations, dans le secteur sud »*, pour *« détruire les forces de l'ennemi dans une zone de 250 km carrés »*. Selon la presse iranienne et le communiqué militaire commun Armée-Pasdaran (gardiens de la Révolution) diffusé à la mi-journée par Radio-Téhéran, Bagdad aurait perdu, en une seule nuit *« 2 100 tués ou blessés »*, soit autant de soldats que depuis le début de l'offensive « Ramadan ».

Le communiqué fait état de lourdes pertes matérielles irakiennes : 372 blindés dont 16 chars T-72 de fabrication soviétique.

A Bagdad, dont l'aéroport a été fermé mercredi soir après un raid iranien, les plus hauts dirigeants du pays se sont réunis, jeudi après-midi autour du président Saddam Hussein. L'Irak a annoncé l'échec de l'attaque de Téhéran et le lancement d'une contre-attaque. Selon Bagdad, les troupes ennemies *« en débâcle »* ont reflué en laissant derrière elles *« des milliers de morts, leur matériel détruit et un grand nombre de prisonniers »*.

Selon des journalistes cités par l'A.F.P. et qui sont pu se rendre sur le front dans le secteur de Bassorah, les Irakiens semblent être parvenue à stopper l'offensive iranienne et à contrôler totalement le secteur où, les 13 et 14 juillet, s'étaient déroulés de violents combats permettant une percée des troupes de Téhéran.

Le ministère irakien de la défense a par ailleurs annoncé le rappel des réservistes âgés de vingt-neuf ans au 1er août prochain.

La journée de jeudi a été marquée par une nouvelle mise en garde iranienne aux pays aidant l'Irak. Le président Khomeini les a avertis que toute action en ce sens *« se heurtera à la réaction du peuple iranien »*.

La répression en Iran

A Tunis, le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chedli Klibi, a déclaré ne pas comprendre l'*« obstination de l'Iran à vouloir conduire cette guerre stupide »*. Selon lui, le conflit *« pouvait constituer une diversion »* à l'invasion du Liban par Israël. *« Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il y a complicité irano-israélienne, mais à en juger par le résultat effectif, c'est cela »*, a-t-il ajouté.

Dans une déclaration faite à Auvers-sur-Oise, où il vit en exil, M. Massoud Radjavi, dirigeant des Moudjahidin iraniens, assure que *« la guerre menée par le régime de Khomeiny contre l'Irak sert essentiellement à camoufler l'instabilité du gouvernement iranien due à la guerre civile »*.

Par ailleurs, les Moudjahidin ont annoncé mercredi l'*« exécution, le 21 mars dernier, de deux cent soixante personnes détenues à la prison d'Evin à Téhéran »*. Le massacre aurait été connu à la suite des recherches d'un membre de la famille de l'une des victimes qui aurait découvert, dans les registres du cimetière de Behecht Zahra, la preuve de l'inhumation le même jour de ce groupe de suppliciés.

M. Marcel Deneux deviendrait président de la Caisse nationale du Crédit agricole

Le conseil d'administration de la Caisse nationale du Crédit agricole devait élire à sa présidence ce vendredi 23 juillet M. Marcel Deneux, responsable syndical agricole, président de la caisse régionale du Crédit agricole de la Somme. Il succède à M. Barsalou, qui avait opté pour la présidence de la Fédération nationale du Crédit agricole (F.N.C.A.), l'organe fédératif et politique des caisses régionales. Comme il est de tradition, le président de la F.N.C.A. devait être élu vice-président de la caisse nationale. D'autre part, M. Jean Fiquet, ancien président de la F.N.C.A., qui avait mené à bien la réforme de l'extension du champ de compétence du Crédit agricole, devient vice-président d'honneur de la caisse nationale.

Il y avait deux prétendants pour la présidence de la C.N.C.A. Il ne devait y avoir qu'un seul candidat, les membres du conseil d'administration s'étant entendus sur le nom de M. Deneux. Comme lui, M. Alain Delaunoy, président de la caisse régionale de Reims et animateur de l'industrie sucrière coopérative, briguait cette fonction. Mais M. Delaunoy a des sympathies politiques qui ne sont pas dans le vent d'aujourd'hui. Il avait notamment signé l'« appel des cent » en faveur de l'élection de M. Giscard d'Estaing.

Sans pouvoir être considéré comme un homme de gauche, M. Marcel Deneux, dont le style direct est souvent apprécié — il a le tutoiement facile, — est de ceux qui parmi les dirigeants agricoles ne rechignent pas à l'ouverture. De fait, il avait les faveurs de la rue de Varenne. Il accède à la présidence à un moment où le rôle et la place de la Caisse nationale du Crédit agricole, aujourd'hui établissement public, sont à redéfinir, dans l'ensemble des institutions financières françaises et par rapport aussi aux compétences spécifiques des caisses régionales. — J. G.

[Né le 16 août 1928, M. Marcel Deneux exploite une ferme de polyculture-élevage de cent quatre hectares, à Beaucamp-le-Vieux (Somme). Il a d'abord milité à la JAC (Jeunesse agricole catholique), qui fut, comme pour beaucoup de dirigeants agricoles, son école de formation. Président du cercle des jeunes de la Somme en 1952, il sera président du C.N.J.A., de 1960 à 1964. A cette date, il rentrera au bureau de la F.N.S.E.A., dont il est toujours membre en tant que vice-président. Il est également secrétaire général et trésorier de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole. Mais c'est surtout dans les organisations laitières et de l'élevage qu'il s'est illustré puisqu'il est à la tête de la F.N.P.L. (Fédération nationale des producteurs de lait), depuis 1970. Il préside également le Centre national interprofessionnel laitier. Au Crédit agricole, M. Deneux est président de sa caisse régionale depuis 1977, membre de la commission plénière de la C.N.C.A. depuis 1979 et du conseil d'administration depuis ce mois de juillet.]

LE STATUT DE PARIS ET DE MARSEILLE

Les représentants de M. Chirac et les collaborateurs de M. Defferre engagent des échanges de vues administratifs

La préparation de la réforme du statut de Paris et de Marseille a été l'objet d'une réunion au ministère de l'intérieur, jeudi 22 juillet, entre des représentants du ministre et des collaborateurs des maires de Paris et de Marseille.

C'est la première fois qu'une telle rencontre est organisée depuis les prises de position successives, et parfois contradictoires, du gouvernement à propos de l'organisation des prochaines élections municipales dans ces deux villes. Cette rencontre s'est située à un niveau strictement administratif et non politique.

A cette occasion les représentants de M. Jacques Chirac ont rappelé les principes déjà exposés par le maire de la capitale et sur lesquels ils ne seraient pas disposés à transiger. Ils les ont ainsi formulées : *« Unité de la capitale, droit commun pour Paris, c'est-à-dire une assemblée unique, élue au suffrage universel, qui élit son maire et qui seule dispose des pouvoirs d'engagement de la dépense, puisqu'elle est seule à assumer la responsabilité de la recette, c'est-à-dire de la fiscalité ; traitement égal de toutes les grandes villes de France. »*

La mairie de Paris fait du respect de ces principes une condition de l'ouverture d'une concertation avec le ministère de l'intérieur sur la définition du statut des grandes villes. On s'y félicite qu'un premier pas dans ce sens ait été franchi avec la présence à cette réunion des représentants de la ville de Marseille. Les porte-parole de M. Chirac se sont donc contentés de rappeler la position de la municipalité parisienne, de prendre acte des déclarations des représentants du ministère et d'indiquer qu'ils attendent une réponse à la question posée sur le respect de ces principes.

Une autre rencontre pourrait avoir lieu la semaine prochaine.

Le ministre de l'intérieur était représenté à cette réunion par MM. Eric Giuly, conseiller technique auprès de M. Defferre, et Lucien Vochel, commissaire de la République de la région Ile-de-France. La mairie de Marseille était représentée par M. Michel Pezet, conseiller municipal, président du conseil régional de Provence-Côte-d'Azur et premier secrétaire de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône, et par M. Philippe Sanmarco, conseiller municipal et député socialiste des Bouches-du-Rhône (suppléant de M. Defferre). La mairie de Paris était représentée par M. Jean Colonna, sous-préfet, chargé de mission auprès de M. Chirac, et par M. Robert Pandraud, préfet, secrétaire général adjoint de la ville de Paris.

Les problèmes spécifiques de la gestion de Paris et de Marseille ont conduit le gouvernement à envisager un projet de loi qui devrait être déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale à l'automne. Ce projet concerne essentiellement le découpage électoral des deux villes et les compétences qui devraient être dévolues aux arrondissements qui les composent. Ce texte sera distinct de celui portant réforme du mode de scrutin pour les prochaines élections municipales, dont la discussion en première lecture doit commencer lundi 26 juillet à l'Assemblée nationale.

Le cas de Lyon

A cette occasion, M. Gérard Collomb, député socialiste du Rhône, se propose de défendre un amendement tendant à traiter le cas de Lyon en même temps que ceux de Paris et Marseille. M. Collomb, qui a discuté de cet amendement avec le ministre de l'intérieur, a déclaré, jeudi 22 juillet, au cours d'une conférence de presse : *« Il est nécessaire de mettre en place à Lyon des conseils d'arrondissement permettant de donner aux élus, à qui s'est exprimée la confiance de la population, des capacités de décisions. »* Lyon compte actuellement neuf arrondissements. Dans deux d'entre eux, des listes d'union de la gauche l'avaient emporté en 1977.

LA BAISSE DU DOLLAR S'ACCÉLÈRE : 6,69 FRANCS

Le repli du dollar sur les marchés des changes s'est poursuivi à la veille du week-end en s'accélérant. Le cours de la monnaie américaine est revenu, à Paris, de 6,78 F à un peu plus de 6,69 F et, à Francfort, de 2,4350 DM à 2,4050 DM. Une fois de plus, c'est une nouvelle détente des taux aux Etats-Unis qui a provoqué le mouvement.

Sur le marché de l'eurodollar, les taux à « six mois » sont en vingt-quatre heures revenus de 14 1/4 % à 13 3/4 %. Cette forte baisse a relancé la spéculation sur l'or. Le métal jaune, qui, jeudi soir, était retombé à 353 dollars l'once, est remonté à Londres au voisinage de 365 dollars.

PLUSIEURS MUSÉES FERMÉS A LA SUITE DE LA GRÈVE DE GARDIENS

La grève des gardiens des musées de France est reconduite ce vendredi 23 juillet. Le Louvre est fermé, de même que le Jeu de Paume, le château de Versailles et les Trianons, le musée Guimet et une partie du Musée des arts africains et océaniens.

Le personnel de gardiennage, au nombre de mille environ dans les musées de France, dont plus du tiers au Louvre, se réunissent tous les matins dans leurs musées respectifs pour décider de la poursuite de la grève. Ce vendredi matin, les délégués syndicaux C.G.T. puis C.F.D.T. sont reçus au ministère de la culture pour s'informer des nouvelles propositions gouvernementales. L'assurance d'appliquer leur nouveau statut à partir de la rentrée prochaine a été donnée aux grévistes.

L'assassinat d'un dirigeant de l'O.L.P. à Paris

M. DEFFERRE : pas d'immunité pour les étrangers éventuellement impliqués

Après la mort de M. Fadl Dani, M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur nous a fait, vendredi matin, la déclaration suivante : *« Un nouvel attentat a eu lieu ce matin. La victime est un membre de la délégation O.L.P. Le gouvernement français est déterminé à poursuivre et si possible à amplifier son action pour assurer la sécurité sur le territoire de la France. Il agira sur tous les plans politique et diplomatique, policier et de contre-espionnage. Toute personne étrangère qui sera impliquée fera l'objet de mesures immédiates quels que soient son rang, et, éventuellement, son immunité.*

» Il est à craindre cependant qu'en France, comme dans les autres pays démocratiques, de nouveaux attentats soient commis quelle que soit l'évolution de la situation internationale. Les forces engagées dans la lutte armée et, dans le terrorisme ne cesseront sans doute pas toute activité en France et dans les pays voisins. En outre, les terroristes professionnels qui vivent depuis des années dans les combats ne s'adapteront pas aisément à une vie normale. Les dispositions prises pour lutter contre le terrorisme devront donc être maintenues aussi longtemps que ce sera nécessaire, même si des accalmies provisoires se produisent. »

M. FADL DANI

Fadl Dani, âgé de trente-huit ans, était né à Gaza. Il était marié à une Française et était père d'un enfant de cinq mois. Avant d'être nommé directeur adjoint du bureau de l'O.L.P. à Paris, il y a trois ans, M. Fadl Dani était professeur en Algérie, où il avait fait ses études de droit.

M. SOUSS DÉNONCE « LA NOUVELLE VAGUE DE TERRORISME ISRAÉLIEN »

Le chef du bureau de l'O.L.P. à Paris, M. Ibrahim Souss, a dénoncé cet attentat en déclarant : *« Une nouvelle fois, un cadre palestinien est victime d'un lâche attentat perpétré sur le territoire français. La mort de Fadl Dani, s'ajoute à la longue liste des martyrs palestiniens tombés au Liban et ailleurs du fait des mains criminelles des Israéliens. Nous alertons l'opinion française sur la nouvelle vague de terrorisme israélien qui se propage en Europe, et demandons au gouvernement français de tout mettre en œuvre pour démasquer les coupables de ces crimes lâches et de protéger les bureaux et les cadres de l'O.L.P. »*

En dix ans

NEUF DIRIGEANTS PALESTINIENS ONT ÉTÉ ASSASSINÉS EN FRANCE

M. Fadl Dani est le neuvième dirigeant palestinien assassiné en France en dix ans.

● LE 8 DECEMBRE 1972, Mahmoud Hamchari, représentant officieux de l'O.L.P. à Paris, est grièvement blessé par une explosion dans l'appartement qu'il occupe, 175, rue d'Alésia. Après avoir été amputé d'une jambe, M. Hamchari meurt, le 9 janvier 1973, d'une septicémie.

● LE 6 AVRIL 1973, Basil Kubaissi, un des dirigeants du F.P.L.P. de passage à Paris, est assassiné par deux inconnus qui tirent sur lui neuf balles de 22 long rifle, à l'angle des rues Chauveau-Lagarde et de l'Arcade (8e).

● LE 28 JUIN 1973, Mohamed Boudia, militant palestinien de nationalité algérienne, membre du Fath, est tué par l'explosion de sa voiture, rue des Fossés-Saint-Bernard, à Paris (5e).

● LE 3 JANVIER 1977, Mahmoud Ould Saleh, ancien représentant de l'O.L.P. à Paris, est tué de plusieurs balles de revolver devant la librairie arabe qu'il dirigeait, rue Saint-Victor.

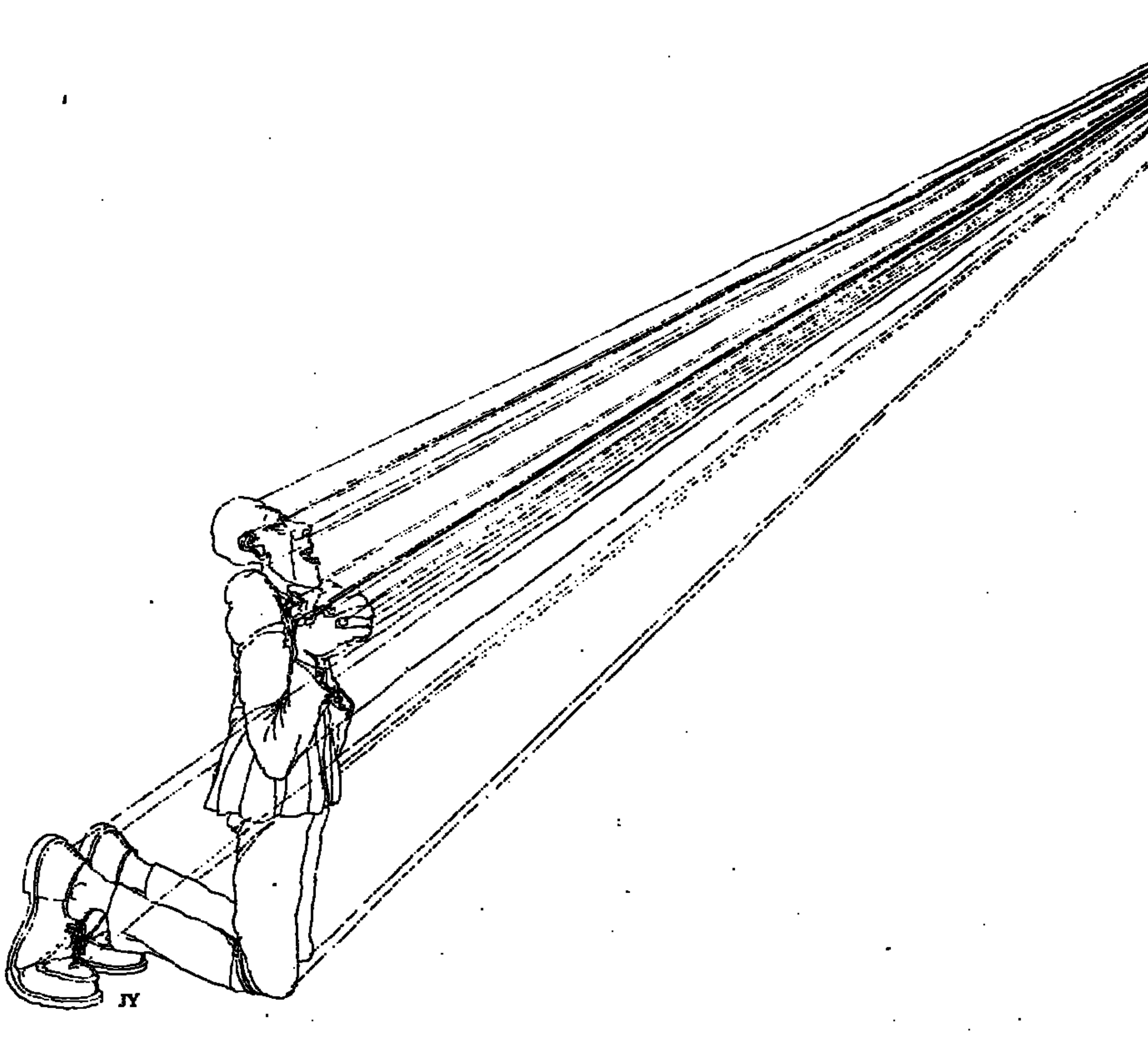
● LE 3 AOUT 1978, Ezzedine Kalak, représentant de l'O.L.P. à Paris, et un de ses adjoints, Adnam Hammad, chargé des affaires administratives, sont assassinés par deux terroristes qui avaient envahi les locaux de l'O.L.P. et de la Ligue arabe, 138, boulevard Haussmann (8e).

● LE 25 JUILLET 1979, Zouheir Mohsen, chef du département militaire de l'O.L.P., est tué d'une balle à la tête, dans les couloirs de son hôtel à Cannes.

● LE 18 JANVIER 1980, Youssef Moubarak, militant palestinien gérant de la librairie arabe de la rue Saint-Victor, est assassiné d'un coup de feu tiré à bout portant, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Les marionnettes de JY

Dans chaque numéro d'été, la bride sur le cou à un illustrateur (voir pages III, VII, XI et XIV) et son hommage à un « invité » (page II).



« Je nous suis tués »

Un vacancier anglais découvre à Tintagel (Cornouailles), au pays de Tristan et Iseut, les corps de deux jeunes gens. Il s'agissait de deux ressortissants français : Dominique et Anne-Marie. Le couple était porté disparu depuis deux semaines. (Page V.)

Le dictionnaire des obscurs du mouvement ouvrier

Depuis plus de trente ans, Jean Maitron recueille les traces des obscurs des luttes populaires. Son *Dictionnaire du mouvement ouvrier français* compte dix-sept volumes et quarante mille biographies. (Page IX.)

Le Monde
DIMANCHE

La guerre des crèmes solaires

L'industrie du bronzage se porte de mieux en mieux. La concurrence est acharnée. Dans les secrets des laboratoires se concoctent les formules de demain.

« MONSIEUR Soleil » s'agite dans son labo tout blanc. Il surveille le simulateur solaire qui darde ses rayons rose-fuchsia sur la peau lisse et blanche d'une jeune femme, cobaye volontaire. « Monsieur Soleil » est un chercheur – l'un des trente du laboratoire Roc – plus spécialisé dans le domaine des produits solaires, d'où ce surnom.

La mèche brune en bataille, il actionne l'appareil, un soleil en boîte, composé d'une lampe au xénon qui émet un rayonnement presque semblable à celui du soleil. Peu à peu, il administre sur l'avant-bras de la jeune femme, à travers un cache muni de douze fenêtres, des doses croissantes de rayonnement, par un système d'obturation successive. Dans le silence du labo. Son but ? Déterminer l'indice de protection du produit à tester. Les simulateurs solaires sont encore rarissimes dans les laboratoires de recherches où se concoctent, en secret, les crèmes, laits, mousses, huiles, émulsions diverses, destinés à *apprivoiser* le soleil et *pouvoir* mordorer de toute part, sans douleur et sans dommage. Des produits qui ont connu, ces dernières années, un fabuleux développement. Foin des brûlures, du vieillissement cutané précoce, voire de graves lésions, provoqués par les rayons du soleil dont on connaît aujourd'hui la nocivité et contre lesquels, chaque année, les pontes de la dermatologie nous mettent en garde : des millions de Français s'exposent avec frénésie sur les plages ou les pelouses, avec un seul objectif : bronzer. Certains sont atteints d'un bronzage chronique, d'une saison l'autre. Un véritable phénomène de société que, malgré leur cri d'alarme, les médecins ne peuvent enrayer. Mais dont tirent profit, avec ingéniosité, les fabricants de produits solaires, en nombre croissant.

Le chiffre d'affaires de l'« industrie du bronzage » s'est envolé en dix ans, passant de quelque *41 millions* de francs en 1970 à près de 300 millions en 1981 (1). Et plusieurs sociétés annoncent déjà pour cette année une progression de 20 % à 30 %. Un superbe bond en avant, au cours duquel sont apparues sur ce marché en or des gammes de produits, plus sophistiqués au fil des années, provoquant à l'occasion de faux besoins : des cures pré-solaires aux laits après soleil, des accélérateurs aux protecteurs, sans oublier les activateurs, des avec ou sans soleil, sous forme d'huile ou de gélule, voire de poudre... Un programme complet, adapté à tous les cas, les lieux, les différentes périodes d'exposition au soleil.

Fini le flacon unique, tout usage, qui durait l'été. Suzy, la pin-up fétiche d'Ambre Solaire, sculptée dans du carton, avec son corps doré, son grand chapeau, son sex-appeal et son sourire convaincant est complètement dépassée. Mais, si Suzy date de 1948, les premiers flacons d'huile signée Ambre Solaire, à l'inoubliable parfum sucré, sortirent du laboratoire d'Eugène Schueller, un chimiste, inventeur du produit, dès 1935. Bien avant cela, quelques privilégiés bronzaient déjà leur corps à peine dénudé sur les plages de la Côte d'Azur. Et pour lutter contre la desquamation de la peau, conséquence de la bronzette, les pharmaciens fabriquaient, au fond de leurs officines, des recettes maison, à base d'huile d'olive et de teinture d'iode ou d'huile d'amandes douces et d'essence de bergamote.

Santé, bien-être et dynamisme

Dès lors, bronzer n'est plus *« la marque d'une naissance roturière ou de la malédiction du travail » (2)*, signes des siècles passés, mais au contraire l'apanage d'une élite fortunée. En effet, jusqu'au dix-neuvième siècle, la pâleur est le propre de la classe dominante. Les aristocrates ne se séparent jamais de leur ombrelle afin de garder un teint laiteux et transparent. Et même les généraux utilisent des poudres protectrices pour dissimuler le hâle obtenu sur les champs de bataille. Seuls, les paysans et les ouvriers arborent un visage tanné.

Le vent de liberté qui souffle sur les « années folles », pendant lesquelles l'aristocratie découvre les bienfaits des bains de mer, du soleil et du sport, entraîne une inversion de certains signes du code dominant. Désormais, l'élite bronze pendant que les ouvriers pâlissent dans les usines. Mais ces derniers ne tardent pas à retrouver le soleil dès l'avènement du Front populaire et la conquête des vacances pour tous. En 1936, les « congés payés » enfourchent leur bicyclette pour bronzer sur les plages, s'enduisant d'huiles qui ne valent guère mieux que les huiles de friture, plus destinées à lustrer leur peau qu'à la protéger.

MARYSE WOLINSKI.

(Lire la suite page III.)

(1) Pour l'ensemble des circuits de distribution.

(2) D'après le docteur Isi Beller qui a mené l'enquête à travers les siècles pour connaître les motivations des bronzeurs, à la demande d'Orobronze.

SI J'ÉTAIS...

Chronique du fantasme de la mégalomanie et des règlements de comptes imaginaires

... Normal

par ROLAND JACCARD

LIRAIS-JE encore Freud, une fois passées les curiosités intellectuelles et les inquiétudes sexuelles de l'adolescence, si j'étais normal, équilibré, bien dans ma peau ? Eprouverais-je encore une sombre exaltation en écoutant Nietzsche proclamer dans *l'Antéchrist* sa loi contre le christianisme, dont le sixième article au moins mérite d'être rappelé : *« On donnera à l'Histoire « sainte » le nom qu'elle mérite – celui d'histoire « maudite » ; on emploiera les mots de « Dieu », « Messie », « Rédempteur », « Saint » comme des injures, et pour désigner les criminels » ?*

Normal, je ne me réjouirais certainement pas de pouvoir enfin me procurer dans toutes les bonnes librairies un guide pratique du suicide. Outre cela, je serais vraisemblablement désolé de n'avoir ni femme ni enfants ; je ne passerais pas non plus mes journées à traîner dans les cafés en quête d'improbables rencontres. Et surtout, la nuit, je ne me verrais pas contraint d'endiguer le flot des remords, regrets et des angoisses avec ces petites pilules qui mettent en sourdine nos délires et nos désirs. Oui, vous qui me lisez, pensez-vous vraiment qu'un être normal tienne pour suprême félicité de faire de la solitude sa compagne et de voir son nom enseveli dans le silence ?

A maintes reprises, il m'est arrivé, dans des livres ou des articles, de couvrir de sarcasmes ces individus trop-bien-dans-leur-peau, qui n'ont jamais été frôlés, de près ou de loin, par la torture du doute ou par la peur de l'Autre. S'ils existent, ces êtres caparaçonnés dans leur normalité, peut-être serait-il enfin temps que je leur confesse que mon mépris renferme une bonne dose d'envie. Leur assurance tranquille, leur goût des honneurs, leur sentiment d'appartenir à une communauté, leur certitude de n'être pas de trop, leur conviction que la vie est « bonne » et qu'il faut la perpétuer, leur intérêt pour la politique, les sports et la gaudriole, tout cela me dépasse infiniment, au point que j'en viens à me demander si le raté, l'avorton, l'impuissant, ce n'est pas moi...

Paradoxalement, si je raille ma condition, je ne l'échangerais pas volontiers contre une autre ; nous nous accoutumons à notre compagnie et nous tenons à notre misérable petit « moi » avec une opiniâtreté accablante. Rien ne répugne plus à l'être humain que le changement ; la répétition seule le comble.

Certains aiment à diviser la société en classes sociales ou en races et à les opposer ; ces idéologues superficiels ignorent que le véritable clivage entre les humains passe ailleurs : entre les bien-portants et les malades. Et qu'il ne peut y avoir de communication possible entre ceux qui savent que le monde, fondamentalement, leur est hostile et ceux qui s'en considèrent comme les propriétaires – passés, présents ou futurs. Entre ceux qui aspirent à le fuir et ceux qui veulent le transformer. Les textes bouddhistes enseignent que l'univers est une prison et qu'il est vain de vouloir l'aménager. Ces textes me parlent plus que ceux des forcenés du progrès, de la modernité ou de la justice sociale.

Le rideau tombera bientôt

Evidemment, si j'étais « normal », il en irait tout autrement : je serais fier d'appartenir à un pays, à une Eglise, à un parti, à une communauté. Je construirais sur du roc et je flirterais avec le bonheur. J'aurais d'autres amies que la solitude, d'autres élans que mortifères, d'autres perspectives que la folie ou le suicide. Parfois, j'ai l'étrange impression qu'il me suffirait d'un minuscule effort pour rejoindre le troupeau, pour me perdre dans le foule, pour m'éprouver solidaire. Solidaire, de quoi ou de qui, au *juste ? Des Polonais ? Des Pa*lestiniens ? Des Afghans ? Ce serait vraiment acheter une « bonne conscience » au rabais, et je préfère m'en passer. Autant me complaire dans ma névrose, dans mon exil intérieur, dans mon aboulie, dans cette lèpre spirituelle qui trompe mon ennui et satisfait mon dandysme.

« Se comprendre, c'est se mépriser », disait Nietzsche. L'avantage de la psychanalyse, c'est qu'elle nous transporte au-delà du mépris ; j'ai tenté l'expérience ; je n'ai pas gagné en « normalité », mais en dérision et en indifférence. Lorsque l'analyse s'achève, on sait que tout est joué ; que tout s'est joué sans nous ; à une époque si lointaine... Alors, on devient le spectateur de sa propre vie. Le rideau tombera bientôt. En attendant, certains croient qu'il est encore possible d'inventer quelque chose ; d'autres *se contentent de jeter* un regard navré sur la scène. Tous trompent le temps qui lui-même nous trompe en nous faisant croire à la réalité des choses. Mais les hommes aiment être trompés ; c'est même à cela qu'on les reconnaît – qu'ils soient normaux ou non. ■

COURRIER

Pierre Callery

La disparition prématurée, à cinquante et un ans, de Pierre Callery — qui avait créé, il y a sept ans, la rubrique « généalogie » dans le supplément hebdomadaire du « Monde » — a ému un grand nombre de nos lecteurs de France et de l'étranger.

Ses articles, destinés aux passionnés de ce qu'il décrivait lui-même comme un art et une science, lui valaient un courrier considérable. Il était le mentor des chercheurs novices qui, depuis quelques années, surgissaient en foule dans un domaine jusqu'alors défriché par les seuls spécialistes.

Cette soif extraordinaire de retrouver ses racines est un des signes de notre temps. Elle était naguère l'apanage de ceux qui se cherchaient et se trouvaient parfois des ancêtres glorieux ou tout au moins pourvus d'armoiries.

Aujourd'hui, ce sont des ancêtres roturiers, la plupart du temps paysans, dont on recherche avec passion la trace. Dans un pays qui s'est urbanisé massivement depuis la guerre, beaucoup tentent de retrouver à travers leurs aïeux le contact réconfortant de la terre. Pierre Callery fut un de ceux qui se sont placés à l'avant-garde de ce courant, l'ont canalisé, ont proposé des méthodes de travail, des recettes pour surmonter des obstacles à première vue infranchissables, ont harcelé les pouvoirs publics pour qu'ils facilitent la tâche tant des chercheurs que des archivistes ou des secrétaires de mairie parfois débordés par la demande.

Artisan modeste, il a construit, pierre par pierre, un pont vers un rivage nouveau du loisir et de l'histoire.

JEAN PLANCHAIS.

Représentants

Avec retard, je vous écris au sujet d'un article intitulé « Haro sur les V.R.P. ! ». J'en ai éprouvé le besoin après avoir ressenti un malaise à la lecture de cette description du parfait vendeur.

En effet, je relève comme définition les mots de « *mercenaire, fantassin* », et, concernant ses méthodes, « *la discipline des comportements et des outils imposés pour prospecter, traquer et accaparer le client* ».

J'en conclus que le vendeur ne serait concerné que par l'acte de vente, et serait, en quelque sorte, un robot, une machine à vendre. Or, lit-on sur une carte de visite professionnelle « machine à vendre », ou plutôt, de plus en plus souvent, ingénieur commercial ? Tout cela est assez désolant pour celui qui devrait être considéré comme un élément charnière de l'entreprise, situé entre celle-ci et le client.

Bien sûr, son rôle est de vendre, ou mieux, de participer au développement et à la croissance de l'entreprise qu'il représente. Voilà la pleine et vraie définition. Mais en quelque sorte, il doit aussi représenter, sans perdre de vue sa mission qui consiste d'abord à vendre, les intérêts de son client pour que celui-ci soit satisfait de la prestation de son fournisseur. Il doit se placer en conseiller de l'acheteur, et surtout suivre par la suite son client, avant tout pour trouver le justificatif des avantages et arguments commerciaux qu'il avait avancés. On oublie trop souvent tout cela, mais je pressens un changement de tendances et bientôt on s'apercevra que, de plus en plus, un besoin latent est en passe de s'exprimer avec force chez les acheteurs suivant lequel, contrairement à ce qui est écrit dans votre article, il ne suffit pas, de la part du vendeur, d'obtenir le contrat.

JEAN-ANDRÉ ALATERNE
(Marseille.)

Le billet Montesquieu

Membre de l'Académie Montesquieu de Bordeaux depuis 1947, je vois dans l'apparition de l'effigie de Montesquieu sur le nouveau billet de 200 francs un magnifique symbole de sagesse et un gage d'espérance pour le redressement de nos finances. Dès 1958, l'Académie Montesquieu, par la bouche de son regretté président, le docteur J.-M. Eylaud, évoquait la nécessité de mettre en application les remèdes proposés par Montesquieu pour assainir les finances du pays. Il conseillait de relire le *Mémoire sur les dettes de l'État*, composé par Montesquieu bien avant *l'Esprit des lois*, au printemps de 1716. Ne répondait-il pas, nous disait-il au cours d'une de nos séances académiques mensuelles, aux angoisses du duc de Noailles et du Régent devant l'abîme du déficit budgétaire laissé à la mort de Louis XIV ? Aussi avaient-ils créé une « commission » chargée de trouver les recettes indispensables, mais que l'opinion, sceptique, n'avait pas tardé à baptiser « *bureau de rêverie* », cruelle ironie !

Dans sa sagesse, Montesquieu élabora un plan de sauvegarde propre à diminuer les charges de l'État, à faciliter le commerce, à procurer le soulagement du peuple et « *l'avantage du royaume* ». Bref, il proposait une stratégie antibanqueroute. Que n'a-t-il été écouté ! La spéculation reprit avec force et conduisit le pays au désastre financier du système de Law, dont les conséquences économiques et sociales furent tragiques. Montesquieu ne voyait pas le salut dans de nouveaux expédients, mais dans une refonte complète de la fiscalité, dont il dégageait les moyens et les étapes. La réforme imposait un équilibre sain rétabli dans la « rigueur » et la « justice », le tout savamment modulé.

Il préconisait l'exonération pure et simple aux taillables les plus défavorisés. S'adressant au Régent, il déclare : « *Si l'on examine mon projet, on y trouvera mille avantages dont le dernier ne serait pas celui de rendre la régence inébranlable, car tout le monde sera intéressé à soutenir votre ouvrage.* »

Puisse le billet Montesquieu être le signe du renouveau économique et financier !

THÉODORE QUONIAM,
de l'Académie Montesquieu.

L'invité de Jy : Hans Georg Rauch.

Énergie et technocratie

La phrase la plus choquante, à mon sens, de l'article de Pierre Audibert « E.D.F. mène l'enquête » (*le Monde Dimanche* du 11 juillet 1982), c'est celle attribuée à un responsable de l'E.D.F. s'exclamant : « *Les conclusions de l'étude sont quasiment intolérables.* » Là réside tout le drame. Autrement dit, les Français, dans leur ensemble, sont des imbéciles. La technocratie doit soumettre la démocratie. Le citoyen n'y comprend rien du tout ; il est stupide ; ces problèmes le dépassent ; il n'est pas allé à l'école ; c'est un bébé. Nous, les maîtres, les technocrates, qui avons la science infuse, nous savons que nous avons raison. Un jour, le citoyen deviendra peut-être adulte et il nous remerciera.

Or, même avant que les Romains n'inventent l'adage *Vox populi, vox Dei*, les peuples les plus sages ont systématiquement fait confiance à l'opinion de leurs citoyens. Pas l'É.D.F. Et pourtant, presque tous les Français sont en plus des citoyens-clients. Cela devrait constituer une raison de plus pour les écouter.

En réalité, contrairement à ce qu'écrit Pierre Audibert, mai 68 n'est pas passé comme une lettre à la poste. Au contraire, c'est dès que ces événements ont eu lieu qu'on s'est peu à peu rendu compte que l'énergie, au lieu de faire le bonheur des hommes, comme on l'a longtemps cru et comme certains continuent à le croire, contribuait, au contraire, à créer un monde presque infernal où toutes les valeurs humaines étaient remplacées par une sorte de boulimie de produits, aussi inutiles que farfelus, que l'abondance d'énergie rendait réalisables. Le cercle vicieux était créé : plus de produits, plus d'énergie, plus d'énergie, plus de produits.

Dieu merci, ce ne sont pas les hommes qui font les lois qui gouvernent le monde. Et si la force nucléaire a été autorisée une fois pour mettre fin à l'holocauste du monde, elle n'est plus indispensable. Sinon, il y a longtemps que la fusion nucléaire produirait la plus grande part de notre énergie.

JEAN-PIERRE MARTI
(Paris.)

Nouveaux fauves

A propos d'un article de Gérard-George Lemaire (*le Monde Dimanche* du 4 juillet 1982) « Les nouveaux fauves contre l'art moderne ».

Il serait temps d'abandonner ce concept de « moderne » au profit de celui plus juste, plus adéquat, de contemporain. Il n'y a pas plus d'art moderne que d'art ancien. (...) Jérôme Bosch est tout aussi moderne que les statues de l'île de Pâques.

Les mouvements du début de ce siècle ont fait sauter tous les verrous de l'académisme. Après avoir évolué pendant des siècles en sens unique, l'art se devait, faute de crever sans jamais mourir, de parcourir tous les autres chemins y compris ceux qui ne mènent nulle part ou au non-sens. Le vingtième siècle est le siècle de l'explosion de l'atome et des manipulations encore mal maîtrisées de son énergie. En art, il en est de même. Tout a explosé. Ce n'est pas qu'il n'y a plus d'art, comme certains semblent le penser, mais il y en a trop. Tant et si bien que tous ceux qui n'arrivent plus à suivre ne savent plus où donner de la tête. Le grand public, lui, reste encore tout aussi profane qu'il l'était au début de ce siècle. Ses connaissances sont anecdotiques, bien plus branchées sur le côté spectacle des artistes célèbres que sur ce que l'art présuppose, *révèle, annonce*. Beaucoup d'artistes pour un nombre toujours plus grand d'ignorants, le plus souvent, hélas, emplis de suffisance.

Tanguy ouvrit les portes de ce qu'il est convenu de nommer le surréalisme, d'autres avant lui n'avaient fait que les entrebâiller. (...) Prophète malgré lui de la mort de l'art ainsi que de sa renaissance

MARLO
(Tourettes-sur-Loing.)

La guerre des crèmes solaires

(Suite de la première page.)

Deux marques se suivent et se partagent ce marché qui n'en est qu'à ces balbutiements : Nivéa et Ambre Solaire, encore leader des circuits de grande diffusion quarante-six ans plus tard. La première génération de produits solaires est née à une époque où l'on ignore tout ou presque du mécanisme du bronzage et des effets ou des méfaits du soleil sur la peau.

Dans les années 50, des crèmes et laits plus hydratants supplantent ces huiles, sans toutefois les faire disparaître (3). Puis, dans la décennie qui suit, l'évolution se fait à vive allure, liée d'abord à l'engouement pour le bronzage, symbole des vacances, synonyme de santé, bien-être et dynamisme. Mais cet engouement de la bourgeoisie conquiert les classes moyennes, parties bronzer dans les clubs de vacances en plein développement. Les fabricants de cosmétiques sont à l'écoute, d'autant que les recherches révèlent la nécessité impérative de protéger la peau durant les expositions solaires. Le soleil est dangereux pour la physiologie cutanée et reste pourtant l'astre le plus vénéré.

Une sauvage agression

Pourquoi le soleil est-il dangereux ? Les ultraviolets A et B du spectre solaire nous agressent sauvagement, notamment les peaux blanches qui ont une faible concentration en mélanine, cette réserve de grains de pigments qui colorent la peau et provoquent une autoprotection naturelle. Le bronzage est une réaction de défense et de protection de la peau à l'agression des ultraviolets. Notre capacité de bronzage est liée à notre caractère génétique. Première étape dans la connaissance du processus : les U.V.B. sont responsables des fameux coups de soleil. Comment éviter les conséquences douloureuses des brûlures sinon en les filtrant.

La deuxième génération des « bronzants », désormais filtrants, apparaît dans les années 60, alors que le marché est en train d'éclater. Des marques nouvelles élaborent des produits d'un esprit nouveau, situés à mi-chemin entre la cosmétologie et la dermatologie. Ainsi Roc crée une crème antisolaire, le premier écran. Les filtres utilisés sont des substances chimiques modifiant le rayonnement solaire.

Seulement, comme nous réagissons tous différemment, peaux brunes ou blanches, suivant l'intensité du soleil ou les circonstances d'exposition, les chercheurs déterminent un indice, correspondant à la capacité du filtre et permettant d'établir approximativement une protection adaptée à chaque cas. Le fameux indice sur lequel travaille « Monsieur Soleil » dans son laboratoire. La découverte de l'indice, accueillie avec enthousiasme par les services de marketing, entraîne la prolifération de produits dans les différentes gammes déjà existantes et une surenchère des coefficients, variant selon la notation américaine de 1 à 20 ou allemande (adoptée le plus souvent par la France) de 1 à 9.

La deuxième étape dans le domaine des connaissances du mécanisme du bronzage, plus récente celle-ci, concerne la notion de danger liée aux UVA. S'ils ne provoquent pas de coups de soleil, ils pénètrent en revanche jusqu'au derme et altèrent les fibres élastiques si la peau n'est pas protégée. Ce sont eux les responsables du vieillissement cutané. Il faut les filtrer eux aussi. Un produit performant contient donc deux sortes de filtres.

Dans les années 70, les fabricants, à l'affût de créations originales, multiplient les études de marché pour connaître les souhaits des bronzeurs. Ce qu'ils veulent ? Le bronzage à tout crin, rapide et sans danger. Le paradoxe ! Mais l'idée est dans l'air. *« Accélérer le bronzage permet de constituer plus vite et de renforcer l'autoprotection naturelle de l'épiderme »*, comme l'explique Paul Forlot, directeur scientifique des laboratoires Goupil, qui élaborent le premier produit de la troisième génération : un accélérateur de bronzage, le Bergasol. Il est constitué de substances photo-actives, les psoralènes, contenues dans l'essence de bergamote, et capables d'augmenter la sensibilité de la peau en présence d'ultraviolets et donc d'activer la mélanine.

Ces substances étaient utilisées jusque-là par les dermatologues pour traiter certaines maladies comme le psoriasis. Cependant, si les psoralènes sont un « attrape-soleil » efficace, en solution alcoolique, ils provoquent l'apparition de taches indélébiles. Après avoir acheté à bas prix la formule à un confrère, les laboratoires Goupil l'améliorent et changent la nature de l'excipient, remplaçant la solution alcoolique par une solution huileuse, associée à un filtre. La ligne Bergasol est au point avec, en plus, des indices d'accélération.

Controverses et polémiques se sont développées autour de ce « solaire » dont certains chercheurs ont tenté d'évaluer le potentiel photo-carcinogène. Enquêtes et contre-enquêtes se suivent sans se ressembler, depuis dix ans. Une commission réunissant des spécialistes de la profession, du ministère de la santé et de la Fédération de la parfumerie a examiné ce sujet explosif. Mais elle ne tirera aucune conclusion sans avoir obtenu le résultat de toutes les études en cours. En attendant, il semblerait que les utilisateurs n'aient pas suivi l'adage bien connu : *« Dans le doute, abstiens-toi »*. Depuis la mise sur le marché en 1972, dix-sept millions d'unités ont été vendues dans le monde.

Quinze jours avant le départ

Devant ce succès, les chercheurs s'ingénient à découvrir un accélérateur moins sujet à caution. Après plusieurs années de recherches et de tests, en 1978, le produit – à base de tyrosine, molécule biologique naturelle, favorisant la formation de mélanine – est prêt dans les laboratoires d'Helena Rubinstein. *« Pas convaincant »* ou *« encore des manipulations cellulaires »*, réplique la concurrence. Pourtant, c'est le succès, et l'idée fait vite école.

Suivant le même principe, deux marques, Juvena et Germaine Monteil, imaginent une formule de cure pré-solaire, dix ou quinze jours avant le départ, de manière à imprégner l'épiderme de la pré-mélanine qu'apportent ces cures d'un genre nouveau. La bronzette sera ensuite sans danger. Cette année, au tour de Clarins de lancer un cocktail anti-rides pour le visage, contenant, entre autres, de la tyrosine. Un produit testé des années durant dans le laboratoire de Cormeilles-en-Parisis et dont la formule – un vrai trésor – est enfermée dans un coffre-fort ignifugé.

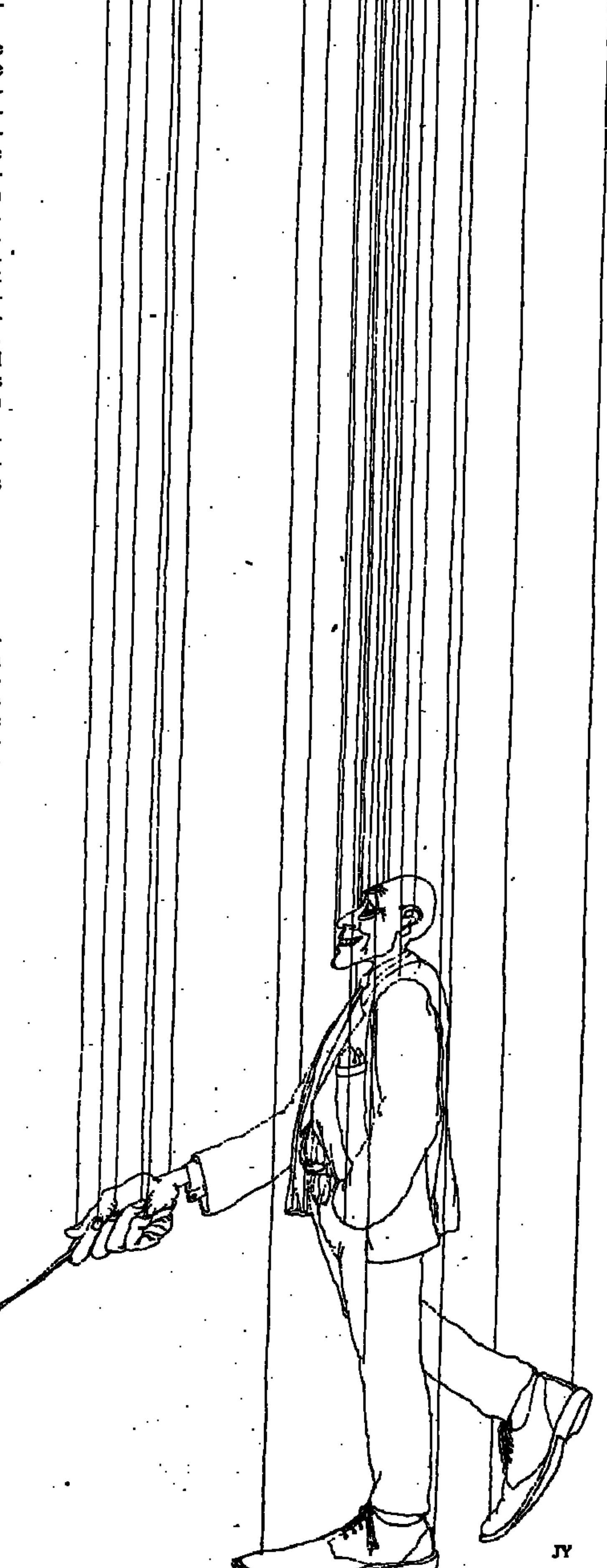
Désormais, au menu du bronzage : des huiles lustrantes ou laits brunissants, des anti-rides, crèmes-contour des yeux, stick-lèvres douces, lotion-seins satinés, masques rafraîchichissants et réparateurs... La panoplie du bronzage fait partie du jeu ! Mais voilà que bronzer ne suffit plus. Les psychologues dévoilent la dernière exigence des bronzeurs, recueillie lors de leurs enquêtes : prolonger cette jolie couleur, durement gagnée. *« Le bronzage chronique tend à faire des adeptes »*, lance Jean-Claude Blime, heureux P.-D.G surmené de « Long Bronzé », qui prend le temps de faire le « pont de bronzage » entre les sports d'hiver et les plaisirs de la mer. Histoire de promener à longueur d'années une mine éblouissante. Signe de réussite sociale.

Ancien directeur général des laboratoires Goupil, il enquête aux Etats-Unis sur les prolongateurs existants et passe commande aux chercheurs. En 1980, le cocktail prolongateur est au point : un peu d'huiles végétales, des vitamines, des acides aminés et une association d'huiles essentielles avec une faible dose de bergaptène, ce psoralène extrait de la bergamote qui réactive la production de mélanine, même sous l'action d'un faible rayonnement. Le produit répondait à la demande : 70 000 tubes ont été vendus à Paris au cours des trois premiers mois.

Autre branche de l'industrie du bronzage, les soleils artificiels. 11 h, dans un institut de beauté parisien. La liste d'attente est longue pour la cabine des UVA qui ont déjà irradié depuis ce matin 9 h quelque huit clients, hommes et femmes. Dix minutes de rayons ultraviolets pour avoir bonne mine ou éviter de faire le complexe du cachet d'aspirine en arrivant sur la plage. Une technique aussi controversée que les psoralènes. Mais, pas un institut ni une salle de sport qui ne soit équipé d'un solarium. En 1981, 6 500 d'entre eux ont acheté ou loué le dernier équipement à la mode, sorte de grille-pain géant dont les tubes fluorescents émettent des ultra-violets A et une faible mais existante proportion d'U.V.B.

Et, pour activer la mélanine et accélérer le bronzage sous le soleil artificiel, Verres et Quartz, le leader des solariums, a eu l'idée de proposer une crème accélératrice. « Uva-Bronze », vendue au rythme de 400 kilogs par an, ne contient aucun filtre, rien que du bergaptène. A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

On peut aussi s'offrir maintenant à moindres frais un petit soleil artificiel individuel. Malgré les recommandations, certains émettent des UVA. En 1980, Philips a arrêté leur fabrication : un utilisateur sur quatre se brûlait. En revanche, les tests commandés par cette société ont prouvé l'efficacité et l'innocuité des lampes U V A. Toutefois, une commission de spécialistes, la même que pour les psoralènes, étudie les différents arguments avant de définir une réglementation, attendue par les fabricants. Pour l'instant, on va de polémique en polémique et il y a foule sous les irradiations.



La pin-up en péril

Des « bronze-sans-soleil » moins dangereux envahissent dès le printemps les vitrines des pharmaciens et des parfumeries : ce sont les autobronzants. Ils colorent la couche cornée de l'épiderme grâce à un agent oxydant. La première formule lancée en 1955 a failli mettre en péril le succès de la pin-up d'Ambre solaire.

Comme on n'arrête pas le progrès, en mars 1977, les pharmaciens exposent dans leur rayon solaire la gélule à bronzer Orobronze, ce soleil à avaler pendant vingt jours avant d'obtenir une pigmentation cutanée, est un produit à base de cathaxathine, un colorant naturel utilisé par exemple pour colorer les sauces tomates ou même le saint-paulin. Donc *a priori* sans contre-indication. Trois années de tests ont montré l'innocuité de cette gélule, innocuité rappelée par le ministre de la santé de l'époque, Simone Veil, interrogée sur le sujet lors d'une séance au Sénat. Succès imprévisible pour le fabricant : cent mille boîtes vendues en trois semaines et une rupture de stocks pendant l'été !

La recette du dernier « bronze-sans-soleil » nous vient des Indes. Une recette ancestrale, nous affirme-t-on. Une poudre si fine, un véritable soleil en poussière, mélange de sels minéraux qui s'oxydent, se fixent et déclenchent, au contact de l'air, un bronzage naturel. Sans lendemain toutefois. Le plus éphémère des « bronze-sans-soleil », peut-être le plus magique, très en vogue aux États-Unis depuis quatre ans, arrive en France en cinq exemplaires, cinq copies conformes, ou presque. Celle de Long Bronze, Terre de soleil, n'est pas importée, elle a été reconstituée dans un laboratoire français. Celle importée de M.D.M., Indian Earth, a battu les autres d'une longueur, en étant en place en début de l'été, *dans les magasins.*

Une véritable guerre du soleil dont les protagonistes se battent à coups de procès. La première affaire – et de loin la plus importante – reste la polémique autour de Bergasol. L'équipe de chercheurs qui alertèrent l'opinion sur les dangers des psoralènes travaillaient pour une firme concurrente, sur le point de perdre la place de leader sur le marché anglais. D'autres concurrents, Piz Buin, d'abord, puis Roc, cette année, ont mis l'accent dans leur publicité ou leur promotion, sur *« l'effet particulier de l'essence de bergamote »*. Les plaintes déposées suivent leur cours. Quant à l'inventeur de la crème B.B.R., ancien responsable des laboratoires Goupil, *« il n'a pas hésité à plagier la formule »*, dit-on chez Goupil. Le dynamique directeur du laboratoire Clarins a sans doute raison de boucler ses formules dans un coffre-fort.

Encore une querelle – dont seules les gazettes tahitiennes se sont faites l'écho, – celle qui oppose depuis des années deux P.M.E. françaises, importatrices d'un produit au nom magique, le monoï. Querelle qui a pour origine l'immense succès remporté par cette huile si bien parfumée auprès des bronzeurs français.

En 1975, un ancien mannequin, recyclé dans les affaires, Catherine Aubert, passionnée d'écologie, importe un monoï fabriqué à Tahiti selon une recette tahitienne ancestrale. C'est le rush dès la première année. Cependant Catherine Aubert n'est pas la première et surtout pas la dernière à importer le monoï tahitien. Aujourd'hui, vingt-deux marques – dont la plupart affirment préparer leur produit selon une recette traditionnelle – se disputent le marché ! Comment reconnaître le vrai du faux ? Pour l'ancien mannequin, le vrai, c'est le sien, reconnaissable à la fleur de tiaré qui baigne dans l'huile de coco. La société M.D.M. se fâche et porte plainte pour dénigrement de produit : son monoï Heï Poa, c'est du monoï et du vrai. Procès et contre-procès. La répression des fraudes enquête sur place à Tahiti, et deux associations de défense du monoï essaient, non sans mal, de trouver un compromis. Pendant ce temps, Catherine Aubert enregistre une augmentation de 80 % de ses ventes cette année, M.D.M. ne se plaint pas et 53 tonnes de monoï ont été exportées de Tahiti...

Malgré son succès, le monoï, n'occupe qu'une faible part de ce marché de plus en plus compétitif. Les leaders (4) utilisent d'autres armes : les budgets consacrés à la publicité et au marketing et ceux destinés à la recherche. Le lancement d'un produit solaire coûte cher : quelque 8 à 10 millions de francs. En 1977, Golden Beauty, la ligne révolutionnaire d'Helena Rubinstein, est testée à l'île Maurice par une vingtaine de journalistes « beauté », choyées sous le soleil mauricien, en plein mois de janvier. Quant à Germaine Monteil, elle a invité ces mêmes journalistes une bonne semaine à Dakar, pour les remercier d'avoir parlé si copieusement de sa ligne Sunsitive, au bouchon antifuite. Et Orobronze a recruté cinq paires de jumeaux, soumis à une cure d'Orobronze pour les uns, de placebo pour les autres, avant d'aller dorer sous le soleil de Marbella et de comparer l'intensité de leur bronzage...

Nuances au choix

Et la recherche ? Tout l'avenir du marché est contenu dans ces flacons d'essais, blancs, verts, jaunes ou rose framboise, qui ornent les tablettes de porcelaine des laboratoires. Il y a dix ans, ceux-ci étaient réduits à leur plus simple expression. Depuis, tous s'équipent d'un matériel très sophistiqué. Les laboratoires privés (5) élaborent des principes actifs ou des formules toutes faites et les proposent aux marques qui les adoptent telles quelles ou les complètent à leur façon.

Que manigancent-ils pour demain ? Époustouflant ! Les « solaires » feront même bronzer les *albinos qui n'ont pas de mélanine* et permettront un bronzage sur mesure avec des nuances au choix, cuivrée, ambrée, dorée, hâlée, chocolatée... Des prolongateurs de bronzage chronique en pagaille, des accélérateurs qui réduisent le processus dans un délai de plus en plus court... Des protecteurs pour le cuir chevelu et les yeux, des filtres très actifs ainsi qu'un petit appareil pour calculer son phototype, c'est-à-dire son temps de résistance aux ultraviolets... Des écrans totaux, vraiment totaux et transparents cette fois, mais dont l'efficacité continuera à être proportionnelle à l'épaisseur de l'étalement du produit...

Le rêve de ces chercheurs ? La pilule-écran, agissant de l'intérieur, accélératrice et protectrice à la fois. Pure utopie ? *« A moins qu'un de ces matins un dermatologue très public-relation décide de faire campagne pour le retour au teint de lys et de rose... »* Parole de chercheur désabusé. ■

MARYSE WOLINSKI.

(3) Caractéristique du marché français. Les Français aiment les huiles, en souvenir peut-être d'Ambre Solaire.

(4) Différents selon les circuits. En pharmacie, les leaders sont : Roc Bergasol, Vichy. Grande diffusion : Ambre Solaire, Nivéa, Club Méditerranée, Piz Buin. Diffusion sélective : Helena Rubinstein, Lancaster.

(5) Il existe six laboratoires privés, spécialisés dans la cosmétologie et les problèmes de la peau.

SOLIDARITÉ

Saint-Sébastien-sur-Loire pense à ses handicapés

Trop peu de communes ont fait dans leurs équipements les aménagements nécessaires pour permettre aux handicapés d'y accéder. Ce n'est pas le cas de Saint-Sébastien-sur-Loire (Loire-Atlantique).

MARCELIN VERBE, un physique de rugbyman – qu'il était, – la soixantaine énergique, maire depuis vingt-neuf ans et médecin depuis quarante, prévient tout de suite ses interlocuteurs : « *On nous félicite d'avoir pris en compte les difficultés des handicapés dans l'aménagement de la commune. Mais c'est à l'ensemble de la population que nous avons pensé. Faciliter la vie quotidienne des handicapés, c'est également faciliter celle des personnes âgées, des petits enfants, des femmes enceintes, et de tout autre citoyen momentanément diminué par un accident ou une maladie...* »

A cinq minutes du centre de Nantes, dont elle est séparée par deux bras de fleuve, la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire s'étend, alanguie et tranquille, sans tours ni cités. Autrefois zone à vocation maraîchère, ce petit lopin de 850 hectares, qui a vu naître le général Cambronne, comptait au sortir de la guerre à peine 5 000 habitants : maraîchers, vignerons, blanchisseuses, et pêcheurs d'aloses, de civelles et de lamproies. Aujourd'hui, l'urbanisation, si elle ne les a pas tous chassés, a néanmoins profondément transformé le décor : 21 000 habitants, une population composée pour moitié d'ouvriers, pour moitié d'employés et de commerçants.

Mais l'administration communale a su conduire l'évolution de ce petit coin de campagne en banlieue souriante de l'agglomération nantaise. Premier atout en sa faveur, le conseil municipal, pourtant formé de personnalités très différentes, a toujours, depuis trente ans, voté toutes ses décisions à l'unanimité : une unanimité qui tient à la fois à l'amour que ces hommes et ces femmes portent à leur « village », et à un refus de la politique politicienne. Il en découle une conception globale des aménagements, à laquelle sera sensible le premier visiteur venu.

Mais l'originalité principale de l'action municipale réside dans son effort particulier en matière d'équipements à caractère social ou culturel : rien ne manque, de la piscine au centre culturel en passant par huit gymnases (dont cinq publics et trois privés), sept terrains de football, trois courts de tennis, trois centres sociaux avec halte-garderie. Plus une école municipale de musique, plus la seule école de kinésithérapie du département, plus de nombreux établissements scolaires, qui accueillent six mille enfants chaque jour !

Un chemin de ronde en colimaçon

Pourtant, la commune, à la différence de ses voisines Bouguenais et Carquefou, n'est pas riche : les deux seules entreprises implantées sur le territoire – Saupiquet et Georges Renault-outillage pneumatique – ne couvrent, avec la taxe professionnelle, qu'une part infime du budget. « *C'est notre principal problème*, avoue Marcelin Verbe, *on a dû augmenter sensiblement les impôts locaux. Mais l'information passe bien. Et la population accepte en général assez bien ces dépenses supplémentaires.* »

Parfois, on frise la mégalomanie. Les deux pieds dans la boue, Marcelin Verbe, l'œil brillant, suivi comme une ombre par sa fidèle secrétaire, Mlle Beillevert, entraîne ses visiteurs sur « son » chantier, voir « sa » réalisation, le couronnement de sa carrière : le tout nouveau et grandiose hôtel de ville, tout béton, acier et verre fumé, qu'il espère inaugurer avant les élections municipales de 1983. Dix millions de francs pour la première tranche : cela peut paraître un peu démesuré pour cette petite commune déjà endettée jusqu'au cou...

Le plus frappant reste que tous ces équipements, de la nouvelle mairie, bien sûr, à la vieille salle des fêtes tardivement « aménagée », sont accessibles aux personnes handicapées (1) : pans inclinés, trottoirs surbaissés, parcs de stationnement réservés, ascenseurs, portes larges... le tout nouveau centre culturel est un modèle du genre, par une architecture très ingénieuse qui permet, avec une sorte de chemin de ronde en colimaçon (à faible déclivité) l'accès à toutes les salles. Tous les équipements de la commune ou presque – comme les transports assurés par un minibus intercommunal – restant spécialisés sont « mixtes », et utilisés comme tels. Un état d'esprit s'est instauré ici.

La maternelle du Douet, un quartier de Saint-Sébastien, des bâtiments agréables baignés de soleil et cernés de fleurs. Ici, tous les jours, les Papillons blancs, des petits mongoliens d'une institution voisine, déboulent, troupe rieuse, pour partager leur déjeuner avec les enfants « normaux »... qui prennent la chose très bien. Les réticences viendraient plutôt du personnel, encore peu habitué. Lorsque les Papillons blancs arriveront, une petite fille, toute blonde et souriante, préviendra : « *Eux, ils ne parlent pas bien, mais ils sont gentils ! Lui, Coco* (un petit bout haut comme trois pommes avec de bonnes joues rouges), *c'est mon préféré.* » Et de le couvrir de baisers.

Tout simplement.

Si, localement, comme à Saint-Sébastien-sur-Loire, ou encore Nantes, Lorient, Grenoble, Berk, Saint-Nazaire et quelques autres, l'intégration de tous à la vie collective semble une réalité, le tableau de la situation dans l'ensemble du pays apparaît beaucoup plus sombre. Une foule de petits détails, d'obstacles, pourtant facilement modifiables, compliquent énormément la vie des personnes à mobilité réduite.

Que choisir ?, organe de l'Union fédérale des consommateurs (2), a publié, dans son numéro de janvier 1982, les résultats d'une enquête réalisée en collaboration avec toutes sortes d'associations concernées : 35 000 accès à des lieux publics et privés testés, dans 160 villes de France, en situation réelle.

Le constat d'ensemble est plutôt sombre. Sur 143 villes notées point par point, 17 obtiennent la moyenne...

Souvent, les obstacles apparaissent par simple négligence. La circulation, et surtout le stationnement sauvage des voitures, reste la principale embûche des personnes à mobilité réduite : l'automobile ronge la cité, colonise les trottoirs, occupe les passages cloutés. Parfois, l'absurdité va plus loin : « *A Toulouse, dans un groupe d'immeubles, on trouve un plan incliné, mais, quand on arrive à l'ascenseur, il est trop étroit. Au Pré-Saint-Gervais, dans l'ensemble Babylone, une rampe a été prévue à l'entrée, mais elle est obstruée par un radiateur.* » A Toulouse encore, mais aussi à Angers ou à Saint-Germain-en-Laye, des bateaux sont aménagés d'un côté de la chaussée... et pas de l'autre.

A Orléans ou Agen, le service qui délivre la vignette automobile gratuite aux handicapés est inaccessible. Inaccessible encore le local de la Cotorep (Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel des personnes handicapées), à Nîmes. Inaccessible toujours le tout nouveau centre médico-social de Maintenon. A Lyon, même un magasin pour handicapés est impossible à atteindre ! Humour douteux ou négligence ? On pourrait en tout cas multiplier ce type d'exemple.

Autre point noir : les transports en commun. Seulement 6 % à 7 % des communes ont choisi de les aménager. La conception même des autobus et des rames de métro – hauteur des marches, étroitesse des couloirs, présence de tourniquets – les rend difficilement praticables pour bon nombre de personnes handicapées, âgées, ou accompagnées de petits enfants... D'autre part, le conducteur-receveur ne peut aider personne : les impératifs de rapidité, les vitesses de rotation des véhicules, imposent un temps d'ouverture des portes très court, et provoquent des bousculades.

Bien sûr, il existe un peu partout des services spéciaux de minibus aménagés (3). Mais pas toujours très réguliers, parce que très onéreux. Dans les nouveaux métros de Lyon et de Marseille, rien n'a été prévu pour les handicapés.

Sept ans après le vote de la loi du 30 juin 1975 dite « d'orientation en faveur des personnes handicapées », quelques mois après l'Année internationale des handicapés, il reste beaucoup de chemin à parcourir pour sortir du ghetto beaucoup de nos compatriotes. ■

LUC LE CHATELIER.

(1) La commune de Saint-Sébastien est parmi celles qu'a distinguées la Fondation de France (40, avenue Hoche, 75008 Paris), qui a recensé les aménagements urbains auprès des services municipaux des villes de 9 000 à 50 000 habitants.

(2) Union fédérale des consommateurs, 7, rue Léonce-Reynaud, 75781 Paris Cedex 16.

(3) *Le Monde Dimanche* a rendu compte, le 10 février 1980, de l'expérience de Grenoble.

LES PETITS BONHEURS

Une heure de bitume dans les mollets

Par DANIEL SCHNEIDER

Une heure, huit minutes, neuf secondes. Jef arrive premier du marathon de Moussy-le-Neuf. Six cents concurrents. L'effort et la fête.

UNE heure, huit minutes, neuf secondes. Jef déboule le premier sur la place de Moussy-le-Neuf (Seine-et-Marne). Jef l'enfant du pays – ou presque, tous les enfants de ce pays de lotissements sont adoptifs, transplantés. Rarement marathonien aura plus farouchement désiré vaincre. Vaincre devant son village, devant ce Moussy dont les pavillons retentissent encore des moqueries pas si lointaines adressées au « fada », ce village qui l'a mécompris jusqu'à le jeter au chômage, parce qu'il grignotait ici et là quelques quarts d'heure de ses journées d'employé municipal pour en faire offrande au ruban de bitume. « *Un champion, c'est très bien pour le village, mais on ne peut pas le payer avec l'argent des contribuables* », résume l'adjoint au maire chargé des sports.

Gagner devant Moussy arrachée pour une fois à son scepticisme et ses quolibets de bistro, gagner comme on s'immole, pour exister enfin. Jean-François Thore, dit Jef, vingt-trois ans, un champion, un vrai, un gaspilleur de secondes à l'ambition dans les talons. Tout à l'heure, après la remise des prix sous le soleil de l'après-midi, il éclatera à la guitare dans *Satisfaction* des Stones, à en faire péter les tympans du lotissement. Marié, empavillonné à crédit, Jef s'est réveillé à vingt-trois ans, se voyant avec horreur « *sur les rails* ». Depuis, il s'encanaille avec les adolescents. Le village murmure.

Une heure, huit minutes et cinquante-sept secondes. René Pichon s'est bien battu. Regardez-le dégrafer son dossard et s'abandonner à la cohue de la place, dédaigneux des marchands du temple qui vendent ici limonade et tee-shirts. Lisez sur son visage les stigmates glorieux du dépassement de soi. Courir, c'est s'élever un peu. Tout à l'heure, au cours de l'interminable après-midi écrasé de chaleur et de rigolade, au stade, il sera un des rares à ignorer les tonnelets de bibine. René Pichon est prêtre. Prêtre-agriculteur-marathonien à Aix-les-Bains.

Sport et foi. Tous deux ont leurs messes, leurs dieux, leurs sacrifices. Manquent les temples : René voudrait, dans sa ferme natale, fonder un centre de marathon, consacrer une église au culte du mollet. « *Cette époque consomme du Mundial, du sport-spectacle. Nous les marathoniens, on est les barbares de cette décadence consommatrice, on lui apporte notre énergie pour construire une civilisation du temps libre.* » René prêche dans les colonnes des revues de course à pied. « *Ras-le-bol, le curé* », répondent régulièrement quelques marathoniens laïques dans le courrier des lecteurs. René ne se décourage pas. Il a couché ses réflexions dans un livre à compte d'auteur (1), brouillon et dense, qu'il transporte dans ses bagages et dont il vend toujours une paire d'exemplaires, au hasard des marathons, à ses compagnons de souffrance.

Les édiles préfèrent le foot

Une heure, treize minutes, cinquante-trois secondes. Istvan Adnan s'effondre de désespoir, hors d'état pour l'instant de méditer sur ce qui sépare un semi-marathon (21 kilomètres) d'un 10 000 mètres. Caracolant en tête dans les sept premiers kilomètres, le peloton l'a avalé, puis recraché en arrière comme une vieille peau d'orange, et il s'est noyé à la première côte dans la foule des anonymes. Dans la camionnette de tête, gracieusement prêtée par le Crédit agricole, qui ne manque pas une foulée villageoise pour faire sa retape, son entraîneur – costume trois pièces et escarpins vernis sous le soleil – pouvait bien massacrer les filtres de ses cigarettes anglaises : la cause était perdue.

Pas question, à l'inverse des Français, d'hédonisme, de sport pour le sport : la délégation hongroise (quatre coureurs chaperonnés par l'entraîneur) est venue pour gagner, et rapporter à sa fédération des coupes et des résultats. Heureusement, tout à l'heure, Erika sauvera l'honneur en décrochant une seconde place dans le mini-marathon féminin. Sans rancune, les Hongrois inviteront à leur tour les Français au marathon d'automne, à Budapest, richement doté, pour les soixante-dix premiers, d'un splendide objet d'art. Dans l'euphorie des foulées communes, les Français promettront tout ce qu'on veut. Il sera bien temps d'y réfléchir demain.

Une heure, dix-sept minutes et cinq secondes. Yves le missionnaire lâche un dernier soupir sans conviction. La seule course qu'on perd toujours, c'est la course contre la forme, quand la forme vous échappe. Yves préfère définitivement l'automne. Et les soucis, ça vous plombe les semelles. Une année d'organisation pèse sur ses maigres épaules. Dès la place retournée à sa torpeur, dès le silence troué de pétrolettes retombé sur Moussy-le-Neuf, on prépare la prochaine édition. Demander les autorisations, recevoir les inscriptions – plus de six cents cette année, – négocier âprement la subvention municipale, jusqu'ici toujours refusée, les édiles préférant le foot ; puis, la veille, monter les tentes sur le stade tandis que les femmes, à la cantine de l'école, font bouillir des centaines d'œufs et préparent des marmites de salade de maïs.

« *Ah, c'est trop de boulot. L'année prochaine, si on n'a pas de subvention, j'arrête tout.* » A d'autres ! Ces coquetteries de président en fin de mandat n'impressionnent personne. C'est vrai, pour la préparation, le bénévolat est rare. Et même tout à l'heure, au passage des six cents coureurs dans le lotissement, l'applaudissement est resté timide, le quolibet maussade. Les voitures, malgré l'injonction de l'adjoint au maire donnée à 8 heures du matin au micro du Crédit agricole, n'avaient pas spontanément trouvé le chemin du garage. C'est vrai.

Mais, en six ans, depuis la première édition de l'épreuve, que de chemin parcouru ! De Belgique, d'Angleterre, de Hollande, on vient courir à Moussy pour faire plaisir à Yves Seigneuric. Quant au lotissement... Alors que rien ne l'y prédisposait, il se laisse gagner peu à peu. Denise, la femme d'Yves, est parvenue à convaincre quelques femmes qui travaillent toute la journée les yeux rivés sur les consoles du Loto national, installé à Moussy-le-Vieux. Et les hommes, en courant, se désénervent des embouteillages de l'autoroute du Nord ou du vrombissement de l'aéroport de Roissy tout proche.

« Regagner ces maudites minutes »

Une heure, vingt-huit minutes, quarante-sept secondes. Gilbert Pruckner, quarante-huit ans, arrive bon premier de tous les conseillers municipaux. Il a planté une bonne poignée de délectables minutes dans la vue du premier adjoint suant et soufflant encore dans la redoutable côte de Plailly. Gilbert s'est laissé convertir au marathon il y a cinq ans, s'apercevant avec angoisse que le foot, son amour de jeunesse, le fuyait. Il en a découvert avec délices les ruses, les solidarités de souffrance, les impossibles renoncements.

« *Dans la vie, il faut se battre !* », professe-t-il vertueusement. Artisan mécanicien – il emploie cinq personnes, – Gilbert bataille contre la concurrence avec la même ardeur qu'il déploie contre ses cinquante kilomètres – au moins – hebdomadaires. Fermer boutique à 7 heures du soir, au début, n'a pas été facile, « *mais gagner un peu plus d'argent, ça ne donne pas la qualité de la vie !* » Quand il ne court pas, Gilbert se consacre à son joyau : une vieille Ford crème, modèle 1918, qui démarre au quart de tour et promène les mariées tous voiles au vent dans les rues de Moussy, sur laquelle il a laissé dix ans d'efforts et de fantasmes dominicaux.

Deux heures, quatre minutes et cinquante-cinq secondes. Pierre Ponthieu, le marathonien le plus photographié, la vedette des médias, rebondit sur le goudron. « *Rien à faire, je n'arrive pas à regagner ces maudites minutes* ». En deux ans, Pierre a perdu huit minutes. Il s'entraîne pourtant depuis treize ans, depuis l'année de sa retraite exactement – il est aujourd'hui âgé de soixante-dix-sept ans.

Faute de regagner les minutes perdues, il les collectionne et les met en courbes. Pierre tient méticuleusement à jour ses temps de course : « *Pas besoin d'aller voir le médecin. Quand ça monte, je sens bien que cela ne va pas fort.* » Il établit aussi d'irréfutables statistiques sur les courses hippiques. La semaine dernière, il aurait touché le quarté dans le désordre... s'il avait le virus du jeu. « *Pas la peine de s'extasier, hein, tout ce que je fais est normal.* » Pierre a horreur qu'on s'attendrisse sur les petits vieux. Sa femme n'a-t-elle pas passé son permis à l'âge de soixante ans ? Comme tous les marathoniens, Pierre voyage : Japon, Portugal, Belgique la semaine prochaine ; le marathon de Bruges est l'un de ses préférés. En revanche, il déteste Paris. Il y étouffe, et ce n'est pas la peine de compter y briller. Moussy ? Pas mal, « *mais ils devraient se chercher un sponsor !* »

C'est cela, aussi, la fête. De grands garçons qui jouent au jeu de piste, de grandes filles à la dînette. Une fois l'an, Moussy balbutie le b a ba de la vie associative, s'invente une Saint-Jean, une kermesse grandeur nature. Comme un vrai village. ■

(1) *Le Sport et la foi*, par René Pichon, 34, avenue de Tresserve, 73100 Aix-les-Bains.

TRANCHES DE DRAMES

« Je nous suis tués »

I. – Pour Mr Hampton, le 15 juin devait être une journée comme les autres. Vacancier, il entendait bien pêcher dans les criques de Cornouailles, cette pointe sud-ouest de l'Angleterre. Il était sorti du village de Tintagel – sur lequel plane la légende des rois Arthur et Marc, les amours mythiques et tourmentés de Tristan et Iseut – et marchait dans l'herbe bien verte qui s'arrête juste à l'aplomb de la mer. Il avait laissé sur sa gauche un éperon de granit et les ruines moyenâgeuses de la forteresse de Tintagel. Il avançait maintenant à l'écart d'un gros bâtiment, face à l'océan, le King Arthur's Castle Hotel. C'est alors qu'en empruntant un petit sentier, glissant le long de la falaise, dans ce qu'on appelle les Barras Head Cliffs, Mr Hampton découvrit les corps de deux jeunes gens, allongés l'un à côté de l'autre, décomposés. Ils étaient étendus sur un lit d'herbe, sorte de balcon naturel, invisible du haut de la falaise.

Mr Hampton observa qu'une bouteille d'eau et un verre se trouvaient à terre ainsi qu'un magnétophone-lecteur de cassettes et, dans les bras de la jeune fille, un ours en peluche, sans doute lointain souvenir-fétiche de son enfance. Il était 13 h 15 environ.

II. – C'est le sergent Edwards, du poste de police de Camelford, petite localité à quelques miles de Tintagel, qui fut prévenu de la découverte des deux corps. Il se rendit au lieu-dit Barras Head Cliffs et y trouva dans l'herbe des boîtes de barbituriques vides. La lecture des papiers d'identité des deux jeunes gens lui apprit qu'il s'agissait d'Anne-Marie, vingt-sept ans, et Dominique, vingt-cinq ans, tous deux ressortissants français. Le sergent Edwards ne fut pas autrement surpris : la police recherchait, depuis le 31 mai, le jeune couple porté disparu.

III. – Ce fut un nouveau coup pour Mrs Spiller, la trentaine, résidant au 2, King Arthur's Terrasse. Propriétaire avec son mari d'une maison proposant le bed and breakfast aux visiteurs de passage (formule d'hébergement chez l'habitant), elle avait eu Anne-Marie et Dominique pour hôtes du 14 au 30 mai.

A vrai dire, elle ne s'occupait pas de ces jeunes qui « paraissaient toujours contents et heureux, qui riaient et plaisantaient sans cesse ». Elle leur avait confié une clef de la maison. Le 30 mai, vers 19 h 30, ils étaient partis se promener... C'est le lendemain, à l'heure du breakfast, que Mrs Spiller s'était inquiétée. Dans leur chambre du premier étage, pleine vue sur les ruines de la forteresse, courtepointe à fleurs sur les lits, elle trouva leurs deux sacs à dos bourrés, sanglés, et un mot, jeté sur une feuille de papier. Textuellement : « Je nous suis tués volontairement et sans aide. Dominique. Please, phone to my parents... »

IV. – C'est Daniel, vingt-six ans, un jeune instituteur français, assistant de langue dans les comprehensive schools de Wadebridge et Bodmin qui permit à la police de comprendre ce message à la grammaire déroutante.

Daniel s'était lié avec Dominique et Anne-Marie. Le 30 mai, vers 17 h 15, cette dernière l'avait appelé chez lui, à Wadebridge. Anne-Marie semblait alors affolée, bouleversée et seule. Elle demandait à Daniel, qui crut à une brouille du couple, de venir la chercher à Tintagel. Rendez-vous fut pris pour 21 heures.

Mais, à 19 h 30, les choses avaient évolué. Anne-Marie avait retrouvé Dominique. Daniel reçu un deuxième appel téléphonique. R.A.S., assura Dominique, nous quittons Tintagel. Il donna l'adresse et le numéro de téléphone de..., en France. Anne-Marie prit à son tour le combiné pour dire au revoir à Daniel.

C'est à ce moment, sans doute, que le message écrit de Dominique, l'original, posé sur la chaise de sa chambre – « Je me suis tué volontairement et sans aide (...) – est raturé pour devenir : « Je nous suis tués volontairement et sans aide. »

Un suicide programmé

V. – C'était devenu un rite. Tous les soirs, Anne-Marie et Dominique se rendaient sur les falaises de Tintagel regarder le coucher du soleil. Il faisait très chaud en Cornouailles cette dernière quinzaine de mai. Le site n'avait pas la tristesse, ni la mélancolie, qu'on lui attribue généralement.

Le reste de la journée, les deux jeunes gens demeuraient dans leur chambre, puisant dans leurs réserves de cassettes de la pop'music (Elton Jones, etc.), du jazz et de la musique classique (Edvard Grieg, etc.). Dominique était passionné par la légende du roi Arthur et Tintagel. Anne-Marie, elle, n'en voulait pas démordre : les Cornouailles, en dépit de la géographie, faisaient face à l'Irlande. Ils avaient recopié sur les premiers feuillets d'un bloc-notes quelques poèmes d'Eluard (De détail en détail, Éphémère) et un poème de Neruda (l'Amour).

VI. – Leurs seules vraies sorties furent en compagnie de Daniel, rencontré par hasard le 14 mai. Dans l'autobus qui conduit de Bodmin à Wadebridge, Daniel les mit sur le chemin de Tintagel. Dominique et Daniel sympathisèrent. Ils avaient le même âge, étaient originaires de la même ville de province. Deux fois, Anne-Marie et Dominique retrouvèrent Daniel à Wadebridge ; deux fois il vint les chercher à Tintagel.

La veille de leur suicide, ils allèrent un peu au sud, sur la côte, assister à une régate. Les photographies prises au cours de ces balades montrent un jeune couple décontracté. Elle : fantasque, moqueuse. Lui : plus intérieur, mais détendu.

VII. – Leur suicide était programmé. Ils avaient acheté en France des somnifères. Ils voulaient, plusieurs jours avant leur mort, « finir » leur argent. Anne-Marie, pour sa part, avait laissé en France deux lettres dans lesquelles elle annonçait son intention de mourir – en Irlande – avec Domique qu'elle connaissait depuis peu. Une lettre était destinée à son mari, quitté récemment ainsi que deux enfants ; l'autre à son frère.

VIII. – Ils avaient passé quelques jours à Londres avant de se rendre à Tintagel. Ils venaient de Lyon. Le vendredi 7 mai, Dominique s'était rendu pour la dernière fois à son travail. Normalement, sans rien dire de son prochain départ. La responsable du personnel résume : « Nous le connaissions bien, car il avait travaillé chez nous durant deux ou trois ans, à plusieurs reprises, comme intérimaire. Depuis un an, environ, nous avions embauché ce garçon sérieux, appliqué et sans histoire. C'était un employé exemplaire ayant d'excellentes relations de travail. » Dominique travaillait dans les ateliers à des tâches de manutention, pour l'essentiel.

Il s'était porté candidat pour louer un petit appartement appartenant à l'entreprise et avait obtenu satisfaction. Il habitait dans le quartier de la Guillotière, sur les lieux mêmes de son travail. Cohabitant depuis peu avec un ami, il avait entrepris des travaux de transformation.

Il n'y a rien à comprendre

IX. – Dominique vivait à Lyon depuis quelque quinze ans. Il s'était fait à cette ville, s'y plaisait. Ses attaches étaient là, entre Saône et Rhône. Il y avait fait ses études, passé son bac, puis entrepris une licence de psychologie en s'intéressant particulièrement aux sciences de l'éducation, à la pédagogie. Il avait néanmoins arrêté après une deuxième année à l'université Lyon-II, découragé.

X. – Provinciale comme Dominique, Anne-Marie avait aussi fait des études. Elle vivait en semi-rupture avec son milieu. Fille de notable, elle ne se ressentait pas telle. Repoussant les traditions, en fugue du domicile conjugual, elle y restait cependant liée. Contre les apparences.

XI. – Il n'y a rien à comprendre. En tout cas, plus ici. Plus dans ce cadre, sur cette feuille de papier imprimé. Après un crime, les survivants réclament vengeance, cherchent à éteindre leur souffrance par un surcroît de cris. Après un suicide, les proches aspirent au silence.

XII. – Le 15 juin, une dépêche d'agence signée de Tintagel (Grande-Bretagne) assurait en trois paragraphes : « Deux amoureux français ont été découverts morts au bord d'une falaise à Tintagel, ce village du nord des Cornouailles où, selon la légende, le couple mythique Tristan et Iseut avait lui aussi choisi la mort. (1).

» Anne-Marie..., vingt-sept ans, et Dominique..., vingt-cinq ans, se sont apparemment donné la mort en absorbant une dose massive de somnifères.

» Le couple s'était installé au village depuis le début du mois de mai, mais personne pour l'instant n'a pu fournir de détails sur la vie qu'ils menaient. »

Le télex s'arrêta à 23 h 28. ■

LAURENT GREILSAMER.

(1) En fait, selon la légende, Tristan et Iseut la Blonde n'ont pas choisi la mort. Tristan, au cours d'un combat en Bretagne, fut blessé d'un coup de lance empoisonnée. Il mourut à Carhaix alors qu'Iseut arrivait par bateau de Tintagel. Sa femme légitime, Iseut aux Blanches Mains, lui avait fait croire qu'Iseut ne se trouvait pas dans le navire qui devait la transporter. Iseut la Blonde, sous le coup de la douleur et de la peine, mourut auprès du corps de Tristan.

Dix petits nains

(Suite de la page XIV.)

« Regardez-la ! », lança la voix de Gilles Ferrier qui prenait des accents caressants, tour à tour incantatoires et enjôleurs. « Regardez-la ! Elle est la beauté ; et lui, qui l'attend très loin au sommet de ce toit, est beau lui aussi. Ils sont la jeunesse du corps et celle de l'âme. Et c'est cette beauté, cette jeunesse, qu'au nom de l'esprit on veut nous arracher... »

« Nous y voilà », murmura Bonifacio à Daniel Benoit.

« Qu'est-ce que je fais ? » interrogea le journaliste.

La réponse arriva, froide, sans appel : la raison d'Etat.

« Tu montes là-haut et tu le trouves : il ne faut pas qu'il parle. »

Mais la voix de Gilles Ferrier reprenait de plus belle. « Regardez-la qui va vers son amant. Retenez votre souffle, vous ne savez encore rien... »

Pour accomplir plus aisément l'exercice de haute voltige qu'était cette ascension d'un toit presque à pic jusqu'à une hypothétique cheminée de brique rose, Catherine Arthus avait jeté sa robe de lamé or qui tournoya dans la cour avant de s'abattre sur un buisson de roses : nue maintenant, ou presque nue, elle partait, à l'assaut de mille toitures et d'autant de lanterneaux, de mascarons et de feuilles d'acanthe dessinés dans la pierre.

« J'y vais ! » lança enfin Benoit.

Il tenait à la main le revolver de Bonifacio.

∴

Ce qui suivit – jusqu'au dénouement, brutal, implacable – ne fut plus pour tous les spectateurs qu'une manière de rêve enchanteur, alors que pour Bonifacio et pour le malheureux Benoit, perdu dans les soupentes puis les toitures à la recherche d'un Gilles Ferrier introuvable, ce devint le plus noir des cauchemars.

C'était pourtant un talent hors du commun que déployait Gilles Ferrier : lentement, et suivi d'un unique projecteur qui jouait de lui comme une main amoureuse, le corps nu de Catherine Arthus progressait vers celui de Strauss en prince de Hombourg crucifié à sa cheminée. Mozart devenait Bach ou Haendel dans ses moments de plus grande folie, pour redevenir tendrement Mozart lorsque Ferrier racontait la beauté du couple qu'il allait réunir.

« Voyez-les, disait-il : elle est Nathalie qui cherche son prince somnambule dans une forteresse morte ; elle est Chimène qui gagnera Rodrigue ou Dona Prouhèze, encore, qui tente de sauver l'âme de l'autre Rodrigue... Regardez-la : c'est Nina, la Mouette, qui retrouve la magie du théâtre ; c'est Perdita, c'est Cordélia ; c'est toutes les femmes de tous les théâtres que nous n'avons pas osé montrer. Elle est nue, et elle monte plus haut... »

Mozart encore, Mozart toujours... La voix de Gilles Ferrier tremblait parfois, et Bonifacio tremblait à son tour lorsque le metteur en scène, saisi par le vertige de sa folie, commençait :

« Or, il se trouve à Paris et ici même des fous plus fous que moi, plus fous qu'elle et que lui, pour accepter l'anéantissement de tant de beauté au nom de la prétendue raison qui devient subitement, et par quelle étrange métamorphose, raison d'État... »

Subitement, il y eut un silence : parvenue à l'arête vive d'un toit, à cinq mètres seulement de Jean-Pierre Strauss, Catherine Arthus avait glissé. Le projecteur qui la suivait l'épingla dans une chute qui dura un centième de seconde : faisant preuve d'un incroyable talent d'acrobate – après tout, et en duettiste avec Anny Duperrey, elle brillait chaque année au trapèze volant du gala de l'Union des artistes, – la comédienne s'était rattrapée à une gouttière et son corps, maintenant, s'agitait dans le vide.

« Non... » murmura Patrice Bonifacio.

C'est alors que la silhouette de Gilles Ferrier apparut à une lucarne.

« Cette fois, il est fichu... », reprit Bonifacio avec un soupir de soulagement.

Accrochée d'une seule main à la gouttière, Catherine Arthus appelait au secours : Gilles Ferrier enjamba la barre d'appui de sa lucarne, mais Mozart continuait à déferler sur la cour et sur tout le château, c'était un Exalte Jubilate frémissant de bonheur.

∴

Parvenu lui-même à la hauteur des toits, Daniel Benoit avait vu Gilles Ferrier sortir de l'encadrement de la lucarne ; mais, de la fenêtre à laquelle il était penché, il ne distinguait plus le jeune metteur en scène maintenant que celui-ci s'avançait en direction de Catherine sur l'ardoise en pente. Il lui fallut donc s'aventurer à son tour sur les pentes vertigineuses.

Lorsque après avoir franchi le sommet pointu d'une tourelle il aperçut de nouveau Ferrier, celui-ci était arrivé au bord de la gouttière et, d'une poigne qu'on ne lui aurait pas soupçonnée, il ramenait vers lui Catherine. La main de Benoit se crispa sur son arme : très bas en-dessous de lui, il devinait la présence de Patrice Bonifacio, et l'ordre qu'on lui avait lancé dans le téléphone rouge : « Quoi qu'il arrive ! » Il regarda de nouveau Ferrier qui hissait lentement Catherine Arthus jusqu'à lui, mais ses doigts étaient glacés : il ne pouvait pas tirer.

Quelques secondes plus tard, le metteur en scène et sa comédienne reprenaient, ensemble cette fois, leur ascension vers la cheminée où le corps de Jean-Pierre Strauss était toujours blanc de lumière. Mais à mesure qu'il progressait le long de la toiture, Gilles Ferrier poursuivait son imprécation, subitement claudélienne.

« Voici ce corps qu'on a voulu anéantir, cette grande tige neuve et jeune ; et voilà cët autre si clair et si offert qu'on a déjà brisé mais vers lequel j'avance pourtant, convaincu que le reste n'est qu'aveuglement et chimères. La place et le rôle des intellectuels et des artistes dans la société contemporaine ? Notre place à nous, qui errons sur les toits de l'absolu ? Mais elle n'est nulle part, et aucun de vous, aucun de nous, hormis cette unique beauté, ne vaut tripette ! »

Il reprit son souffle, toujours enlacé à Catherine Arthus qui semblait évanouie, pour continuer, subitement gouailleur :

« Tripette, messieurs-dames ! Tripette ! Rien de tout cela ne vaut tripette ! Et c'est Tripette dont on veut faire notre raison d'État ! Tripette qu'on veut donner en souverain à ces grenouilles qui demandent un roi ! »

« Il délire tout à fait, pensa Bonifacio. Mais que fait cet abruti de Benoit ? »

Benoit, qui s'avançait encore davantage sur les toits, tenait toujours son revolver, mais n'avait toujours pas tiré, de peur de blesser Catherine.

« Tripette ou le veau d'or ! Qui d'entre vous, les amis, ayant à choisir entre Tripette et la beauté de ces deux corps que je vais réunir, opterait pour Tripette ? »

Il n'était plus qu'à deux mètres de Jean-Pierre Strauss, et Nathalie allait enfin rejoindre son prince de Hombourg, Dona Prouhèze son Don Rodrigue.

« Eh bien, lança Ferrier, nous l'emmerdons tous. Tripette ! Et les flics qui sont ici, nous les emmerdons aussi ! Et les espions qui sont parmi nous, nous les emmerdons encore ! Et celui, surtout, qui veut jouer au chef avec nous et qui se moque éperdument de ce que vous pouvez être ou ne pas être... »

La main de Catherine Arthus – qui n'était pas évanouie – allait atteindre celle de Jean-Pierre Strauss.

« Oui, acheva Gilles Ferrier d'une voix qui était celle d'un acteur en même temps que d'un prêtre saisi par une inspiration divine, celui-là aussi, nous l'emmerdons ! Je veux parler de... »

Ce fut tout : une déflagration sembla ébranler tout le château, suivie d'un éclair violent. Pendant une fraction de seconde, les silhouettes de Ferrier, de Catherine Arthus et de Jean-Pierre Strauss, toutes trois enlacées, parurent danser une gigue mortelle puis, d'un coup, toutes les lumières s'éteignirent et le silence ne fut plus rompu que par un cri monstrueux et le bruit d'une chute molle sur le pavé de la cour. ■

La semaine prochaine :

VII. - Y A-T-IL UN TUEUR DANS LA SALLE ?

CROQUIS

Le petit square de Delft

Le petit square pue : il étouffe sous les pestilences de l'usine d'à côté. Coincé entre un large boulevard aux tramways brinquebalants et un canal putride encombré de péniches chargées à ras bord, longé par la voie ferrée menant à La Haye, il est pitoyable de laideur, presque ridicule par sa seule existence.

Ici, les promeneurs passent par hasard et ne s'attardent pas : même leurs chiens paraissent dégoûtés. L'herbe crève doucement, écrasée par les roues des camions qui ont une fâcheuse tendance à considérer ce jardin comme une aire de parking idéale.

A l'ombre des aulnes, deux bancs publics en mal d'amoureux se font face, neufs, inutilisés. Dame, qui viendrait se perdre ici, alors que de l'autre côté du boulevard, à quelques mètres à peine, bat le cœur historique de Delft.

Là, on déambule nonchalamment le long des canaux ombragés de tilleuls, on flâne dans les salles du Prinsenhof, on s'attarde dans la vieille église, et, inévitablement, on évoque Vermeer. Mais jamais, au grand jamais, les touristes ne s'aventurent ici.

Pourtant, s'ils savaient, ils viendraient sûrement voir ce carré de pelouse, entouré de buissons, au centre duquel gît une tombe, dernier vestige du cimetière – aujourd'hui désaffecté – que fut d'abord le petit square. Ce n'est qu'une modeste dalle de pierre, grisâtre comme le paysage alentour, simplement protégée par une grille de fer forgé. Mais, sur la pierre, ils pourraient lire cette épitaphe : « Ici repose Louis XVII, roi de France, duc de Normandie, né à Versailles le 27 mars 1785, mort à Delft le 10 août 1845. »

Oui, c'est dans ce square en forme de purgatoire que repose, oublié de tous, l'horloger Naundorff, qui passa sa vie à tenter de prouver qu'il était bien le fils de « l'Autrichienne », mystérieusement enlevé au Temple après avoir été confié au cordonnier Simon.

CHARLES LEDENT.

Le sourire de Yannis

Yannis a le sourire des Égéens qui ont taillé leurs montagnes en terrasses pour les cultiver et se nourrir. Yannis a le sourire des derniers Égéens qui bêchent encore la terre pour manger : oignons, haricots, pommes de terre, huile d'olive, légumes verts, vin...

Il nous a dit : « Buvons d'abord du vin ensemble, la chambre pour dormir on verra après... »

Il nous offre sa soupe de haricots au piment, parfumée de fenouil sauvage, ses pommes de terre avec des olives, chaque jour ; et nous montre une chambre donnant sur les vagues bleues où dormir, à quelques pas d'une statue vieille de deux mille huit cents ans, couchée, regardant le ciel jour et nuit. Il n'a pas voulu d'argent, chambre et repas sont gratuits, nous sommes ses amis.

Sa maison, il l'a rebâtie en 1953 après le raz de marée, avec d'énormes blocs de marbre taillés, trouvés dans la campagne ou sur le rivage. Quand il tenait son restaurant, il faisait manger aux clients ce qu'il produisait... En travaillant, il nous dit toujours : « Lentement, lentement », et en buvant son raki et son vin il dit encore : « Lentement, lentement, vers la mort ». S'il y a du vent froid dans ses champs où il plante les oignons, en rentrant il boit un raki chaud avant la soupe.

Son ami, un poète, écrit et lit la nuit dans le silence de la solitude, et le jour s'occupe de son hôtel ouvert, mais pas terminé faute d'argent, ou mène une planche au-dessus de la rivière. En trempant du « kitron » dans son raki, il nous parle des problèmes de Yannis avec les habitants du village et de son manque d'amis. Yannis, lui, affirme qu'il n'y a plus d'hommes, des vrais, sachant boire, danser et jouer de la musique. Et pourtant quelle amitié Yannis a pour ceux qu'il choisit ! Il veut même nous vendre pour presque rien une terre où bâtir une maison et passer notre vie dans ce lieu d'où il ne bouge jamais.

En haut d'une colline, sur l'emplacement du temple d'Apollon, il reste des milliers de fleurs de toutes les couleurs. Toute la vallée fertile près de l'eau est cultivée en oignons et pommes de terre. Les ruisseaux courent sous les platanes. Avec Yannis subsiste une simplicité égéenne de plus en plus rare. Autour de ses terres irriguées, on entend le bruit des cannes de roseaux s'entrechoquant dans le vent.

MICHEL JOURDAN.

POITOU-CHARENTES

Une cuisine qui s'éteint à feu doux

PEUT-ÊTRE pas une région de « haute gueule », mais on n'y cuisine pas le foie gras plus mal qu'ailleurs, et le magret de canard y soutient la comparaison avec celui des Landes. Pourtant, ce sont là des greffons étrangers sur une tradition bien différente, sur une cuisine de paysans pauvres. Une cuisine de paysans, donc infiniment respectueuse des saisons. Mais aujourd'hui on vous servira le célèbre farci poitevin pendant une bonne moitié de l'année, alors qu'il n'est réellement bon que de la fin avril à la mi-juin : avec les chaleurs, les herbes deviennent dures et âcres. De même que le chevreau à l'ail ne concilie vraiment goût et tendreté que vers Pâques.

Une cuisine de paysans pauvres, habitués à dépenser sans compter ce qui n'a aucune valeur marchande, leur temps et leur peine, *mais fort ménagers du reste. Ici, la* cuisine accorde une large part aux ingrédients qui ne coûtent que l'effort de les ramasser : les pissenlits (aux lardons), les escargots (« cagouilles » en Charente, « lumas » dans la Vienne), les champignons de toutes sortes, y compris le cèpe roi. On tient pour négligeables les heures nécessaires à *la préparation et à la cuisson* : c'est là le travail d'une grand-mère que, de toute façon, l'âge ou... les rhumatismes éloignent du « vrai » travail, du travail rentable.

Cuisine longuement mijotée, avec force sauce pour y tremper son pain, faite pour couper la faim à peu de frais et dont le goût est relevé par toutes les herbes et plantes de la création, oseille, échalote grise, ail vert, ciboulette, oignon (le lapin aux oignons a ainsi été souvent un plat d'oignons assaisonnés au lapin). L'anti-grillade, le contraire du fast-food.

Les « mijoteux » jouent la carte de la gastronomie

Transposer cette cuisine profondément paysanne dans un paysage urbain relevait de la gageure. Depuis octobre 1981, une cinquantaine de restaurateurs de Poitou-Charentes tentent l'expérience. Ils ont fondé l'Association des « mijoteux », allusion au « mijot » (pain macéré dans du vin frais sucré), mais surtout au verbe « mijoter ». A vrai dire, ils n'avaient guère le choix : leurs établissements étaient situés, pour la plupart, le long de la nationale 10 (Paris-Bordeaux). Or la mise en service, en juillet 1981, du dernier tronçon de l'autoroute A 10 les a privés de l'énorme clientèle de passage. Restait à jouer la carte de la gastronomie. Les « mijoteux » ont maintenant un guide commun et montent ensemble des opérations de promotion de la cuisine régionale.

Car cette région, simple entité administrative tiraillée par les courants centrifuges, a paradoxalement une cuisine commune : du nord des Deux-Sèvres au sud de la Charente, on voue le même culte à l'escargot, et les « mojhettes » sont appréciées des bords de la Vienne à ceux de la Gironde.

Michel Charles, restaurateur à Naintré (Vienne) et président des « mijoteux », en convient : il a fallu faire la part du feu. Pas question de servir la soupe aux fèves ou la potée, sauf hors saison, et presque exceptionnellement. Mais les « mijoteux » mettent un point d'honneur à inscrire au moins un plat régional à leur carte, et, s'il faut toujours cinq heures de cuisson pour une daube de bœuf, les minuteries et autres thermostats ont allégé la tâche du cuisinier.

En fait, chez un certain nombre de chefs locaux — adhérant ou non aux « mijoteux », — une tradition gastronomique est en train de naître, qui prend pour trame — pour trame seulement — la cuisine traditionnelle et, dans l'esprit de la « nouvelle cuisine », s'enrichit des produits du terroir que les paysans de naguère avaient les moyens de produire, mais non de consommer : le cognac, bien sûr, mais aussi le pineau des Charentes, qui remplace (avantageusement) le porto, et, parfois, le vin blanc du cru qui entre dans bien des préparations. Qui n'a pas tâté des coquilles saint-jacques ou de la mouclade au pineau n'a rien goûté ! Quant au beurre de Poitou-Charentes, le seul beurre européen ayant droit de porter label, il donne évidemment une autre saveur que le saindoux, bien que ce dernier ait ses inconditionnels : question de goût...

Même les grands-mères ont renoncé

Dans le cadre de feu l'Année du patrimoine, deux promotions d'élèves du lycée Aliénor-d'Aquitaine, à Poitiers, sous la conduite de leur professeur d'histoire, Mme Elisabeth Morin, sont allées à la recherche de la véritable tradition culinaire du Poitou. Leur travail, recettes et commentaires, publié par le centre départemental de documentation pédagogique de la Vienne, a connu un succès inattendu (1). Mais les conclusions sont amères : la cuisine poitevine traditionnelle est trop liée à un mode de vie rural pour ne pas disparaître, fût-ce à feu doux. Même les grands-mères, dépositaires sans héritières de cette tradition, ont renoncé : *« Pour moi toute seule, à quoi bon ? »* ou *« Maintenant je suis au régime, alors... »*

Parallèlement au travail des élèves de Mme Morin, le lycée d'enseignement professionnel hôtelier du même établissement Aliénor-d'Aquitaine a reconstitué, avec un très grand souci d'authenticité, des menus à l'ancienne. Au-delà du succès de curiosité, ces futurs professionnels de la restauration ont découvert une cuisine qui va à contre-courant des goûts actuels des consommateurs : trop de graisse et de féculents, trop de gros morceaux dans la soupe. Et plus grave encore, à contre-courant des conditions économiques : trop de main-d'œuvre. Et, d'ailleurs, cette cuisine paysanne ne figure même pas au programme de l'examen. Dommage... ■

JEAN-PIERRE DU FRENNE.

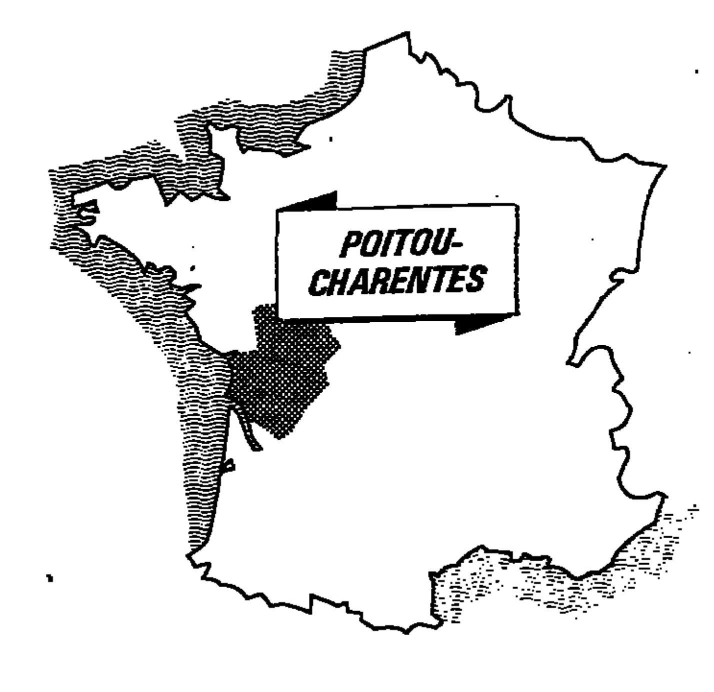
(1) *Manger autrefois en Poitou*, édité par le C.D.D.P. de Poitiers, en est sa troisième édition.

Quelques lectures

La meilleure introduction aux traditions du Poitou-Charentes reste *Manger autrefois en Poitou,* réalisé par les élèves du lycée Aliénor-d'Aquitaine à Poitiers (centre départemental de documentation pédagogique, 6, rue Sainte-Catherine, 86034 Poitiers).

Les éditions Brissaud-Le Bouquiniste à Poitiers proposent plusieurs titres, dont *Cuisine traditionnelle de Poitou et de Vendée,* par Jeanne Philippe-Levatois.

La vie rurale au début du siècle est évoquée avec beaucoup de sensibilité par Michel Ragon, *l'Accent de ma mère,* chez Albin Michel.



Une sardine pour deux

« MAINTENANT, avec le gaz, ça cuit trop vite... » Marguerite Lecomte, soixante-treize ans, en fait claquer ses ciseaux. Comme toutes les femmes d'Angles-sur-l'Anglin (Vienne) — toutes les femmes de son âge — elle brode : *« Dans les pays qui n'étaient pas riches, il fallait bien que la femme gagne son salaire ! C'est bien joli, les ruines, mais on ne liche pas les pierre. »*

Il a fallu le tourisme pour que la broderie à fils tirés, à qui l'on doit les célèbres « jours » d'Angles, et les ruines du château baronnial rapportent quelques sous au village. Maintenant, on fait comme tout le monde : le vendredi soir, on va remplir le coffre de sa voiture dans les grandes surfaces de Châtellerault, mais Marguerite se souvient encore du « bon temps ». Celui de la cuisine mijotée. La cuisinière mixte bois-charbon n'est apparue dans les fermes du Poitou-Charentes qu'après la guerre de 1914. Avant, on ne connaissait que la cheminée, et le « potager », quatre trous que l'on remplissait de braise, et qui vous conservaient un plat au chaud pendant des heures.

Cuisine de pauvres, basée d'abord sur la soupe, riche en légumes qui « tiennent au corps » : choux, fèves, haricots blancs, en provenance directe du jardin : *« Les gens n'avaient pas toujours, comme aujourd'hui, l'argent au bout des doigts. »* Les haricots blancs (« pois blancs » dans la Vienne, « mojhettes » en Charente) tenaient alors une place de choix dans l'alimentation. A quatre heures, une bonne *« graissée de pois »* (des haricots tartinés sur du pain) réconfortaient les écoliers, mais pour régaler un véritable habitant d'Angles, rien ne valait, et ne vaut toujours, affirme Marguerite Lecomte, *« des pois blancs à l'huile de noix »*.

Et pour que la fête soit complète, un dessert, la galette de pommes de terre, ou, si l'on avait pu utiliser le four du boulanger, du « casse-musiau », fait de farine, *sucre, et fromage blanc (de chèvre)*, cuits ensemble dans une feuille de chou. Le gâteau aux amandes pilées était plus rare, car si les amandes ne coûtaient rien, il fallait encore acheter le sucre.

Autarcie paysanne, à base de jardinage, et de cueillette, des lapins braconnés au furet aux anguilles pêchées au fagot. L'orage *menaçait-il ? « Vite, on allait aux lumas »* (escargots). Certes, le marchand de poisson passait dans le village, *« mais je ne l'ai jamais vu vendre autre chose que des moules et des sardines. Le midi, on mangeait la sardine, et le soir la sauce »*. La tradition poitevine, solidement établie, veut qu'une seule sardine ait souvent constitué l'ordinaire de deux personnes, l'aîné se réservant le côté queue, plus fin, l'autre devant se contenter du côté tête...

C'est le cochon, sacrifié à l'entrée de l'hiver ou à la fin du Carême, qui fournissait la viande de tous les jours. Les jambons, les rôtis, les boudins, les pâtés, les « grillons » et le petit salé permettaient de rendre des politesses au voisinage, avant de nourrir la maisonnée pendant six mois. La viande de boucherie, souvent un méchant morceau à bouillir, marquait le respect dû au dimanche.

Pour qu'un repas sorte de l'ordinaire, il fallait que la dépense soit justifiée par une obligation sociale : « batterie » des lendemains de moissons ou noces. La batterie était un temps fort du calendrier rural : douze à quinze heures de travail par jour autour de la « machine à battre ». L'entraide villageoise, faite d'une comptabilité précise des services donnés et rendus, jouait à plein. La maîtresse de maison se devait de bien nourrir tout son monde ; si l'on mangeait vite le midi, au bord du champ, à la nuit on refaisait ses forces autour du « bourlot ». Une soupe grasse *au vermicelle, le bouilli flanqué de* ses légumes, un rôti de porc, des salades à l'ail, des tartes. On y buvait sec, et pas la piquette-maison, mais le « vin du marchand ». Sans parler de la goutte. Mais quand on a monté des sacs d'un demi-quintal toute la journée par l'échelle du grenier...

Quant aux repas de noces, ils étonnent aujourd'hui : au moins cinq mille calories par repas, et jamais moins de trois jours, de la veille au lendemain de la cérémonie. Avec force viandes rouges et poissons de mer, préparés selon les recettes de *la Véritable Cuisine de famille, par Tante Marie,* qui n'avaient rien de régional. Plus rien à voir avec les pauvres soupes ou les humbles « mojhettes » quotidiennes.

Marguerite Lecomte repose son ouvrage sur ses genoux. Elle soupire : *« Ah non ! Ce n'était pas de la cuisine compliquée. »* Un silence. *« Mais en ce temps-là, on avait le goût de cuisiner. »* ■

Cognac et compagnie

BON, d'accord, il y a le cognac, mais il n'y a pas que lui ! D'autres spécialités régionales existent, même si les chais et les alambics leur font un peu d'ombre. *Le pineau, par* exemple, mérite mieux que sa réputation de « petit frère du cognac ».

On peut entamer le menu par les huîtres de Marennes–Oléron *ou* une « mouclade » à la charentaise. Au printemps, il faut goûter le farci poitevin, dont il existe d'innombrables variantes. C'est un hachis d'herbes (chou, salade, poireau, ail, oignon, oseille, persil, ciboulette) rehaussé par un morceau de lard et des œufs. Le farci est le plat-symbole de la tradition poitevine, tandis que la tradition charentaise revendique avant tout les « cagouilles » (escargots petit gris), préparés avec une sauce au vin et fortement aillés, le fin du fin consistant à les accompagner d'un plat de cèpes.

La bouilliture d'anguilles, qui est une matelote au vin (blanc ou, mieux, rouge), mérite d'être connue. La cuisine du goret justifierait à elle seule tout un volume. Des pieds (braisés, par exemple), à la tête (en fromage), le porc est totalement exploité. Et il ne saurait y avoir en Charente un vrai casse-croûte de chasseurs sans un pot de *grillons,* des *rillettes* détaillées en gros morceaux.

Moins rustique, le chevreau à l'ail se mange aux alentours de Pâques. Le veau à l'oseille est une spécialité niortaise. Un seul légume fédère les quatre départements de Poitou–Charentes : les « mojhettes » (haricots blancs), toujours relevées d'une pointe d'ail. Et si *l'on a une cheminée, on peut faire* cuire sous la cendre, dans leur peau, quelques oignons ou une tête d'ail : éplucher, écraser sur du pain, et manger avec un peu de sel. Nombreux, et excellents (quoique durs) fromages de chèvres, qui sont autant de variantes du « chabichou », tantôt à croûte bleu verdâtre, tantôt à croûte grasse et jaune (les meilleurs).

Au dessert le « broyé du Poitou », un gâteau sec et croustillant, saupoudré d'amandes : on le partage entre convives en le brisant d'un coup de poing. Ou la caillebotte (lait caillé), le tourteau fromagé (un gâteau à base de sucre, d'œufs et de fromage blanc de chèvre, dont la croûte surprend par sa couleur marron foncé, presque noire). Ou encore les « grimolles » (des pommes coupées en lamelles et cuites dans une pâte à crêpe parfumée au rhum), sans parler des œufs au lait, ou des spécialités locales comme les macarons de Montmorillon.

Mi-plat, mi-boisson, le « mijet » mérite une mention à part : dans un grand saladier, on mélange du pain, coupé en petits morceaux, du *sucre, de l'eau et du vin, puis on* laisse macérer : c'était la collation traditionnelle du milieu d'après-midi dans les fermes pendant la saison des grandes chaleurs.

Si les vignes sont nombreuses en Poitou-Charentes, elles produisent avant tout des vins de distillation (cognac et pineau). Risquer quelque comparaison des crus locaux avec ceux des régions voisines, qui ont nom Bordeaux, Touraine, Anjou, ou Pays de Loire, serait manquer de charité. A signaler tout de même le vin rouge du Haut–Poitou, fruité et léger, qui peut amuser le palais. ■

J.-P. D.F.

Pintade farcie à l'angoumoise

(8 personnes)

Désosser une pintade, en commençant par le dos. Saler et poivrer l'intérieur, puis arroser d'un verre de cognac quelques heures avant l'utilisation. D'autre part, confectionner une farce avec 150 g de veau maigre finement haché, 100 g de panade, 20 châtaignes cuites et passées au presse-purée, 1 truffe grossièrement hachée, 1 œuf entier, 2 cuillerées de crème fraîche. Saler et poivrer selon le goût.

Préparer une sauce avec un demi-litre de fond de veau lié, 2 verres de pineau des Charentes, 150 g de grains de raisin pelés et épépinés. Monter cette sauce au fouet en y incorporant 80 g de beurre environ. Garnir la volaille avec cette farce, recoudre soigneusement, comme pour une galantine. Cuire au four ou, mieux encore, en cocotte, après avoir tapissé le fond du récipient d'une bande de lard (avec la couenne). Ajouter une noisette de beurre. Cuire pendant 90 minutes environ, en retournant fréquemment sur toutes les faces.

Servir avec des pommes reinettes caramélisées.

Cette recette est due à M. Jean Ferrière, propriétaire de « La Boule d'Or », à Barbezieux (Charente).

ETRANGER

Bassary et Catherine ménage franco-malien

Un haut fonctionnaire malien et son épouse française vivent ensemble sans se couper de la famille africaine. Des difficultés mais une solution : la fidélité.

CATHERINE gagne dix fois moins que si elle était un homme. C'est sa faute. Elle n'avait qu'à épouser un Français. Lorsqu'elle est arrivée au Mali, avec Bassary, son époux, elle aurait bien voulu pouvoir obtenir un emploi dans la coopération et bénéficier du salaire correspondant. Pas question. Seuls les Français du sexe masculin peuvent prétendre allier les charmes d'un mariage « exotique » et les avantages d'un salaire « à la française ».

Ça ne facilite pas la vie de cette jeune femme qui a fait sien un des pays les plus pauvres du monde. Bassary, haut fonctionnaire au ministère des affaires étrangères, est un privilégié. Il touche un peu plus de 1000 francs par mois versés tous les deux ou trois mois . Les 700 francs mensuels qu'y ajoute le revenu de Catherine ne sont pas de trop pour faire vivre la quinzaine de personnes qui dépendent d'eux.

« *On n'a pas de sécurité sociale, pas de retraite,* me dit Catherine. *Chaque mois, nous mettons l'argent en commun et nous essayons de faire un tableau des dépenses. Elles dépassent largement les recettes. Alors, comme tout le monde au Mali, on jongle.* »

L'ennemi des couple mixtes

Catherine se nourrit à la malienne. Pas moyen de faire autrement avec des ressources aussi faibles. « *Tu comprends, c'est inconcevable de faire un plat pour nous deux et de laisser les frères et sœurs, les parents manger dans le plat commun. Quand c'est l'époque de la salade, je fais des salades. Souvent, j'ai des envies d'huîtres, de choucroute, d'escargots...* »

« *Les difficultés matérielles, voilà le plus grand ennemi des couples mixtes,* confie Bassary. *Des choses qui paraissent un minimum en France sont un luxe ici : l'électricité, l'eau courante, s'acheter un livre ou aller prendre un pot dans un bar, et même manger à sa faim. Et puis, quand on s'est habitué, il y a tous les autres problèmes.* »

Pourquoi n'être pas plutôt resté en France ?

Bassary réagit vivement : « *Je préfère vivre ici. Les parents, les rapports avec les gens, une forme de vie moins frénétique, c'est quand même bien. Malgré les difficultés.* » Pour Catherine, « *le Mali est un pays attachant. Et puis les problèmes sont tels qu'on a vraiment envie de faire quelque chose pour que ça change.* » Du reste, elle travaille à l'« alphabétisation fonctionnelle », une tâche qui la passionne.

Mohammed, leur fils, quatre ans, vient de se réveiller. Il nous dit bonjour. *En français. Mais ses* copains sont déjà là et l'appellent – en bambara – pour qu'il vienne jouer avec eux dans la rue. Deux, trois conseils maternels – en bambara, – et Catherine reprend la conversation.

Toute l'histoire a commencé dans une bibliothèque. Catherine y travaillait pour arrondir ses fins de mois. Bassary y venait étudier.

« *Nous avons rapidement vu que nous avions beaucoup d'affinités,* raconte Catherine. *Mes parents n'ont fait aucun obstacle. Ils nous ont défendus devant leur entourage. Nous avons eu de la chance. Malgré tout, dans la rue, dans le métro, il y a des gens qui vous insultent, d'autres qui ne peuvent détacher leur regard de vous. C'est assez pénible.* »

Première épreuve franchie. Bassary dit même : « *J'ai les beaux-parents les plus formidables du monde.* » Reste à se faire accepter sous les tropiques. « *Avant de me marier,* explique Catherine, *j'ai fait un séjour de trois mois chez mes futurs beaux-parents. J'ai appris mes premiers rudiments de bambara. J'ai également compris que les choses n'iraient pas toutes seules. Ce que craignent les parents, c'est que leur fils, en épousant une Européenne, se replie complètement, qu'il vive à l'écart de la famille. Et puis, ils craignent que les enfants qui naîtront soient sur un autre pied que les autres. La question religieuse a également joué. Mais comme ni Bassary ni moi ne sommes croyants, ça s'est finalement résolu. Pour faire plaisir à ses parents, nous nous sommes mariés religieusement ici. On m'a donné, pour l'occasion, le prénom musulman d'Hawa, qui signifie Eve.* »

« Le Français » et « la Malienne »

Catherine et Bassary admettent que les réticences les plus graves se sont manifestées du côté malien. Catherine a dû s'habituer à l'image de la femme blanche héritée de soixante-dix ans de colonisation : « *Quand je vais au marché de Bamako, je suis assaillie par les mendiants. Les commerçants cherchent systématiquement à m'estamper. Les enfants aussi me courent après en criant : « Toubatou ! Toubatou ! » (la Blanche, la Blanche), ou même m'insultent, et comme je comprends le bambara, c'est tout de même assez énervant. Néanmoins, dans le quartier, j'ai réussi à me faire totalement admettre. C'est Bassary qu'on appelle « le Français » et moi qui suis « la Malienne » !* »

Bassary s'en amuse : « *Finalement, ça montre qu'on a fait chacun un pas l'un vers l'autre. Et s'il n'y avait pas eu cela, notre ménage n'aurait jamais pu tenir.* »

Bassary a bénéficié d'une situation que bien des Maliens lui envieraient : il n'a pas eu à verser de dot à sa belle-famille. Ce « dédommagement », onéreux pour le fiancé, humiliant pour sa promise, est de plus en plus contesté. Mais il sert encore d'argument aux hommes pour maintenir leurs femmes sous leur domination.

Catherine et Bassary souhaitaient un autre type de rapports. Mais l'incontournable famille africaine attendait l'étrangère de pied ferme. Comme le dit Catherine : « *Quand tu épouses un Africain, tu ne l'épouses pas seul. Tu épouses aussi tous ses parents. Tu dois accepter de partager son toit. S'ils veulent venir fouiller dans ta malle, prendre ce dont ils ont envie, ils le peuvent. Peut-être, un jour, devras-tu élever l'enfant d'un autre comme ton propre enfant. Je dois admettre également que l'éducation de mon fils est une affaire communautaire.* »

« *Lorsque nous sommes arrivés, fraîchement mariés,* dit Bassary, *Catherine a voulu se conformer absolument au mode de vie traditionnel. Non seulement c'était impossible, mais moi-même je n'en voulais pas. Comme, d'ailleurs, la plupart des jeunes de mon âge. Je voulais avoir plus d'intimité avec mon épouse. Je n'accepte pas la situation d'infériorité dans laquelle se trouvent bon nombre de femmes maliennes. Je veux donner une éducation moins répressive à mon enfant et je ne supporte pas que d'autres tapent dessus alors que je ne le fais pas moi-même. Nous avons eu de nombreux problèmes avec mes sœurs qui, comme c'est la coutume, vivaient chez nous. Normalement, mon épouse aurait dû être à leur service. Je devrais même prendre systématiquement leur parti lorsqu'une querelle les oppose à ma femme. C'était évidemment impossible. Je l'ai fait comprendre à mes sœurs mais nous avons passé une période très difficile car Catherine de son côté, les sœurs, de l'autre, venaient se décharger sur moi de tous les malentendus. Mais nous avons tenu le coup. Aujourd'hui, nous avons trouvé* un modus vivendi. »

La difficulté spécifique du mariage mixte a précipité des évolutions qui se dessinent plus généralement dans la jeunesse malienne, surtout dans les villes.

« *Notre particularité suppose davantage que pour d'autres couples la fidélité conjugale,* pense Bassary. *Tout d'abord, Catherine est ici loin de ses parents. Et puis, beaucoup de gens trouvent qu'un couple mixte, ça n'est pas naturel. Ils nous ont prédit la catastrophe et verraient sans déplaisir leur prédiction s'accomplir. Il y a beaucoup de femmes qui ne comprennent pas que j'aie épousé une Française. Amour-propre ? Peut-être. Elles se disent : pourquoi aller chercher si loin ce que tu as ici, à portée de la main ? En France, c'est un peu la même réaction. De ce point de vue, nous sommes plus vulnérables. Il faut se garder des provocations, des chantages, des tentations. tout cela incite à une plus grande fidélité.* »

Les hommes ont leur propre réseau d'amis et de relations, les femmes, le leur. Catherine et Bassary, eux, sortent ensemble. Les amis de Bassary sont parfois indisposés par une manière de vivre qui « *remet en cause les rapports qu'ils ont avec leurs femmes* ».

Une évolution des rapports conjugaux

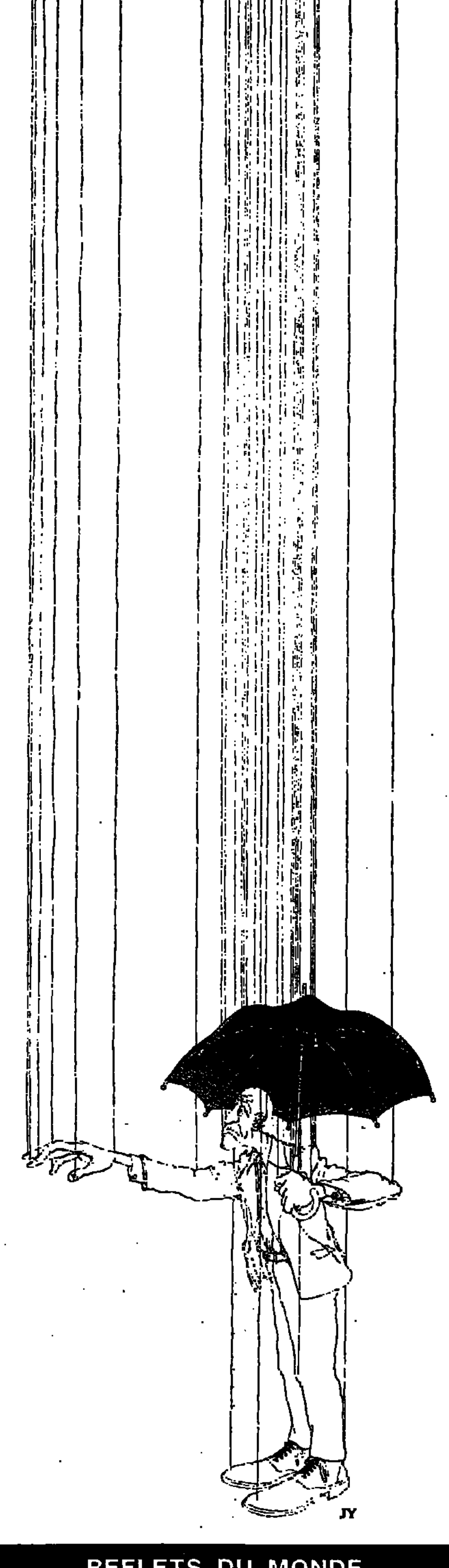
Mais le « modèle » Bassary-Catherine, et les réactions qu'il suscite montrent que les rapports matrimoniaux sont en évolution. La polygamie, massivement rejetée par les femmes, trouve de plus en plus de détracteurs chez les hommes eux-mêmes, surtout en ville. Le salarié dont ni les femmes, ni les enfants ne travaillent aux champs, est le plus souvent incapable de subvenir correctement aux besoins de la famille. A la campagne, le développement de l'école, quoi que lent, a des effets du même type.

Traditionnellement, l'homme doit assurer seul l'entretien de la famille. Ce que gagne la femme par son travail – petit commerce, agriculture, emploi salarié – lui appartient en propre et elle n'a pas à contribuer aux dépenses du ménage. Pour Catherine et Bassary, c'est différent. Ils mettent en commun leurs ressources, décident ensemble des dépenses. Leur situation facilite une évolution vers laquelle bien des ménages se dirigent en tâtonnant. Les femmes d'âge mur, qui craignent davantage l'arrivée d'une coépouse, considèrent leur « irresponsabilité » financière comme une garantie. Pourquoi mettre son argent dans le ménage si le mari doit s'en servir pour prendre une autre femme ? Les jeunes filles, par contre, exigent de plus en plus souvent de leur fiancé l'engagement légal de la monogamie.

Catherine est consciente des « solutions » que leur couple apporte à bien des questions que se posent les jeunes Maliens : « *Nous ne pouvons pas nous scléroser parce que nous innovons ; plus que d'autres, nous sommes chaque jour confrontés à de nouveaux problèmes. Mais, à cause d'eux, on apprend à se connaître, à se parler, à traverser ensemble les difficultés.* »

Bassary revient à la question des couples mixtes : « *Tous les couples ont des problèmes, des raisons de s'entendre et d'autres de se détruire. La différence, c'est que nous, si nous échouons, les gens diront : voilà, on l'avait bien dit. Or, c'est précisément cet état d'esprit qui met des embûches supplémentaires sur notre chemin.* » Catherine et Bassary y répondent par un effort particulier qui est peut-être, au fond, la chance de leur ménage. Un couple pionnier, plus fragile – et, qui sait, plus heureux ? ■

J.-L. SAGOT-DUVAUROUX.



Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

REFLETS DU MONDE

LE SOIR

Dispense

« Pour ne pas être dérangé par le téléphone, des fonctionnaires suédois avaient trouvé une solution toute simple, rapporte *le Soir* de Bruxelles : *leur central répondait que le fonctionnaire demandé était « dispensé du téléphone aujourd'hui ». Malheureusement pour les astucieux employés, le fonctionnaire chargé de recevoir les plaintes du public, « l'ombudsman », ne pratique pas ce genre de méthode : il a donc été saisi de l'affaire et une enquête est en cours. »*

PANORAMA

Le monokini sélectif

Faut-il, ou non, permettre le port du monokini ? Les autorités municipales de la ville de Tropea, sur la côte calabraise, se sont posé les premières le problème dans la chaleur de cet été 1982, comme le raconte l'hebdomadaire italien *Panorama.* La revue écrit : *« Reviennent avec les premières chaleurs d'été les polémiques sur le nu à la plage. Oui ? Non ? Jusqu'où ? Le monokini est-il désormais établi dans nos mœurs quotidiennes ? Le nu intégral est-il encore un tabou ? Qui hésite le plus : les hommes ou les femmes ?*

» Mais, cette fois, le premier cas de la saison est un peu insolite. L'affaire a éclaté à la suite de la décision prise par la municipalité de Tropea, interdisant strictement toute baignade à seins découverts, exception faite, c'est bien là la nouveauté, pour les femmes jeunes et exceptionnellement belles. »

Conscient du ridicule de l'affaire, le maire de Tropea a retiré rapidement la décision, prétextant une grossière erreur...

Un institut canadien pour aider les « décideurs »

Avec des moyens modestes, l'Institut canadien de recherches politiques fournit aux « décideurs » publics et privés des informations prospectives (*).

LE Canada est un pays de contrastes. Sur 10 millions de kilomètres carrés, seulement vingt-quatre millions d'hommes : climats, paysages, civilisations, langages, pratiques, s'affrontent et se mêlent comme les océans qui entourent l'Amérique du Nord. Ce qui fait tenir ensemble tous ces germes de déséquilibre ? Tout d'abord le sens des réalités du Canadien, sa lucidité. L'ombre du puissant voisin américain lui donne une mesure permanente de ses propres limites. Ensuite, la conscience d'être au commencement de l'aventure. Chaque Canadien est un travailleur du futur. Dans ce contexte, les professionnels de la question, hommes ou organismes, se distinguent peu des autres.

The Institute for Research on Public Policy (Institut de recherches politiques) (1) ne prétend pas être un organisme de prospective, tant gouverner et prévoir sont une seule et même chose pour ses fondateurs et membres. Créé en 1972, sur une idée de Pierre Elliott Trudeau, premier ministre, et par un vote du Parlement fédéral, c'est un institut bien canadien, modeste et efficace. Au hasard, quelques titres d'études récemment effectuées et publiées par l'institut, pour situer l'espace de ses investigations : Tendances démographiques canadiennes dans les années 80 et questions politiques connexes ; Évolution des standards de vie ; Le Canada dans le nouvel ordre mondial ; Ami ou « relation », le Japon dans les années 80 ; Le management public ; La politique énergétique, défi global ; Les micro-esclaves ; La technologie de l'information est différente... On trouve beaucoup d'autres travaux sur la liste des publications. Ils correspondent tous à des questions importantes pour le devenir de la communauté nationale.

Avec ses bureaux disséminés sur le territoire, ses chercheurs provenant des universités, de l'administration et des entreprises, son système de financement qui le rend indépendant, l'institut est à même de présenter une variété de perspectives sur les questions relatives aux politiques des pouvoirs publics.

Des programmes audacieux

Les différents programmes sont actuellement répartis dans cinq villes :

● *Diversité ethnique et culturelle* à Toronto, sous la direction de Raymond Breton. Ce programme s'intéresse à la gamme de questions économiques, politiques et culturelles que soulève la coexistence dans une même nation de deux communautés linguistiques, de nombreux groupes ethniques et de peuples autochtones.

● *Économie internationale* à Ottawa (dir. John N. Curtis). Le principal objectif est d'évaluer les effets de l'évolution du milieu économique mondial sur une économie ouverte comme celle du Canada.

● *Ressources naturelles* à Calgary (dir. Rowland Harrison). L'investigation porte sur les contraintes institutionnelles, structurales et politiques de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique des ressources.

● *L'emploi au niveau régional* à Halifax (dir. William T. Stanbury).

● *La réglementation et l'intervention gouvernementale* à Vancouver (dir. William T. Stanbury), programme qui se livre à une évaluation critique des objectifs et des effets de la réglementation économique et sociale de l'État.

● *Le programme des conférences et des colloques* à Ottawa (dir. Donald Wilson).

● *Le programme d'études sociales et technologiques* à Toronto (2), sous la direction de Zavis Zeman, correspond à la volonté de lutter contre le désintérêt manifeste des questions relatives à la technologie dans les années 70. A travers ses études sur les différentes nations et sur le Japon en particulier, il démontre que la capacité technologique est source de richesse pour un pays, et commence à persuader les Canadiens qu'il n'est plus possible de s'en remettre exclusivement à la technologie américaine au fur et à mesure que se développe une nouvelle technologie dans le monde. Il cherche enfin à identifier les choix politiques qui s'offrent pour constituer une base technologique solide.

● Enfin, *le programme des publications* est le véhicule que privilégie l'institut pour faire part des résultats de ses recherches à un vaste public. Plus de soixante-dix livres en anglais et en français ont déjà été distribués dans les librairies du Canada et par la poste. Ils sont également disponibles sur microfiches (3). Une revue *Options politiques* et un bulletin rendent compte des activités de l'institut.

Au cœur de ces programmes, peu d'hommes en définitive, une structure calquée sur celle du fédéralisme. L'institut est régi par un conseil d'administration, qui prend les décisions, et une commission de direction, qui contrôle la recherche. Quarante permanents en tout, et une cinquantaine de chercheurs, consultants, intervenants externes en régime de croisière. Chaque étude est confiée à un chef de projet, très souvent extérieur à l'institut. Pour Zavis Zeman : *« On parle beaucoup d'interdisciplinarité. Gérer et tirer parti d'un groupe véritablement interdisciplinaire nous a paru une tâche insurmontable et décevante au niveau des résultats. Nous avons donc opté pour une solution qui nous permet de travailler plus vite, avec des résultats plus homogènes. »* L'institut se réserve le droit de publier ou non le résultat, le critère étant uniquement celui de la qualité et de la fiabilité des données (reconnues par des juges internes et par des observateurs extérieurs). Les conclusions de la recherche n'engagent que l'auteur.

« Nous choisissons des hommes et des femmes de formation et d'expériences variées, mais plus volontiers des politologues, des sociologues et des économistes. » Il existe une collaboration très étroite entre les directeurs de programme et leurs sous-traitants. Le chef de projet est choisi après d'assez longs préliminaires, et la collaboration se poursuit dans l'élaboration détaillée du plan de la recherche.

Résultat ? Des études de cent à deux cents pages seulement, qui restituent clairement l'essentiel d'une question. L'élaboration n'excède jamais un an. Cela n'empêche pas la petite équipe canadienne d'utiliser les outils d'analyse et de traitement des données les plus sophistiqués. Elle a même mis au point un guide sur la méthode Delphi et sur la « cross impact analysis », et elle fait de l'assistance méthodologique pour certaines organisations (récemment pour le Bureau international du travail).

Cependant, ces méthodes ne sont pas systématiquement utilisées et en tout cas ne priment jamais l'approche qualitative, la prise en compte de facteurs purement humains. Le récent travail de T.R. Bird, *Analyse de l'impact des sytèmes électroniques sur les revenus publicitaires*, est tout à fait représentatif à cet égard : analyse rigoureuse de la structure des médias, mise en évidence d'une corrélation entre certains indicateurs économiques et la publicité, projections sur la période 1981 à 1986, scénarios alternatifs. L'étude peut également se lire à un niveau purement descriptif, les déductions y sont explicitées, commentées, nuancées de mises en garde sur les surprises et les impondérables du futur. Conclusion concrète cependant, qui concerne directement les médias demandeurs de l'étude : rien à craindre dans les cinq ans à venir, mais le grignotage est insidieux et irrévocable, il implique à terme de profonds changements dans la répartition des investissements publicitaires.

Éclectique, l'institut accorde autant d'importance à l'évolution des modes de vie qu'à celle des techniques, et il y a des travaux de qualité dans tous les domaines. Une étude originale de Monique Charpentier dessine les pistes de la nouvelle famille et réconcilie les thèses « mort de la famille » et « permanence de la famille ».

Les recherches de l'I.R.P. sont diffusées sous de multiples formes : rapports, ouvrages, articles, papiers « occasionnels », démultipliés par la participation de l'institut au réseau des organisations internationales et de ses homologues à l'étranger. La diffusion vers le grand public des travaux n'atteint que des résultats limités (3 000 à 5 000), honnêtes certes (l'équivalent de 6 000 à 10 000 en France), mais il semble qu'on soit loin du débat démocratique. Il faut se replacer dans le contexte canadien, et la conception qu'on y a de la démocratie, à savoir l'influence des groupes d'intérêts. Les citoyens sont visés à travers leur appartenance à ces groupes (décideurs, consommateurs...), et ce que recherchait, à travers des diffusions spécifiques, les différents acteurs, c'est un impact sur des interlocuteurs spécifiques et relais. Dans le cas précis, l'influence sur les décideurs publics est important.

L'emprise de l'État fédéral

Beaucoup de réflexion est investie dans l'analyse du fonctionnement des structures politiques et dans les conditions de production des législations. De nombreuses recherches débouchent sur de nouvelles orientations et sur de nouvelles procédures dans tous les domaines. Par exemple, *Public Policy, Decision Making and Regulation* dans le domaine de la santé, étude d'une loi relative à la concurrence, « Consommateurs et législateurs : intervention dans les procédures fédérales pour équilibrer la législation actuelle », « Le fédéralisme et le processus de réglementation économique au Canada, champ et évolution (avec étude du phénomène de déréglementation) », etc.

Pour prendre un autre exemple, depuis quelques années l'institut contribue activement à sensibiliser les décideurs et l'opinion publique à l'importance pour le Canada de l'accession du Japon au rang de puissance économique et à la nécessité d'« avoir l'œil » sur ce pays, voisin du côté du Pacifique, qui peut menacer le leadership Nord Atlantique, et qui peut également constituer un « modèle » pour les petits pays. *Friends or Acquaintances ? Canada and Japan's other Trading Partners in the Early 1980's, de K.A.J. Hay (1978)* analyse rigoureusement les mécanismes du redressement japonais et dessine les perspectives des échanges commerciaux avec lui, ainsi que la possibilité pour le Canada de profiter des investissements japonais et de vendre des produits au Japon, tout en suggérant des mesures propres à lutter contre la concurrence de l'Australie.

Men With the Yen, de Zavis Zeman (1980), souligne que cultiver des relations commerciales plus diversifiées avec le Japon permettra d'avoir les coudées plus franches et de gagner du poids dans les négociations avec les États-Unis, et recommande de lier les exportations de matières premières avec les importations de techniques japonaises. *Sogoshosha*, de Yoshi Tsurimi et Rebecca R. Tsurimi (1980), démonte le mécanisme des grandes sociétés de commerce japonaises *« animatrices de la croissance japonaise »* et suggère d'en créer *du même type au Canada*. L'I.R.P. a même provoqué une conférence consacrée aux « perspectives canadiennes sur les relations économiques avec le Japon », à laquelle des Américains et des Japonais participaient (4).

Comme toujours, la réalité n'est pas exactement conforme aux discours officiels : l'institut est certainement plus anglophone et fédéral qu'annoncé. Les responsables sont anglophones. Le transfert de l'équipe de Zeman de Montréal à Toronto n'est pas neutre. Les traductions coûtent chers, et la plupart des ouvrages sont en anglais avec un abrégé en français. La répartition tripartite des fonds (État fédéral, États locaux et entreprises) est en fait inégale : 50 % gouvernement fédéral, 25 % gouvernements locaux et 25 % grandes entreprises. Le budget annuel est financé sans problème grâce aux revenus des dotations attribuées par les trois principaux partenaires et aux contrats spécifiques passés ponctuellement. Mais cette sécurité matérielle ne porte que sur des sommes relativement limitées, l'équivalent de 15 millions de francs par an ; elle donne en tout cas à l'équipe une tranquillité d'esprit enviable et l'oblige à se concentrer sur les sujets essentiels. ■

ANNIE BATLLE.

(1) The Institute for Research on Public Policy, service des communications, CP. 3670, Halifax Sud (N.E.), B3J 3K6. Tél. (902) 424 3801. « Policy » est en fait intraduisible en français, mais il serait plus exact de dire : « Institut de recherches sur les politiques des pouvoirs publics ».

(2) 563 Spadina Ave, Toronto, Ontario, M5S2J7. Tél. (416) 978-68-35.

(3) Micromedia Limited, 144, rue Frontwest, Toronto (Ontario).

(4) Le procès-verbal de la conférence a été publié en 1980 par Keith A.J. Hay.

(*) Voir dans la série « Les travailleurs du futur » : Futuribles (30 août 1981), le Club de Rome (15 novembre 1981), le Secrétariat suédois d'études prospectives (31 janvier 1982) et l'Institut international d'analyse de Vienne (23 mars 1982).

PRESSE

Le journaliste va devoir s'adapter à l'ordinateur

L'informatique va simplifier la chaîne de transmission des articles de journaux. Les journalistes doivent s'y préparer.

C'EST au cours de la décennie 1960 que l'informatique a pénétré dans l'entreprise de presse. Mais sans que celle-ci se distingue en cela des autres entreprises industrielles : l'informatique était utilisée comme aide à la gestion et à l'administration. La décennie suivante a vu l'irruption de l'ordinateur dans la fabrication des journaux, en corrélation avec le remplacement de la composition traditionnelle en plomb par la photocomposition.

Jusque-là, les rédactions n'ont été que peu affectées par ces changements, n'en connaissant, somme toute, que les retombées. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple d'ailleurs très positif, que l'informatique a permis, dans les quotidiens régionaux, une décentralisation de la saisie. Se sont ainsi constituées, dans chaque agence départementale, des équipes à taille humaine comprenant les rédacteurs, les secrétaires de rédaction, rendus ainsi plus proches de leur public, mieux intégrés à la vie locale qu'ils ont mission de traduire dans leurs colonnes, et les opérateurs chargés de la composition. Entre ces divers professionnels, des relations directes, empreintes de compréhension réciproque sont devenues possibles.

C'est dans les quelques années qui viennent qu'en France les journalistes vont être confrontés directement, dans leur travail, avec l'informatique. Aux Etats-Unis et dans beaucoup de journaux étrangers, cette révolution est déjà accomplie. Les rédacteurs vont devoir troquer la machine à écrire — ou leur stylo s'ils en sont encore à ce stade — pour un terminal comportant clavier et écran cathodique, relié directement au système informatique. Cela ne devrait poser que peu de problèmes aux premiers qui, en, quelques heures d'apprentissage, passeront du clavier machine au clavier du terminal, la disposition des touches étant identique. Les autres devront d'abord apprendre la dactylographie, ce qui ne constitue pas un obstacle infranchissable pour un être normalement doué, comme l'est en principe tout journaliste.

Le journaliste secrétaire de rédaction va travailler, lui aussi, *sur un terminal au logiciel différent*, ou même sur un terminal-écran de mise en pages. Sa charge technique sera plus lourde que celle du rédacteur, mais n'en a-t-il pas toujours été ainsi pour cette fonction à la charnière de la rédaction et de la fabrication, qui doit assimiler le langage de l'une et de l'autre ?

Dans ces conditions, l'inquiétude de certains journalistes devant l'apparition de ces nouveaux moyens est-elle justifiée ? Certes, tout changement d'habitude est en soi une contrainte. Mais, en échange, comment ne pas voir les avantages que ces outils nouveaux vont apporter ?

Par exemple, le temps gagné, ce temps avec lequel le journaliste est constamment en lutte. Pensons au reporter sur le terrain de sport ou à la réunion du conseil régional qui, équipé d'un terminal portable, va gagner tout le temps actuellement consacré (ou perdu) à téléphoner son papier à un sténo de presse, puis celui d'une double frappe, par le sténo d'abord, et par l'ouvrier compositeur ensuite.

Les victimes : ouvriers et employés

Autre avantage : la possibilité pour tout rédacteur de consulter, à partir de son terminal, les mémoires de puissantes banques de données qui lui fourniront instantanément le renseignement statistique, le chiffre, la date recherchés, ou les références de textes avec éventuellement quelques lignes de résumé permettant le choix et la sortie sur imprimante du document ainsi sélectionné. Et, pour le secrétaire de rédaction, quelle libération de ne plus avoir à passer son temps aux tâches fastidieuses du comptage des signes et de lignes d'un article ou d'un titre, en vue d'évaluer leur encombrement sur la maquette de mise en pages, ces calculs étant désormais exécutés par l'ordinateur.

L'informatique va-t-elle changer fondamentalement le métier de journaliste ? On peut répondre négativement. En effet, demain comme hier, même avec des outils différents, sa tâche essentielle sera d'aller chercher l'information, puis de la vérifier, de la mettre en forme pour un grand public donné et de la présenter en fonction du média utilisé.

C'est d'ailleurs en raison du caractère intellectuel de son travail que le journaliste n'a guère à craindre une réduction des emplois. La tendance, dans les journaux étrangers informatisés, est au contraire à l'accroissement du personnel rédactionnel. Il n'en va pas de même, en revanche, pour les ouvriers et employés de la fabrication et de la distribution. Ce qui implique d'ailleurs que leur reclassement soit étudié à temps par la profession tout entière.

En revanche, le journaliste de demain ne pourra sans doute plus, comme c'est le plus souvent le cas aujourd'hui, être l'homme d'un seul média. En partie à cause de l'informatique, mais aussi pour d'autres raisons, économiques en particulier. L'entreprise de presse va se transformer de plus en plus en entreprises multimédias, ayant son quotidien, ses périodiques, sa radio, sa télématique, sa banque de données, etc. Le journaliste devra en conséquence acquérir la polyvalence lui permettant d'évoluer d'un média à l'autre.

A vrai dire il est inquiétant, à l'aube de ces importants bouleversements, de constater le peu d'intérêt que les journalistes manifestent à l'égard de techniques qu'ils auront demain à utiliser quotidiennement. Dans ces conditions, ils ne pourront ni se plaindre ni s'étonner que les techniciens et les informaticiens prennent, seuls, les choses en main et leur fabriquent des structures, des outils, un système dont ils seront alors prisonniers. C'est dire qu'au lieu d'avoir mis la machine à leur service en la dominant, ils risquent d'en être les esclaves. ■

LOUIS GUÉRY,
directeur
du Centre de perfectionnement des journalistes.

CLEFS

le dictionnaire des obscurs du mo



ROGER-VIOLLET

CLEFS

Le dictionnaire des obscurs du mouvement ouvrier

Depuis plus de trente ans, l'historien Jean Maitron recueille les traces des « obscurs » des luttes populaires pour son *Dictionnaire du mouvement ouvrier français*. Bilan : dix-sept volumes et plus de quarante mille biographies...

NAGUERE fascinés par les géants, les historiens s'intéressent maintenant aussi aux humbles, aux sans-grade, qui ont enfin droit de cité. Cet élargissement du champ d'observation du chercheur, on le doit en partie à un homme isolé, sans moyens, qui, dès les années 50, à l'écart de toutes les écoles, a tracé la voie : Jean Maitron. Instituteur, auteur d'une thèse remarquée sur l'anarchie, il s'est employé, durant près de deux décennies, avec son équipe, à ressusciter les militants les plus actifs du mouvement ouvrier français depuis 1789.

Aujourd'hui, la tâche accomplie apparaît considérable. D'une objectivité exemplaire (la notice concernant Aragon en témoigne), comptant quatre parties, dix-sept volumes et plus de quarante mille biographies, le « Maitron » est devenu un irremplaçable instrument de référence. Patronné par les cinq grandes centrales syndicales (C.G.T. - C.F.D.T. - FO - C.F.T.C. - FEN) et par des historiens comme Georges Duby ou René Rémond, l'entreprise fait l'unanimité. Par la voix de MM. Jean-Pierre Chevènement et Jack Lang, le gouvernement a d'ailleurs rendu hommage au maître d'œuvre, à ses collaborateurs, aux Éditions ouvrières, responsables depuis 1958 de la publication de ce monument du souvenir, qui est également un modèle de rigueur scientifique.

Les deux premiers volumes de la quatrième partie (1914-1939) sont sortis récemment en librairie, et à la lecture de quelques biographies (par exemple celle due à Claude Pennetier, d'Armand, un communiste inconnu responsable de l'arrestation de Gabriel Péri dont on avait perdu la trace), on mesure déjà l'importance de cette contribution à l'histoire (1).

∴

« Vous insistez souvent dans votre dictionnaire sur les années de formation des militants dont vous évoquez le souvenir. Vous-même, quelle a été votre jeunesse ?

– Je suis né en 1910, à Sardy-lès-Épiry, à quelques kilomètres de Corbigny, dans le Morvan, et j'ai passé mon enfance dans la Nièvre, à Pouilly-sur-Loire. Mes ascendances plus lointaines sont paysannes et ouvrières. Mon grand-père paternel, Simon Maitron, dont vous trouverez la courte biographie dans le tome 7, m'a en particulier beaucoup marqué. En 1871, après avoir déserté l'armée de Thiers, il est en effet passé en Suisse où il tenté de constituer une troupe, très modeste, de déserteurs favorables à la Commune de Paris. Mais l'influence la plus déterminante, pour moi, a été celle de mon père. Il était membre du P.O.F. (2) et de la franc-maçonnerie. Il était aussi syndicaliste mais ce n'était pas un idéologue ; c'était plutôt ce que nous appellerions aujourd'hui un écologiste.

» J'ai fait mes études au lycée de Nevers de 1922 à 1929 et, après mon bachot, je suis allé à Louis-le-Grand en hypokhâgne. Expérience décisive. J'y ai connu de futurs « grands hommes » : Georges Pompidou qui était en khâgne, Léopold Sedar Senghor, René Brouillet qui fut plus tard ambassadeur au Vatican. Pour moi, qui arrivais de ma province, cela a été un éblouissement, car on sentait que ces jeunes gens auraient un destin exceptionnel. Les professeurs étaient également remarquables, notamment Albert Bayet.

» Après cette année d'hypokhâgne, je n'ai pas fait khâgne, je suis devenu pion, tout en poursuivant mes études de licence.

– C'est à partir de ce moment-là que commencent vos activités politiques ?

– Exactement. Dès cette époque, influencé par mon milieu d'origine, je suis « entré en politique ». D'abord à l'Union fédérale des étudiants, puis au parti communiste. Jusqu'en 1939, j'ai eu, ainsi, en marge de ma carrière d'instituteur à Asnières, une vie de militant.

» Je ne m'étendrai pas sur ces années-là, mais je veux tout de même insister sur deux événements qui m'ont beaucoup marqué : mes voyages en U.R.S.S. et en Allemagne. L'U.R.S.S., je l'ai visitée durant trois semaines en 1933. On était au lendemain de la « collectivisation intégrale » et j'ai assisté à des spectacles que je n'ai jamais oubliés. Quant à l'Allemagne, j'y ai fait un séjour, grâce à une bourse Armand-Colin, de décembre 1933 à juin 1934, juste après la prise du pouvoir par Hitler. J'ai eu des contacts avec le peuple ouvrier de Berlin. J'ai beaucoup voyagé et je puis dire que, dès cette époque, j'avais une connaissance profonde de l'Allemagne nazie. Autrement dit, lorsque le pacte germano-soviétique a été signé en 1939, je me suis décidé en connaissance de cause. J'étais déjà un vieux militant et, pour moi qui depuis longtemps plaidais en faveur de l'alliance de toutes les démocraties contre Hitler, cette affaire a été un drame. D'autant plus pénible que j'avais fait adhérer au P.C.F. ma famille et mes amis.

» En 1939, j'ai par conséquent quitté le parti sur la pointe des pieds, mais pendant la guerre – durant laquelle nous avons été, moi et les miens, inquiétés et recherchés – j'ai tout de même maintenu une solidarité étroite avec les militants que je connaissais. Il aurait en effet été impensable de les abandonner en des instants si tragiques.

Faire revivre les militants d'autrefois

– C'est donc après la guerre que vous avez eu l'idée de faire ce dictionnaire ?

– Oui. En 1945, je me suis tourné vers l'histoire sociale, et plus particulièrement celle du mouvement anarchiste, auquel j'ai consacré une thèse, en 1950, sous la direction de Pierre Renouvin. J'ai été émerveillé par ces militants d'avant 1914 qui, après avoir été anarchistes et syndicalistes, se sont ralliés à la révolution russe, pensant y retrouver leurs aspirations libertaires. J'ai appris à aimer et à respecter des hommes comme Monatte ou Rosmer, et j'ai ainsi décidé d'entreprendre une thèse complémentaire sur Paul Delesalle, secrétaire général adjoint de la C.G.T. avant 1914. C'était d'ailleurs un ami et sa femme, qui était remarquablement intelligente, m'a beaucoup appris sur l'histoire du mouvement ouvrier.

ÉRIC ROUSSEL.

(*Lire la suite page X.*)

(1) Le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français* est divisé en quatre parties. La première va de la Révolution de 1789 à la fondation de la Première Internationale en 1864 ; la seconde, de 1864 à la Commune ; la troisième, de 1871 à 1914. La quatrième couvrira les années 1914-1939.

Les Editions ouvrières, 12, avenue Sœur-Rosalie, 75621 Paris Cedex 13. Tomes I à XV : 186 francs chacun ; tomes XVI et XVII : 200 francs chacun. Conditions particulières de souscription chez les libraires jusqu'au 31 décembre 1982.

(2) Parti Ouvrier Français, dirigé par Jules Guesde, qui se réclamait du marxisme.

LANGAGE

La Provence familière

NOUS ne manquons pas de dictionnaires ou de recueils pittoresques du genre de *la Puce à l'oreille*, ou de *Ça mange pas de pain (1) !* La nouveauté de celui que nous devons à J.-C. Bouvier et à Cl. Martel est de se consacrer *uniquement* à des expressions provençales.

Si vrai que ce soit, c'est une platitude de dire qu'elles sentent le soleil et la bonne humeur, ce qui est déjà appréciable.

Commençons donc par *Dîner de regardelles*, une expression que personne ne connaît plus au nord de Montélimar, et qui fut sans doute beaucoup plus répandue. Ancienne en tout cas : les *Curiosités françaises*, d'Antoine Oudin (1640) donnent comme « vulgaire » l'expression *Manger des regardeaux*, c'est-à-dire *« n'avoir rien à manger sur la table et se regarder l'un l'autre, ou bien regarder manger les autres »*.

Le grand dictionnaire provençal de Frédéric Mistral, lui, définissait la *regardello* comme un *« mets imaginaire »*, (un) *« plaisir des yeux » ; manja de regardello*, c'est *« dîner des yeux »*. Nos auteurs distinguent d'ailleurs *dîner de regardelles, « faire un repas avec des riens », « des petites choses belles à regarder, mais peu consistantes »* ; et *manger des regardelles*, ne rien manger du tout, *« dévorer du regard »* une table bien servie à laquelle on n'a pas le droit de s'asseoir.

Le sens donné à l'expression par Oudin a disparu, et les deux autres ne sont plus que provençaux. Mais l'expression est très imagée, et *regardelles* est un bien joli mot !

Le marquis de Vauvenargues, de vieille noblesse provençale, était en fait (car les noms de fiefs ne sont pas des patronymes), un monsieur Luc des Clapiers. Ces clapiers-là ne sont pas nos roturières cabanes à lapins, mais les tas de pierres constitués peu à peu par l'épierrage des champs, et grossis de génération en génération.

Très ancien, le mot est spécifiquement du domaine alpin et pré-alpin, donc provençal. Il désigne encore couramment en Provence n'importe quel éboulis de pierraille, un tas de cailloux, un terrain couvert de cailloux.

D'où, entre autres nombreuses *expressions relevées par Mistral*, le proverbe : *La pèiro toumbo au clapié, « la fortune ne favorise que les riches »*, l'argent va toujours à ceux qui en ont déjà ; constatation réaliste et désabusée qui ne risque guère d'être bientôt démentie.

Outre *La pierre va toujours au clapier*, deux autres dictons provençaux évoquent celui-ci : *Il a des sous comme des pierres sur un clapier* (Hautes-Alpes), et *Il ne trouverait pas une pierre sur un clapier* (Hautes-Alpes aussi). Ils confirment, s'il le fallait, le sens premier et toujours vivant du « tas de pierres ». Pourquoi les lapins par là-dessus ? Parce qu'ils grouillaient dans ces éboulis ou ces garennes pierreuses et qu'on les y piégeait facilement ; d'où le passage à un « clapier » fait par l'homme pour élever ces prolifiques petites bêtes.

Le corps est naturellement présent dans nombre de ces expressions provençales. Ainsi, *se lever la peau pour..., « se donner beaucoup de mal pour quelqu'un ou pour quelque chose, se tuer au travail »*. Et encore, *Leva li sèt pèu* (à quelqu'un), *« lever les sept peaux, injurier, traîner dans la boue »* ; mais *Leva li nou pèu*, toujours à quelqu'un, *« lui enlever les neuf peaux »*, le tondre, le raser, lui prendre tout son argent.

Quant aux femmes, *« elles ont sept peaux »*, c'est-à-dire qu'elles résistent à tous les malheurs.

On connaît en français un peu voyou, *changer ses olives en eau, « uriner »*. Le point de départ de l'expression est provençal : on change l'eau des olives, ce qui est assez différent. Chaque matin, la bonne ménagère renouvelle l'eau salée dans laquelle trempent les olives de table, en particulier les « cassées » de Nice.

C'est l'idée de *« jeter de l'eau salée »*, associée plus grossièrement, pour un homme, à celle des ... olives (ne nous étendons pas), qui donne naissance à l'expression, plutôt qu'un rapprochement entre *ouliva* « les olives », et *ourina* « uriner », suggéré par les auteurs de l'Anthologie.

C'est sa tête coupée !

Dans celle-ci encore, *Retourner ses chaussettes, « mourir »*, est particulier à Marseille, et n'y est même pas très courant, disent les auteurs. En tout cas, l'expression n'est pas « montée » à Paris pour y enrichir la collection de celles qui conjurent la mort en parlant comme d'un événement à peu près banal : fermer son parapluie, dévisser son billard, tourner le coin, glisser sous les fleurs, etc. Dommage ! *Retourner ses chaussettes* mérite de devenir une expression française à part entière !

Le corps encore, avec : *C'est sa tête coupée*, qui correspond à : *« C'est lui tout craché »*, pour parler d'un portrait, d'une photo, ou de la ressemblance d'un enfant à son père ou à sa mère.

Qui ne connaît l'histoire du curé de Cucugnan racontée par Daudet, ce brave curé navré de l'inconduite de ses paroissiens et paroissiennes, et qui invente pour les ramener à la vertu, un rêve dans lequel il aurait vu ses ouailles défuntes rôtir aux flammes infernales ?

« Je m'en fous, je suis d'Auriol »

La même histoire moralisante, plus ancienne évidemment que les *Lettres de mon moulin*, a une chute beaucoup plus amusante dans la tradition provençale, et je cite nos auteurs : *« Le curé de Roquevaire faisait un jour à ses paroissiens un sermon terrifiant. Pour mieux leur faire prendre conscience du poids de leurs péchés, il leur promettait, selon la grande tradition des prédicateurs, les tourments de l'enfer : Roco-Vairèn, sarès touti dana ! (Gens de Roquevaire, vous serez tous damnés !) Les gens de Roquevaire écoutaient dans le plus grand silence, mais une voix s'éleva tout à coup pour dire sur un ton soulagé : Ieu m'en fouti, sièu d'Auriòu, qui se traduit par : Je m'en fous, je suis d'Auriol, le village rendu tristement célèbre par le massacre de l'été dernier, et voisin de la petite ville de Roquevaire. »*

« Je m'en fous, je suis d'Auriol... » Lequel d'entre nous n'a pas dit ou pensé cela en voyant tomber sur d'autres le fardeau de la « solidarité » nationale ? ■

JACQUES CELLARD.

(1) Jean-Claude Bouvier et Claude Martel, *Anthologie des expressions en Provence*, 192 p. (petit format), bibliographie, index. Editions Rivages, place Thiars, 13 001, Marseille, tél. : (91) 54.83.53, Juin 1982. Rappels : M. Rat, *Dictionnaire des locutions françaises*, Larousse, 1957 ; A. Rey et S. Chantreau, *Dictionnaire des expressions et locutions figurées*, Les usuels du Robert, 1979. MM. Lis et Barbier, *Dictionnaire du gai parler*, Ed. Mengès, 1980. Cl. Duneton, *la Puce à l'oreille*, Stock 1978, et en Poche. J. Cellard, *Ça mange pas de pain*, quatre cents expressions familières et voyoutes de France et du Québec, Hachette, 1982.

POÉSIE

J.-M. MAULPOIX

Jean-Michel Maulpoix est né en 1952 à Montbéliard. Il a notamment publié *Locturnes* (Lettres nouvelles - Maurice Nadeau), *La parole est fragile* (Imprimerie de Cheyne), *Émondes* (Solaire), *la Matinée à l'anglaise* (Seghers). Il a écrit des textes dans la *N.R.F.*, *Digraphe*, *Solaire*, *Alif*, *Sud*, ainsi que dans *la Quinzaine littéraire*. Il a fondé les cahiers de poésie *Qui vive* en 1980. Ce poète qui vise le chant à travers l'écriture efface toute différence entre la tension et la joie. Dans ce souffle onirique perce l'amour de l'herbe vive, des oiseaux, des odeurs d'après les pluies. Cette parole tente de dire un monde à son éveil bruissant.

CHRISTIAN DESCAMPS.

La mise au monde

1

Patience des anges endormis entre les caissons bleus du ciel, patience des dieux au-dessus du larmier, à l'angle obtus des étoiles et de la terre...

Que savons-nous de la fenêtre bleue par où la nuit montre tout à coup son visage de faïence ? Lorsque mourir cogne à la vitre, la chambre est un coffret odorant de bois clair.

Tête lourde, comme un œuf saturé sur la paume, j'écris à coups de cœur des mots somnambuliques. Ainsi des heures étales à genoux dans l'encre et la neige, des semaines de fougères et de givre infusant leur tisane au bol bleuté de la chambre.

Un peu d'eau noire dans l'œil du monde, et l'envie de se laisser glisser sous l'écorce du chant jusqu'à perdre l'idée de chair qui nous protège.

Mourir cisèle nos serrures et disperse des fleurs entre les digues, les baignades, les reins cambrés et les lavandes lointaines, criant victoire de ses mains blanches enroûtées de mouchoirs et de tumultes. Coque éblouie sous le gréement !

Ainsi résonne le cœur engorgé d'amour trouble qui bat sous la chemise de chair, tandis que le tilleul éclôt devant la fenêtre, recoloré comme un bateau neuf après une semaine de soleil et de bourrasques.

Un grand pavois de feuilles siffle dans les haubans !

2

Je rêve d'un poème en pluie sur les corolles, fécondant de ses étamines d'or une inflorescence de cœurs étoilés, faisant éclore d'autres planètes odorantes et soyeuses. Je marche dans le pré aviné sous l'averse parmi des fumées peintes.

Les pétales d'encre des pensées en touffes ont le goût de l'âme après l'amour.

Tandis que le printemps s'exclame, je vais sur la neige au fond du monde, frôlant le cœur fissible au plus bas de l'œil et de l'os. L'encre alors cristallise et chante, blanche sonore de sel et d'acide entre les lèvres vitrifiantes de l'angoisse.

Toutes joies dévalées d'un trait, la mort abonde dans le sens de naître. Nous attendons dans le silence, paumes tièdes et bras ballants, ainsi que la jeune femme au bord du lit, le cœur en équilibre dans la nacelle de chair.

Bientôt un autre se relève, tirant les mailles blanches du linceul; saluant la patience des dieux et la mer traversée de pollens. Des mots en ombelle lui couvrent le front.

Le dictionnaire des obscurs du mouvement ouvrier

(Suite de la page IX.)

» Ensuite, ayant toujours préféré les hommes à l'idéologie – dont malgré tout on ne peut pas se passer, – j'ai eu l'idée de ce dictionnaire, qui a pour but de faire revivre les militants d'autrefois, qui n'ont pas laissé de traces, mais sans lesquels l'action des leaders n'aurait pas été possible. Après avoir écrit un *Guide du Paris révolutionnaire* (3), qui m'a donné beaucoup de plaisir, j'ai donc entrepris la rédaction de ce dictionnaire. Non point seul, car la tâche était immense, mais avec l'aide de nombreux collaborateurs.

– Ces collaborateurs comment les choisissez-vous ? Comment travaillez-vous avec eux ?

– Au début, j'ai fait une erreur d'orientation. J'ai fait appel d'une part à des universitaires, d'autre part à des militants. La méthode était mauvaise, car, pour bien faire ce travail, il faut naturellement d'abord beaucoup d'objectivité, mais il faut aussi être fortement « motivé ». Par la suite, j'ai donc décidé de m'entourer d'historiens militants réunissant les deux qualités que je jugeais indispensables à la réussite du projet. Je les ai recrutés par contacts personnels. Le dictionnaire est une grande fraternité. Je connais personnellement les trente ou quarante personnes qui, pour chaque partie, ont été les chevilles ouvrières de l'entreprise. J'ajoute que, pour la dernière partie (1914-1939), mon ami Claude Pennetier, auteur d'une thèse de troisième cycle sur le mouvement ouvrier dans le Cher, a été très étroitement associé à l'œuvre.

» Au cours de l'élaboration de ces volumes, il y a eu évidemment bien des errements. Au début, par exemple, j'avais pensé traiter le sujet par familles (communistes, anarchistes...). C'était une erreur. Le projet était trop ambitieux. Finalement, j'ai fragmenté l'ensemble en quatre périodes. Actuellement, je travaille sur l'entre-deux-guerres. Toujours avec une centaine de collaborateurs, *disséminés en province*, mon rôle étant d'assurer la direction générale de l'ouvrage, de pallier les échecs et les absences. Ce qui ne m'empêche pas de faire moi-même de grandes recherches aux Archives nationales *ou ailleurs...*

L'homme se connaît mal

– On imagine aisément combien ce problème de la documentation doit être difficile à résoudre. On ne peut sûrement pas reconstituer ces vies de militants à partir des seuls documents et témoignages ?

– Comme l'a dit, je crois, Marc Bloch, l'historien tire profit de tout document, de quelque nature qu'il soit. Nous avons, par conséquent, tout utilisé : les archives imprimées, les archives manuscrites, les bibliothèques laissées par tel ou tel militant, les interviews des survivants enfin. Nous avons fait également appel aux caricaturistes, aux desinateurs qui ont aidé ou magnifié le mouvement ouvrier. Nous n'avons négligé aucune source.

» Cela dit, la question que vous soulevez est importante. L'homme, effectivement, se connaît mal. Il recrée sans cesse sa propre histoire, d'où la difficulté pour l'historien à démêler le vrai du faux. Mais c'est ce travail qui est passionnant. Le chercheur doit être modeste et avoir conscience qu'il ne peut connaître que la partie émergée de cet iceberg qu'est l'homme. Mais avant tout, il faut, je crois, être très rigoureux..

– D'abord dans le choix des militants qui figurent dans ces dix-sept volumes....

– Bien sûr. Dans notre dictionnaire, aucun militant n'est choisi au hasard. Nous nous sommes fixé des critères très stricts. Pour cette quatrième partie, nous avons ainsi décidé de ne retenir que ceux qui ont exercé un poste de *responsabilité – parfois très minime* – avant 1939. Ce qui ne nous empêche pas d'évoquer la carrière que certains militants ont pu éventuellement poursuivre pendant et après la guerre. Nous n'avons volontairement omis personne. Nous ne sommes pas là pour décerner des éloges ou des blâmes. C'est pourquoi nous n'avons pas exclu du dictionnaire ceux dont on a l'habitude de dire qu'ils « ont mal tourné » ; pour parler clair, les traîtres ou les renégats. Le dictionnaire ne pratique pas la censure.

– On en aura la preuve dans un prochain volume qui contiendra une notice relative à René Belin, qui, après avoir été secrétaire général adjoint de la C.G.T., devint ministre du maréchal Pétain...

– Ayant appris en 1975 que René Belin vivait à Lorrez-le-Bocage, petite commune de Seine-et-Marne, je suis allé le voir avec ma femme. Il nous a reçus après quelques hésitations et nous a accordé une interview de deux heures qui m'a permis de compléter sa biographie. Sans cette *entrevue, je n'aurai pas rédigé* sa notice de la même manière. Il s'est montré très coopérant et, en l'écoutant parler, j'ai découvert la vie misérable qu'il mena durant son enfance. Son père était mort assez jeune. Sa *mère était restée seule avec trois* garçons, qui ne mangeaient pas à leur faim tous les jours. Très tôt, René Belin a donc dû travailler. S'il est parvenu à des postes enviés, tant dans l'administration des postes qu'à la C.G.T., dont il fut secrétaire général adjoint – sans avoir eu la moindre vocation syndicale – il le dut à un labeur obstiné et à de grandes qualités d'intelligence. Tout cela sera mentionné dans sa biographie.

» Quant au reste, c'est-à-dire la période durant laquelle il fut ministre du travail du maréchal Pétain, j'avoue qu'il m'a moins convaincu. Il a tenu à me dire qu'il avait voulu sauver le syndicalisme, à une époque où celui-ci était contraint à la *clandestinité*. J'ai du mal, je le reconnais, à croire à cette thèse, à penser que son attitude fut uniquement dictée par un dévouement sans faille à la cause du mouvement ouvrier. Mais nous entrons là dans l'ordre subjectif et je me garderai, de prendre parti. J'indiquerai seulement la définition que j'ai donnée de lui après une heure d'entretien : *« Vous êtes intelligent, organisateur et ambitieux. »*

– L'œuvre étant en voie d'achèvement, quel jugement portez-vous sur elle ?

– Je n'ai pas la fatuité de croire que ce dictionnaire répond à toutes les questions. L'historien est, en effet, tributaire des documents et des témoignages oraux. Nous les avons dépouillés et recueillis systématiquement, mais nous avons conscience de certains obstacles. Pour la période récente, j'en citerai deux : la règle des cinquante ans qui, en matière d'archives, limite les investigations et la méfiance de certains militants qui ne sont pas toujours disposés à parler, ou à ouvrir leurs dossiers.

» Mais j'ai la satisfaction de constater, après vingt-cinq ans, que les partis et les syndicats, qui, au départ, se méfiaient du projet, veulent bien admettre à présent que je ne suis l'homme de personne, que je suis avant tout l'homme du dictionnaire. Pour moi, le parrainage des cinq grandes centrales syndicales est sans prix. C'est la récompense d'un travail acharné et d'un effort d'*impartialité qui* m'a toujours conduit à éliminer tout jugement de valeur. J'ai banni au maximum les adjectifs laudatifs, même lorsqu'ils étaient amplement mérités et cette règle a été particulièrement observée pour l'entre-deux-guerres qui soulève encore des passions.

» J'ai été heureux de consacrer des années à ces inconnus, de les faire *« entrer dans la lumière »* selon l'expression de Jaurès. Ce sont eux qui, comme l'a dit Fernand Pelloutier, *« ont accompli ce travail obscur mais fécond »*, qui a permis à la société française d'être ce qu'elle est aujourd'hui.

Ces efforts, on les oublie un peu trop de nos jours. Et pourtant, si nous avons la Sécurité sociale, les congés payés, les systèmes de retraite, les lois interdisant le travail des enfants, c'est à ces militants de jadis, dévoués corps et âmes au mouvement ouvrier, que nous les devons. » ■

ÉRIC ROUSSEL.

(3) Editions ouvrières, 1956.

CONTE FROID

La raison

Attiré par la publicité, il avait acheté une voiture tellement « intelligente » qu'elle se refusait obstinément *à sortir du garage*.

JACQUES STERNBERG.

VI. – Autrui

Proche et impénétrable, l'Autre est un objet de fascination et de répulsion. Un sosie et une menace. C'est aussi difficile de vivre avec lui qu'avec soi.

PAR CHRISTIAN DELACAMPAGNE

LORSQUE les Espagnols découvrirent le Nouveau Monde, ils s'interrogèrent longuement sur la question de savoir si les Indiens avaient une âme. Leur premier mouvement ayant été de répondre par la négative, il fallut que le pape Paul III prît en 1537 la bulle *Sublimis Deus* pour que la nature rationnelle des Indiens soit officiellement reconnue. Le plus intéressant est qu'à la même époque les Indiens se livraient à d'étranges expériences sur les cadavres des Espagnols morts au combat : ils observaient la lente décomposition des corps ou leur capacité à flotter sur l'eau, afin de déterminer si ces individus blancs, barbus et casqués étaient ou non des dieux. D'un côté, l'Espagnol voyait moins qu'un homme dans l'Indien ; de l'autre, l'Indien faisait de l'Espagnol plus qu'un humain.. Ni l'un ni l'autre n'étaient sur la bonne longueur d'onde.

Les Blancs eurent, on le sait, encore plus de mal à reconnaître l'humaine nature des Noirs. Lorsque les premières explorations de l'Afrique profonde révélèrent l'existence, en même temps que d'ethnies inconnues, de hordes de grands singes anthropoïdes, les naturalistes tardèrent quelque peu à faire, entre celles-ci et celles-là, toute la différence souhaitable. Pour Edward Tyson (1650-1703), l'un des fondateurs de l'anatomie comparée, il paraissait logique de rapprocher l'orang-outan et l'*homo sylvestris* – analogie dont toute la biologie moderne devait rester lourdement tributaire.

Pendant les deux siècles suivants, la plupart des bons esprits – Linné, Buffon, Hume et Darwin – oscillèrent donc entre deux attitudes pratiquement équivalentes : l'une qui consistait à voir dans l'homme européen un singe ou un nègre qui avaient su se perfectionner ; l'autre qui tendait à faire du singe et du nègre des hommes que nulle éducation ne parviendrait jamais à civiliser.

La peur de l'étranger

Ces deux attitudes relèvent, dirions-nous aujourd'hui, d'un même racisme. Le racisme, chacun le sait, n'a atteint une telle croissance monstrueuse qu'à l'intérieur de la civilisation européenne. Ce sont les Européens qui, par la suite, ont entrepris de l'exporter sur le reste de la planète. Il n'en reste pas moins que, même si on ne l'observe pas sous cette forme développée dans les civilisations traditionnelles, le racisme plonge sans doute ses racines dans un ensemble de réactions élémentaires communes à tous les hommes : peur de l'inconnu, anxiété devant l'étranger, angoisse suscitée par le danger potentiel que représente l'Autre.

A observer le comportement des animaux ou celui des tout-petits dans l'espèce humaine, il semble que, pour d'obscures raisons qui remontent peut-être à la nuit des temps, l'Autre ne soit pas toujours immédiatement perçu comme un ami. Souvenir d'un traumatisme originaire ? Survivance de l'époque reculée où les hommes vagabondaient par petits groupes cherchant leur nourriture et réduits soit à s'éviter, soit à se battre s'ils ne pouvaient fuir ?

De pures fictions de mon esprit

Il serait bien délicat de répondre à cette question. Ce qui est sûr, c'est qu'il est rarement simple d'avoir d'emblée de bonnes relations avec les Autres ; il n'est même pas toujours évident, pour un homme, de reconnaître en l'Autre... un autre homme. Quoi qu'on prétende, l'Autre est d'abord impénétrable : difficile de savoir qui il est, ni même s'il est. Nos sens nous trompent si aisément ! Et il est si tentant de prendre ses désirs pour des réalités, de s'inventer des Autres imaginaires ! La meilleure preuve n'en est-elle pas la complexité du processus d'apprentissage à travers lequel s'opère, chez l'enfant, la reconnaissance de l'Autre ?

Regardez un nouveau-né : il ne fait qu'un avec l'environnement qui le nourrit et le réchauffe. Accédant peu à peu à son individualité, il a encore un certain mal à distinguer le moi du toi. Il y a, pour lui, de bons Autres : son père ou sa mère, par exemple, parce qu'il peut les martyriser à loisir, les obliger à ne faire qu'un avec lui. Et puis des mauvais Autres : tous ceux qui restent prudemment à l'écart, convaincus qu'ils perdraient leur dignité s'ils s'abaissaient devant un mouflet... Bref, la conscience que tous les hommes sont égaux et que chacun a droit à avoir un quart d'heure de paix par jour n'apparaît que tardivement chez le petit de l'homme. Il est vrai que, de ce point de vue, beaucoup d'adultes n'ont guère évolué : le despote, disait Platon, est-il autre chose qu'un grand enfant, sournois et capricieux ?

Pendant longtemps, un certain nombre de philosophes ont eux-mêmes professé, concernant l'Autre, des théories qui, du point de vue psychanalytique, apparaîtraient sans doute comme d'étranges rémanences de ces attitudes infantiles. Le plus curieux de ces systèmes, défendu par Berkeley et désigné sous le nom de solipsisme, consiste à prétendre que toutes les expériences qu'un sujet est capable de faire ne se traduisent concrètement que par des processus mentaux. Il n'est donc pas certain que quelque chose existe dans la réalité extérieure, indépendamment du cerveau de celui qui expérimente. Les Autres ne seraient alors que de pures fictions créées par mon esprit... Et le pire, disait déjà Diderot, est qu'une telle théorie est, en toute logique, impossible à réfuter !

C'est Hegel qui, le premier, a introduit en philosophie l'idée que l'existence de l'Autre était non seulement un fait, mais une nécessité indispensable à ma propre existence et à mon propre épanouissement. Qu'est-ce en effet que la conscience, sinon la capacité pour un esprit de savoir avec, c'est-à-dire d'entretenir un dialogue intérieur ? Et qu'est-ce que le langage, élément de ce dialogue, sinon un moyen de communication qui implique par définition la présence d'Autres extérieurs ? La raison peut-elle se concevoir en dehors d'une communauté d'êtres raisonnant ensemble ? Et la liberté, en dehors d'une masse de citoyens tâchant de se soumettre aux mêmes lois ? Bref, l'homme ne peut accéder à la langue, à la culture et à l'État s'il ne commence par poser, hors de sa conscience, une conscience autre et, hors de cette relation duelle, un tiers capable d'arbitrer les conflits auxquels elle donnera lieu.

Mon juge et mon maître

Dans une certaine postérité de Hegel, la phénoménologie husserlienne a essayé, elle aussi, de penser à l'Autre. Et, tout d'abord, de le construire, c'est-à-dire de fonder en droit la nécessité de sa présence à partir du « sol originaire » de l'expérience subjective. Construction ou reconstruction *a priori*, relevant de ce qu'on pourrait appeler une démarche formelle, mais dont la rigueur est bien difficile à maintenir jusqu'au bout : l'Autre n'est-il pas, en fin de compte, toujours déjà antérieur à la conscience que je peux prendre de lui ? N'est-il pas en moi bien avant que je ne le découvre ? Ne précède-t-il pas, logiquement et réellement, toute inférence que je puis faire à ce sujet ?

Il n'y a donc d'expérience authentique qu'intersubjective : c'est la conclusion à laquelle aboutit l'existentialisme sartrien. Mais, chez Sartre, les Autres ne se contentent pas d'être en moi ou en face de moi comme des objets : ils essayent à leur tour de me transformer en objet. Ils nient ma liberté pour affirmer la leur, comme si je devais nier la leur pour affirmer la mienne. Bref, l'autre se pose toujours, quoi qu'il prétende, comme mon juge et mon maître : le seul regard qu'il jette sur moi suffit à me rendre insupportable ma propre existence. C'est en ce sens que *« l'enfer, c'est les autres »*. Certes, il existe des moyens de faire évoluer le conflit, voire de transformer les antagonismes individuels en relations de coopération. Mais le tissu complexe des rapports sociaux ne risque-t-il pas, à tout instant, de se déchirer ? Et la société n'oscille-t-elle pas en permanence entre la décomposition (anarchique) et l'asphyxie (totalitaire) ?

On peut se demander pourquoi l'humanisme existentialiste a abouti à une vision si pessimiste des relations intersubjectives, que certains développements plus récents de la sociologie n'ont fait qu'accentuer. Peut-être ce pessimisme vient-il du choc exercé, sur la vision des intellectuels, par la révélation des grandes catastrophes sociales du demi-siècle : nazisme, stalinisme, perspectives de guerre atomique... Peut-être aussi, dans l'ordre proprement intellectuel, certaines conceptions contemporaines du désir ont-elles influencé cette vision. Entre Husserl et Sartre, il y a eu Freud. Et même si la psychanalyse a mis quelque temps à imposer ses découvertes, il n'est plus grand monde, aujourd'hui, pour nier que l'Autre soit non seulement l'objet, mais la cause de mon désir. Mon désir, en effet, ne se porte pas spontanément sur tel ou tel objet, il se porte électivement sur l'objet désiré par l'Autre, le rival ; mon désir est mimétique, il ne fait que se calquer sur le désir de l'Autre et, en se soumettant ainsi à un désir extérieur, il se condamne lui-même à l'insatisfaction, donc à la souffrance et à la mort.

Mais la théorie freudienne a un autre versant – trop souvent oublié – par lequel elle se laisse volontiers rattacher à l'œuvre de Hegel : du fait que l'Autre m'impose sa loi, il me permet d'accéder à l'ordre symbolique défini par celle-ci ; il m'invite à partager avec lui un certain langage, une certaine culture. L'Autre n'est donc pas seulement le maître qui asservit mon désir ; il est aussi, par le mimétisme qu'il suscite, ce qui m'autorise à exister comme sujet : sans l'Autre, je ne serais rien. Il est vrai qu'avec lui – et précisément parce qu'il n'y a pas de place pour nous deux – je ne suis rien non plus. Mais au moins je le sais, et, à partir de cette conscience, je puis tenter de lutter, c'est-à-dire d'exister.

Le gardien de la loi

Il y a donc plusieurs Autres – ou tout au-moins plusieurs visages de l'Autre. Si nous revenons maintenant vers la quotidienneté de la vie, il apparaît que l'Autre nous y est donné, essentiellement, à travers deux types d'expériences contradictoires. Il y a d'abord l'autre spéculaire, celui dans lequel je cherche à me fondre ou que je cherche à absorber, que j'aime ou que je hais : relation passionnelle, fondée sur la destruction de l'autre et donc sur mon autodestruction, puisque nous ne faisons qu'un.

Il y a ensuite l'Autre extérieur à cette relation duelle, le médiateur impartial et indispensable, le tiers qui me permet d'échapper aux jeux de miroirs dans lesquels mon image et moi-même étions pris : cet Autre-là – qu'on peut appeler, avec Lacan, le Grand Autre – est le gardien de la loi et le portier qui m'ouvre l'accès du symbolique. Naturellement, le passage d'un autre (avec une minuscule) à l'Autre (avec une majuscule) est loin d'être simple : il n'y va de rien de moins que de la constitution d'un sujet libre, adulte et rationnel. Mais un tel sujet peut-il avoir lieu ? A-t-il même jamais existé ?

La vérité est qu'à cette ambiguïté de l'Autre correspond une certaine ambiguïté du moi : le sujet est toujours prêt à défaillir, en position de retomber dans la relation confusionnelle, de s'abîmer dans la passion dont les délices annoncent la mort... Le conflit entre le désir et la loi habite chacun de nous. Et il n'est pas superposable au conflit entre le Bien et le Mal, mais plutôt combinable avec lui : car il y a de bons et de mauvais désirs, comme il y a de bonnes et de mauvaises lois, ce qui crée quatre possibilités au moins...

Pourtant, au-delà de ces conflits, les deux figures de l'Autre se rejoignent sur certains terrains privilégiés. Celui de la connaissance objective, d'abord : comme la réalité, qui est à la fois ordre et désordre, la connaissance est double, à la fois concept et intuition. Celui de la politique, ensuite : le dédoublement s'opère, ici, entre le droit et la force, celui-là prétendant s'imposer à celle-ci, mais ne se soutenant que d'elle. Le terrain de l'art, enfin : le style qui donne figure au cri, la forme qui impose sa structure à la matière, l'intelligibilité qui ordonne les sensations, ne dessinent-ils pas le champ idéal où se réconcilient le désir fusionnel – la pulsion – et la reconnaissance de la nécessité du symbolique – la loi ?

Dans l'art, la finalité pratique de la connaissance ou du commandement disparaît ; l'autre et l'Autre ne font plus qu'un pour la satisfaction du désir sublimé. Qu'on le veuille ou non, l'art reste donc, par-delà le Bien et le Mal, le seul lieu où le sujet puisse reconstituer son unité sans aboutir à la paralysie, s'abandonner à la sensation sans pour autant céder à l'ivresse mortifère... Il est, pour le sujet, l'unique moyen d'exister sans souffrir ; de se faire des amis sans sortir de lui-même et d'effacer jusqu'au souvenir de ses ennemis... Ne serait-ce que pour cette raison, l'art est au-delà de la philosophie.

Il n'en reste pas moins que la connaissance objective et la politique représentent, autant que l'art, des formes d'expériences qui permettent au sujet de se rencontrer tout en rencontrant l'Autre. Et le fait même de la rencontre n'est-il pas, en soi, plus important que l'identité de la personne rencontrée ? Ce sont ces rencontres qui, comme l'aurait dit Spinoza, accroissent notre être et notre puissance. L'Autre est-il bon ? Est-il méchant ? Sera-t-il un ami ou un ennemi ? Peu importe, à la limite. Ce qui compte, c'est que nous nous aidions l'un l'autre à nous accroître. Car c'est dans cette réciprocité que réside le véritable échange philosophique. C'est là que s'effectue la véritable construction : et de l'Autre, et du Soi. ■

Prochaine leçon :

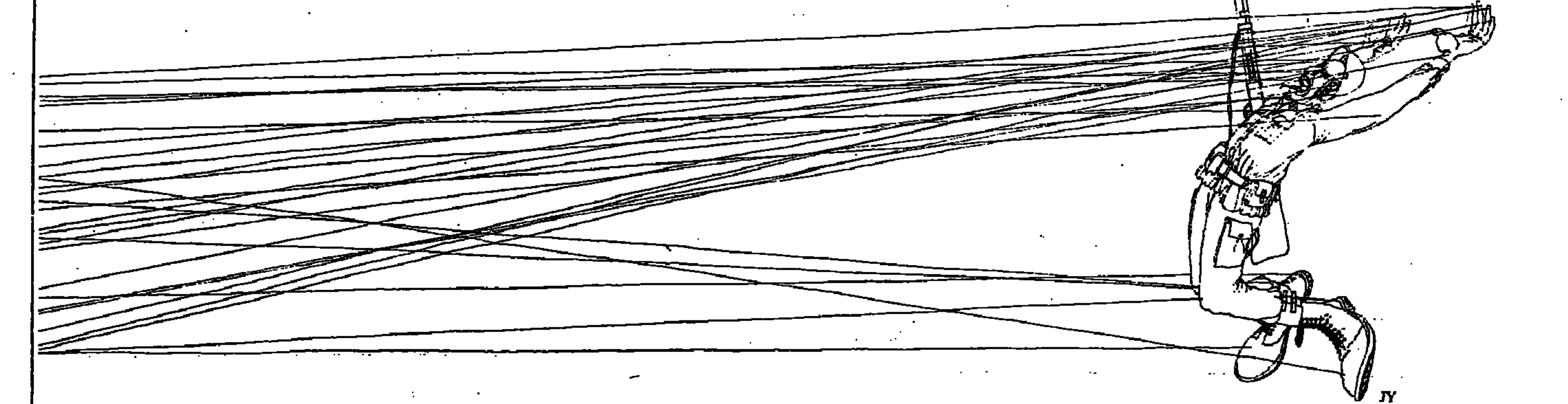
VII. – LA RÉALITÉ PAR MICHEL SERRE

RECTIFICATIF. – Deux erreurs se sont glissées dans la « leçon de philosophie » de M. Vincent Descombes sur le Désir dans *le Monde Dimanche* du 4 juillet.

Il fallait lire : « *Un désir contradictoire est assuré de rester insatisfait, ne voulant pas de ce qu'il veut* » (et non pas : « *ne voulant pas dire ce qu'il veut* »).

D'autre part, il convient de restituer une parenthèse qui avait sauté dans la phrase suivante : « *Tant que le psychanalyste prête l'oreille, le désir impossible acquiert un semblant d'existence, qu'il devrait perdre ensuite avec la terminaison de l'analyse (libre alors à l'analysé, du moins on l'espère pour lui, de désirer tout de bon)* ».





JEUX

L'invité

Jean-Pierre ELKABBACH

PORTRAIT CHINOIS

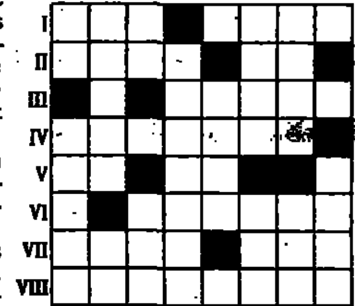
Le « portrait chinois » de Jean-Pierre Elkabbach est celui d'une personnalité de la vie politique internationale contemporaine.

SI C'ÉTAIT...	CE SERAIT...
Un animal	Une fourmi
Un sport	Le karaté
Un livre	*Le Prince*
Un vêtement	Une toge
Un titre de film	*Apocalypse now*
Un chanteur	Pavarotti
Un personnage de bande dessinée	Zorro
Un métier	Négociant
Un plat cuisiné	Le « gefilte-fisch »
Un instrument de musique	La baguette du chef d'orchestre
Un jeu	Le bowling
Un fruit	Une pastèque
Une carte à jouer	L'as
Une matière enseignée	La polémologie
Une époque	L'Empire romain
Un événement historique	L'incendie du Reichstag

MOTS CROISÉS

Horizontalement. — I. Un haut lieu du beau chant. Yvan, Alexandre, Nicolas et les autres. — II. Même dans le désordre, il est infaillible. Symbole de l'or. — III. Ouvre le dictionnaire. Une femme d'Otto Preminger. — IV. Madame O'Hara ignorait que les crimes en série et la révolution de l'image la rendraient célèbre. — V. Exclamation méridionale pour attirer l'attention. Malgré l'injonction de Georges Marchais je ne l'ai pas fait. — VI. La partie la *plus nue de* l'humain. — VII. Gouffre des droits de l'homme. Entre tombeaux et fellahs, il charrie l'histoire dans tous les sens. — VIII. Les lettres qu'il recevait l'ont rendu célèbre.

Verticalement. — 1. Pronom personnel de la première personne du singulier. Mon printemps et mon clone. — 2. Beaucoup en font, dans les médias surtout. Petit ruisseau. — 3. Le plus riche indien, divisé par deux. Vélo Athlétic Club. — 4. Produit stéphanois le plus cher à l'exportation. — 5. A quoi rêve Roger Peyrefitte ! — 6. Les stoïciens avaient le souci de réussir l'ultime. Eloigne les vampires. — 7. L'avoir ou pas : l'obsession des journalistes de TV et des hommes politiques. La matière dont sont faits solliciteurs, courtisans, attachés de ministère. — 8. Ils sont de Mogador ou d'ailleurs...



SIGLES : LES CONNAISSEZ-VOUS VRAIMENT ?

G.A.T.T.
B.F.C.E.
T.N.P.
U.E.R.
C.A.P.
C.N.E.S.
U.R.S.S.A.F.

TEST

A travers l'édifiante et triste histoire de Brigitte, extraite d'un ouvrage de psychologie assez original publié il y a une dizaine d'années (1), apparaissent, en filigrane, un certain nombre d'attitudes morales et de scénarios de vie. Découvrez donc ce qui lui arrive et répondez à la question posée...

Brigitte, une jeune femme, est seule dans son appartement. Elle a quitté, six mois plus tôt, Jacques, son mari, pour vivre une aventure passionnée avec Pierre, un séduisant célibataire. Mais, un soir, une scène violente éclate et Pierre s'en va en claquant la porte. Il ne reviendra plus.

Brigitte décide de se tuer. Elle s'enferme dans sa chambre, avale le contenu d'un tube de somnifères et croit la dose mortelle. Mais l'action du médicament est très lente et Brigitte découvre soudain qu'elle ne veut plus mourir. Elle est encore lucide mais, les membre engourdis, n'a déjà plus la force de quitter son lit. Un seul espoir : le téléphone, à portée de sa main. Elle fait un numéro, celui de Pierre, son amant. Il ne veut rien savoir : il ne l'aime plus. Brigitte appelle alors successivement Jacques, son mari, Françoise, son amie d'enfance (avec qui elle s'est récemment fâchée), Philippe, un camarade autrefois très épris d'elle, mais qu'elle avait refusé d'épouser.

Et c'est trois fois le même refus de lui porter secours. Son médecin ne veut pas non plus se déranger : ce n'est pas son tour de garde. Il lui donne le numéro d'un confrère. Un inconnu répond. Elle s'est trompée de numéro. L'homme est furieux : « *Vos histoires ne me regardent pas. Débrouillez-vous !* » Il raccroche. C'est le dernier appel. Brigitte est à bout de force. Elle s'endort.

Si Brigitte mourait, laquelle des personnes appelées serait, selon vous, la plus responsable : Brigitte elle-même ? Pierre ? Jacques ? Françoise ? Philippe ? Le médecin ? L'inconnu ?

(1) *Le Que suis-je*, de Simon Durville. Ed. Stock.

KIADIKOI

1) Qui assura, après les événements de mai 68, que « *le pouvoir avait dû céder* » et que « *le gouvernement s'était déconsidéré* » ?

a) Alain Krivine ;
b) Jean Lecanuet ;
c) Jean Poperen.

2) Qui eut ce mot aimable : « *Rocard est un giscardien qui s'ignore. Giscard est un rocardien qui a réussi* » ?

a) Jean-Pierre Chevènement ;
b) Pierre Juquin ;
c) Lionel Jospin.

3) Qui a qualifié le régime gaulliste de régime « *des copains et des coquins* » ?

a) Michel Poniatowski ;
b) Michel Jobert ;
c) J.-J. Servan-Schreiber.

QUIZZ

Dix questions sur l'actualité récente. Faites preuve de mémoire ou de flair.

1. — A propos des déclarations de M. Rocard à la suite des cantonales, M. Poperen a déclaré :
a) Qu'il n'était pas en désaccord avec tout
b) Qu'il n'avait pas très bien compris ce que cela *signifiait*
c) Qu'il était d'accord avec l'esprit, mais pas avec le contenu

2. — Qui qualifiait le commandant d'Aubuisson de « *tueur pathologique* » ?
a) M. Gromyko
b) L'ancien ambassadeur des Etats-Unis au Salvador
c) Le président de la démocratie chrétienne, M. Duarte

3. — L'opération de restitution du Sinaï à l'Egypte a été baptisée :
a) Laurier vert
b) Colombe rouge
c) Sable blanc

4. — M. Mauroy, en parlant d' « *embellie* » faisait référence à :
a) Jaurès
b) Blum
c) Mollet

5. — Le rapport Judet concerne :
a) Les jouets
b) Les chaussures
c) La sidérurgie

6. — La « *doctrine Hallstein* », du nom du diplomate récemment disparu, consistait :
a) En un rapprochement avec la R.D.A.
b) En un accord global d'Ostpolitik avec Moscou
c) En un refus de reconnaissance de la R.D.A.

7. — M. Bariani, parlant récemment de M. Giscard d'Estaing, disait : « *Leader*...
a) *...des attentes de la France* »
b) *...des recours possibles* »
c) *...de la minorité du Puy-de-Dôme* »

8. — La Coupe du monde de ski alpin a été remportée par :
a) Phil Mahre
b) Steve Mahre
c) Ingemar Stenmark

9. — Le héros du film *l'Arnaqueur*, de R. Rossen, est un joueur :
a) De poker
b) De roulette
c) De billard

10. — Luciano Pavarotti était récemment de passage à Paris Qui est-ce :
a) Un grand ténor
b) Le leader du parti radical italien
c) Le metteur en scène de *Voyage au bout de l'enfer*.

A CHACUN SA VÉRITÉ

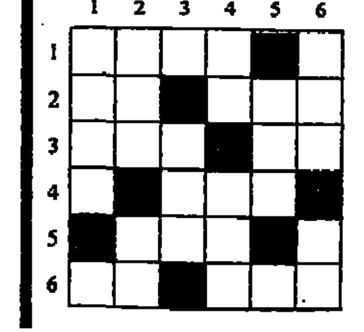
Ce jeu se présente comme un problème de mots croisés, à cette différence près que les définitions ont été remplacées par des affirmations. Selon que vous estimerez vraie ou fausse chaque affirmation, vous inscrirez dans la grille le nombre correspondant. Tous les nombres ainsi reportés doivent se croiser parfaitement.

HORIZONTALEMENT	VRAI	FAUX
1. « Henryville », capitale de la France antarctique, est devenue Rio-de-Janeiro	1 952	1 054
2. Bangkok est la capitale de l'Indonésie	94	93
Cabaret et *All that jazz* sont du même réalisateur	303	203
3. Une controverse sur les spectacles opposa d'Alembert à Rousseau	157	265
Tout, tout pour ma Sophie est une chanson de Michel Polnareff	24	17
4. Limoges est la première équipe française qui a gagné une Coupe d'Europe dans un sport collectif	402	302
5. Quand ses aventures lui laissent quelques loisirs Ric Hochet est journaliste	568	698
6. Un are équivaut à 1 000 mètres carrés	73	67
Falstaff est un opéra de Gounod	714	612
VERTICALEMENT		
1. Teddy Bear International (T.B.I.) est l'association internationale des pays fabricants d'ours en peluche	1 924	1 914
2. Les deux vedettes de *Butch Cassidy et le Kid* sont Paul Newman et Steve McQueen	046	935
Le philosophe français Pascal construisit une machine à calculer	57	63
3. Le dernier champion du monde de patinage artistique est américain	746	745
4. *Comics* est le terme qui désigne les bandes dessinées aux États-Unis	23	42
Un mile équivaut à 1 609,34 mètres	086	087
5. Le Japon a une population deux fois supérieure à celle de la France	012	022
6. La carte orange fait 12 centimètres de long	237	234
Théophraste Renaudot fut médecin	02	04

DANS LE DÉSORDRE

Trois mots cachés à découvrir

ORELPACET
OGUORKAUN
TLIEXLUVE



PAGE RÉALISÉE PAR BERNARD SPITZ ET ALEXANDRE WICKHAM

SOLUTIONS

PORTRAIT CHINOIS

HENRY KISSINGER.

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8
I	M	E	T	■	T	S	A	R
II	E	P	A	P	■	A	U	■
III	■	A	■	L	A	U	R	A
IV	A	T	L	A	N	T	A	■
V	V	E	■	T	U	■	■	G
VI	R	■	V	I	S	A	G	E
VII	I	R	A	N	■	I	L	N
VIII	L	U	C	I	L	L	U	S

KIADIKOI

1) b ; 2) c ; 3) a.

DANS LE DÉSORDRE

pectorale
kangourou
vétilleux

QUIZZ

1. a ; 2. b ; 3. b ; 4. b ; 5. c ; 6. c ; 7. c ; 8. a ; 9. c ; 10. a.

SIGLES

G.A.T.T. : General Agreement for Tariff and Trade (accord international sur les droits de douane et le commerce).

B.F.C.E. : Banque française du commerce extérieur.

T.N.P. : Traité de non-prolifération.

U.E.R. : Unité d'enseignement et de recherche.

C.A.P. : certificat d'aptitude professionnelle.

C.N.E.S. : Centre national des études spatiales.

U.R.S.S.A.F. : Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.

A CHACUN SA VÉRITÉ

Horizontalement

2. Non, de la Thaïlande
3. Le titre exact est *Tout, tout pour ma chérie*
5. Ressortez vos livres de classe : 100 m²
Verdi !

Verticalement

2. Robert Redford et Paul Newman

	1	2	3	4	5	6
1	1	9	5	2	■	2
2	9	3	■	3	0	3
3	1	5	7	■	1	7
4	4	■	4	0	2	■
5	■	5	6	8	■	0
6	6	7	■	6	1	2

TEST

Vous avez choisi...

● *Brigitte*

Votre morale est celle de l'engagement. Lorsque vous prenez un risque vous acceptez sans vous plaindre d'en payer le prix. Si cher soit-il. La conscience que vous avez de vos devoirs, envers les autres comme envers vous-même, implique beaucoup de rigueur, mais aussi une certaine pudeur. En parlant de vous, on dit sans doute que vous avez « des principes », ce qui n'est pas forcément un compliment... Vous êtes orgueilleux et vous détestez demander quelque chose à votre entourage. On vous dit loyal, mais peu indulgent, notamment à l'égard des femmes, que vous aimez adultes et indépendantes. Mais vous ne les aimez pas frivoles...

● *Pierre*

Vous attendez beaucoup plus de la relation physique que de la parole donnée. Votre morale est avant tout une morale de la sensualité, en dehors de tout tabou. Vous croyez plus à la passion, précaire et fugitive, qu'aux unions stables et durables. Si vous êtes un homme, il se pourrait que vous ayez un comportement assez « machiste ». Mais vous êtes aussi « fair-play », et vous ne lâchez pas votre partenaire dans les coups durs... Si vous êtes une femme, vous avez une certaine tendance à l'égocentrisme. Et quand vous avez tort, vous répugnez franchement à l'admettre !

● *Françoise*

Esprit de clan. Solidarité qui plonge ses racines au sein de la *famille et de quelques groupes* d'amis et s'impose au-delà de tout jugement de valeur objectif. Très possessif, parfois jaloux, vous n'accordez votre confiance qu'à quelques intimes et ne pardonnez ni l'indifférence ni ce que vous considérez être une trahison. Vous êtes fidèle et vous n'aimez pas, pour les choses importantes, les tempéraments rancuniers.

● *Jacques*

Si vous êtes un homme : vous accordez à votre sexe un rôle dominant à l'intérieur du couple. Si le mari est incapable de l'assumer, il est juste qu'il soit sanctionné. Fidèle à la parole donnée, vous exigez beaucoup plus de vous que de vos semblables. Peut-être parce que vous avez de vous-même une très haute opinion. Dans les situations d'échec, votre orgueil vous pousse à adopter des comportements d'autopunition.

Si vous êtes une femme : votre système de valeurs est assez ambigu. Lorsqu'il s'agit de vous, il vous arrive souvent de revendiquer le droit à l'irresponsabilité, justifié d'ailleurs par ce que vous considérez être l'état de subordination de votre sexe. Les hommes, par contre, sont selon vous tenus de respecter leurs engagements : n'est-ce pas le revers de la supériorité qu'ils s'arrogent ?

● *Philippe*

Vous êtes romanesque, épris d'absolu. Rien ne vous semble plus haïssable que de comptabiliser les sentiments ou marchander la tendresse. Oublier un geste ou un propos déplacé, pardonner une trahison vous apparaissent comme d'éminentes vertus. Lorsque vous vous attachez à quelqu'un c'est sans arrière-pensées et pour la vie. On vous taxe parfois d'irréalisme, *voire de faiblesse. Vous*, vous considérez simplement que vous avez moins d'amour-propre que les autres !

● *Le médecin*

A vos yeux, rien n'est plus méprisable que l'amour de l'argent ! Vous aimez le travail bien fait. Mais vous regrettez de constater qu'autour de vous la conscience professionnelle est une valeur qui ne fait plus recette. Pour vous, le devoir, qu'il s'agisse de votre métier ou de votre vie privée, n'est pas une notion codifiable : il n'a besoin ni d'encouragements, ni de récompenses. Votre seul juge est votre conscience...

● *L'inconnu*

Vous êtes ouvert sur le monde et vous sentez concerné par tout ce qui se passe autour de vous. Chacun de nous est responsable de son prochain, pensez-vous. Plus qu'une morale, presque une philosophie : vous feriez un parfait adepte d'une secte orientale... Vous prétendez vous interdire de porter des jugements de valeur sur autrui, et il est vrai que vous êtes en général plutôt tolérant. Optimisme et volonté sont deux autres traits de votre caractère. Sans oublier votre terrible naïveté...

AUDIOVISUEL

Petit glossaire de la vidéo

La vidéo suscite toute une série de questions. Pour tenter d'y répondre, nous vous proposons pendant l'été un petit glossaire en douze mots-clés, douze entrées, pour mettre en perspective des techniques et des stratégies d'utilisation.

Disques

Présenté comme la future étape technologique de la révolution électronique, le vidéodisque connaît aujourd'hui une crise grave : échec de la commercialisation aux Etats-Unis et au Japon, retraits de firmes aussi importantes que MCA-Universal ou I.B.M., fermetures d'usines, report de la commercialisation en Europe. De fait, l'histoire du vidéodisque constituera un parfait exemple des contradictions qui traversent le marché de la vidéo depuis dix ans.

Dès 1970, la plupart des experts sont unanimes à considérer que le disque est le support-clé du marché vidéo, un marché conçu alors pour l'édition de progammes audiovisuels grand public. La gravure d'une matrice permet en effet une qualité d'enregistrement du signal nettement supérieure à celle de la cassette, et la duplication par pressage autorise le tirage de grandes séries à des prix compétitifs.

Entre 1972 et 1974, on dénombre plus de douze prototypes différents et totalement incompatibles, présentés aussi bien par des géants de l'électronique que par de petits inventeurs astucieux. En 1975, Telefunken et Decca s'associent pour lancer en Allemagne le TED, un lecteur à diamant piezo-électrique, assez comparable aux platines son, mais dont le disque, tournant à 1 500 tours/minute, n'offre que dix minutes de programmes couleur. C'est un échec retentissant dont les deux sociétés ne se remettront jamais et qui entraîne *la faillite* d'Ullstein A.V., la filiale audiovisuelle du puissant groupe de presse Springer.

Tirant les leçons de cet échec, les constructeurs japonais se retournent vers la vidéocassette avec le succès que l'on sait. Les Européens, qui bénéficient, dans le domaine, d'une solide avance technologique, persévèrent : Thomson et Philips présentent chacun un vidéodisque optique à lecture par laser permettant le ralenti, l'accéléré, l'arrêt sur image et, surtout, l'accès instantané à n'importe quelle séquence et le son stéréophonique. La firme américaine R.C.A. propose, elle, un lecteur mécanique, le Selectavision, beaucoup moins performant mais moins coûteux. La commercialisation de ces systèmes est prévu, pour 1980, ce qui a incité les Japonais, soucieux de protéger leur marché intérieur, à présenter un troisième système. C'est le V.H.D. de J.V.C. qui adopte un procédé de lecture mécanique mais plus perfectionné que le Sélectavision.

En 1982, le bilan est plutôt sombre. Malgré une campagne de publicité de vingt millions de dollars, R.C.A. n'a vendu que 70 000 lecteurs sur les 200 000 prévus. Les ventes du V.L.P. de Philips stagnent à quelques dizaines de milliers d'exemplaires et la firme hollandaise décide de fermer son usine aux Etats-Unis. Après de multiples changements de cap, Thomsom semble avoir définitivement renoncé à son projet et J.V.C. attend sagement des jours meilleurs. Le vidéodisque a raté sa deuxième entrée.

Les explications ne manquent pas. La concurrence internationale a lourdement hypothéqué toute tentative de standardisation, ce qui, pour des supports d'édition, est particulièrement rédhibitoire. Pressés par cette concurrence, les constructeurs se sont lancés hâtivement dans la commercialisation sans bien maîtriser toute la chaîne de fabrication. Ainsi, R.C.A. a connu plus de 20 % de déchet au niveau du pressage des disques tandis que Philips ne parvenait pas à mettre au point un système de vérification automatique des disques et devait rejeter plus de 50 % de sa fabrication !

Enfin, le vidéodisque, qui ne permet pas l'enregistrement, a buté sur le problème de la pénurie de programmes, tandis que la vidéocassette parvenait à s'imposer grâce à la télévision. Aujourd'hui, la vidéocassette permet la location de films pour dix francs par jour, ce qui interdit pratiquement au vidéodisque l'espoir de vendre les mêmes produits à 200 F ou 250 F par disque. Son seul avenir réside dans l'édition de programmes spécifiques où il conserve un net avantage sur la vidéocassette.

En attendant une troisième vague de commercialisation, les constructeurs songent aujourd'hui à amortir leurs efforts technologiques sur d'autres marchés. Le système de lecture par laser a déjà donné naissance au Compact disc numérique pour la hi-fi. Grâce à ses possibilités d'accès aléatoire, le vidéodisque optique, couplé avec un micro-ordinateur, peut constituer un système pédagogique particulièrement intéressant. Enfin, si on substitue aux images des bits informatiques, le vidéodisque à laser se transforme en instrument d'archivage capable de stocker plus de 500 000 pages dactylographiées sur une seule face !

Quant aux inconditionnels français du vidéodisque, ils peuvent toujours satisfaire leurs passions dans les magasins de la FNAC, seul distributeur de ce type de matériel. Il leur en coûtera 4 000 F pour un Selectavision et 6 000 F pour un V.L.P. Mais il leur faudra également acquérir un téléviseur N.T.S.C. car ces appareils ne fonctionnent qu'en standard couleur américain. Ils auront alors le choix entre 75 titres de programmes, tous en langue anglaise évidemment. ■

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

La semaine prochaine :

EFFETS

PHOTO

Quel éventail de focales ?

La possibilité de changer d'objectif est l'un des avantages essentiels de l'appareil reflex. En 24 × 36, la combinaison la plus utilisée par les amateurs comporte un objectif normal de 50 mm, un grand angulaire de 35 mm et un téléobjectif de 135 mm. Le grand angulaire est alors utilisé pour la photographie de vastes paysages ou lorsque le recul est insuffisant pour permettre la prise de vue au 50 mm (dans les rues étroites ou dans les appartements très petits par exemple). Le téléobjectif sert au contraire à opérer de loin, à photographier des détails inaccessibles (sculpture sur un monument) ou à faire du portrait.

Au moment de l'achat d'un deuxième ou d'un troisième objectif (le 50 mm ayant été acquis avec le boîtier), les amateurs hésitent souvent : côté grand angle, faut-il un 35 mm ou un plus grand angulaire, 28 ou 24 mm ? Côté téléobjectif, un 200 ou un 300 mm ne sont-ils pas préférables au 85 ou au 100 mm ? Il n'y a pas de réponse unique convenant à tous les utilisateurs, car ce choix dépend des photos que chaque amateur souhaite faire. Pour des prises de vues courantes, sans recherches particulières, ce sont les 35 mm et 85 à 105 mm qui nous semblent le plus utile (le 50 mm devient presque inutile dans ce cas). Elles peuvent être obtenues avec trois objectifs ou avec un seul grâce à un zoom. Le 35 mm a l'intérêt d'embrasser un champ assez vaste, en séparant normalement les plans, sans donner l'illusion d'une fausse perspective. Il permet aussi d'approcher les personnages et de réaliser des scènes vivantes. Un 28 ou un 24 mm transforment l'espace de façon très perceptible, ce qui ne convient que pour la recherche d'un effet particulier (qu'il soit optique ou psychologique). En ce qui concerne le téléobjectif, une focale de 85 à 105 mm a de multiples avantages : emploi plus facile (risque moindre de bouger qu'avec un 135 mm), très bonne restitution des proportions des détails photographiés à quelques mètres (donc parfait pour le portrait ou pour les détails d'architecture), écrasement des plans étagés en profondeur peu important, efficace pour créer un fond flou à un détail ou à un visage (en diaphragmant aux environ de 4). La focale de 135 mm est déjà un peu longue et comprime les volumes de façon sensible. De plus, pour un sujet très éloigné, le grossissement qu'elle donne par rapport à un 100 mm reste faible. Dans ce cas mieux vaudrait un 200 mm.

ROGER BELLONE.

ACTUALITE DU DISQUE

Classique

La « Résurrection » de Haendel

Italien cet oratorio, à coup sûr : par la langue de son livret tout d'abord, choisie de préférence à l'allemand ; par sa composition, décalquée de l'*opera seria*, juxtaposant airs et récitatifs ; par son écriture vocalistique enfin, d'un belcantisme et d'un mélisme sophistiqués. Mais, bien qu'installé en Italie, Haendel n'oublie pas son Allemagne natale : l'utilisation des instruments solos, le symétrisme parfois un peu mécanique de l'ornementation et, surtout, une certaine manière, quasi éthique, d'aborder les thèmes et les personnages religieux ne sont pas sans évoquer son contemporain Bach. Cette *Résurrection* balance entre l'opéra vénitien et la cantate allemande.

La rare perfection technique et stylistique des interprètes, le sérieux du travail musicologique de l'Academy of Ancient Music, le « fini » de son exécution, enfin le respect scrupuleux d'un genre trop souvent trahi, font de cet enregistrement une découverte capitale de la musique du XVIII[e] siècle. Avec E. Kirkby, P. Kwella, C. Watkinson, I. Partridge, D. Thomas, sous la direction de Christopher Hogwood (trois disques Oiseau-lyre, 595.076).

ALAIN ARNAUD.

L'orgue de Frescobaldi

Virtuose inspiré qui donna une orientation nouvelle (et, pour tout dire, moderne) à la musique d'orgue du XVII[e] siècle, Girolamo Frescobaldi est en quelque sorte le « double » de Monteverdi dans le domaine instrumental.

Bien qu'il se soit aussi illustré comme madrigaliste, c'est comme organiste et claveciniste que ce génial élève de Luzzasco Luzzaschi trouva sa véritable voie. Nommé, après le concours, maître de tribune à Saint-Pierre de Rome en 1608, il devait conserver ce poste prestigieux où il attirait des foules immenses (trente mille auditeurs), jusqu'à sa mort survenue en 1643.

Voici aujourd'hui les onze *Canzone* « à la française », complétées par la *Bergamasca* (elle-même amplification de la *Canzone*), et assurément moins connues que les fameuses *Toccate*. Lionel Rogg joue ici un instrument privilégié : l'orgue Antegnati de Brescia (1581). Accordé un demi-ton au-dessous du diapason actuel, cet orgue habille la musique de ses sonorités et de sa poésie originelles. C'est dire qu'il faut fêter ce disque superbe, valorisé, bien sûr, par le jeu ailé et constamment motivé du soliste, et qui nous fait comprendre pourquoi Frescobaldi, qui allie les singularités harmoniques à une imagination visionnaire, eut une vive influence déterminante sur l'école d'orgue européenne — via l'art aventureux de Froberger, son principal disciple — au point que Jean-Sébastien Bach tint à recopier de sa main le livre des *Fiori Musicali*. (EMI, 069-73039).

ROGER TELLART.

« Le Chant de la terre » de Mahler

Il faut une maîtrise artistique et une spiritualité profonde pour servir *le Chant de la terre*, tour à tour méditation sur la mort et sur la vanité du temps qui passe, hymne tellurique à la beauté du monde et à ses joies, conscience sans illusion du tragique de toute destinée humaine et de son insatisfaction fondamentale, mais aussi aspiration à l'éternité.

Son tempérament comme sa nature vocale portent Jessye Norman vers une interprétation toute de sérénité et de dépouillement, à l'opposé de la vision déchirée, incandescente dans son incarnation, de Kathleen Ferrier. Opulence du son, splendeur du souffle, évidence de l'intériorité... il y a presque, dans cette perfection, une trop grande placidité. On attendrait parfois une âme plus exposée, une blessure plus avouée. Il est vrai que cette conception s'accorde pleinement avec celle de Colin Davis, qui privilégie le détail, le reflet, la continuité mélodique sur l'effet de rupture ou le contraste de tempo. Le jeu mouvant des cordes, les couleurs nostalgiques des bois, un subtil équilibre des pupitres, tout concourt à une interprétation sublimée, plus proche d'un panthéisme apaisé que du drame.

Jon Vickers enregistre là sans doute l'un de ses derniers disques. Certes, la voix est devenue bien ingrate. Mais pareil engagement héroïque, pareil sens littéraire du poids des mots, pareille présence tiennent de la mythologie.

Dans une discographie de l'œuvre pleinement illustrée, une version magnifique, d'une poésie à la fois pudique et généreuse (avec le London Symphony Orchestra, Philips, 6514-112).

A. A.

La « Symphonie lyrique » de Zemlinsky

Beau-frère et unique professeur de Schönberg, Alexandre von Zemlisky (1872-1942) mourut exilé près de New-York, et eut à subir ensuite un long purgatoire dont il commence enfin à sortir. Pourtant, Schönberg et Berg avaient proclamé bien haut son génie. La *Symphonie lyrique* est sans doute son chef-d'œuvre. Terminée en 1923, elle se présente comme un cycle de sept mélodies sur des poèmes de Rabindranath Tagore, confiées alternativament à un baryton et à une soprano.

On songe au *Chant de la terre* de Mahler, également inspiré par l'Orient, mais la *Symphonie lyrique* est plus courte, et de tendance plus expressionniste. Berg l'admirait, qui en emprunta le titre pour sa *Suite lyrique*, où en outre il la cita textuellement. Lorin Maazel et la Philarmonie de Berlin en offrent une interprétation passionnée et fébrile, avec, pour leur donner la réplique, Julia Varady et un Fischer-Dieskau au meilleur de sa forme. Une révélation. (DG, 2532-021).

MARC VIGNAL.

Jazz

CHICO FREEMAN : « Destiny's Dance »

Des hommes réputés (dont le fantastique bassiste Cecil McBee et le trompettiste Wynton Marsalis). Un défi permanent jeté à la technique instrumentale du niveau le plus haut. Quelques exposés péremptoires à l'unisson (le ténor étant évidemment, *octava bassia*). Des tempos d'enfer, des improvisations en duo archifolles, des mélodies à la Ornette Coleman en phrases courtes et hechées. Il faut écouter ce disque, saisissant par la puissance qui s'y exprime, par la précision dans la vélocité et par le goût de l'invention collective. (Contemporary 14 008. Distribution DAM.)

HECTOR COSTITA : « 1981 »

Le jazz existe au Brésil comme partout, avec une chance particulière même, en ce sens que la pulsation africaine y est sensible dans une bonne part de la musique populaire et que les artistes passent aisément, lorsqu'ils le souhaitent, d'un genre local à un genre transnational dans lequel il poursuit sa course, se retrouve lui-même et prolonge sa vie. C'est assez compliqué à dire, mais très simple à percevoir et à comprendre dès l'instant où l'on a accepté l'évidence de ces rapports anciens entre deux continents.

Ecoutons le très bon drummer Dirceu — l'homonyme du footballeur, à moins que ce ne soit lui en personne : il en a la souplesse — et tous les autres, Hector Costita en tête. *Avessos* (en rythme latin), c'est une excellente chose, *Divagaçao* (en 6/8) aussi, quant à *Surprise Blues* (un classique « douze mesures », en mineur) c'est la jazzité toute pure. (Som Da Gente 00 281. Distribution DAM.)

LUCIEN MALSON.

Rock

THE TEMPTATIONS « Reunion »

Incroyable ! On en a vus des reformations, des groupes qui couraient en vain après leur succès passé, qui tentaient de retrouver une magie improbable perdue dans le temps et les souvenirs défaits. Plus de dix ans après leur séparation, les Temptations font un retour explosif et tout à coup c'est comme si rien n'avait changé. Tout est là, avec la même superbe, la même aisance, des envolées de cuivres rutilantes aux riffs de guitares lumineux en passant par les voix éclatantes, brûlantes à l'unisson, rien ne manque pour cette invitation pressante à la danse.

Pour tout dire, on ne s'attendait pas à une telle performance. Tous répondent présents, même Eddie Kendricks, qui avait quitté le groupe avant-terme pour se lancer dans une carrière solo. Rick James, Smokey Robinson, Ron Miller, Berry Gordy et Barrett Strong se partagent la production sur les sept plages de cet album dont le titre, *Reunion*, s'imposait.

Une réunion en funk majeur à coups de mélodies instantanées, de rythmes détonants et de pulsions irrésistibles. Le talent, l'évidence, la classe, le bonheur d'une chanson qui occupe l'esprit, exactement ce qu'il faut lorsque le rock va mal autour de soi. (Vogue, 542021.)

ALAIN WAIS.

VIDEO-CASSETTES SELECTION

« Vidéo-Journal des mairies de France »

C'est campé devant l'Hôtel de Ville de Paris que le présentateur introduit le sommaire de ce nouveau magazine vidéo, destiné non au grand public, mais aux élus et aux personnels des collectivités locales. A l'heure de la décentralisation, le projet est tout à fait passionnant puisqu'il prend en compte non seulement l'information administrative, mais ausssi les secteurs techniques et culturels. Quoi de plus approprié que l'image pour proposer des services ou des spectacles à des acquéreurs éventuels ?

Pour faire face aux charges importantes de la production vidéo, l'équipe du *Vidéo-Journal des mairies de France* a adopté un système de parrainage des séquences. C'est ainsi que Burroughs France finance une information sur l'informatisation des communes et vante ses prestations au passage, tandis que les Mutuelles du Mans abordent le problème de l'assurance des collectivités locales. Publicité, certes, mais largement informative et qui, lorsqu'elle est correctement réalisée, vaut mieux que les tonnes de documentation raçues chaque année par les mairies.

On trouve également, au sommaire de ce numéro 2, un compte rendu du congrès des maires de France, une interview de Jean Gattegno, directeur du Livre, sur les bibliothèques municipales, l'opinion de Roger Siffer, chanteur alsacien, sur la décentralisation culturelle, et une petite annonce pour un jumelage de ville avec Malte.

Le tout dure trente minutes et paraît tous les deux mois, accompagné d'un magazine écrit qui complète les dossiers présentés en vidéo.

● *Vidéo-Journal des mairies de France*. Produit, réalisé et distribué par Studio Vidéo Sediac, 12, rue Lacué, 75012 Paris. Tél. : 341-82-82.

FILMS

● Films récents :

Paco l'infaillible, de Didier Haudepin, avec Alfredo Landa et Patrick Dewaere. Édité par Proserpine Vidéo.

Mille milliards de dollars, d'Henri Verneuil, avec Patrick Dewaere. Edité par les productions du Tigre.

● Grands classiques :

Une partie de campagne, de Jean Renoir, avec Jeanne Marken, Gabriello et Sylvia Bataille. Distribué par Master Production.

Vivre sa vie, de Jean-Luc Godard, avec Anna Karina, Jean Ferrat et Brice Parrain. Distribué par Master Production.

● Pour les enfants :

Les Trois Mousquetaires de l'espace, un dessin animé de Toei Co. Distribué par DIA.

Les Aventures de Panda, un dessin animé de Toei Co. Distribué par DIA.

Le Monde
DIMANCHE
FEUILLETON

Dix petits nains

PAR PIERRE-JEAN REMY

Résumé des chapitres précédents : Après la mort de Terrenoire et de Dulac, Jean-Pierre Strauss défie le sort et passe une nuit dans la bibliothèque aux fantômes. Daniel Benoit l'y découvre mort et fait alliance avec Patrice Bonifacio, qui dirige le séminaire, pour étouffer l'affaire. Bonifacio obéit aux ordres donnés à travers un téléphone rouge par un mystérieux interlocuteur proche du pouvoir. Mais Gilles Ferrier a tout entendu et les deux complices l'assomment pour le faire taire. Le soir même, pourtant, la voix de Ferrier résonne à travers le château.

6
Sang et lumière

CE qui suivit fut un véritable spectacle : le plus beau peut-être, le plus fou en tout cas qu'eût jamais monté ce génie des mises en scène grandioses et fulgurantes qui s'appelait Gilles Ferrier.

Dès les premiers échos de la fanfare, Véronique de Saint-Prix avait compris :

« *Le son et lumières...* », murmura-t-elle.

Ses convives la regardèrent. Le château de Saint-Prix offrait à ses hôtes tennis et piscine couverte, chevaux de selle, ping-pong et billards en tout genre : un son et lumière était donc aussi au programme. Mais le regard de Véronique se posa sur le visage de son neveu, et il y eut un flottement dans l'assistance tandis que des fanfares de Lulli, parfaitement interchangeables, remplaçaient celles de Delalande. Alors Patrice Bonifacio comprit que le moment était venu pour lui de reprendre à son compte la belle formule de Cocteau : « *Ces mystères me dépassent, feignons d'en être l'organisateur* ». Il se leva donc, étendit les mains pour faire taire les murmures qui commençaient à s'élever et il se râcla la gorge.

« *Eh oui, mes amis : un son et lumière préparé tout spécialement à votre intention par notre camarade Gilles Ferrier.* »

Sans en entendre davantage, tous sortirent dans la cour d'honneur : Delalande et Lulli résonnaient en tous les points du château et de gigantesques rayons de lumière en balayaient les façades. Rouges, noires, ocres, des taches vivantes s'y multipliaient, dessinant des silhouettes et des visages sur les murs nus des tours ou la dentelle de pierre des fenêtres.

« *Mes amis*, continuait la voix de Gilles Ferrier que mille échos répétaient, *dans quelques minutes, vous saurez la vérité : puisse cette vérité vous ouvrir enfin les yeux.* »

∴

La poignée des rescapés du séminaire, Bertrand et Véronique de Saint-Prix et tout le personnel du château étaient maintenant réunis au milieu du minuscule carré de jardin à la française qui marquait le centre de la cour d'honneur, et chacun se préparait à jouir d'un spectacle inédit du grand Gilles Ferrier. Les voix des comédiens enregistrées pour les touristes qui viennent visiter, en été, le château se succédaient, entrecoupées des interventions de Ferrier et de subits flamboiements dans telle tourelle ou sur tel arbre, qui portaient bien la touche du grand metteur en scène. Tous admiraient et seuls à l'écart, Benoit et Bonifacio se concertaient.

« *Tu crois qu'il est devenu fou ?* interrogea le journaliste.

« *Je me demande surtout comment il a fait pour se libérer...*

— *Et Strauss ?*

— *Lui, au moins ne risque plus de nous emmerder !*

— *Mais qu'est-ce que tu suggères ?* »

Bonifacio réfléchit un instant : la belle voix mâle de Léon Zitrone évoquait Louis XIV, donnant son titre au premier comte de Saint-Prix et Dalida le remerciait en chantant un *Te Deum* accompagnée de Petits Chanteurs à la croix de bois.

« *Pour le moment, Ferrier s'amuse. Il s'est pris à son jeu. Cela va nous donner le temps de l'intercepter.* »

Daniel Benoit se dit qu'il existait encore dans le monde une loi rigoureuse qui s'appelait la raison d'État, et il leva un regard admiratif vers celui qui était si naturellement devenu son chef.

« *Par tous les moyens ?* » suggéra-t-il.

Patrice Bonifacio baissa la voix : il ne voulait pas répondre.

« *Nous avons du temps, mais pas trop...* », se borna-t-il à remarquer.

Une salve d'honneur retentissait dans toute la cour pour annoncer la bataille de Rocroi, où un Saint-Prix avait péri, et Patrice Bonifacio s'approcha de Bertrand.

« *C'est une idée géniale qu'il a eue, notre ami Ferrier. Mais vous l'avez un peu aidé, non ?* »

Le jeune châtelain sourit.

« *Franchement non : il ne m'avait pas même mis dans le secret.* »

Alors Daniel Benoit posa la question : « *Mais où se trouvent les jeux d'orgues et le système électrique qui commande tout cela ?* »

Le regard de Bertrand de Saint-Prix était d'une limpidité angélique.

« *Dans la chambre de Marie-Thérèse, bien entendu !* »

Une chandelle à la fenêtre d'une tourelle éloignée venait de s'éteindre : Louis le Grand était mort à Versailles, longue vie à Louis le Bien-Aimé ! Suave, la voix de Marie Laforêt entonnait une berceuse de Campra harmonisée par Michel Legrand.

∴

Il fallait agir. Daniel Benoit emboîta le pas à Patrice Bonifacio et tous deux quittèrent la cour illuminée pour se renfoncer dans l'obscurité des couloirs du château.

« *Nous devrons jouer serré*, lança Bonifacio en gravissant les dernières marches de la tour des Douves, *les autres ne doivent se rendre compte de rien.* »

Sous la porte de la chambre de Marie-Thérèse filtrait un rayon de lumière.

« *Vas-y* », dit encore Bonifacio à Benoit.

A un pas derrière lui, il lui tendait le revolver qui ne l'avait pas quitté depuis l'attente inutile au seuil de la chambre du fantôme. Et Daniel Benoit, qui voulait mériter ses galons, poussa la porte.

Toute la pièce baignait dans une curieuse lumière bleue. Çà et là, des voyants rouges et roses s'allumaient et la musique, qui déferlait à l'extérieur comme un tonnerre, était ici assourdie et presque sereine. Doucement, les mécanismes électroniques d'une Marie-Thérèse programmée pour raconter tout à la fois l'histoire de France et celle du château, ronronnaient.

S'avançant davantage dans la pièce, les deux complices distinguèrent deux silhouettes, penchées côte à côte sur une grande feuille perforée, qui semblaient déchiffrer une partition.

« *Gilles ? Tu es là ?* », interrogea Daniel Benoit.

Mais la voix qui lui répondit n'était pas celle du metteur en scène.

« *Fichez le camp : vous n'avez rien à faire ici !* ».

Patrice Bonifacio fit à son tour un pas dans la pièce.

« *Qui que vous soyez, vous devez nous écouter. Arrêtez d'abord cette musique stupide et dites-nous où se trouve Gilles Ferrier.* »

Lentement, l'une des deux silhouettes assises devant Marie-Thérèse se leva, et Bonifacio reconnut celui qu'on avait appelé Alain, le jeune homme à la démarche féline et au feutre rabattu sur le front qui lui servait d'assistant à la machine. A côté de lui se trouvait la sténotypiste à la robe rouge.

« *Votre ami n'est pas là*, murmura Alain. *Et, à moins de mettre en danger un équipement très sophistiqué, nous ne pouvons interrompre le mécanisme de Marie-Thérèse, qui a été programmé pour une heure.*

— *Même si je vous l'ordonne ?* »

C'était Patrice Bonifacio qui avait parlé, mais c'était Daniel Benoit qui tenait le revolver.

Le visage du jeune homme s'éclaira :

« *Marie-Thérèse n'est guère sensible à ce genre d'arguments et vous avez pu constater que, face à votre ami Dulac, elle peut avoir des réactions imprévisibles !...* »

Tandis qu'il parlait, la dame en rouge s'était levée à son tour et son visage, maquillé à grands coups de pinceaux, bleus et dorés, avait les reflets d'un bronze d'Orient. Mais la statue de bronze tenait à la main un minuscule revolver nickelé.

« *Comme vous, monsieur l'envoyé spécial du président*, murmura-t-elle d'une voix chantante et mélodieuse, *nous sommes chargés d'une mission. Et cette mission, nous la mènerons à son terme.* »

Patrice Bonifacio pâlit.

« *Et puis-je savoir qui vous a chargé de cette mission ?* »

Le visage de la statue de bronze au revolver nickelé se plissa d'un mince sourire.

« *Mais vous-même, monsieur. Vos instructions sont bien d'aller jusqu'au bout quoi qu'il arrive ?* »

« Quoi qu'il arrive » : Daniel Benoit lança un regard à son chef, qui lui fit signe de détourner son arme.

« *Je vous ai compris*, murmura Patrice Bonifacio, pris dans les filets qu'il avait lui-même tendus. *Eh bien, causons, voulez-vous ? Seul Gilles Ferrier peut mettre en danger la mission qui est la nôtre comme la vôtre. Où puis-je le trouver ?* »

∴

CINQ minutes plus tard, Benoit et Bonifacio quittaient la chambre de Marie-Thérèse sans être éclairés pour autant.

Les deux manipulateurs de la machine n'avaient fait qu'entrevoir le metteur en scène et ils avaient cru que celui-ci répondait à un souhait de Bonifacio lorsqu'il leur avait demandé de programmer le spectacle son et lumière. Puis il s'était éclipsé, muni seulement d'un émetteur de poche et de deux torches puissantes qui lui permettaient d'intervenir à tout moment dans l'enregistrement programmé.

Dans les couloirs retentissaient maintenant les grandes rumeurs qui saluaient le geste régicide de Damiens sur la personne de Louis XV le Bien-Aimé et, déjà, en sourdine, un vieux disque d'Édith Piaf annonçait la tourmente à venir sur l'air de *la Carmagnole*.

« *Maintenant, écoutez-moi !* clama la voix de Gilles Ferrier dans son émetteur. *Vous avez eu droit à quelques échantillons de ce que je peux faire, mais le moment est venu de savoir la vérité !* »

« *Il nous faut faire vite !* » lança Bonifacio.

Daniel Benoit avait ressorti de sa poche le revolver de son compagnon.

∴

Dans la cour, l'émerveillement était à son comble. Jamais autant de lumière, jamais autant de voix venues de nulle part n'avaient ainsi embrasé le château et déferlé sur ses hôtes : Michel Piccoli le disputait à des feux de Bengale et Jean Le Poulain à Rameau.

« *C'est superbe, n'est-ce pas, Bernard ?* » demanda à l'oreille de Kermeur Marie-Claude Antoine, qui, pour avoir un immense talent, n'en avait pas moins gardé une âme de midinette.

« *Je me demande si notre ami Bonifacio avait vraiment prévu tout cela*, » lui répondit le producteur moustachu, qui ne se rendait pas compte de l'émotion de la jeune femme.

Mais Patrice Bonifacio était derrière lui et l'avait entendu.

« *Bien sûr que tout était prévu*, » se borna-t-il à répondre pour ne pas se départir de son rôle d'organisateur des mystères qui lui échappaient de plus en plus.

Alors la voix de Gilles Ferrier s'éleva : « *Catherine ! Tu m'entends, Catherine ? C'est à toi de jouer, maintenant : tu voulais un rôle à la mesure de ton talent ? Je te l'offre. Viens jusqu'à moi et à la gloire. Monte seule au sommet de la petite échauguette qui domine la cour. Là-haut, je te dirai ce qu'il te reste à faire* ».

Le visage de Catherine Arthus était tendu vers ce point invisible du décor d'où venait la voix.

« *N'y allez pas...* », chuchota Bonifacio.

Mais Catherine Arthus, le regard fixe, ne l'entendait pas. D'ailleurs, très haut à la hauteur des plus hautes cheminées, une lumière pâle s'était allumée, dont la clarté s'intensifiait progressivement. Bientôt, il y eut un *ho !* d'étonnement dans l'assistance. Découpée contre la brique rose de la très haute cheminée, la silhouette qui se dessinait maintenant à vingt mètres au-dessus d'eux, culottes de cheval claires, bottes de cuir et chemise blanche ouverte sur un cou d'adolescent, était tout à la fois celle de Gérard Philipe dans *Le Cid* ou *le Prince de Hombourg*, et celle de Jean-Pierre Strauss, parfaitement immobile, qui appelait sa maîtresse d'un jour.

« *Viens, Catherine*, disait une voix irréelle, transformée par cent micros et autant de synthétiseurs. *Viens : je t'attends... A nous deux, nous allons jouer le plus grand rôle de notre vie. Monte me rejoindre, et la scène entière du théâtre du monde est à toi.* »

« *Ce n'est pas possible...* » souffla Benoit.

« *N'y allez pas* », répéta Bonifacio.

Il avait posé une main sur l'épaule de la jeune comédienne, mais celle-ci se dégagea doucement : 20 mètres au-dessus d'elle, les boucles brunes et la longue écharpe blanche du prince de Hombourg-philosophe flottaient dans la lumière éblouissante d'un projecteur blanc. Alors, comme toutes les voix venues du ciel s'étaient maintenant tues pour faire place à un menuet de Mozart — le nº 463 du *Catalogue Koechel*, divin comme il se doit ! — Catherine Arthus, comédienne française née pour le théâtre mais engluée dans les méandres d'une pensée trop profonde et d'un cinéma de pure distraction, s'avança, en extase, vers la poterne située juste au-dessous de l'échauguette qui dominait la cour.

∴

Pendant trois minutes, ce fut Mozart seul qui retint les spectateurs en haleine. Trois minutes d'un bonheur intense, hors du temps. Ceux qui avaient consacré le génie de Gilles Ferrier ne s'étaient pas trompés, et Marie-Claude Antoine, qui l'avait tout récemment critiqué avec une étonnante âpreté dans un magazine féminin à grand public, s'en mordait les doigts. Avec la bande sonore d'un vieux son et lumière provincial, trois ou quatre projecteurs, un haut-parleur supplémentaire et la participation — volontaire ou involontaire — de ces extraordinaires comédiens qu'étaient Jean-Pierre Strauss mort et Catherine Arthus en transe, il parvenait à recréer un univers où tout n'était qu'échos ambigus, glissements envoûtants, apparitions sur-réelles.

Trois minutes, donc, de ce charme...

Puis, très loin, très haut, la silhouette de Catherine Arthus apparut enfin à la fenêtre de l'échauguette, à quelque vingt mètres encore de la cheminée à laquelle était adossé Jean-Pierre Strauss. Chacun retint son souffle lorsqu'elle en enjamba le garde-fou, puis qu'elle s'avança sous l'étroite corniche de pierre accrochée au-dessus du vide.

(Lire la suite page V.)

Membres du séminaire sur la place des intellectuels dans la société française de demain, réunis au château de Saint-Prix en mai 1982

- **— Marie-Claude Antoine : écrivain et journaliste de télévision.**
- **— Catherine Arthus : comédienne.**
- **— Daniel Benoit : journaliste de télévision.**
- **— Patrice Bonifacio : romancier, fin politique.**
- **— Tony Dupond : critique littéraire.**
- **† Flavien Dulac : génie poète romancier (mort).**
- **— Gilles Ferrier : metteur en scène.**
- **— Bernard Kermeur des Petits-Champs : producteur de cinéma.**
- **† Jean-Pierre Strauss : philosophe (mort).**
- **† Jean-Claude Terrenoire : cinéaste (mort).**